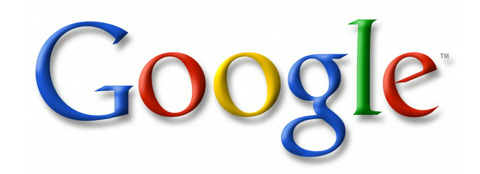
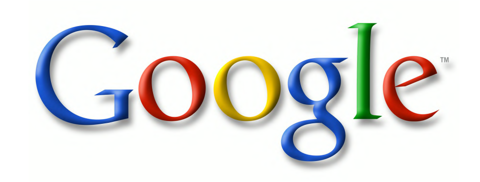
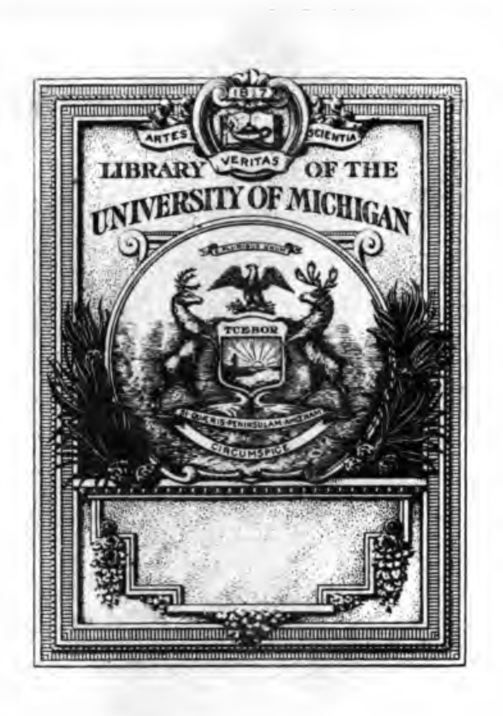

Google




UHR A
39015 01802793 1b


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

HISTOIRE
DE FRANCE.

TOME II.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT.

HISTOIRE

DE FRANCE

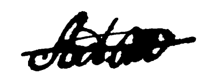
DEPUIS PHARAMOND

JUSQU'A LA VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

DU RÈGNE DE LOUIS XVIII;

PAR J. C. ROYOU.

TOME DEUXIÈME.





PARIS.

LE NORMANT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, N° 8, ET QUAI DE CONTI, N° 5.

MDCCCXIX.



HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIÈME RACE.



LOUIS IX,

DIT SAINT LOUIS.

Louis, en mourant, avoit déclaré Blanche régente; elle ne craignit pas de se charger d'une fonction si difficile dans un pays où l'on regardoit les femmes comme incapables de gouverner. Les grands furent mandés pour la cérémonie du sacre; la plupart, enclins à la révolte, refusèrent de s'y trouver, ou ne vouloient y assister qu'à des conditions qu'ils entendoient prescrire. Néanmoins la cérémonie fut éclatante. Le jeune Louis, âgé d'onze ans, avoit été auparavant armé chevalier à Soissons. Les seigneurs prêtèrent serment de fidélité au fils et à la mère. 1226.

Une ligue redoutable se forma aussitôt contre l'autorité royale, ou plutôt se renou-

1226. vela, car elle avoit déjà été faite sous le règne précédent. Elle étoit composée des trois premiers personnages de l'Etat: des comtes de Champagne, de Bretagne et de la Marche.

Le premier, Thibaut, petit-fils d'une fille de Louis VII, s'y engagea par des motifs de jalousie et d'ambition à la fois. Il aimoit passionnément la régente, quoique mère de onze enfans. Cette princesse étoit gouvernée par deux ministres: l'un étoit le chancelier Guérin, qui avoit eu part à la victoire de Bouvines, vieillard vénérable; l'autre, un jeune et galant cardinal, nommé Romain, légat du pape, et qui passoit, parmi de malins courtisans, pour n'être pas haï de la princesse, dont Thibaut n'avoit jamais éprouvé que de l'indifférence, quoiqu'elle ne se fachât pas de la publicité de sa passion. Le comte de Bretagne étoit prince du sang, et le comte de la Marche, père de Henri III, roi d'Angleterre. Ce monarque promit aux princes ligués un puissant secours, ainsi que Richard, duc de Guienne. Savary de Mauléon, trahissant la France, après avoir trahi l'Angleterre, se déclara pour eux. Ces rebelles n'avoient pas de projet bien arrêté; les circonstances devoient étendre ou restreindre leurs prétentions. Richard passant la Garonne avec Mauléon, fit des courses

dans le pays, et parut menacer La Rochelle. 1226.
La régente ne fut pas intimidée par la réunion de ces puissans ennemis ; c'étoit une princesse dont le mérite et le courage égaloient la sagesse et la beauté. On ne peut croire aux bruits qui coururent sur sa prétendue galanterie, sans la taxer d'une hypocrisie odieuse, puisqu'elle répétoit souvent à son fils que, malgré sa tendresse pour lui, elle aimeroit mieux le voir mort que souillé d'un péché mortel (1). Elle gagna un grand nombre de serviteurs à son fils, qui, malgré son jeune âge, marcha en Champagne à la tête de son 1227-28.
armée, au milieu d'un hiver très-rude. Thibaut, étonné d'une telle diligence, vint se jeter à ses pieds, et obtint sa grâce. Aussitôt le roi s'avança du côté de la Touraine ; les comtes de Bretagne et de la Marche imitèrent l'exemple de celui de Champagne, et obtinrent de la politique de la régente, par un

(1) Louis IX pensoit de même. Il demanda un jour à Joinville s'il n'aimeroit pas mieux être atteint de la lèpre que d'avoir commis un péché mortel. Moi, dit Joinville, qui ne voulois pas mentir, je répondis que j'aimerois mieux avoir fait trente péchés mortels. Le roi lui dit à peu près qu'il étoit un sot : « Ah ! fou musard, vous êtes déçu. » (Mémoires de Joinville.)

1227-28. traité fait à Vendôme, des conditions assez avantageuses. Henri, les Poitevins et Mauléon ne furent point compris dans ces arrangemens. Peu de temps après, les Anglois furent battus en Gascogne, et s'estimèrent très-heureux qu'on leur accordât une trève d'un an. Mais la faction n'étoit rien moins qu'éteinte. Les principaux seigneurs du royaume complotèrent pour enlever le jeune roi, qui étoit à Orléans, lorsqu'il retourneroit dans sa capitale. Ce prince, averti de la conjuration, se sauva dans Montlhéri pour attendre du secours. Paris tout entier sortit en armes afin d'assurer son retour; et il revint comme entre deux haies de ses gardes qui auroient été disposés sur toute la route.

La tranquillité ainsi rétablie, Blanche s'occupa principalement de l'éducation du roi; son fils répondit à ses soins; il se plaisoit surtout à étudier l'histoire; il connoissoit fort bien le latin de l'église, mérite très-rare de son temps, et se plaisoit à expliquer les ouvrages des saints Pères à ceux qui l'approchoient.

Une nouvelle révolte vint troubler les soins paisibles de cette éducation. Les mécontens ne parloient de rien moins que de renvoyer la reine-mère dans son pays.

Ce qui donna plus de poids à cette ligue, c'est que le comte de Boulogne s'y joignit; c'étoit un fils de Philippe-Auguste, et par conséquent un oncle du jeune roi, et de plus son présomptif héritier. En cette qualité, il avoit des prétentions d'autant plus plausibles à la régence, qu'aucune loi positive n'avoit statué sur cet objet, ni attribué au monarque régnant le pouvoir d'en disposer. Cette question de droit public est encore indécise au moment où cet ouvrage s'imprime (1819), et n'a pas même été décidée par le fait, attendu que la volonté des rois, à cet égard, a quelquefois été suivie, et que d'autres fois on s'en est écarté. Cependant le comte de Boulogne, sans éclater, se contenta de fortifier ses places, notamment Calais qui n'étoit qu'un village, et dont il fit un bon port pour recevoir les secours de l'Angleterre. Les conjurés formèrent une seconde fois le projet d'enlever le roi. Le comte de Bretagne devoit entrer en France à main armée; les rebelles, qui gardoient toujours les apparences de la fidélité, mandés par le prince, se seroient rendus près de lui, accompagnés seulement de deux chevaliers, et les troupes bretonnes bien plus nombreuses que celles de Louis l'auroient enveloppé facilement. Le comte de Champagne 1227-28.

1227-28. qui étoit de tous les complots, ou par inclination, ou par les ordres de la régente, découvrit celui-ci, et conduisit même du monde au roi; en sorte que le comte de Bretagne, au lieu de surprendre le prince, fut surpris lui-même et contraint de se rendre. La cour lui pardonna, parce qu'elle ne se croyoit pas sûre de Thibaut.

Les mécontens tournèrent leur fureur contre le comte de Champagne, et résolurent de lui faire la guerre à outrance; à la réflexion, cependant, ils aimèrent mieux tâcher de l'enlever au parti du roi, en lui faisant épouser la fille de Pierre, comte de Bretagne. Le mariage fut arrêté; mais, au moment de la célébration, Thibaut reçut une défense expresse de l'achever de la part du roi, qui lui mandoit que le comte Pierre étoit le plus cruel ennemi de la France. Thibaut crut devoir obéir et prit une autre femme. Les princes ligués jurèrent alors sa perte. Ils alléguoient pour prétexte que le comte de Champagne avoit abandonné Louis VIII au siége d'Avignon, ce qui étoit vrai (1), qu'il avoit empoisonné ce prince,

(1) Les lois le lui permettoient. Elles n'obligeoient le vassal qu'à quarante jours de service. Dans le cours du règne actuel, l'obligation du vassal noble fut portée à deux

ce qui n'étoit pas même vraisemblable, 1227-28.
quoique le bruit en eût couru. Enfin, ils prétendoient soutenir les droits d'Alix, reine de Chypre, fille de Henri II, comte de Champagne, laquelle avoit des prétentions sur les Etats de son père. Ce fut alors que le comte de Boulogne se déclara ouvertement; sa défection entraîna celle de Hugues, duc de Bourgogne, qui fut imitée par un grand nombre de seigneurs moins puissans, que la crainte avoit jusque-là contenus. Tous vinrent saccager la Champagne; le comte eut recours à la protection de Louis et de sa mère qui n'eurent garde de la refuser dans une cause commune. Le jeune roi se présenta en personne devant les rebelles, et les poussa de poste en poste; en même temps, il fit faire une diversion sur les terres du comte de Boulogne, qui, pour les défendre, se vit contraint de se retirer avec ses troupes, et rentra même dans le devoir, à la sollicitation de la régente. Cet incident mit fin à la ligue. Louis termina le différent d'Alix avec Thibaut. Cette princesse se désista de toutes ses prétentions pour une

mois; celle du roturier resta fixée à quarante jours, à moins que le souverain ne voulût l'entretenir à ses dépens; ce qui eût coûté des sommes immenses.

1227-28. pension annuelle et une somme assez considérable qui lui fut payée sur-le-champ. Thibaut, pour la fournir, céda au roi les seigneuries de Blois, de Chartres, de Châteaudun; et les ennemis de Blanche dirent alors qu'elle profitoit de la folle passion du comte pour le dépouiller.

1229. Mais on fut bientôt étonné d'apprendre que le comte de Bretagne, ligué de nouveau avec Richard, duc de Guienne, faisoit du dégât sur les terres de France; Louis, à la tête d'une armée, s'avança jusque sous les murs de Bellesme, ville du Perche, laquelle appartenoit au comte; ce dernier avoit jeté ses meilleures troupes dans cette place, d'ailleurs réputée imprenable. On étoit au mois de janvier. Malgré la rigueur de la saison, le siége fut poussé vivement; une brèche étoit ouverte, et l'on alloit donner l'assaut, lorsque les assiégés capitulèrent. Richard alors abandonna le comte de Bretagne, qui fut encore réduit à demander grâce, et dont on feignit de croire le repentir sincère.

Une guerre moins juste succéda incontinent à celle-ci. Raymond, profitant des embarras d'une minorité orageuse, avoit repris les armes. Cette guerre se fit de part et d'autre avec cruauté. Le pape sollicita vivement Blanche et

Louis de faire les derniers efforts pour écraser 1229.
le comte de Toulouse, comme ennemi de la religion, quoiqu'il fît profession de la respecter. Le clergé du Languedoc, assemblé à Narbonne en concile national, y fulminoit des anathèmes contre Raymond. Ce ne fut pas le seul attentat que le concile se permit. Un de ses canons exigea, pour la validité d'un testament, la présence d'un prêtre pour s'assurer de la foi du testateur; d'autres ordonnèrent d'établir dans toutes les paroisses des inquisiteurs de l'hérésie, et déclarèrent exclus de l'exercice de leurs charges tous ceux qui en seroient seulement suspects. De son côté, le légat du pape, nommé Romain, excitoit la la reine-mère à faire marcher en Languedoc toutes les forces du royaume. Elle se contenta d'y envoyer quelques troupes. Les croisés de Gascogne, parmi lesquels il y avoit beaucoup d'évêques, s'y joignirent. Le siége de la guerre fut établi dans le voisinage de Toulouse. Voici comme elle se faisoit: Au point du jour, après la messe, à laquelle on assistoit fort dévotement, on plaçoit du monde en divers endroits pour contenir la ville; puis le reste de l'armée étoit divisé en trois bandes dont la première renversoit les maisons, la seconde déracinoit les vignes, et la troisième ruinoit la moisson.

1229. Cette atrocité se prolongea près de trois mois sous les yeux des Toulousains. Un genre si cruel d'hostilités contraignit Raymond de se soumettre à tout ce qu'on voulut. Le traité fut conclu à Paris. Le comte de Toulouse s'obligea d'exterminer, dans les domaines qui lui furent laissés, tous les hérétiques et leurs partisans, même sans en excepter ses parens et ses amis, de payer dix mille marcs d'argent, de combattre dans la Palestine pendant cinq années, et d'abandonner au roi et au pape une grande partie de ses Etats. Il lui fallut ensuite subir la pénitence publique à Notre-Dame de Paris, c'est-à-dire, paroître aux marches de l'autel comme un malfaiteur, en chemise et nu-pieds. Dès qu'il eut été dépouillé d'une portion considérable de ses domaines, il fut réputé bon catholique, et l'on n'exigea même de lui aucune abjuration.

On tint ensuite un concile à Toulouse, où l'on établit à perpétuité l'effroyable tribunal de l'inquisition. Il fut ordonné que les évêques feroient faire, dans chaque paroisse, par un prêtre et deux ou trois laïques, la recherche des hérétiques et de leurs partisans, non seulement dans les maisons, mais dans les souterrains où ils pourroient se cacher, et l'on déclara confisqués les biens des seigneurs qui permettroient

qu'ils résidassent dans leurs terres. Les héré- 1229.
tiques convertis devoient porter, sur leurs habits, une marque distinctive, et n'être capables d'aucun effet civil sans une dispense du pape ou de son légat. Ceux dont la conversion n'auroit été que l'effet de la crainte étoient condamnés à une prison perpétuelle et à la confiscation. Aucun laïque ne pouvoit avoir chez lui l'Ecriture sainte, ni même la traduction, en langue vulgaire, des Psaumes, du Bréviaire ou des Heures pour l'office. Il fut défendu de construire de nouvelles forteresses, de réédifier celles qui étoient détruites, d'établir de nouveaux péages, et ordonné de rendre la justice gratuitement. Les souverains étoient si peu instruits de leurs droits, qu'ils souffroient, et quelquefois ratifioient ces usurpations du sacerdoce sur l'empire. Louis publia une ordonnance qui n'étoit guère que la confirmation des décrets de ce désastreux concile. Ainsi se termina la guerre faite aux Albigeois, qui duroit depuis vingt ans. La couronne y acquit une grande partie du Languedoc. Guy de Levis rendit de si grands services au parti des catholiques, qu'il obtint le titre de maréchal de la foi, qui fut transmis à ses héritiers.

Malgré l'accroissement de pouvoir que cette 1230.
terrible expédition venoit de procurer à la

1230. France, le comte de Bretagne osa encore la provoquer, fier de l'appui des Anglois qu'il avoit attirés dans son parti. Le roi, à la tête de sa noblesse, prit Angers et quelques autres places qu'on avoit cédées au comte breton par le dernier traité; mais ses conquêtes furent arrêtées tout à coup par le refus que firent la plupart des vassaux de la couronne, de rester sous ses drapeaux au-delà des quarante jours fixés par la loi de l'inféodation. Ces seigneurs ne désiroient nullement que le roi fît de si grands progrès. Cependant Henri III, débarqué à Saint-Malo, se rendit à Nantes, où le reste de ses troupes devoit le joindre. Le comte Pierre, qui ne gouvernoit la Bretagne qu'en qualité de tuteur, reconnut le roi d'Angleterre pour son souverain, et lui fit hommage de cette province. Louis, ayant rassemblé une nouvelle armée, assiégea et prit Ancenis. Là, Pierre fut déclaré par les pairs et les prélats, qui accompagnoient le monarque françois, déchu de la tutelle de ses enfans, et de la qualité de comte de Bretagne. La reine-mère dut assister à ce jugement. Elle avoit coutume de se trouver à ceux qui étoient rendus dans la cour du roi par les barons. Cette assistance alors n'étonnoit personne; car les femmes, qui héritoient des pairies, jugeoient, assistoient

au sacre, et soutenoient, avec les autres pairs, 1230.
la couronne sur la tête du roi.

Louis prit Oudon, bourg de Bretagne, et Champtoceaux, petite ville d'Anjou, sans que le roi d'Angleterre, qui en étoit à quatre lieues, fît le moindre mouvement pour s'y opposer. Henri, au lieu de s'occuper de la guerre, sembloit n'être venu sur le continent que pour se livrer au plaisir. Ses courtisans, à l'exemple du maître, ruinèrent en festins leur fortune et leur santé. L'armée imita leur exemple; la débauche fit naître les maladies, et elle se détruisit en quelque sorte d'elle-même. La cour de France, se reposant sur Henri du soin de débarrasser le royaume de ce qui en restoit, se contenta de garnir les frontières, et alla tenir, à Compiègne, une assemblée de tous les grands vassaux, dans laquelle furent pacifiés tous les différens qu'ils avoient entre eux et avec la couronne. Le comte de Bretagne fut seul excepté de cette pacification.

Dès que Louis se fut retiré de la Bretagne, Henri, sortant enfin de son inaction, quitte Nantes, où il se plongeoit dans les voluptés, et, traversant l'Anjou et le Poitou, passe en Gascogne, reçoit les hommages de ceux qui le reconnoissent encore dans ces provinces,

1230. et, retournant sur ses pas, emporte d'assaut la petite ville de Mirebeau, et repasse la mer. Il laissa sur le continent quelques troupes qui, pendant l'hiver, prirent Château-Gonthier, et brûlèrent Pontorson en Normandie. Une trève de trois ans, dans laquelle fut compris le comte Pierre, termina les hostilités.

La France, à cette époque, perdit deux grands hommes. Le premier est Mathieu II de Montmorenci qui avoit exercé, sous trois rois, la charge de connétable. Egalement brave dans les combats et habile dans les conseils, il avoit pris, à la bataille de Bouvines, seize bannières. Philippe-Auguste l'en récompensa en permettant qu'au lieu de quatre alérions, qu'il avoit dans ses armes, il en mît seize. Depuis il enleva aux Anglois un grand nombre de places. Louis VIII, en mourant, lui recommanda son fils, et ce seigneur contraignit les mécontens à se soumettre au jeune roi et à la régente. C'est, dit-on, le premier connétable qui ait été général d'armée. Son mérite contribua beaucoup à illustrer cette charge et sa famille.

L'autre est Guérin, qui fut d'abord chevalier de l'ordre de saint Jean, ou hospitalier, puis garde des sceaux, ensuite évêque de Senlis, enfin chancelier. Ce fut lui qui éleva

cette dignité si haut, et qui commença le 1230.
trésor des chartes. Quelques uns prétendent que, jaloux de se voir préférer le cardinal Romain par la régente, il se fit moine à Chailly (ancienne abbaye à deux lieues de Senlis), d'autres, qu'il mourut à la cour dans la plus grande faveur.

Cette année fut encore marquée par une sévère ordonnance rendue contre les Juifs. Tout homme de cette nation, établi en France, étoit *serf* ou *main-mortable*. Sa personne appartenoit au baron du lieu de son domicile; ses biens et ses meubles aussi, lorsqu'il mouroit. On le vendoit avec la terre, ou même séparément. Néanmoins ces Juifs trouvoient le moyen d'amasser de grandes richesses. Lorsque le fisc se sentoit épuisé, on menaçoit de les chasser. Ils apportoient aussitôt des sommes immenses pour se racheter du bannissement. Mais, ce qui est à peine croyable, c'est qu'un Juif converti tomboit en forfaiture. Le seigneur ou le roi le dépouilloit de tout ce qu'il possédoit, afin de se dédommager des taxes que sa conversion ne permettoit plus de lever sur lui. Il est difficile de pousser plus loin l'inhumanité, l'inconséquence et le mépris de la religion. Ils avoient des tribunaux particuliers, des maisons et des terres en

1230. propre, des cimetières hors de l'enceinte des villes, et des synagogues, où ils ne pouvoient cependant prier qu'à voix basse. Ils étoient obligés de porter quelques signes qui les fissent reconnoître. Tout commerce avec eux étoit défendu aux chrétiens. On poussoit la folie et l'atrocité jusqu'à ne pas permettre d'allaiter et de nourrir leurs enfans. Toute galanterie avec une Juive étoit punie par le feu. Néanmoins ces malheureux accouroient dans la France dont ils envahirent tout le commerce. Philippe-Auguste les avoit chassés, puis rappelés, en opposant à leur cupidité des ordonnances rigoureuses, que Louis VIII avoit renouvelées. Louis IX, dans une assemblée des barons, tenue à Melun, leur interdit tout prêt, et accorda trois ans à leurs débiteurs pour s'acquitter.

1231-32. Louis, quoique très-pieux, montra de la fermeté contre les entréprises des ecclésiastiques. Les évêques, pour le moindre intérêt temporel, mettoient leurs diocèses en interdit; c'est-à-dire, qu'ils fermoient les temples. Quelquefois même, pour irriter les peuples contre ceux dont ils croyoient avoir à se plaindre, ils enlevoient de leurs églises tous les objets de la vénération des fidèles, les déposoient dans un champ au milieu d'une

haie de ronces et d'épines, dont ils les entouroient, puis s'enfuyoient. La superstition leur faisoit alors accorder tout ce qu'ils désiroient. L'évêque de Beauvais et l'archevêque de Rouen usèrent de cette ruse à l'occasion de quelque différent qu'ils eurent avec des officiers royaux pour des droits de juridiction temporelle. Le roi fit saisir leurs revenus, et les deux prélats, endurant avec impatience ce genre de punition, levèrent leurs censures. Le pape Grégoire IX, dans cette circonstance, accorda au monarque une bulle qui défendoit d'interdire les chapelles royales. C'étoit, dit Velly, une grâce importante en ce temps-là, où l'on vouloit bien en avoir besoin. Ainsi, pour échapper à l'autorité abusive de l'épiscopat, les souverains en reconnoissoient une excessive dans la papauté. 1231-32.

La piété de Louis n'empêcha pas de le soupçonner d'avoir des maîtresses, et l'on accusoit même sa mère de tolérer ses désordres par ambition. Un moine indiscret et insolent osa faire à ce sujet une vive et injuste remontrance à la reine. Blanche fit cesser jusqu'au prétexte de la calomnie en mariant le roi, âgé de dix-neuf ans, à Marguerite, qui n'en avoit pas encore quatorze, fille aînée de Raymond Bérenger, comte de Provence. (Charles, frère 1233.

1234. de Louis, épousa dans la suite Béatrix, sœur de Marguerite, et, par ce mariage, devint comte de Provence). Blanche conserva long-temps sur le jeune monarque un empire absolu. Il ne pouvoit aller dans l'appartement de sa femme qu'avec la permission de sa mère. Un jour qu'il s'y étoit rendu furtivement, elle l'en fit sortir, et lui fit une forte réprimande devant tout le monde. A peine marié, il prit les armes contre le comte de Bretagne, qui intriguoit en Angleterre pour engager Henri à reprendre les hostilités contre la France; il s'avança contre lui avec une armée formidable. Pierre, qui n'avoit pu obtenir de l'Angleterre qu'un foible secours, se défendit néanmoins courageusement, et même remporta d'abord quelques succès sur l'avant-garde du roi. Mais Louis n'en pénétra pas moins dans la Bretagne; et le comte, abandonné par l'Anglois, vint, dit-on, la corde au cou, se jeter aux pieds du roi qui le reçut fort mal, et néanmoins lui fit grâce. On se contenta de le priver des avantages qui lui avoient été faits par le traité de Vendôme, et d'en exiger quelques places de sûreté.

1235. Néanmoins la vigueur avec laquelle on l'avoit poursuivi imposa aux autres grands vassaux de la couronne. Le gouvernement usoit encore

d'un autre moyen pour diminuer leur excessive puissance. Dans les traités particuliers, qu'il faisoit avec eux, il avoit coutume d'exiger que le vassal et tous les membres de sa famille ne pussent contracter de mariages avec l'étranger sans le consentement du roi, et l'on tenoit rigoureusement la main à l'exécution de cet article. Par là on empêchoit les princes voisins d'acquérir, dans la France, des domaines dont la possession leur eût fourni les moyens de troubler son repos. Ce fut par un trait de cette sage politique que Louis fit rompre, entre autres, une alliance arrêtée entre le roi d'Angleterre et l'héritière du comté de Ponthieu. 1235.

Quand le monarque françois eut atteint sa vingt et unième année, terme fixé par les derniers usages pour la majorité de nos rois, Blanche cessa de prendre la qualité de régente; mais son fils partagea toujours avec elle son autorité. La première affaire, qu'il eut à traiter en prenant les rênes de ses Etats, fut contre Thibaut, devenu roi de Navarre, qui, malgré la promesse, qu'il avoit faite au roi, de ne pas disposer de sa fille unique sans l'en prévenir, l'avoit donnée au fils du comte de Bretagne, à l'insu du monarque. Louis, averti trop tard pour s'opposer à un mariage déjà 1236.

1236. consommé, alloit fondre sur la Brie et la Champagne. Le nouveau roi de Navarre vint humblement demander sa grâce. On la lui accorda; mais on la lui fit payer. Il fut en outre violemment insulté par ordre de Robert, prince impérieux, frère du roi, puis chassé de la cour par la reine mère, à laquelle il s'avisa de témoigner trop vivement sa ridicule passion.

1237-39. Le roi eut ensuite à s'occuper des troubles causés dans le Languedoc par l'inquisition. Elle y éprouvoit des obstacles. Raymond vouloit que les inquisiteurs observassent certaines formalités. Aussitôt il fut accusé d'hérésie, et frappé d'anathème. La guerre civile éclata. Les jacobins, chefs de l'inquisition, furent chassés de la ville. A Narbonne, le tribunal des inquisiteurs ne fut pas traité plus favorablement. On déchira ses registres; on se battit dans la ville; mais l'autorité royale mit fin aux dissensions. Grégoire IX, instruit de ces désordres, enjoignit au comte de forcer la ville de Toulouse à se soumettre aux inquisiteurs, de faire lui-même toutes les réparations qui seroient exigées par le légat, et de partir pour la Palestine incessamment. Il fallut l'intercession de Louis pour faire accorder au comte un délai de dix-huit-mois. Cependant tout à coup Rome

suspendit la commission des inquisiteurs dans 1237-39.
le Languedoc. Mais cette institution continua de désoler plusieurs autres contrées de la France. Rome envoya un frère prêcheur, nommé Robert, dans les Gaules, avec la qualité d'inquisiteur. C'étoit un monstre d'hypocrisie. Le roi, trompé, lui permit d'exécuter sa commission, et lui prêta main-forte. Ce misérable fit brûler, dans plusieurs provinces, et des hérétiques et des catholiques indistinctement, pendant cinq ou six années entières; et quand on eut démasqué son hypocrisie, il en fut quitte pour la prison.

Tandis que le fanatisme exerçoit en France ses ravages, Louis pensa périr victime de deux fanatiques de l'Orient. *Le Vieux de la Montagne*, sur un faux bruit que le monarque françois devoit passer dans les contrées du Levant avec une armée formidable, fit partir, dit-on, deux de ses sujets pour l'assassiner. Mais pendant qu'ils étoient en marche, leur maître, changeant de dessein, dépêcha deux émirs pour prévenir le roi du danger qu'il couroit. Le prince, à cette occasion, prit des gardes armés de masses d'airain. Mais cette anecdote, rapportée par tous les historiens sur la foi de Guillaume de Nangis, passe aujourd'hui pour fort douteuse, ou même pour apocryphe. Elle nous servira

1237-39. des plaisirs célestes qu'on leur promettoit; ce qui les rendoit si dévoués, qu'au moindre signe de la volonté de leur souverain ils couroient à une mort inévitable. On dit que Henri II, comte de Champagne, passant sur les terres des assassins de Syrie, leur commandant, qui se trouvoit avec lui près d'une tour élevée, lui demanda s'il avoit des sujets aussi obéissans que les siens, et qu'aussitôt trois jeunes gens, avertis de sa volonté, se précipitant du haut de cette tour, s'écrasèrent à leurs pieds. Lorsque le Vieux de la Montagne vouloit arracher la vie à un potentat, quelques uns de ses fanatiques sujets alloient, déguisés, à la cour du prince proscrit, et rarement manquoient leur entreprise; aussi contens de périr que de pouvoir retourner vers leur maître après avoir exécuté ses ordres. S'ils échouoient, d'autres venoient former la même tentative. On prétend qu'ils n'avoient aucune horreur de l'inceste, et qu'ils épousoient leurs mères, leurs sœurs et leurs filles; ils suivoient en ce point la doctrine des mages.

Louis, soit qu'il eût échappé au poignard des assassins, soit qu'il n'y eût pas été exposé, s'occupa du mariage de ses frères Robert et Alphonse. Le premier épousa Mathilde, sœur aînée du duc de Brabant, et fut investi du

restés dans l'Arabie se joignirent à deux autres branches de sectaires, aussi méchans qu'eux, et allèrent s'établir en divers endroits du Liban et de l'anti-Liban. Ils se réunirent avec les nouveaux possesseurs du Gébal ou Kouhestan, et ne formèrent qu'une seule nation sous un seul chef. Ce souverain, nommé par les Orientaux, *schéick*, c'est-à-dire prince, nom fort mal traduit, dans les auteurs occidentaux, par celui de vieillard, avoit une domination très-étendue au bord méridional de la mer Caspienne. Tout le territoire, qui est entre Damas et Antioche, le Kurdistan et quelques autres pays encore obéissoient à ses lois. Toute la nation fut exterminée dans le treizième siècle; celle de Perse, en 1262, par un frère du quatrième empereur des Tartares, et celle de Syrie, vers 1280, par un lieutenant du sultan d'Egypte. 1237-39.

Ces Ismaëliens croyoient à la métempsycose et à la descente de l'Esprit Saint dans le corps de leurs imans. On prétend que leurs chefs renfermoient, dans des jardins enchanteurs, tout ce qui peut enivrer de volupté; qu'on y transportoit, pendant un sommeil profond, procuré par de certains breuvages, les jeunes gens destinés à des exécutions sanguinaires et périlleuses, pour leur donner un avant-goût

1237-39. des plaisirs célestes qu'on leur promettoit ; ce qui les rendoit si dévoués, qu'au moindre signe de la volonté de leur souverain ils couroient à une mort inévitable. On dit que Henri II, comte de Champagne, passant sur les terres des assassins de Syrie, leur commandant, qui se trouvoit avec lui près d'une tour élevée, lui demanda s'il avoit des sujets aussi obéissans que les siens, et qu'aussitôt trois jeunes gens, avertis de sa volonté, se précipitant du haut de cette tour, s'écrasèrent à leurs pieds. Lorsque le Vieux de la Montagne vouloit arracher la vie à un potentat, quelques uns de ses fanatiques sujets alloient, déguisés, à la cour du prince proscrit, et rarement manquoient leur entreprise ; aussi contens de périr que de pouvoir retourner vers leur maître après avoir exécuté ses ordres. S'ils échouoient, d'autres venoient former la même tentative. On prétend qu'ils n'avoient aucune horreur de l'inceste, et qu'ils épousoient leurs mères, leurs sœurs et leurs filles ; ils suivoient en ce point la doctrine des mages.

Louis, soit qu'il eût échappé au poignard des assassins, soit qu'il n'y eût pas été exposé, s'occupa du mariage de ses frères Robert et Alphonse. Le premier épousa Mathilde, sœur aînée du duc de Brabant, et fut investi du

comté d'Artois; l'autre accomplit (en 1237) 1237-39.
son mariage qui avoit été convenu avec la fille unique du comte de Toulouse, et fut mis en possession du Poitou et de l'Auvergne. Quelque temps après le roi les arma chevaliers; l'un à Compiègne, l'autre à Saumur; et il y eut à cette occasion des *tournois* magnifiques.

Il est à présumer que cet exercice, qui n'est au reste qu'une imitation des jeux de l'antiquité, fut institué, ou si l'on veut renouvelé par les François. C'étoit le plus cher de leurs amusemens. Ils vendoient tout pour y paroître avec éclat. Les dames y distribuoient les prix. Avant le combat, pour exciter le courage de ceux qui entroient en lice, elles leur donnoient une écharpe, un voile ou quelque partie de leur habillement, dont ils ornoient leur armure. On ne connoît pas l'époque précise de cette institution; on sait qu'elle étoit en vigueur dès le temps de Charles-le-Chauve. Elle passa de la France en Angleterre, en Allemagne, et même dans l'Orient. On ne s'y servoit point d'armes meurtrières. Les lances étoient sans fer, les épées n'avoient ni pointe ni tranchant. On n'admettoit dans les tournois que des gentilshommes qui comptoient deux ou trois races, qui, en outre, étoient d'une probité connue, et sans reproche sur le chapitre de

1237-39. la galanterie. Quiconque avoit mal parlé des femmes en étoit exclu. Si une personne du sexe avoit à se plaindre d'un chevalier, elle touchoit le timbre ou l'écu de ses armes. C'étoit la manière d'en demander justice ; et cette justice étoit rendue sur-le-champ.

Quelques précautions qu'on prît contre les accidens, il en arrivoit presqu'à chaque tournoi. Plus de vingt princes y périrent. Un sixième fils de saint Louis y reçut de si grands coups sur la tête que sa raison s'aliéna. Les papes excommunièrent en vain ceux qui s'y rendoient ; on y couroit en foule. La mort tragique d'un de nos rois, arrivée dans un de ces jeux, éteignit enfin l'ardeur qu'ils excitoient parmi la noblesse.

1240. La paix, dont jouissoit la France depuis quelques années, fut un moment interrompue, dans la Provence, par le comte de Toulouse, et, dans le Languedoc, par Trincavel, vicomte de Beziers, et que Louis VIII avoit dépouillé de tous les domaines qu'il y possédoit. Mais aucun d'eux ne put tenir long-temps contre la supériorité des armes du roi. Tout rentra dans l'obéissance. Ce qui contribua beaucoup à cette prompte soumission, ce fut l'absence des vassaux de la couronne les plus inquiets et les plus puissans, qui passèrent dans la Palestine.

Cette croisade fut commandée par Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne. Quarante mille hommes de cavalerie et quinze cents chevaliers, qui s'étoient donné rendez-vous devant Saint-Jean-d'Acre, allèrent encore s'engloutir, presque tous, dans ces contrées orientales devenues le tombeau de l'Europe. 1240.

Les croisés, qui s'étoient emparés de Constantinople, n'éprouvoient aussi que des revers. Baudouin II occupoit ce trône; pressé de tous côtés par ses ennemis, il vint chercher des secours en Europe. Il en obtint en France de considérables. Il traversa l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie à la tête de plus de soixante mille hommes. Mais de si grandes forces ne lui procurèrent qu'un peu de répit.

L'empire d'Occident étoit comme celui de l'Orient le théâtre des plus grandes dissensions. La faction des Guelfes, partisans de la tiare, et celle des Gibelins, défenseurs des droits de la couronne impériale, déchiroient plus que jamais l'Italie. Grégoire IX, un des papes les plus altiers qui aient occupé le Saint-Siége, ne gardant plus de ménagement avec l'empereur Frédéric, l'excommunia, et défendit à ses sujets de lui obéir. Il prétendoit que ce prince avoit dit « que le monde a été » trompé par trois imposteurs, Jésus-Christ,

1240. » Moïse et Mahomet ; que le premier, mort » sur un gibet, est fort inférieur aux deux » autres qui ont vécu glorieusement ; enfin » qu'un Dieu ne peut être né d'une femme, » et surtout d'une vierge. » C'est peut-être cette accusation qui a donné lieu au faux bruit, qui a couru si long-temps, de l'existence d'un livre intitulé *Des Trois Imposteurs*, attribué à Pierre Devignes, chancelier de Frédéric. L'empereur, à son tour, traita le pape d'ante-Christ. Grégoire, dans une assemblée de seigneurs françois, fit offrir l'empire à Robert, frère de Louis. L'offre fut rejetée d'une voix unanime. La mort de Grégoire IX suspendit le cours de cette querelle.

1241. Le roi, n'ayant alors d'autres affaires que celles de l'intérieur de ses Etats, se rendit à Poitiers pour faire prêter hommage à son frère Alphonse, qu'il venoit d'investir de la souveraineté de ce pays. Au nombre des vassaux du Poitou étoit Hugues, comte de la Marche, de l'ancienne maison de Lusignan. Il possédoit, outre le comté de la Marche, une portion considérable de la Saintonge, le comté d'Angoulême et de grands fiefs dans le Poitou. Il avoit épousé Isabelle, veuve de Jean-sans-Terre, et mère de Henri III, qui régnoit alors sur les Anglois. Hugues, excité

par cette princesse et par sa propre ambition, 1241.
forma une ligue contre Louis, et, presque aussitôt qu'il eut fait hommage au frère du roi, alla camper à Lusignan, qui n'est qu'à six lieues de Poitiers, et envoya des partis jusque sous les murs de cette ville. Louis, pris au dépourvu et fort embarrassé, alla trouver le comte et sa femme, et fit avec eux un traité dont on ignore les conditions, mais qui, sans doute, étoit à l'avantage de Hugues. Le roi, s'étant ainsi tiré de ce mauvais pas, s'empressa de retourner à Paris.

Un traité, qui étoit l'effet de la surprise et de la violence, ne pouvoit être durable. Hugues rompit le lien de fidélité qui l'attachoit au comte de Poitiers, et Louis assembla, dans sa capitale, un concile qui déclara que Hugues étoit déchu de tout ce qu'il possédoit en France.

Henri, pour venir au secours de Hugues, demanda au parlement d'Angleterre un subside qui lui fut refusé. Néanmoins il s'embarqua à Porstmouth, et vint débarquer à Royan. Il amenoit peu de monde, mais il apportoit beaucoup d'or.

Louis, ayant donné rendez-vous à ses 1242.
troupes dans la ville de Chinon, s'avança sur les terres du comte de la Marche; rien ne put lui résister. Isabelle, désespérée, essaya vai-

1242. nement de le faire empoisonner. Le roi, échappé de ce danger, alla mettre le siége devant Fontenay, en Saintonge (sur les confins de cette province et du Poitou), la plus forte place du comte de la Marche, et qui étoit défendue par son fils. Quoique réputée imprenable, elle fut emportée d'assaut le quinzième jour. L'armée triomphante demandoit d'une voix unanime que la garnison subît une mort honteuse; Louis représenta qu'un fils et des vassaux ne méritoient pas cette peine pour avoir suivi les ordres d'un père et d'un seigneur. Il leur laissa la vie. La ville fut rasée. Sur ses débris on a bâti un bourg qui conserve encore le nom de Fontenay-l'Abattu. Toutes les places en-deçà de la Charente firent peu ou point de résistance. Celle de Taillebourg, qui étoit très-forte, reçut volontairement l'armée royale, qui se répandit dans la prairie qu'arrose la Charente, vis-à-vis des Anglois postés sur l'autre bord. Il y avoit sur la rivière un petit pont où quatre hommes seulement pouvoient passer à la fois. L'extrémité en étoit gardée par quelques tours. Louis néanmoins entreprit de forcer ce passage, et, se jetant lui-même au milieu de la mêlée, en vint à bout avec des dangers infinis pour sa propre personne. Les Anglois furent aussitôt mis en déroute. Le

lendemain ils essuyèrent une seconde défaite 1242.
près de Saintes. Hugues alors envoya son fils aîné demander grâce. Il fut obligé de venir en personne, accompagné de sa femme, dans le camp de Louis pour signer un traité par lequel il perdit une assez grande portion de ses domaines.

Après le comte de la Marche, le monarque françois réduisit celui de Toulouse, qui essaya en vain de reprendre les Etats qu'il avoit cédés. Le roi se contenta d'envoyer contre lui deux généraux, dont l'un étoit évêque de Clermont. Louis usa modérément de ses avantages ; et cette modération lui fut d'autant plus facile que le vaincu étoit cousin de la reine Blanche (1).

Tandis qu'on négocioit cette paix, le roi 1243-45.
d'Angleterre se hâtoit de mettre la Garonne entre lui et les François. Pillé par les Gascons, qui prirent son argent sans lui envoyer les troupes qu'ils devoient lui fournir, et, abandonné de tous ceux qui l'avoient appelé en

(1) Ce comte, dont les sentimens étoient versatiles, fit dans la suite brûler vifs près de quatre-vingts hérétiques. En lui finit (1249) la postérité masculine des comtes de Toulouse, dont le premier avoit été créé, en 849, par Charles-le-Chauve.

1243-45. France, il acheta, pour cinq mille livres sterling, une trève de cinq ans. La cour de Louis IX s'égayant sur cette expédition de Henri, le prince imposa silence aux railleurs : « Quand ce » ne seroit pas, dit-il, fournir au roi, mon » frère, un prétexte de me haïr, sa dignité » commande le respect. Il faut espérer que » les aumônes et les bonnes œuvres qu'on » lui voit faire, le tireront du mauvais état où » l'ont jeté les conseils des méchans. »

C'est ainsi que la paix fut rétablie en France. Il s'en falloit beaucoup qu'elle régnât en Italie. Ce pays étoit déchiré par la querelle éternelle du sacerdoce et de l'empire. Innocent IV ayant excommunié l'empereur Frédéric II, et ordonné de publier partout cet anathème, un curé de Paris monta en chaire, et dit à ses auditeurs : « J'ai ordre de fulminer une ex- » communication lancée contre l'empereur. » J'en ignore le motif. Je sais seulement qu'il » y a une haine irréconciliable entre ce prince » et le pape. Dieu seul connoît qui des deux » a tort; c'est pourquoi j'excommunie de » tout mon pouvoir celui qui est l'offenseur, » et j'absous l'offensé. » L'empereur trouva cette déclaration plaisante, et envoya un présent considérable au curé; mais le pape, n'entendant pas raillerie, lui imposa une sévère péni-

tence. Ce pontife, accablé par la puissance de 1243-45. Frédéric, et ne se trouvant pas en sûreté à Rome, s'enfuit, déguisé, de cette ville, et vint à Gênes, sa patrie. De là il demanda un asile à Louis, qui répondit ne pouvoir, en pareille circonstance, se dispenser de consulter ses barons. Il les assembla effectivement. Tous déclarèrent qu'ils ne souffriroient point ce nouvel hôte dans le royaume. Ils craignirent que sa présence n'offusquât la majesté du trône. Le roi fit savoir cette décision au pape qui essuya le même refus dans l'Arragon et l'Angleterre. Innocent vint à Lyon qui relevoit de l'empire, mais dont l'archevêque étoit seigneur temporel. Ce prélat lui céda toute son autorité. Innocent y assembla un concile, et manda tous les archevêques de la chrétienté, non pour juger avec lui, suivant leur droit, mais pour l'aider de leurs conseils. Tel étoit le despotisme de la cour romaine. Le pape déclara Frédéric convaincu d'hérésie (lui qui poursuivoit les hérétiques avec un zèle excessif!) et déchu de l'empire. Il ordonna aux électeurs de nommer à sa place, et se réserva la disposition du royaume de Sicile. Louis fit d'inutiles efforts pour désarmer le pape, mais sans vouloir entrer dans cette querelle qui cependant étoit celle de tous les souverains.

1243-45. Durant le cours de ces sanglans débats que le pape avoit suscités par des motifs d'un intérêt purement temporel, Louis éprouva (en 1244) une dangereuse maladie, et fit vœu, s'il en guérissoit, d'aller combattre les musulmans. Quand sa mère apprit ce vœu en même temps que sa convalescence, elle fut aussi affligée que si on lui eût annoncé sa mort. Tout ce que la France avoit d'hommes éclairés gémit comme la reine-mère.

Une consolation vint adoucir la douleur que causoit cette pieuse imprudence; ce fut un heureux mariage que contracta le prince Charles, condamné à la cléricature par Louis VIII. Jean, troisième fils de ce roi, étant mort jeune, Louis IX donna son apanage, l'Anjou et le Maine, à Charles, et lui fit épouser l'héritière de Provence.

1246. A peine cette affaire fut terminée, que Louis ne s'occupa plus que du voyage d'outre-mer. Blanche, l'évêque de Paris, la plupart des grands s'unirent en vain pour l'en détourner. Quand on vit que sa résolution étoit inébranlable, on s'empressa de suivre son exemple. Ses trois frères, les comtes d'Artois, d'Anjou et de Poitiers, prirent la croix ainsi qu'une foule de princes et de seigneurs, au nombre desquels on sait que fut Joinville, qui nous a

laissé des Mémoires intéressans qu'on voit dans 1246.
toutes les bibliothèques. Parmi les croisés se trouvoient aussi beaucoup d'évêques, comme dans les expéditions précédentes. On pensoit que la défense faite au clergé de porter les armes ne devoit pas s'étendre à la guerre entreprise contre les infidèles, parce que la mort qu'on y trouvoit communément étoit réputée un véritable martyre. Une assemblée, tenue à Paris (au mois d'octobre 1245), avoit ordonné que toute guerre de particulier à particulier seroit suspendue pendant cinq ans, et toute poursuite civile contre les croisés durant trois ans; enfin que le clergé paieroit au roi le dixième de son revenu; ce qui excita de vives plaintes de la part de ce corps qui avoit, jusqu'à ce moment, fort applaudi à la croisade. C'étoient les commissaires du pape, qui faisoient la levée de cette taxe; et le Saint-Père en imposoit en même temps une autre pour fournir aux dépenses de la croisade qu'il avoit publiée contre l'empereur. Mais cette dernière imposition causa tant de murmures que Louis révoqua la permission qu'il avoit donnée à cet égard.

Ce prince, avant de partir pour la croisade, 1247.
n'omit rien de ce qui pouvoit, durant son absence, assurer la tranquillité du royaume,

1247. Il emmenoit avec lui les plus grands vassaux de la couronne, et convint d'une trève avec le roi d'Angleterre pour tout le temps que devoit durer l'expédition de la Palestine. Il fit prêter foi et hommage à ses enfans par tous les barons du royaume, et laissa la régence à sa mère. La reine Marguerite et la comtesse d'Anjou suivirent leurs maris. La comtesse d'Artois, dont la grossesse étoit trop avancée, ne put aller au-delà d'Aigues-Mortes, où les croisés s'embarquèrent. Le roi voulut que le comte de Poitiers différât son départ d'un an, afin d'assister la régente de ses conseils et de son autorité.

1248. Il s'embarqua le 25 août, et alla passer l'hiver à l'île de Chypre, que possédoit Henri de Lusignan, pour attendre les croisés dont la moitié n'étoit pas encore arrivée. On y essuya une maladie épidémique qui enleva

1249. beaucoup de monde. Au printemps, on fit voile pour l'Egypte dont le soudan possédoit le royaume de Jérusalem. Mais les lois de l'honneur et de la chevalerie ne permettant pas de faire la guerre sans la déclarer, Louis envoya sommer le sultan de rendre hommage à la croix. Ce souverain, appelé Mélech Sala, répondit, quoique mourant, avec une noble fierté : « Que ceux qui venoient l'attaquer sans

» aucun motif et contre toute justice connoî- 1249.
» troient bientôt ce que savoient faire des
» troupes jusque-là toujours victorieuses,
» dont la première journée seroit la dernière
» des chrétiens. »

La puissance des Latins en Orient étoit alors extrêmement affoiblie. On a vu que la croisade de Philippe-Auguste et de Richard-cœur-de-Lion n'avoit abouti qu'à la prise de Saint-Jean-d'Acre et à une trève de trois ans avec le terrible Saladin. La mort de ce sultan, et les guerres civiles, qui en furent la suite, engagèrent un grand nombre de princes allemands à se croiser. La trève duroit encore; mais le pape Célestin III défendit de l'observer. Le successeur de Saladin, irrité de cette infraction, assiégea Joppé ou Jaffa, l'emporta d'assaut, et y massacra plus de vingt mille chrétiens. Les Allemands revinrent dans leur patrie sans avoir rien fait d'important. Le pape ayant publié une nouvelle croisade du temps de Philippe-Auguste, les prédicateurs ne réussirent qu'à renverser l'esprit d'une multitude prodigieuse d'enfans des deux sexes, qui s'imaginèrent que Dieu leur réservoit la conquête de Jérusalem. Vingt mille d'Allemagne, et trente mille de France, ayant à leur tête des prêtres imbécilles et fanatiques, périrent

1249. presque tous misérablement. Cette extravagance, dont les parens, le gouvernement et les ecclésiastiques étoient également coupables ou complices, peut faire juger si c'est la politique, comme on l'a prétendu dans ces derniers temps, ou la superstition qui a inspiré le goût des croisades. Quelques années après, un grand nombre de croisés, Allemands et Frisons pour la plupart, prirent et bientôt après perdirent Damiette. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, fut alors contraint de se retirer en Europe; et, en mariant sa fille Isabelle à l'empereur Frédéric, céda son titre à son gendre. Ce dernier passa dans l'Orient, et, par ses négociations plus que par la force des armes, obligea le soudan d'Egypte, embarrassé par d'autres guerres, à lui rendre Jérusalem et d'autres places voisines. Mais, obligé de revenir en Italie pour s'y défendre contre le pape, il n'eut pas le temps de relever les fortifications abattues de la Sainte-Cité. Une nouvelle croisade, commandée par Thibaut, eut, comme nous l'avons dit, une issue désastreuse. Richard, frère du roi d'Angleterre Henri III, qui vint peu après, et qui séjourna deux ans à Saint-Jean-d'Acre, ne put faire autre chose qu'une trève qui procura la liberté à plus de cinq cents prisonniers, parmi

lesquels il y en avoit d'illustres. La guerre ayant 1249.
recommencé après son départ, les chrétiens essuyèrent de nouveaux revers. Lorsque Louis prit les armes pour les secourir, Jérusalem n'étoit plus en leur pouvoir; ils possédoient encore néanmoins dans la Palestine quatre principautés : celles d'Acre, de Tripoli, de Tyr et d'Antioche; mais elles se trouvoient investies de tout côté par les princes musulmans, dont le plus redoutable étoit le soudan d'Egypte. Ce fut lui que les croisés allèrent attaquer.

Ils partirent de Chypre avec cent vingt gros navires et quinze cents bâtimens de transport. On essuya une tempête qui dispersa plus des deux tiers de la flotte. Une partie alla mouiller à Saint-Jean-d'Acre, et l'autre fut jetée dans des régions plus lointaines. Le roi, revenu au port d'où il étoit parti, reçut des renforts de l'Achaïe, possédée par un François, et fut rejoint par le duc de Bourgogne, qui avoit passé l'hiver dans la Morée. Il se remit en mer, et arriva au bout de quinze jours à la vue de Damiette. C'étoit la plus forte place et la clef de l'Egypte. Les chefs de l'armée se rassemblèrent alors sur son vaisseau. Il leur dit : « Ne me » regardez point comme un prince en qui » réside le salut de l'Etat et de l'Eglise. Je ne

1249. » suis qu'un homme dont la vie, comme celle » de tout autre, n'est qu'un souffle que » l'Eternel peut dissiper quand il lui plaira. » Marchons avec assurance. Victorieux, nous » acquérons au nom chrétien une gloire im- » mortelle ; vaincus, nous obtenons la palme » du martyre. »

Les Egyptiens, défaits en un seul jour sur terre et sur mer, abandonnèrent Damiette après y avoir mis le feu. Le roi s'étoit battu comme un soldat déterminé. Louis vouloit tenter d'autres conquêtes; mais tout le monde, pour ainsi dire, fut d'un avis contraire. On crut devoir attendre les vaisseaux que la tempête avoit écartés, et les troupes nombreuses que le comte de Poitiers devoit amener. Ce repos devint funeste aux croisés. Ils s'abîmèrent dans les plaisirs et même dans la débauche. Le jeu, le vin, le viol, étoient leur unique occupation et leurs amusemens journaliers. Il y avoit jusqu'à l'entour du pavillon royal des lieux de prostitution tenus par les gens de la maison du roi. Louis fit de vains efforts pour réprimer ces désordres; il n'étoit point obéi.

Mélech-Sala envoya lui offrir la bataille. Louis la refusa, parce qu'il le savoit atteint d'une maladie incurable, et qu'il espéroit

profiter des guerres civiles qui devoient suivre 1249.
sa mort. Il y avoit de fréquentes escarmouches, et les Bédouins surtout donnoient aux croisés de continuelles alarmes. C'étoit une nation d'Arabes qui habitoient les déserts, vivant de leurs troupeaux, pillant leurs voisins et les passans ; ils infestoient les régions orientales, où leurs services étoient comme à l'enchère. Toujours portés à se déclarer pour le plus fort, ils changeoient de parti comme de demeure, étoient vêtus de peaux de bêtes, et n'avoient d'autres armes que la lance et l'épée. Ces peuples croyoient à la fatalité. Joinville observe que de son temps bien des chrétiens avoient la même croyance. Le sultan payant un besan d'or (1) chaque tête de chrétien qui lui étoit apportée, les Bédouins, excités par cette amorce, se glissoient de nuit dans le camp des croisés, et en tuoient presque toujours quelqu'un ; on prit des précautions contre ces brigands.

L'été se passa sans aucune action importante. Le comte de Poitiers, embarqué à Aigues-Mortes le même jour que le roi, en

(1) Le besan valoit 50 sous, puisque Joinville dit qu'on demanda 200,000 besans, ou 500,000 livres, pour la rançon de saint Louis.

1249. étoit parti l'année précédente, vint avec sa femme et la comtesse d'Artois joindre les croisés à Damiette. Il leur amenoit ce que Joinville appelle *l'arrière-ban* de France. Dès qu'il fut arrivé, on marcha sur le Caire, qui alors étoit la capitale de l'Egypte (1). Outre une forte garnison qu'on laissoit pour garder Damiette, la reine et ses belles-sœurs, l'armée étoit de soixante mille hommes, dont vingt mille cavaliers. La flotte chargée de toutes les provisions remontoit le Nil en côtoyant l'armée qui marchoit entre les deux bouches du fleuve nommées Phatmétique et Tanitique; c'est-à-dire entre Damiette et Tanis (2). Les croisés eurent d'abord quelques succès, notamment au passage d'un canal près de Farescour, que les Templiers placés à l'avant-garde traversèrent en présence de l'ennemi. Le sultan leur fit faire des propo-

(1) Joinville lui donne le nom de Babylone, et au soudan d'Egypte, celui de soudan de Babylone.

(2) Entre ces deux branches, il y en avoit une autre nommée Mendesienne; et même Savary, auteur d'un Voyage d'Egypte, en place encore une qu'il dit avoir découverte. Mais alors on n'en comptoit que quatre, qui toutes se jetoient dans la mer: la première auprès d'Alexandrie, la seconde à Rosette, la troisième au-dessous de Damiette, et la dernière à Tanis.

sitions de paix avantageuses. Il les refusèrent, 1249.
Mélech-Sala qui étoit expirant n'auroit eu ni le temps ni peut-être le pouvoir de les faire exécuter. Il mourut effectivement peu de jours après, donnant ses ordres avec une présence d'esprit admirable jusqu'au dernier soupir. La sultane, femme courageuse, tint sa mort secrète, parce que son fils et son successeur (Almoadin) étoit absent. Elle chargea le généralissime des troupes, Scecedun Facardin, de l'aider à supporter le poids du gouvernement jusqu'à l'arrivée du nouveau souverain. Ce Facardin étoit un brave guerrier; il portoit dans sa bannière les armes de l'empereur Frédéric qui l'avoit fait chevalier dans son voyage en Palestine. Les croisés avançoient à petites journées, harcelés sans cesse par l'ennemi. Enfin le 19 décembre ils arrivèrent devant Mansoure. Le canal d'Achmoum les séparoit de cette ville et des ennemis campés sous ses murs. On entreprit de jeter une digue sur ce canal; mais, au lieu de la commencer à son ouverture, on fit ce travail une demi-lieue plus bas, ce qui le rendoit infiniment plus long et plus difficile, pour ne pas dire impraticable. Les Sarrasins dirigèrent l'eau contre 1250.
la digue de manière qu'ils détruisoient en un instant le travail de plusieurs jours, et au

1250. moyen du feu grégeois (1) ils incendièrent les tours qu'on avoit construites pour protéger les travailleurs. Le comte d'Anjou, qui les commandoit, vouloit dans son désespoir se précipiter au milieu des flammes pour les éteindre où y périr. Les ennemis débarquèrent secrètement des troupes à quelque distance du camp des croisés, et vinrent attaquer le camp. Ils furent repoussés par Joinville et les Templiers. Une seconde fois ils tombèrent sur le quartier qu'occupoit le comte d'Anjou; le prince les battit et acquit dans cette action beaucoup de gloire. Néanmoins ils se jetèrent du côté que défendoit le comte de Poitiers, qui ne les reçut pas moins vigoureusement. Tous ces avantages n'étoient pas remportés sans perdre beaucoup de monde; les chrétiens affoiblis commençoient à manquer de vivres, et songeoient à reprendre le chemin de Damiette lorsqu'un déserteur bédouin indiqua un gué pour la cavalerie. Le comte d'Artois, trop avide de gloire, sollicita l'honneur de le passer à la tête de l'armée. Le roi, après quelque résistance, ne le permit

(1) Voyez, dans le tome II de notre Histoire du Bas-Empire, année 672, des détails sur la nature et les terribles effets de ce feu.

que parce que son frère lui fit serment de ne rien entreprendre avant qu'il fût lui-même sur l'autre rive : les Templiers faisoient l'avant-garde, et le comte devoit seulement les appuyer. Le 8 février, au point du jour, il entra dans le fleuve; le gué manquant en certains endroits, quelques-uns se noyèrent. Les Sarrasins qui avoient d'abord semblé vouloir disputer le passage, prirent la fuite. Le comte d'Artois, ne pouvant modérer son impétuosité, fond sur eux : les Templiers lui crient en vain qu'il trouble l'ordre, que cette fuite est peut-être une feinte; il ne les écoute pas; ces guerriers, n'ayant pu l'arrêter, le suivent. Le camp est forcé, Facardin tué, toute son armée mise en déroute. Le grand-maître du Temple, Guillaume de Sonnac, supplie le comte d'Artois de s'arrêter; le prince lui répond durement, suit les fuyards vers Mansoure, et y entre avec eux. Les Sarrasins continuent de se sauver dans la campagne; une partie des croisés les poursuit, et désespérant enfin de les atteindre, revient piller la ville avec ceux qui se livroient déjà au pillage. Mais le général ennemi Bondocdar, s'apercevant enfin qu'il n'a en tête qu'une poignée d'hommes, fait volte-face, et à son tour accable les vainqueurs. Le comte d'Ar- 1250.

1250. tois est tué en faisant des prodiges de valeur, ainsi qu'un grand nombre de personnages distingués. Deux cent quatre-vingts Templiers y périrent. Leur grand-maître, après avoir perdu un œil, se fit jour à travers les bataillons musulmans. Le roi, qui étoit à deux lieues de Mansoure, sur les bords du canal qu'il venoit de passer, ayant appris le danger du comte d'Artois, envoya un détachement pour le secourir, et le suivit de très-près. Joinville, qui faisoit partie de cette troupe, attaqué par un gros de musulmans, fut porté par terre et foulé aux pieds des chevaux : il alloit périr avec son escadron, lorsqu'il fut délivré par le comte d'Anjou. Le roi accourut lui-même, et fut vivement assailli par une nuée de Sarrasins : il combattit avec tant d'ardeur qu'ayant devancé les siens, il se vit seul un moment au milieu de six hommes qui, s'emparant des rênes de son cheval, s'efforçoient de l'emmener prisonnier; mais il les avoit déjà tous tués ou mis hors de combat lorsqu'on vint pour le dégager. L'armée, dit Joinville, ne dut ce jour-là son salut qu'à cette valeur plus qu'humaine. Pour empêcher le monarque d'être attaqué par derrière, Joinville garda un pont avec une très-petite troupe, et fit si bonne contenance qu'on n'osa

l'attaquer que de loin, et en lui lançant des traits. Il reçut cinq blessures, et son cheval quinze. Comme l'ennemi l'insultoit en paroles, le comte de Soissons qui étoit aussi sur ce pont lui dit : « Sénéchal, laissons brailler » cette canaille, et encore, ajouta-t-il en ju- » rant, parlerons-nous vous et moi de cette » journée en chambre devant les dames. » Le comte Pierre de Bretagne, dit le même historien, criblé de blessures, arriva vers eux poursuivi par des Sarrasins, et dans cet état déplorable, il tuoit encore ou écartoit tous ceux qui osoient l'approcher, et accompagnoit ses coups de railleries. Le roi remporta la victoire; mais elle lui coûta bien cher. Comme il se retiroit vers sa tente, on lui demanda s'il savoit des nouvelles de son frère. « Oui, dit-il, je sais qu'il est au Ciel. » On croyoit que telle étoit l'infaillible destinée de ceux qui mouroient en combattant les ennemis de la foi. Pour le distraire de sa douleur, on lui parla de la gloire de cette journée. Le bon roi, dit Joinville, répondit : « Que Dieu fut » adoré de quant qu'il lui donnoit, et lors » lui commencent à cheoir de grosses larmes » des yeux. » 1250.

Dès la nuit même qui suivit cette sanglante bataille, les Sarrasins insultèrent le camp des

1250. croisés. Joinville et Gaucher de Châtillon les repoussèrent diverses fois; néanmoins six des plus entreprenans de l'armée musulmane se firent un logement d'où ils lançoient sans risque des traits sur leurs ennemis. Un aumônier de Joinville, ayant ouï ce seigneur proposer à ceux qui l'entouroient d'attaquer ce retranchement à l'entrée de la nuit, se dérobe seul, portant une épée qu'il cache sous son habit, et s'approche de ce retranchement. Les Sarrasins le prirent pour un des leurs; mais tout à coup il fondit sur eux et les mit en fuite. Depuis ce temps ce prêtre qui s'appeloit Waisi, ne fut plus connu que sous le nom de *brave prêtre*.

Cependant Bondocdar fit croire aux siens que le comte d'Artois qui avoit péri à Mansoure étoit le roi lui-même. « Les François » privés de leur chef, ajouta-t-il, ne vous » offriront plus que la peine de les prendre. » En conséquence l'attaque de leurs retranchemens fut résolue pour le 1er février. Elle commença vers midi. Le corps que commandoit le comte d'Anjou, fut enfoncé. Ce prince, renversé de cheval, alloit être pris ou tué, lorsque Louis, à travers mille dangers, vint le secourir, et rétablit les affaires de ce côté. Les Templiers écrasés par le nombre furent

presque tous taillés en pièces. Leur grand-maître laissa la vie sur le champ de bataille. L'aile que commandoit le comte de Poitiers ayant été accablée, on l'emmenoit prisonnier : ce prince étoit extrêmement aimé, et digne de l'être. Les vivandiers, les valets qui gardoient le bagage, les femmes même l'arrachèrent des mains du vainqueur; il rallia ses gens et repoussa l'ennemi. Les François eurent encore tout l'avantage de cette journée, quoiqu'ils fussent sans cavalerie, mal pourvus d'armes, et qu'ils n'eussent pas le quart des forces qui leur étoient opposées; mais ils avoient perdu la moitié de leur monde, et rien ne sembloit plus pressant que le retour vers Damiette, pour y attendre des renforts. Cependant, de peur que cette retraite ne donnât lieu aux musulmans de s'attribuer l'avantage du dernier combat, on resta campé au même endroit. 1250.

Le nouveau sultan, Almoadin, arriva bientôt avec une puissante armée. On se rendit auprès de lui de tout côté, pour prendre part à la défaite des François qu'on regardoit comme infaillible; et en effet ils étoient tourmentés par la disette et une affreuse contagion. Louis, qui visitoit tous les malades, en augmenta lui-même le nombre. On demanda

1250. une trève au sultan; il exigea que le roi servît d'otage pour l'exécution du traité. Ce prince consentoit volontiers à se sacrifier pour son peuple, il le vouloit même absolument; mais tout son conseil s'y opposa, et l'on arrêta enfin de se retirer à Damiette. Les François avoient un pont sur le canal. Dès qu'ils l'eurent passé (5 avril), le roi fit embarquer les blessés et les malades. Toute l'armée le conjura de prendre aussi cette voie pour se rendre à Damiette. Mais, loin de se laisser ébranler par ces supplications, il répondit *qu'il aimoit mieux mourir que* d'abandonner *son peuple* (1); il se mit à l'arrière-garde, où commandoit le brave Gaucher de Châtillon, et de tous ses gendarmes ne retint que Geoffroy de Sargines. Bientôt il fut assailli par une nuée de Sarrasins. Gui Duchâtel, évêque de Soissons, préférant la mort à l'esclavage, se précipita au milieu des ennemis, et se fit tuer, après avoir chèrement vendu sa vie. Il étoit de la famille de Gaucher de Châtillon qui seul, pour ainsi dire, avec Sargines, soutint l'effort de cette multitude effroyable d'ennemis. Ces in-

(1) Brantôme, pag. 145 et suivantes. Tome Ier de la Collection universelle des Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de France.

trépides chevaliers menèrent le monarque dans 1250.
le village de Farescour, où, tant de maladie que de fatigue, il tomba sans connoissance dans les bras d'une bourgeoise de Paris. Châtillon défendit seul long-temps l'entrée d'une rue étroite qui conduisoit à la maison où l'on croyoit que Louis alloit expirer. Il fut enfin accablé par la foule, et mourut percé de coups. Il n'avoit que vingt-huit ans. Le reste de l'arrière-garde arrive sur ces entrefaites, toujours poursuivie, et toujours se défendant. Mais « un traître, mauvais huissier, nommé Mar-» cel, dit Brantôme, cria : Rendez-vous tous, » le roi le vous mande par moi, et ne le faites » point tuer. » On mit bas les armes; tout le monde fut pris ou égorgé. Ceux qui s'étoient embarqués sur le Nil ne furent pas plus heureux, à l'exception du légat et de quelques autres montés sur de grands navires. On massacra les malades, en épargnant les personnages considérables dont on espéroit de fortes rançons. Joinville, extrêmement affoibli par la maladie et par ses blessures, étoit sur un bâtiment qui fut investi. Il consulta les siens sur ce qu'il convenoit de faire; tous furent d'avis de se rendre, à l'exception d'un de ses aumôniers qui vouloit qu'on se laissât tuer pour aller en Paradis : mais Joinville avoue ingé-

1250. nument que l'horreur de la mort empêcha de suivre ce conseil. Plusieurs de ses gens n'en furent pas moins égorgés sous ses yeux, entre autres, le *brave prêtre*, et lui-même eût partagé leur sort, si un Sarrasin touché de compassion n'eût crié qu'il étoit cousin du roi. Tous les prisonniers, sans en excepter le monarque, furent enchaînés. Ils étoient plus de dix mille, non compris les grands seigneurs. Quand on eut mis à part les personnes de marque, on coupa la tête à tous ceux qui refusèrent d'embrasser la religion de Mahomet.

La reine touchoit, à Damiette, au terme d'une grossesse, lorsqu'elle apprit la catastrophe de l'armée françoise. Elle se jeta aux genoux d'un chevalier octogénaire, et lui dit: « Jurez-moi de me rendre un service que je » vais vous demander. » Il en fit le serment. « Eh bien, reprit-elle, si les Sarrasins s'em» parent de cette ville, j'exige que vous me » coupiez la tête avant qu'ils puissent me » prendre. » Il répondit qu'il le feroit *très-volontiers*, et qu'il en avoit déjà eu la pensée. Quelques jours après, Marguerite accoucha d'un fils qui fut nommé Jean, et surnommé *Tristan*, à cause de la triste conjoncture dans laquelle il étoit né. Le même jour, on vint lui annoncer que la garnison vouloit s'enfuir.

Elle fit venir les chefs, les conjura de ne la point abandonner, avec son enfant, dans l'état où ils la voyoient, et leur remontra que la perte du roi et de tous ceux qui l'accompagnoient, étoit infaillible, si Damiette étoit abandonnée aux musulmans. Ils répondirent qu'ils n'avoient plus de moyens de subsister. La reine promit de les nourrir, et les retint par cette promesse, dont l'exécution lui coûta en très-peu de temps une somme immense, mais fut le salut des prisonniers qui, pour obtenir la paix, n'avoient que Damiette à offrir aux vainqueurs. L'ancien comte de Bretagne, Pierre de Dreux, qui étoit un des premiers personnages, et le prince le plus expérimenté de la croisade, fut chargé de traiter avec eux. Le sultan demanda toutes les places que les chrétiens possédoient encore dans la Palestine. Le comte répondit qu'il n'étoit pas au pouvoir du roi d'exécuter cette condition, parce que les unes appartenoient à l'empereur, qui n'y consentiroit pas, et les autres aux Templiers, ou aux Hospitaliers, qui, en y entrant, avoient juré à Dieu de ne les rendre pour la rançon de qui que ce fût. On répliqua qu'on voyoit bien que les croisés n'avoient ni le désir ni le talent de se conserver la vie, et qu'on alloit leur envoyer des 1250.

1250. gens qui les en débarrasseroient. On fit la même proposition au roi, dont on n'obtint qu'une semblable réponse. Menacé du plus effroyable supplice qui fût usité parmi les Sarrasins, il dit que le sultan, dont il étoit le prisonnier, pouvoit disposer de lui à sa volonté. Almoadin demanda ce qu'il voudroit donner, outre Damiette, pour sa rançon et celle des siens. Le monarque répondit que si l'on faisoit une demande raisonnable, il en feroit part à la reine, et l'engageroit à y satisfaire. Les musulmans lui ayant témoigné leur surprise de cette déférence pour une femme : « C'est, » repartit-il, qu'elle est ma dame et ma com» pagne. » Le sultan demanda un million de besans d'or. Louis observa qu'un roi de France ne se rachetoit pas pour de l'argent, et ajouta qu'il donneroit Damiette pour sa personne, et un million de besans d'or pour la rançon de ses sujets. Almoadin frappé de cette facilité, s'écria : « Par ma loi, franc et libéral est le » François qui n'a voulu barguigner. Qu'on » lui dise que je me contente de huit cent » mille besans. » A peine le traité fut-il conclu, qu'une conspiration fit périr le sultan. Le chef de ses assassins entra, les mains encore ensanglantées, dans la tente du roi, et lui dit : « Que me donneras-tu pour t'avoir dé-

» fait d'un ennemi qui avoit résolu ta mort? » 1250.
Le roi, frappé d'horreur, ne répondit rien. Le barbare lui présentant la pointe de son épée, lui dit : « Il faut mourir, ou me con- » férer l'ordre de la chevalerie. Fais-toi chré- » tien, répondit le pieux monarque, et je te » ferai chevalier. » Le musulman étonné se retira.

Au même moment, plusieurs de ces assassins se présentent le sabre à la main, en criant dans leur langue, *tue*, *tue*, dans une galère où étoient un grand nombre d'illustres prisonniers; ceux-ci crurent qu'ils alloient tous périr; un d'eux se jetant aux genoux de Joinville, se confesse à lui; « et je lui donnai, dit » Joinville, telle absolution que Dieu m'en » donnoit le pouvoir. » Mais ils n'eurent que la peur de la mort. D'autres meurtriers entrèrent aussi dans la tente du roi, l'épée nue, et teinte du sang de leur prince. Louis n'en parut pas ému. Les barbares frappés de ce sang-froid, et de celui qu'il avoit fait paroître depuis qu'il étoit dans leurs chaînes, s'écrièrent : « C'est le plus fier chrétien que nous » ayons vu. » Ils le respectèrent, et furent si touchés de son courage qu'ils délibérèrent, dit-on, pour savoir s'ils n'en feroient pas leur soudan. Louis dit à Joinville qu'il eût accepté

1250. le trône d'Egypte, s'il lui eût été offert, dans l'espérance, sans doute, de faire embrasser aux sectateurs de Mahomet la loi de Jésus-Christ. Le traité fait avec Almoadin fut confirmé. Un scrupule du roi pensa le rompre. Les Sarrasins exigèrent un serment dont la formule lui parut une sorte de blasphême. Ses frères et les évêques lui représentèrent en vain qu'étant résolu de tenir ses engagemens, il importoit peu dans quels termes il les contracteroit; que son refus alloit faire périr tous les prisonniers. Les émirs, outrés de colère, vinrent eux-mêmes lui proposer de choisir entre la mort et le serment; comme rien ne put l'émouvoir, ils s'imaginèrent que les scrupules du roi lui étoient inspirés par le patriarche de Jérusalem, vieillard octogénaire, qui avoit concouru au traité; ils se saisirent de sa personne, l'attachèrent à un poteau, et lui lièrent si étroitement les mains, que le sang en jaillissoit. Cet infortuné supplioit le roi de jurer, en disant qu'il en prenoit sur lui le péché. Louis résista encore à cette attaque; les Sarrasins cédèrent, et l'on changea la forme du serment. On ratifia la trève de dix ans, convenue avec Almoadin; on stipula que les prisonniers seroient rendus de part et d'autre. Les croisés furent conduits

sur le Nil, d'où l'on vogua vers Damiette. Le 1250.
roi ayant été mis à terre avec le seul Geoffroy de Sargines, à une demi-lieue de cette ville, les Sarrasins y entrèrent. La reine et sa suite en étoient parties sur des vaisseaux génois. Les musulmans, contre la foi du traité, massacrèrent tous les malades qui leur tombèrent sous la main; puis agitèrent long-temps la question de savoir s'ils ne devoient pas faire subir le même sort au roi et à tous ses sujets. Ce fut leur première pensée. En conséquence on donna ordre aux pilotes de remonter vers le Grand-Caire. La cupidité leur inspira enfin d'autres résolutions; les prisonniers furent ramenés vers Damiette, et on leur permit d'aller joindre le roi.

On s'embarqua, et tout étoit prêt pour le départ, lorsque le comte de Montfort qui avoit été chargé de payer la rançon, dit en riant au roi que les Sarrasins s'étoient trompés dans le compte de vingt mille besans d'or. Ce monarque persuadé qu'on devoit garder la foi, même à des traîtres, se fâcha beaucoup, et renvoya Montfort restituer, au péril de sa vie, la somme qu'il se félicitoit d'avoir fait perdre aux musulmans. Quantité de seigneurs retournèrent par mer en France. Le roi, ses frères, et le reste des croisés, s'embarquèrent

1250. pour Saint-Jean-d'Acre. Un jour il demanda où étoit le comte d'Anjou, qui ne s'empressoit nullement de tenir compagnie au roi, encore malade ou convalescent. On lui dit qu'il jouoit aux dés. Il se lève un peu échauffé, se rend à la chambre des joueurs, reproche vivement à son frère un si prompt oubli de la mort du comte d'Artois, des périls dont la Providence les avoit sauvés, et jette à la mer les instrumens du jeu et l'argent. On entra au bout de six jours dans le port de Saint-Jean-d'Acre.

Dès que Blanche fut informée du désastre de la croisade, elle fit tous ses efforts pour engager les François à envoyer du secours à Damiette, dont la conservation lui paroissoit le seul moyen de salut pour son fils et tous les autres captifs. Mais son zèle ne produisit qu'un malheur de plus : Un nommé Jacob, originaire de Hongrie, apostat de Cîteaux, se donna pour prophète en Flandre, à l'aide de quelques tours de charlatan, et fit croire à la populace que la Vierge lui avoit ordonné de prêcher la croisade, mais seulement aux bergers et aux gens du peuple. Les premiers abandonnèrent en foule leurs troupeaux pour le suivre ; ce qui fit donner à ces croisés le nom de pastoureaux. A leur exemple les laboureurs laissèrent leurs charrues. Des enfans, même

de jeunes filles, quittèrent le toit paternel 1250.
pour aller, disoient-ils, au secours du roi. Cette troupe se grossit d'une multitude de vagabonds, de voleurs, de bannis, de femmes débauchées. Les chefs donnoient la croix, et, quoique laïques, prêchoient et confessoient publiquement, faisoient à leur gré ou cassoient des mariages. Ils déclamoient avec fureur contre le clergé séculier ou régulier. La populace, qui haïssoit et méprisoit l'un et l'autre, applaudissoit à leurs discours. La régente, croyant tirer parti de cette association, commença par la favoriser. Ces pastoureaux se présentèrent à Paris au nombre de plus de cinquante mille. Ils massacrèrent quelques prêtres dont la mort demeura impunie. Jacob, à peine sorti de la capitale, se vit à la tête de plus de cent mille hommes. Alors ils exercèrent librement de plus grandes violences. Ils attaquoient les villes à force ouverte, exterminant et prêtres et laïques. Malgré leurs pillages, ne pouvant subsister réunis, ils se divisèrent sous prétexte de s'embarquer en divers endroits. Le chef se rendit à Orléans avec l'élite de la troupe. Ils y égorgèrent vingt-six ecclésiastiques, en blessèrent plusieurs, et en jetèrent d'autres dans la Loire. Les écoliers prirent les armes et tuèrent quel-

1250. ques uns de ces assassins; ce qui les obligea de se retirer précipitamment. La régente, reconnoissant qu'elle avoit été trompée, ordonna au peuple de s'unir contre eux. Les habitans de Bourges eurent l'honneur d'en délivrer la France. Ils les battirent complétement, et dissipèrent la principale bande qui venoit de quitter leur ville. Les autres eurent le même sort.

De tous ces fanatiques, pas un n'alla dans la Palestine. Le roi, qu'ils prétendoient secourir, ne reçut point de renfort. Il étoit accablé de nouveaux malheurs : une maladie contagieuse vint mettre le comble au désastre des croisés. Un grand nombre y succomba. Louis visita ses moindres officiers, et, sans que sa dignité ou la crainte de la contagion l'arrêtassent, leur rendit tous les services qu'ils eussent pu attendre de leurs égaux. D'un autre côté, il avoit laissé à Damiette, outre les François qu'y avoient retenus quelques affaires, tous les malades, ses machines de guerre, et beaucoup de meubles et d'effets comme gage de quatre cent mille besans d'or qu'il devoit aux Sarrasins pour achever le paiement de la rançon. Il s'empressa d'envoyer cet argent et de réclamer ses sujets. Mais les ambassadeurs rapportèrent une partie de ces fonds, et de plus de douze mille prisonniers qui étoient restés

à Damiette, n'en ramenèrent que quatre cents. 1250.
Quant aux effets, qui devoient aussi être rendus, les Sarrasins les avoient brûlés. Ils se partagèrent entre eux les captifs. Plusieurs se firent mahométans pour éviter la mort. D'autres aimèrent mieux la subir que de renoncer à leur religion.

Cependant Blanche avoit mandé à Louis que son retour en France étoit nécessaire à la sûreté de l'Etat menacé par l'Angleterre. Mais d'un autre côté, les chrétiens de l'Orient lui représentoient que la Palestine seroit perdue pour eux, et que plus de dix mille Européens, qui étoient dans les fers, ne les verroient jamais se briser, s'il quittoit actuellement l'Asie. Le conseil assemblé fut d'avis du retour. Un de ses membres observa que, de deux mille huit cents chevaliers venus de France, il n'en restoit pas cent, la plupart malades. Trois seulement, entre autres Joinville, opinèrent à rester. Le roi se déclara pour ce parti. Sa mère, dit-il, qui gouvernoit avec tant de sagesse, suffisoit pour renverser les projets des ennemis de la France, et s'il partoit, le royaume de Jérusalem étoit anéanti. Il en conclut que l'intérêt du Ciel et l'honneur du nom françois exigeoient qu'il différât son départ. Cependant il permit à ceux qui le dé-

1250. sireroient, de retourner dans leur patrie. Ses frères et la plupart des seigneurs usèrent de cette faculté. Le roi n'en persista pas moins dans sa résolution. Bientôt il se vit recherché par le soudan de Damas, cousin de celui du Caire ou de Babylone. Il l'engageoit à se joindre à lui pour réduire les Egyptiens qui avoient massacré leur souverain. Il lui offrit le partage de leurs dépouilles, et de lui céder en outre le royaume de Jérusalem. Mais, avant de donner une réponse décisive, Louis voulut tenter de ramener les émirs d'Egypte à l'exécution du traité de Damiette pour les points qui pouvoient encore être accomplis; car il leur restoit des prisonniers de distinction; tous n'avoient pas été égorgés. Un jacobin (frère Yves, qui savoit l'arabe), chargé de porter la réponse du roi à Damas, rencontra en chemin, dit Joinville, une vieille femme tenant d'une main une cruche d'eau, et un réchaud de l'autre. On lui demanda ce qu'elle en vouloit faire. Elle répondit qu'elle vouloit éteindre les feux de l'enfer et brûler le paradis, pour qu'on ne fît jamais le bien par espérance ou par crainte. On voit que la doctrine du quiétisme et de l'amour pur est plus ancienne que le dix-septième siècle.

En même temps Louis envoyoit sommer

les émirs égyptiens de choisir entre la guerre 1250.
et l'exécution du traité de Damiette; ce qui ne l'empêcha pas de fortifier Saint-Jean-d'Acre qui alors étoit la principale ressource des chrétiens dans l'Orient. Pour accélérer et améliorer l'ouvrage, en montrant l'intérêt qu'il y mettoit, on assure qu'il y travailla de sa propre main.

Tandis qu'il se livroit à cette occupation, il lui arriva un ambassadeur du Vieux-de-la-Montagne pour l'avertir que son maître étoit fort étonné de n'avoir encore reçu aucun présent de sa part. « C'est un tribut, ajouta-t-il, que lui » paient annuellement l'empereur d'Alle» magne, le roi de Hongrie, le soudan de » Babylone et plusieurs autres grands princes, » parce qu'ils savent que leur vie est en ses » mains. » Il somma le roi de se conformer à cet exemple. Louis, après avoir long-temps fait attendre sa réponse à cet insolent message, fit dire à l'ambassadeur que, sans les égards qu'il vouloit bien conserver pour son caractère, il le feroit jeter à la mer, et lui fit enjoindre de revenir sous quinze jours faire satisfaction de l'insulte qu'il s'étoit permise envers la dignité royale. Le prince des Assassins, surpris de cette fierté à laquelle il n'étoit point accoutumé, lui renvoya le même ambas-

1250. sadeur avec des présens. Le roi, de son côté, chargea le frère Yves de lui en porter aussi. Ce jacobin fut très-bien reçu, et raconta, au retour, que le prince croyoit à la métempsycose, et que, lorsqu'il marchoit, un homme, qui portoit devant lui la hache d'armes, crioit : « Qu'on » se détourne devant celui qui porte la mort » des rois entre ses mains. »

L'envoyé de Louis au Caire, le sire de Valence, remplissoit en même temps sa mission avec succès. Les émirs s'engagèrent à toutes les satisfactions qu'on pouvoit désirer pour le passé, et promirent les conditions les plus avantageuses, si le roi vouloit se liguer avec eux contre le soudan de Damas. Ils mirent en liberté deux cents chevaliers, et envoyèrent à Saint-Jean-d'Acre des ambassadeurs. Louis exigea d'abord qu'on lui remît toutes les têtes des chrétiens exposées sur les murs du Caire, et tous les enfans qu'on avoit forcés de renier leur religion, enfin qu'on le tînt quitte de deux cent mille francs qu'il devoit encore. Le seigneur de Valence alla reporter cette réponse en Egypte.

1251. Les Sarrasins de ce pays ayant une guerre acharnée avec ceux de Syrie, les croisés, que les deux partis désiroient également se concilier, jouissoient d'un repos dont ils avoient

grand besoin. Le roi en profita pour aller à 1251.
Tyr, à Nazareth, et enfin à Césarée. Dans cette dernière ville, il rétablit les ouvrages détruits par les Sarrasins, et fit en outre de grandes fortifications. De temps à autre, il rece- 1252.
voit quelques secours de France, mais très-peu considérables, et qui eussent été bien insuffisans si la guerre civile n'eût pas continué entre les Sarrasins. Ceux d'Egypte ayant accepté ses propositions préliminaires, il conclut avec eux une trève de quinze ans, par laquelle on promit de lui rendre presque tout le royaume de Jérusalem. Il s'obligea de les secourir de toutes ses forces contre le soudan de Damas. Les deux armées devoient se joindre à Jaffa, connue dans l'Ecriture-Sainte sous le nom de Joppé. Le roi s'y rendit; mais les Egyptiens ne purent ou n'osèrent se trouver au rendez-vous, et manquèrent encore à un autre qu'ils avoient demandé. Cette alliance, fort peu honorable, eut néanmoins deux effets salutaires : tous les prisonniers qui étoient en Egypte furent rachetés, et la ville de Jaffa rebâtie. Louis, pour animer les ouvriers, leur disoit quelquefois : « J'ai souvent porté la hotte pour gagner les » indulgences. » Mais bientôt les Sarrasins se 1253.
réconcilièrent, et se réunirent contre l'ennemi commun. « Nous demeurâmes, dit Joinville,

1253. » moqués d'une part et d'autre. » Ni les Egyptiens ni les Syriens ne voulurent plus entendre parler de trève. Ils insultèrent Jaffa, et s'avancèrent sous les murs de Saint-Jean-d'Acre. Mais une vigoureuse sortie les mit en fuite. Leur fureur alla se décharger sur Sayette ou Sidon. Le roi y étoit en personne avec peu de monde, pour en faire relever les murailles. Il abandonna la ville qui n'étoit pas encore en état de défense, et se retira dans le château; mais, comme il étoit fort petit, il n'y put faire entrer que ses troupes. Plus de deux mille hommes, ouvriers ou domestiques, restés dans la ville, furent massacrés par les Sarrasins qui se retirèrent après l'avoir pillée et en avoir détruit les fortifications. Pendant cette attaque, la plus grande partie des croisés s'emparoient de Belinas, autrefois nommée Césarée-de-Philippe. Cette ville fut pillée, saccagée et brûlée par eux. Après ce triste exploit, ils allèrent rejoindre le roi à Sidon. Ils le trouvèrent livré à une occupation religieuse : les ennemis avoient laissé sans sépulture les corps des chrétiens égorgés depuis quatre jours, et déjà corrompus; le pieux monarque en releva un de ses propres mains, en disant : « Enterrons les martyrs de Jésus-» Christ. » Tous ceux qui l'entouroient, sans

distinction, se crurent obligés de suivre son exemple. Il rétablit les murs de Sidon, et se trouva tous les jours le premier au travail. 1253.

Dans ce temps, il apprit que ses frères arrivés en France étoient passés en Angleterre pour y demander du secours qu'ils ne purent obtenir d'un roi entièrement occupé de ses plaisirs. Ils allèrent ensuite à Lyon prier le pape de terminer avec Frédéric ses différens qui mettoient obstacle à la délivrance de la Palestine. Mais le pape n'écoutoit que son ressentiment et son intérêt personnel. L'empereur mourut sur ces entrefaites, laissant son fils Conrad héritier de ses Etats. Ce jeune prince, à peine monté sur le trône, fut attaqué d'un poison violent, et n'échappa qu'avec beaucoup de peine à la mort. Le pontife romain, auquel il attribuoit ce crime, osa faire publier contre lui en France une croisade avec des indulgences plus considérables que celles qui étoient accordées pour combattre les musulmans. Elles s'étendoient au père et à la mère du croisé. La régente assembla aussitôt la noblesse du royaume pour délibérer sur cet abus de la puissance pontificale. On ordonna d'une voix unanime la saisie des terres de ceux qui prendroient parti dans cette milice, et l'on réprimanda les cordeliers et les

1253. dominicains qui avoient prêché une telle croisade. Il eût été plus convenable de les empêcher de la publier; ils s'excusèrent sur l'obéissance qu'ils disoient devoir au pape.

Blanche donna un autre exemple de fermeté. Le chapitre de Paris avoit fait emprisonner une grande quantité de ses serfs pour quelque contravention aux lois barbares de la servitude. Ces malheureux enfermés dans un noir cachot y alloient périr de faim. La reine-mère, instruite de cette atrocité, fait prier les chanoines de les relâcher, sous caution, promettant d'ailleurs que toute justice sera rendue à ces maîtres impitoyables. Ils répondent insolemment qu'ils ne doivent compte à personne de leur conduite envers des sujets sur lesquels ils ont droit de vie et de mort, et, pour braver la régente, ils font traîner dans les mêmes cachots les femmes et les enfans de ces infortunés, et les traitent de manière qu'il en meurt un grand nombre. Blanche indignée se rend à l'entrée de la prison, ordonne de l'enfoncer, et porte elle-même le premier coup pour rassurer ceux que la crainte des censures ecclésiastiques pourroit intimider. On en vit sortir une multitude d'hommes, de femmes, d'enfans, si exténués qu'à peine ils avoient la figure humaine. Les biens du chapitre furent

confisqués ; alors enfin les chanoines écoutèrent 1253.
la voix de l'humanité ou plutôt de l'intérêt : ils consentirent à la liberté de leurs esclaves en faveur d'une rente annuelle.

La régente, pour contenir en l'absence de son fils le roi d'Angleterre qui menaçoit la France, eut recours à un moyen qui étoit dans l'esprit de ces siècles de superstition et d'ignorance : elle fit déclarer par le pape à Henri que son royaume seroit frappé d'un interdit général, s'il faisoit la moindre tentative contre celui du monarque françois. Ce fut la dernière action remarquable de la vie de cette princesse; elle mourut le 1er décembre, vêtue d'un habit de religieuse, après avoir fait profession entre les mains de l'abbesse de Maubuisson, monastère de Cîteaux, près de Pontoise, où elle fut enterrée. C'étoit la plus grande reine qu'on eût jusqu'alors vue en France.

Le fils aîné de Louis, du même nom que son père, prit les rênes de l'administration, quoiqu'il n'eût encore que onze ans, et que ce fût une loi générale du royaume de ne pouvoir tenir fief ni gouverner qu'à vingt et un ans commencés.

Louis, en apprenant la mort de sa mère, fut si accablé de douleur qu'il ne voulut voir per-

1253. sonne pendant deux jours. La reine Marguerite parut aussi extrêmement affligée. Joinville osa lui dire qu'on avoit raison de prétendre qu'il ne falloit pas ajouter foi à la sincérité de la douleur des femmes, puisque la personne qu'elle pleuroit en ce moment étoit celle du monde qu'elle avoit le plus haïe. La reine répondit avec la même franchise qu'elle ne s'affligeoit qu'à cause de la douleur de son mari. L'historien ajoute que la cause de cette haine provenoit d'une incroyable petitesse de Blanche qui ne pouvoit souffrir que le roi fût en la compagnie de son épouse. Lorsque la cour voyageoit, elle les faisoit presque toujours loger séparément. Louis alloit quelquefois à la dérobée dans l'appartement de Marguerite; si sa mère survenoit, il se cachoit dans quelque coin. Un jour qu'il tenoit compagnie à sa femme dangereusement malade, et qu'on lui annonça l'arrivée de sa mère, il s'enfonça dans la ruelle du lit: elle l'aperçut néanmoins, et le fit sortir. « Hélas! s'écria Marguerite, ne » me laisserez-vous voir mon seigneur ni en la » vie ni en la mort? » Elle s'évanouit de douleur; le roi retourna sur-le-champ près d'elle.

1254. La mort de la régente rendoit indispensable le retour de Louis. Il partit de Saint-Jean-d'Acre le 26 avril. Ayant touché sur un banc

de sable, et son navire ayant été fort endom- 1254.
magé, on lui conseilla de l'abandonner. Il répondit que s'il prenoit ce parti, ceux qui l'accompagnoient descendroient aussi; qu'on pourroit bien lui procurer une barque pour sa personne et pour sa famille; mais que toute sa suite délaissée sur une terre étrangère courroit risque de ne revoir jamais la France, et qu'il aimoit mieux s'exposer à tout avec la reine et les trois enfans qu'ils avoient sur ce vaisseau; on le radouba, et le 10 juillet Louis arriva aux îles d'Hières, en Provence. De là il se rendit à Beaucaire, où, sur les plaintes des chevaliers et des bourgeois de cette ville, il fit un réglement qui, entr'autres choses, ordonna que les habitans des bonnes villes seroient appelés pour donner leur avis en certaines circonstances. C'est le premier monument où l'on voie le tiers compté pour quelque chose, et c'est là l'origine ou le prélude de nos Etats-Généraux. Le roi vint d'abord à Vincennes, et fit ensuite son entrée à Paris. La joie que causoit son retour fut tempérée par la vue de la Croix qu'il conservoit sur ses habits, ce qui dénotoit l'intention d'une autre croisade.

Ses premiers regards, à son arrivée, se tournèrent vers l'administration de la justice.

1254. Il tint un parlement à Paris, dans lequel fut publiée une ordonnance qui renferme à cet égard de sages dispositions. Craignant que les commissaires envoyés dans les provinces pour redresser les injustices, n'en laissassent quelqu'une impunie, il résolut de visiter lui-même ses provinces, et commença dès cette année.

1255-57. Louis continua de purger son royaume des brigands qui l'infestoient, et de faire détruire les forts qui leur servoient de refuge. Il ne souffroit en qui que ce fût l'abus de l'autorité. Un simple gentilhomme, vassal du comte d'Anjou, ayant perdu un procès contre ce prince, appela de ses officiers à la cour du roi. Charles le fit mettre en prison. Le roi mande le comte, et avec un visage sévère lui demande s'il y a en France plus d'un souverain, ou s'il se croit au-dessus des lois. Il le contraignit de rendre la liberté au vassal; et, celui-ci ne trouvant personne pour plaider sa cause, tant on redoutoit la violence du prince angevin, le roi lui donna d'office un défenseur qui la soutint et la gagna. Mais son zèle religieux l'emportoit quelquefois trop loin. Il fit percer d'un fer chaud les lèvres d'un bourgeois de Paris qui avoit proféré quelque jurement qu'on appeloit impropre-

ment blasphème. On murmura de cet excès 1255-57.
de sévérité ; il rendit sur cette matière des lois si cruelles, que le pape Clément IV crut devoir l'engager à les adoucir ; quoiqu'il eût déféré à cet avis, il y resta encore beaucoup trop de rigueur.

De tous les exemples d'une justice inflexible qui signalèrent son règne, le plus célèbre est celui qu'il fit d'une atrocité d'Enguerrand de Coucy. Trois jeunes gentilshommes emportés par l'ardeur de la chasse, entrèrent dans les bois de ce seigneur dont la jeunesse étoit violente et emportée. Ses gardes les saisissent ; il les fait pendre sur-le-champ, sans les entendre. Coucy fut arrêté, et renfermé dans la Tour du Louvre. Les barons de France, la plupart alliés ou parens du coupable, sachant que le roi vouloit qu'il subît la peine du talion, s'assemblèrent, et demandèrent instamment à Louis d'être du nombre des juges. Il ne crut pas devoir leur refuser cette grâce. Tout ce que la France avoit de plus grand voulut s'y trouver, moins pour juger l'accusé que pour intercéder en sa faveur. Le roi l'interrogea lui-même. Le comte, se voyant presque convaincu, demanda qu'il lui fût permis de prendre conseil de sa famille ; ce qu'on lui accorda. Tous les barons se

1255-57. levèrent et sortirent avec lui. Le roi demeura seul avec son conseil. Coucy rentra bientôt avec ses illustres parens, nia le crime, offrit de s'en justifier par le duel, et protesta contre la voie d'information que la loi ne permettoit pas contre les barons quand leur personne ou leur honneur étoient compromis. Effectivement cette procédure étoit peu commune même à l'égard de la simple noblesse; mais Louis cherchoit à l'établir pour abolir celle du duel qui étoit monstrueuse. Il répondit « que la preuve du duel n'étoit point recevable à l'égard des personnes sans appui, » qui, faute de trouver des champions pour » combattre des hommes puissans, ne pourroient obtenir justice. » Alors on ne s'attacha plus qu'à fléchir le monarque; mais il parut inexorable, et enjoignit aux barons de donner leur avis. Aucun ne veut opiner, et tous se jettent à ses pieds pour demander grâce. Coucy lui-même, prosterné comme les autres, et les larmes aux yeux, implore sa miséricorde. Le roi, n'espérant pas obtenir le consentement de ses barons, et ne voulant pas mécontenter tous les grands du royaume, accorda la vie au coupable, qui fut condamné à des peines pécuniaires, et à servir trois ans dans la Palestine. Quoique la punition fût beaucoup trop

douce, cette procédure parut presque un coup d'autorité, tant la puissance royale étoit alors circonscrite. 1255-57.

Le roi qui, si l'on peut le dire ainsi, étoit comme affamé de justice, envoya des commissaires dans les provinces les plus éloignées, pour réparer les torts que les particuliers avoient pu souffrir depuis son avènement; ils avoient même ordre de remonter jusqu'au temps de Philippe-Auguste, qui, moins scrupuleux observateur des lois de l'équité que son petit-fils, s'étoit emparé de tout ce qu'il avoit trouvé à sa bienséance. Le roi en personne parcouroit en même temps, et avec des vues semblables, les contrées plus voisines de sa capitale : toute la France étoit couverte de bureaux chargés de ces restitutions, et quand on ne pouvoit découvrir les opprimés ou leurs héritiers, elles tournoient au profit des pauvres. Louis, pour légitimer cette destination, crut avoir besoin d'un bref du pape.

Ce prince regardoit comme un devoir de juger lui-même, autant qu'il étoit possible, les différens de ses sujets; il étoit forcé, pour les petites affaires, de s'en reposer sur quelques hommes de confiance, qui tous les jours alloient entendre *les plaids de la porte*, ce qu'on appela depuis *les requêtes du palais*.

1255-57. Mais quand les parties n'étoient pas contentes de la décision, le roi écoutoit leurs débats, et prononçoit. Joinville étoit un de ceux qui l'aidoient à distribuer la justice. Il raconte l'avoir vu souvent en été aller, le matin, au bois de Vincennes avec eux, s'asseoir sous un chêne, leur faire prendre place à côté de lui, et y donner audience à tous ceux qui la demandoient, sans que personne les empêchât de s'approcher. Dans son jardin de Paris, il agissoit de même. Il y faisoit étendre des tapis pour lui et ses conseillers, *et là faisoit dépêcher son peuple diligemment*. De plus, il donnoit deux audiences par semaine dans sa chambre. Quant aux affaires où il étoit personnellement intéressé, dans le doute, il décidoit toujours contre lui. Rien n'étoit mieux réglé que sa maison; de temps à autre, il descendoit dans les plus petits détails; il réunissoit l'économie à la libéralité, même à la munificence, dans les occasions où elle étoit convenable.

Un long calme suivit le retour du monarque dans son royaume; il ne fut du moins interrompu que par des querelles dans l'Université. Il y en avoit déjà eu pendant la régence, en 1227. Les grands priviléges de ce corps, la protection du pape qu'il regardoit comme

son unique chef, la grande réputation dont 1255-57.
il jouissoit, lui inspiroient un orgueil qui alloit quelquefois jusqu'à l'insolence. Quand il croyoit avoir à se plaindre du gouvernement, il fermoit ses écoles. C'est ce qu'il avoit fait pendant la régence; elles ne furent rouvertes qu'au bout de deux ans. Les écoliers alors étoient des hommes faits. Leur multitude étant prodigieuse, leur oisiveté causoit de grands désordres. Ceux qui éclatèrent à l'époque actuelle, eurent une autre cause: ils naquirent de la rivalité qui s'éleva entre l'Université et les religieux mendians qu'elle avoit admis dans son sein, et qui aspiroient à se rendre indépendans. Saint-Amour, le plus célèbre de ses docteurs, écrivit contre eux; il soutint que des mendians valides devoient être bannis de tout Etat policé. Les jacobins et les cordeliers eurent des défenseurs non moins fameux: Thomas d'Aquin et Bonaventure qui ont été mis par l'Eglise au rang des Saints. Les mendians, appuyés par le pape et le roi, continuèrent de rester dans l'Université, dont on vouloit les chasser; mais ils n'y eurent que le dernier rang. Louis avoit tant de prédilection pour les jacobins, qu'un frère de cet ordre lui inspira le désir d'y entrer. Il fit part de son dessein à la reine,

1255-57. et la conjura de ne pas s'y opposer. Elle ne répondit rien; mais ayant fait venir ses enfans, elle leur demanda, en présence du comte d'Anjou, qu'elle avoit en même temps invité à la venir trouver, s'ils aimoient mieux être appelés fils de prêtre, que fils de roi, et ajouta : « Les jacobins ont tellement fasciné » l'esprit de votre père, qu'il veut quitter la » couronne pour se faire prêcheur et prêtre. » Le comte d'Anjou s'emporta, perdit le respect qu'il devoit à son frère, et menaça les séducteurs des plus terribles châtimens. Le fils aîné du monarque ne fut pas plus réservé; il parla si outrageusement de ces moines, que le roi, dit-on, lui donna un soufflet. Le jeune prince jura par saint Denis, que s'il régnoit jamais, il chasseroit du royaume tous ces prêcheurs. Louis qui ne s'étoit pas, sans doute, attendu à tant de contradiction, abandona un projet inconsidéré; mais il allia les austérités monacales aux devoirs de la royauté : il portoit un cilice. Plusieurs ordres religieux, plusieurs monastères lui durent l'existence. Ses bienfaits envers les malheureux, sa charité envers les pauvres, n'eurent point de bornes. L'hôtel-Dieu de Paris subsistoit depuis longtemps; mais il agrandit considérablement ses édifices et ses revenus. L'hôpital des Aveugles

est encore une de ses fondations. Compiègne, 1255-57.
Pontoise et Vernon lui doivent aussi des hospices créés pour les malades et les indigens.

Ce prince établit une bibliothèque publique à la Sainte-Chapelle, qu'il avoit fait construire sur les débris de l'ancienne chapelle du palais. Il y venoit quelquefois seul, et se faisoit un plaisir d'expliquer quelques endroits difficiles à ceux qui ne les entendoient pas, et qui souvent ignoroient que l'interprète étoit le monarque. Cette bibliothèque ne contenoit que les ouvrages des Pères, ceux de quelques autres auteurs orthodoxes, et un grand nombre d'exemplaires de l'Ecriture. Il n'y avoit alors presque aucun livre françois. Le premier ouvrage connu en cette langue, est une Histoire des ducs de Normandie, publiée en 1160, par un clerc de Caen, nommé maître Wace. Cinquante ans après, parut celle de la Conquête de Constantinople, rédigée par Geoffroy de Ville-Hardouin. Le succès de ce livre enhardit à composer dans la même langue. Joinville vint ensuite. Vincent de Beauvais qui, comme lui, vivoit sous saint Louis, a écrit en latin; il est utile pour l'histoire de son temps; la grammaire, la rhétorique, la logique, la théologie, tout étoit empreint de la barbarie du siècle.

1255-57. Le roi cependant gouvernoit presqu'en tout point aussi bien qu'on l'eût pu faire dans le siècle le plus éclairé. Il avoit toujours près de lui un homme de confiance, dont la fonction étoit de l'avertir de tout ce qu'on disoit de lui et des fautes qu'il pouvoit commettre; il écoutoit ses rapports avec douceur, et ne manquoit pas d'en profiter. Non content de maintenir la paix dans ses propres domaines, il mettoit tous ses soins à la rétablir entre ses grands vassaux, à terminer ou à prévenir la guerre entre eux; il leur envoyoit les hommes les plus habiles de son conseil pour les disposer à la réconciliation, et pour en faciliter les moyens. Quelquefois, dit Joinville, ses ministres le blâmoient de cette conduite, prétendant qu'il eût mieux valu laisser ces vassaux redoutables s'affoiblir par leurs divisions; mais, outre qu'il prenoit pour règle les maximes de l'Evangile qui conseillent la paix, il répondoit qu'il n'étoit pas de l'intérêt de son royaume de souffrir que le fort écrasât le foible, et s'agrandît à ses dépens.

Louis ne mit pas moins d'intérêt à l'extinction des guerres particulières entre des sujets moins puissans. Ce fut l'occupation de toute sa vie, et c'étoit le plus grand bien qu'il pût faire à l'Etat. Chaque seigneur de fief avoit

le droit de se faire justice par la voie des armes, sans le consentement du Roi. Cet usage que les François tenoient des Germains leurs ancêtres, avoit été constamment observé sous la première race. Le clergé, qui possédoit des fiefs, ne devant point porter les armes, avoit des vidames ou avoués qui les prenoient pour lui. Quand le roturier offensoit le gentilhomme, il pouvoit être poursuivi par les armes, s'il ne requéroit *assûrement*; ce qu'on ne pouvoit lui refuser. Si le gentilhomme étoit l'offenseur, la querelle se vidoit dans les tribunaux. Cependant plusieurs exemples semblent attester qu'outre la noblesse, des villes, des bourgades, en un mot tout ce qui n'étoit pas serf, prétendoit au droit de se venger des torts reçus, par des moyens de force; toute injure indistinctement n'en autorisoit pas l'emploi : il falloit, en général, que le crime fût de nature à mériter la peine de mort. Cependant la guerre se faisoit quelquefois pour de moindres causes, et décida de plus d'une succession. Le droit de se faire justice soi-même n'ôtoit pas au seigneur du coupable celui de le faire punir, et envoyer au supplice par les officiers de sa juridiction. 1255-57.

La guerre ne pouvoit commencer que le

1255-57. troisième jour après le défi ; toute la famille de chaque partie belligérante devoit y entrer ; les parens au delà du septième degré d'abord, et ensuite au-delà du quatrième, en étoient dispensés ; mais s'ils vouloient y prendre part, ils en avoient le droit, ainsi que les amis et alliés. On exceptoit de ces guerres privées, tous ceux qui n'étoient pas en état de porter les armes, ou à qui leur profession ne le permettoit pas, ceux qui s'étoient engagés au service de la Terre-Sainte, ceux qui se trouvoient dans quelque pèlerinage éloigné, ou en quelque cour étrangère pour le bien public. On pouvoit encore se mettre à l'abri de toute hostilité, en protestant qu'on n'avoit point participé à l'offense et qu'on la désapprouvoit ; les parens, même les plus proches de l'offensé, pouvoient s'affranchir du devoir de poursuivre la vengeance en renonçant à sa parenté ; mais, par là, ils devenoient incapables de lui succéder : on se rédimoit pour une certaine somme, de la réparation que l'offensé ou sa famille étoient en droit de demander ; et un meurtrier qui vivoit sous Childebert, prétendoit qu'un homme dont il avoit tué tous les parens, lui devoit beaucoup de reconnoissance, parce que les compositions qu'il lui avoit payées, l'avoient enrichi.

Le propriétaire d'un fief n'avoit pas droit de défier celui dont il relevoit. Les vassaux obligés de suivre leur seigneur dans ses guerres privées, ne pouvoient être attaqués que pendant le temps qu'ils étoient en armes à sa suite. 1255-57.

Il y avoit, outre la paix, plusieurs manières de terminer ces querelles : lorsque les deux parties principales étoient d'accord, leurs parens avoient encore le droit de se combattre; mais il falloit qu'ils en fissent la déclaration. Le moindre signe de réconciliation tenoit lieu de traité, comme de manger, de boire ou de causer avec son ennemi. Celui qui ensuite continuoit les hostilités, pouvoit être poursuivi en justice.

Un second moyen de mettre fin à la guerre étoit *l'assûrement*. Celui qui ne vouloit pas se battre, ou qui cessoit de le vouloir, requéroit de son seigneur haut-justicier(1) que l'adversaire lui donnât l'assurance de la paix, s'en rapportant à la justice pour le sujet de la contestation. Le seigneur étoit obligé d'accorder cette demande, et d'enjoindre à la partie d'y avoir égard, et d'y faire souscrire toute sa famille.

---

(1) Ces guerres supposoient un crime capital, dont le bas-justicier ne connoissoit point.

1255-57. Si l'*assûrement* étoit violé, on pendoit le coupable, lorsque la mort de quelque personne avoit été la suite de l'infraction. S'il n'en étoit résulté que des blessures, la peine étoit une longue prison ou une amende dont le seigneur étoit l'arbitre.

Enfin la guerre se terminoit par le duel; c'est-à-dire, qu'elle devoit cesser, lorsqu'après avoir porté l'affaire devant les juges ils avoient ordonné un combat singulier; ce qui étoit fort commun. Ces guerres privées étoient en usage dans presque toute l'Europe, même avant fondation de la monarchie françoise. Charlemagne, Charles-le-Chauve, Hugues Capet et Robert, n'en pouvant abolir la pernicieuse coutume, s'appliquèrent du moins à la modifier, à en diminuer l'horreur. L'empereur Frédéric II alla plus loin: il défendit toute voie de fait sous peine de la vie. La défense ne fut pas observée. La noblesse ne put se résoudre à la perte de ce funeste privilége. Louis IX commença par mettre beaucoup d'entraves, et apporter des adoucissemens à ce terrible droit; et, en 1256, il publia une ordonnance pour l'abolir entièrement dans son royaume. Il paroît qu'il fut obéi de son vivant; mais l'abus renaquit après sa mort, et dura encore près de trois siècles en France. En

Allemagne, il a subsisté jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. 1255-57.

Après avoir tout fait pour établir la paix intérieure, Louis ne négligea rien pour prévenir des démêlés avec ses voisins, et il fit, dans cette vue ou par scrupule, des sacrifices excessifs. Il céda au roi d'Aragon, Jacques, la souveraineté sur la Catalogne et le Roussillon, usurpée par le monarque aragonois, pour des droits que ce prince réclamoit sur le Languedoc et quelques autres pays. 1258.

Un traité, fait avec Henri III, roi d'Angleterre, fut encore bien plus désavantageux pour la couronne. Louis le conclut malgré les représentations de son conseil et des grands. Ce fut la seule fois, dit Mézerai, qu'il choqua la volonté de ses barons. Il céda, par cet arrangement, le Limousin, le Périgord, le Querci, l'Agénois(1) et la partie de la Saintonge, qui est entre la Charente et la Guienne, à la condition d'en recevoir l'hommage lige (2). Henri, dont 1259-60.

(1) Dans le cas où le Querci et l'Agénois reviendroient à la France par la mort, sans enfans, de la comtesse de Poitiers, épouse d'Alphonse (frère du roi) et fille de Raymond VII, comte de Toulouse.

(2) L'hommage lige, à la différence de l'hommage ordinaire, qui n'obligeoit au service que pour un temps, entraînoit l'obligation de servir pendant tout le temps de la

1259-60. les possessions en France prirent le nom de duché d'Aquitaine, renonça de son côté à tous les autres pays et domaines dont ses prédécesseurs avoient joui sur le continent.

Ce siècle étoit celui des moines et des monastères. Isabelle, sœur de Louis, fonda l'abbaye de Longchamps. Les augustins et les carmes, deux ordres mendians institués depuis peu, s'établirent à Paris. Ces derniers, qui avoient pris naissance en Syrie, et qui vécurent d'abord en divers ermitages de la Palestine, se rassemblèrent sur le mont Carmel, vers la fin du douzième siècle. Louis, en ayant amené quelques uns avec lui à son retour dans ses Etats, leur bâtit une église et un couvent.

Ce fut par des motifs religieux et politiques à la fois qu'il substitua la preuve par témoins aux duels qui en tenoient lieu. Le gentilhomme qui offroit de se battre gagnoit sa cause si l'adversaire refusoit le combat. S'il l'acceptoit, celui qui tuoit l'autre étoit réputé avoir le bon droit. Si tous deux périssoient, leur dépouille appartenoit au seigneur haut-justicier (1). Le

---

guerre. L'hommage *plane* ou *simple*, peu usité, n'imposoit que celle de ne pas nuire au seigneur qui le recevoit.

(1) On pouvoit appeler en duel les témoins, et même les juges.

roi abolit cet usage extravagant et barbare 1259-60.
dans tous les lieux où il avoit droit de haute-justice ; et, ce qui est incroyable, il ne trouva pas un imitateur, même parmi le clergé.

Il eut aussi la sagesse de refuser une couronne 1261.
qui lui étoit illégitimement offerte. La cour de Rome avoit donné l'investiture du royaume de Naples ou Sicile, qui ne lui appartenoit pas, à un fils du roi d'Angleterre ; mais ce monarque n'exécutoit pas les conditions auxquelles on l'avoit attachée. D'ailleurs Mainfroy, tuteur de Conradin (fils de Conrad, mort en 1254), à qui elle appartenoit légitimement, étoit un ennemi dont Rome n'étoit pas capable de soutenir l'effort. En conséquence Urbain IV, qui occupoit le Saint-Siége, offrit la Sicile à Louis pour un de ses fils ; l'offre fut refusée. Il la proposa ensuite au duc d'Anjou, Charles, frère du roi. Ce prince, occupé à réprimer la ville de Marseille qui s'étoit soulevée, n'osa pas l'accepter en ce moment.

Ecartant tout projet ambitieux, Louis ne 1262-63.
s'occupoit alors que du commerce et de la police de son royaume. Il classa, en diverses communautés, les marchands et les artisans, dressa leurs statuts, et leur donna des réglemens si sages qu'ils ont été le modèle de tout ce qui a été fait depuis en ce genre. D'abord

1262-63. il avoit chassé des villes et des villages les femmes de mauvaise vie ; mais il crut ensuite devoir les tolérer. Cependant, pour couvrir leur métier de l'ignominie qu'il méritoit, il détermina les habits qu'elles devoient porter, et les rues qu'elles devoient habiter à Paris. Plusieurs, rougissant d'une infamie si authentique, se retirèrent dans une maison de filles pénitentes, instituée en cette ville. Les mœurs étoient fort relâchées. L'adultère n'étoit puni que par une amende. Lorsque les coupables ne pouvoient ou ne vouloient pas la payer, ils étoient condamnés à courir, nus, toutes les rues de la ville; mais Louis ne laissa pas subsister la nudité de la femme. Il veilloit à la sûreté, à la commodité des grands chemins, à ce que les rivières fussent navigables. Son excellente administration, en répandant l'abondance, augmenta les revenus de la couronne (1), qui, comme ceux des seigneurs, ne consistoient qu'en terres, en redevances, en droits d'entrée et de sortie des marchandises, et en confiscations. Quelquefois, à la vérité, le prince exigeoit des décimes du clergé, et levoit une espèce de taille sur les peuples de son

(1) Joinville dit que tous les ans ils croissoient de moitié.

domaine ; mais Louis n'usoit de ses droits qu'a- 1262-63.
vec une extrême sobriété. La France, qui étoit presque déserte, se repeupla. On y venoit de toute part jouir des douceurs de l'aisance, de la paix et des avantages d'une exacte justice. Le roi étoit le premier à donner l'exemple du respect qu'on doit à la loi. Il avoit, par erreur, ordonné de mettre sur le pont d'Auxerre quelques poteaux à ses armes ; l'évêque de la ville les fit arracher. Comme son droit étoit juste au fond, le monarque lui pardonna l'insolence de la
forme. La réputation de sa droiture et de son 1264.
équité le fit choisir pour arbitre par l'Angleterre dans les demêlés qu'elle avoit avec son souverain. Henri III et les députés des barons anglois se rendirent dans la ville d'Amiens pour discuter leurs droits, et Louis prononça une décision à laquelle les sujets ne voulurent pas se soumettre.

Cependant l'équité du monarque françois, et la bonne politique l'abandonnèrent dans l'affaire de l'investiture du royaume de Naples ou Sicile. Le pape Urbain IV s'arrogeoit, comme nous l'avons vu, le droit de disposer de la Sicile qui appartenoit à Conradin. Le comte d'Anjou, Charles, l'avoit refusée une fois. Deux grands obstacles, outre celui de la justice, sembloient s'opposer à ce que cette

1264. couronne lui fût donnée : Rome en avoit disposé précédemment en faveur d'un fils du roi d'Angleterre, et le comte d'Anjou venoit de blesser l'autorité des papes en acceptant à vie la dignité de sénateur de Rome, instituée, cent vingt ans auparavant, pour mettre un frein aux entreprises d'Innocent II, qui cherchoit à opprimer les Romains. Cette dignité, équivalente à celle de gouverneur, étoit tantôt accordée à une seule personne, et tantôt partagée entre plusieurs. La puissance, qu'on y attachoit, varioit suivant que le peuple avoit à se louer ou à se plaindre du Saint-Siége. Quelquefois elle en étoit dépendante, et quelquefois indépendante. On la conféroit toujours à un seigneur du pays, en général, pour deux ans, jamais à vie. Mais les Romains, mécontens des grands de leur pays, les chassèrent tous de la ville, et nommèrent sénateur perpétuel le comte d'Anjou, que la réduction des Marseillois, exécutée avec vigueur et célérité, avoit mis en grande réputation chez l'étranger. Le comte d'Anjou avoit accepté sans balancer; ce qui avoit singulièrement déplu à Urbain, qui voyoit dans cette élection un grand danger pour le peu d'autorité qu'il avoit à Rome, où les papes n'osèrent pas résider pendant les longs troubles de l'Italie. Néanmoins le Saint-Siége crut ne pouvoir

faire un meilleur choix que celui de Charles 1264.
pour le trône de Sicile. Toutes les difficultés furent aplanies par l'adresse du légat romain. Il calma les scrupules du roi sans le consentement duquel Rome ne vouloit rien conclure. Urbain mourut au moment où la négociation alloit se terminer. Clément IV, son succes- 1265.
seur, la reprit. Tout fut bientôt réglé. Charles accepta les conditions que le nouveau pontife voulut lui imposer. Il reconnut tenir le royaume de Sicile comme un fief dépendant de Rome, réversible au Saint-Siége en certains cas, s'obligea de lui payer une redevance annuelle de 8000 onces d'or, et de lui faire présent d'une belle haquenée blanche tous les trois ans. Quoiqu'il eût juré aux Romains de garder toute sa vie la dignité de sénateur, il s'engagea envers le pape à s'en démettre au plus tard dans trois ans; son serment ne le retint pas, le Saint-Siége prétendant avoir le droit de dispenser de ceux qui étoient contraires à ses intérêts. Le pape déclara, dans le traité, « que » celui qui attenteroit au décret émané de sa » pleine puissance, encourroit l'indignation » de Dieu et des apôtres Pierre et Paul. » Pour faciliter l'exécution du traité, le légat proposa et obtint une décime sur le clergé de France. Louis consentit à cette taxe dont la

1265. levée fut faite par le légat; il souffrit même qu'une croisade fût prêchée, dans la France, contre Mainfroy. On alla jusqu'à déclarer absous de leur vœu ceux qui renonçoient à la guerre de la Terre-Sainte pour la faire dans le royaume de Naples ou Sicile. Charles partit avec quatre-vingts voiles, mille cavaliers d'élite et beaucoup de noblesse de ses Etats de Provence. On lui représenta que ses ennemis l'attendoient avec une flotte trois fois plus forte que la sienne. Ce danger ne l'arrêta point. Il essuya une tempête si furieuse que les matelots, n'espérant plus rien, abandonnèrent les rames. Tout le temps qu'elle dura, on le vit sur le tillac, tâchant de ranimer par son courage celui des rameurs. Cette tourmente le sauva de la rencontre de l'amiral sicilien. Il vint aborder au port d'Ostie. On le reçut à Rome avec acclamation ; et il fut aussitôt mis en possession de sa dignité sénatoriale. La cérémonie de l'investiture du royaume de Sicile se fit ensuite.

Mainfroy, ayant promptement rassemblé quinze mille chevaux, soixante galères, sans compter une foule de partisans qu'il avoit en Italie, et qui devoient se réunir dans les faubourgs de Rome, se flattoit d'emporter cette ville d'un coup de main. Charles, après avoir pourvu à la sûreté de la place, en sortit avec

trois mille hommes pour observer l'ennemi. 1265.
Celui-ci se retira vers Tagliacozzo sans rien entreprendre. Il y attendoit le-succès d'une trahison de quelques gens qu'il avoit gagnés pour empoisonner Charles, et même tous les François, suivant Daniel et Velly. Il est probable que cela doit s'entendre tout au plus des principaux officiers de l'armée. Quoi qu'il en soit, plusieurs, dit-on, périrent par cette perfidie; mais elle fut découverte, et le comte y échappa.

Le légat excitoit en France la noblesse à le secourir. Le premier qui prit la croix fut un évêque d'Auxerre; et son exemple eut beaucoup d'influence, parce qu'il jouissoit d'une grande réputation de sagesse et même de capacité pour le métier de la guerre. Une foule de seigneurs et de gentilshommes s'empressèrent de l'imiter. Mais la plupart manquoient d'argent. Le légat, de l'avis du roi, et malgré la défense du pape, leur distribua celui qu'il avoit reçu du clergé. Ce fut le salut du comte d'Anjou, qui, sans un prompt secours, ne pouvoit plus se soutenir. Ces nouveaux croisés 1266.
arrivèrent dans les premiers jours de janvier. Peu après Charles partit à la tête de son armée. Mainfroy voulut traiter. Son adversaire répondit à ses ambassadeurs: « Dites à votre

1266. » maître que, dans peu de jours, il m'aura mis » en Paradis, ou que je l'aurai envoyé en » Enfer. » Les deux armées se rencontrèrent près de Bénévent. L'évêque d'Auxerre, en vertu d'un pouvoir exprès du pape, donna aux troupes une absolution générale, et, pour pénitence, leur ordonna d'exterminer l'ennemi. Mainfroy, à qui de tout côté il arrivoit des renforts, au lieu de les attendre, accepta la bataille, la perdit, et y fut tué après s'être vaillamment défendu. Ce prince a été accusé par la plupart des historiens d'avoir étouffé Frédéric II, dont il étoit fils naturel, et empoisonné son frère Conrad; mais ces crimes, dont il n'y a pas la moindre preuve, ont été probablement supposés par les amis de la cour de Rome. Tout, à peu près, se soumit dans le royaume de Naples et dans l'île de Sicile. Les Sarrasins, qui possédoient Lucérie (Lucera) sur le continent, et plusieurs places aux environs, eurent la vie sauve à condition d'abattre leurs murailles et tous leurs forts. Bénévent, qui étoit sans défense, fut traité avec barbarie. On y tua, sans distinction d'âge ni de sexe, tout ce qui s'offrit aux coups du vainqueur; et ces croisés, qui étoient censés faire une guerre de religion, souillèrent de leurs débauches et de leurs violences jus-

qu'aux monastères qui renfermoient les reli- 1266.
gieuses.

Charles, usant de sa victoire avec imprudence et avec cruauté, se fit abhorrer de ses nouveaux sujets. Mainfroy fut regretté. Conradin, enfant de seize ans, de la maison de Souabe, fils et successeur de Conrad, quitte l'Allemagne, et vient en Italie disputer au comte d'Anjou sa nouvelle conquête. Rome excommunie, ainsi que tous ses partisans, ce jeune prince dont tout le crime étoit de vouloir recouvrer ses Etats. Il est vaincu dans les environs de Tagliacozzo, près du lac de Celano, quoiqu'il eût trente mille hommes contre dix mille, et pris avec les principaux seigneurs de son parti. Le vainqueur s'étant rendu à Naples fait assembler tout ce qu'il y avoit de gens versés dans la connoissance des lois pour décider quelle peine méritoient les prisonniers. Ces misérables prononcèrent presque à l'unanimité qu'ils méritoient la mort comme coupables du crime de lèse-majesté divine et humaine. Conradin, et Frédéric, duc d'Autriche, son cousin, furent conduits sur un échafaud dressé dans le marché de Naples. Frédéric ayant été exécuté le premier, Conradin ramassa la tête de son cousin, et la baisa en demandant pardon à son ami de lui avoir,

1266. pour prix de son attachement, attiré une fin si déplorable; ensuite il jeta son gant au milieu de la place, en déclarant qu'il cédoit tous ses droits sur la Sicile à son vengeur, et reçut le coup mortel, tenant embrassée la tête de Frédéric. Le gant fut ramassé, dit-on, et porté au roi Pierre d'Aragon, époux d'une des filles de Mainfroy. En Conradin s'éteignit la maison de Souabe, qui avoit gouverné l'empire pendant cent quinze ans, et la Sicile durant plus d'un siècle. Ce supplice fut le premier exemple d'un pareil attentat contre les têtes couronnées. Quelques historiens prétendent que ce fut le pape Clément qui conseilla cette mort; que Charles le consulta sur ce qu'il feroit de son prisonnier; que le souverain pontife lui répondit par l'envoi d'une médaille sur laquelle on lisoit d'un côté : « La mort de Conradin est » le salut de Charles. » Et de l'autre : « La » vie de Conradin est la perte de Charles. » On dit aussi que Robert, comte de Flandre, et gendre du vainqueur, fit près de lui d'inutiles efforts pour sauver Conradin, et que de dépit il tua de sa main le juge qui avoit prononcé la sentence, et fit assommer le bourreau qui l'avoit exécutée. Les principaux seigneurs de la Pouille et de l'Abruzze subirent

le sort de Conradin. On ne voyoit partout 1266.
qu'échafauds et gibets; Charles devint plus que jamais l'objet de l'exécration publique.

Louis au contraire ne cessoit de mériter et 1267.
de se concilier l'amour et la vénération de ses sujets. Il ne s'occupoit que de l'extirpation des abus qui nuisoient à leur bonheur. Un des plus grandss ans contredit étoit la facilité qu'on avoit de se soustraire au supplice que les lois infligeoient au meurtre et à l'assassinat. Il ne s'agissoit pour s'en garantir que de nier le fait, quelque notoire qu'il fût, et d'offrir le duel, en jetant un gage, qui souvent n'étoit pas relevé. La voie d'information n'avoit pas été reçue hors des domaines du roi; en sorte qu'il étoit réduit à employer l'influence qu'il pouvoit avoir sur ses grands vassaux pour leur faire réprimer, du moins par quelques punitions, les crimes de cette nature qui se commettoient dans l'étendue de leurs seigneuries. Il abolit un usage immémorial établi à Tournai par lequel il étoit permis au meurtrier banni de se racheter de son ban pour cent sous.

Une dévotion mal entendue vint interrompre le cours de ces occupations vraiment royales. Louis n'avoit quitté la Palestine qu'avec le dessein d'y retourner. Il crut que le moment de l'exécuter étoit venu, et en écrivit au pape

1267. Clément IV, qui, sachant que la foiblesse de sa santé ne lui permettoit ni de soutenir le poids très-pesant de l'armure qu'on portoit alors, ni de monter à cheval, et d'ailleurs, instruit combien sa présence étoit nécessaire au bien de son royaume, le détourna d'abord de l'exécution de ce projet; mais bientôt le pontife, changeant de langage, le pressa de suivre une entreprise que le Ciel, disoit-il, pouvoit seul luiavoir inspirée.

Il est vrai que la Palestine étoit dans l'état le plus déplorable. A l'exception de Saint-Jean-d'Acre, qui même étoit menacé, presque toutes les places du pays avoient subi le joug des Musulmans. Louis convoqua tous les grands du royaume; il y en eut peu qui se dispensassent de prendre la croix. De ce nombre fut Joinville, quoique Louis l'en pressât vivement; mais il répondit : « Tant que j'ai été outre-
» mer au service de Dieu, les gens et officiers
» du roi de France ont grevé et foulé mes su-
» jets, tellement qu'eux et moi nous nous en
» ressentirons toujours. » Il ajoute : « J'ai en-
» tendu depuis dire à plusieurs que ceux qui
» lui conseillèrent cette entreprise firent un
» très-grand mal; car tandis qu'il fut en France
» tout son royaume vivoit en paix, et régnoit
» justice, et incontinent qu'il fut dehors tout

» commença à décliner et à empirer. » Le roi 1267.
emmena trois de ses fils, ne laissant près de la reine que le dernier, qui n'étoit pas encore en état de porter les armes. Il faut convenir que c'étoit une haute imprudence. Cette expédition devant être fort dispendieuse, le pape permit au roi de lever pendant quatre ans un dixième des revenus ecclésiastiques. Le clergé murmura beaucoup, tint des assemblées, adressa des réclamations au Saint-Siége, et fut contraint de payer, parce que le roi et le souverain pontife étoient d'accord. Les bourgeois des villes et les gens de campagne, sur lesquels on imposa une taxe pour le même objet, l'acquittèrent sans plainte ni murmure. Chaque seigneur avoit droit de lever une capitation sur ses vassaux; mais ce tribut n'étoit exigé que dans certains cas, tels qu'une entreprise extraordinaire; le mariage ou la réception d'un fils dans l'ordre des chevaliers. Ces occasions exceptées, les serfs seuls étoient assujétis à des impositions personnelles.

Malgré la bonne intelligence qui régnoit en 1268.
ce moment entre la cour de France et celle de Rome relativement aux affaires de la croisade, il survint quelques démêlés sur d'autres objets. Louis pour ses enfans et son neveu, le comte d'Artois, jugea devoir solliciter à Rome le

1268. privilége de ne pouvoir être excommuniés par les évêques de leurs diocèses : Clément IV le refusa sous prétexte que ce seroit attenter aux droits de l'épiscopat. Ce pontife essaya en ce temps d'établir en sa faveur un droit nouveau : celui de nommer aux bénéfices qui vaquoient en cour de Rome ; c'est-à-dire dont les titulaires mouroient ou se démettoient dans l'endroit, ou à vingt lieues de la résidence du pape. Louis ne toléra point cette usurpation de ses droits.

1269. Décidé à partir pour la Palestine quoique sa santé s'affoiblît de jour en jour, il fit son testament, régla les apanages de ses fils, et voulut qu'ils fussent réversibles à la couronne, si quelqu'un de ces princes mouroit sans enfans. Il n'assigna que quatre mille francs de douaire à la reine. Louis VIII en avoit laissé trente mille à sa veuve. Ce n'est pas que saint Louis n'aimât son épouse, l'une des plus belles femmes de son temps, d'une sagesse et d'une pénétration d'esprit si reconnues qu'il la consultoit en tout, et que les plus grands potentats la prenoient pour arbitre entre eux et leurs vassaux. Elle mourut à soixante-seize ans, après quinze ans de veuvage, dans un couvent de cordeliers qu'elle avoit fondé au faubourg de Saint-Marceau, et où elle se retira dès

qu'elle eut perdu son époux. Du reste ce prince 1269.
fit des legs à presque tous les malheureux de son royaume, et à plusieurs monastères. Ne jugeant pas devoir confier à la reine l'administration des affaires durant son absence, il nomma régens Mathieu, abbé de Saint-Denis, de l'ancienne famille des comtes de Vendôme, et Simon de Nesle, qui appartenoit à l'illustre maison de Clermont en Beauvoisis.

1270.
Aussitôt le roi, avec ses fils et un grand nombre de seigneurs, se rendit pieds nus, de son palais à Notre-Dame, pour supplier le Ciel de favoriser son entreprise, et partit pour Aigues-Mortes où étoit le rendez-vous des croisés. Les vaisseaux de transport, que les Génois devoient fournir, n'arrivèrent qu'au bout de deux mois. Il s'éleva des querelles entre ces soldats de diverses nations, on en vint aux mains, et plus de cent hommes demeurèrent sur la place; le calme ne se rétablit qu'après qu'on eut fait pendre les plus mutins. Au lieu de se diriger vers la Palestine, on résolut de débarquer dans le royaume de Tunis. Le souverain mahométan de cette contrée, qui depuis long-temps entretenoit un commerce régulier avec le roi, lui avoit annoncé qu'il embrasseroit la religion chrétienne s'il le pouvoit sans courir de trop grands risques. Ce

1270. motif détermina Louis. En faisant une descente dans les Etats du Tunisien, il lui fournissoit une occasion de se déclarer; et si le désir qu'en témoignoit ce prince n'étoit pas sincère, on devoit attaquer sa capitale et y fonder une colonie chrétienne. On la disoit remplie de richesses, et d'ailleurs la conquête de ce pays affoibliroit le soudan d'Egypte qui en tiroit ses principales ressources en hommes, en chevaux et en armes. Par là d'ailleurs on coupoit la communication de l'Egypte avec les Sarrasins de Maroc et d'Espagne, dont le soudan attendoit des secours considérables, on rendoit la mer libre aux croisés, et ils se débarrassoient des plus grands obstacles qu'ils eussent éprouvés jusqu'alors, et qui étoient toujours venus de cette contrée. Après une courte relâche à Cagliari, le roi vint aborder près de Tunis, ville alors puissante qui faisoit tout le commerce de la Méditerranée, s'empara du port, qu'il trouva sans défense, et presque aussitôt de la célèbre Carthage, qui étoit sans fortification, mais qui avoit un assez bon château que les François emportèrent d'emblée. Le roi de Tunis, loin de songer à recevoir le baptême, ne s'occupa que de la défense du pays. Il fit arrêter tous les marchands chrétiens qui s'y trouvoient, déterminé

à leur faire couper la tête si les croisés se 1270.
montroient à la vue de sa capitale. Ceux-ci se virent réduits à tenir la défensive, en attendant le roi de Sicile qui devoit arriver incessamment. On étoit au temps de la canicule; les chaleurs, la nature des alimens et des eaux infestèrent le camp d'une épidémie si meurtrière, qu'elle fit périr en peu de jours la moitié de l'armée. Un fils du roi en devint une des premières victimes; Louis en fut lui-même atteint. Dès le premier jour, il pressentit que l'attaque étoit mortelle. Aucune de ses occupations n'en fut interrompue; jamais il ne donna ses ordres avec plus de précision. Rassemblant ce qui lui restoit de forces, il adressa une instruction pleine de sagesse et de piété à Philippe, l'aîné de ses fils (1), et la traça, dit-on, de sa propre main. On la voit dans les Mémoires de Joinville; en voici quelques traits: « Beau fils, la première chouse que je t'enseigne et commande à garder, si est que de tout ton cœur, tu aimes Dieu.... Sois tel que tes confesseurs, tes parens et familiers te puissent ardiement reprandre de ton mal, que tu auras fait..... Aies le cœur doux et

(1) Louis, l'aîné de Philippe, étoit mort en 1259, à l'âge de seize ans.

1270. » piteux aux povres, et les conforte et aide
» en ce que tu porras. Ne boute pas sus trop
» grans tailles ne subcides à ton peuple, si ce
» n'est pour ton royaume défendre.... Gardes-
» toi de souffrir qui medie d'autruy darrières
» ou devant par détraction. A tes serviteurs
» sois loial, libéral et roide de parole, ad
» ce qu'ilz te craignent, et ayment comme
» leur maître. Si tu ès averti d'avoir aulcune
» chose de l'aultruy, soit par toy, ou par tes
» prédécesseurs, fay la rendre incontinent....
» Garde-toi d'émouvoir guerre contre omme
» chrestien sans grant conseil, et que aultre-
» ment tu n'y puisse obvier. »

Quand Louis vit approcher son dernier moment, il se fit mettre sur un lit couvert de cendre, où il mourut le 25 août, âgé de cinquante-six ans (il étoit né en 1214). Jamais prince ne se dévoua plus complétement au bien de ses sujets; jamais on ne vit un maître plus doux et plus indulgent pour ses domestiques. Un de ses valets de chambre ayant laissé tomber une goutte de cire enflammée sur une jambe où il avoit déjà mal, il se contenta de lui dire : « Vous devriez vous souvenir
» que mon grand-père vous donna autrefois
» votre congé pour beaucoup moins. »

Ce prince peut être regardé comme le fon-

dateur, ou du moins le restaurateur des libertés de l'Eglise gallicane. Il donna, l'an 1268, un règlement connu sous le nom de Pragmatique Sanction, et qui ne contient que six articles. Dans un très-court préambule, il déclare que son royaume ne dépend que de Dieu; dans les cinq premiers articles il maintient les droits des évêques, patrons et collateurs ordinaires des bénéfices, la liberté des élections, les usages, libertés, franchises, droits, priviléges des églises et du clergé de France, et défend toute espèce de simonie. Le dernier proscrit les levées d'argent, les exactions par lesquelles le Saint-Siége avoit ruiné la France. 1270.

Louis IX mérite encore le titre de législateur. Pour établir l'uniformité dans l'administration de la justice, il fit faire, en deux cent dix chapitres, une espèce de code qui fut publié la dernière année de sa vie, avant son départ pour Tunis. C'est ce qu'on appelle les Etablissemens de saint Louis. Ils contiennent des règles pour la procédure civile et criminelle, et modifient l'usage des duels, que le roi n'avoit pu abolir dans les domaines de ses vassaux. Ne pouvant corriger tous les abus, il les atténuoit : les seigneurs hauts-justiciers, qui ne laissoient échapper aucun moyen de s'em-

1270. parer du bien de leurs vassaux, avoient établi comme une maxime de droit, que c'étoit une sorte de crime de mourir sans avoir reçu les sacremens de l'Eglise, et sans avoir fait son testament. Pour l'un ou l'autre prétendu délit, ils confisquoient les biens du décédé. Louis ne voulut pas que la mort subite fût regardée comme un crime (1), et ne permit la confiscation du mobilier que dans le cas où la maladie ayant duré huit jours, le malade seroit mort sans avoir reçu les sacremens. Le clergé trouva le moyen d'enlever un droit si lucratif aux seigneurs de fiefs, et de s'approprier les biens de ceux qui mouroient sans avoir testé. Peu à peu on obligea tout chrétien à léguer le dixième de ses biens à l'Eglise; ce qui, dans le cours de quelques siècles, eût mis à peu près tous ceux du royaume en sa possession. Celui qui ne vouloit pas remplir cette obligation étoit privé de l'absolution et de la sépulture, à moins que ses héritiers ne consentissent à tester en son nom; et c'étoit pour eux une nécessité de s'y résoudre; car le refus qu'on eût fait d'inhumer le mort les auroit exposés à tous les affronts de la part d'un peuple

(1) Les morts subites, réputées infâmes, passoient pour un signe de damnation.

superstitieux. Il falloit même payer un droit 1270.
à l'évêque, pour qu'il permît l'enterrement d'un homme qui n'avoit rien donné à l'Eglise. Un arrêt du parlement de 1409, mit fin à ces honteuses concussions, en ordonnant que « ceux qui mourroient sans avoir testé pourroient être enterrés sans la permission de » l'évêque et de ses officiers, à moins d'empêchement canonique. »

Ce fut encore le parlement qui cette même année, sur la demande du maire et des échevins d'Abbeville, proscrivit l'usage qui défendoit aux nouveaux époux d'habiter ensemble, sans la permission de l'évêque ou de ses officiers, les trois premières nuits de leurs noces; usage fondé sur l'exemple du jeune Tobie.

Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les lois criminelles ou civiles que contient ce code. Nous citerons seulement quelques unes des plus remarquables. La majorité féodale, dans la noblesse, étoit fixée, pour les hommes, à vingt et un ans commencés, temps où l'on est en état de porter les armes; et, pour les filles, à quatorze ans accomplis, parce qu'alors elles pouvoient prendre un mari qui desservît le fief. Le roturier étoit majeur à quinze ans finis; mais le combat lui étoit interdit jusqu'à vingt et un ans.

1270. Nous ne parlerons pas non plus des lois féodales qui n'existent plus. On sait que le roturier ne pouvoit, dans l'origine, posséder aucun fief. On se relâcha de cette rigueur, et le roturier acquit la noblesse par la possession de cette nature de biens. A la troisième génération, il appartenoit à cet ordre privilégié.

Parmi les excès les plus révoltans de la féodalité, il faut mettre au premier rang le droit de *prélibation*, abus auquel on ne voit pas que saint Louis ait touché, soit qu'il fût ignoré dans ses domaines, ou que ce prince ne se soit pas cru assez puissant pour le supprimer dans les lieux où il étoit établi. Ce droit, imaginé par les seigneurs, étoit celui de coucher la première nuit avec leurs vassales nouvelles mariées. On dit que des ecclésiastiques jouirent de ce privilége en qualité de hauts barons. Ce fut un roi écossois, Evène III (1), qui le premier l'introduisit dans ses Etats, d'où il passa en France, comme dans presque toute l'Europe. Une reine écossoise, épouse de Mal-

(1) Ce prince donna, par une loi expresse, la permission d'avoir autant de femmes qu'on en pourroit nourrir. La même loi livroit à la discrétion des rois écossois toutes les femmes des nobles, et à celle des nobles toutes les femmes des roturiers. Les grands se révoltèrent contre Evène, qu'ils firent étrangler.

tome III, obtint de son mari qu'on pût racheter 1270.
cette première nuit pour un demi-marc d'argent. Alors, dit-on, ce droit prit le nom de murkette. Velly cite un curé qui plaida pour le droit de prélibation, qu'il prétendoit lui appartenir dans sa paroisse, suivant l'usage. Il perdit son procès à la cour de Bourges, qui abolit cette coutume infâme.

Quelques années avant la promulgation de ses établissemens, Louis avoit publié de très-sages règlemens sur les monnoies. Il ne négligea aucune partie de la législation ni du gouvernement. Ce prince, quoique moins politique et moins éclairé peut-être que Charlemagne, eut plus de vertus et de bonté, et fut, comme lui, fort au-dessus de son siècle. Cependant, il ne put se défendre de l'esprit d'intolérance qui dominoit. On en peut juger par un trait que cite Joinville. « Le roi, dit-il, m'a raconté qu'à l'abbaye de Clugny il y avoit eu une grande dispute entre des ecclésiastiques et des juifs. Un vieux chevalier, qui se soutenoit à l'aide d'une potence, étoit présent. Il demanda au plus habile des juifs s'il croyoit que la Vierge fût mère de Dieu. Celui-ci répondit qu'il n'en croyoit rien. Le chevalier le frappa si rudement de sa potence à la tête, qu'il l'étendit par terre. Les Israélites

1270. relevèrent leur compatriote, qui étoit grièvement blessé, et s'enfuirent. L'abbé dit au chevalier qu'il avoit eu tort de frapper ainsi. Vous avez plus grand tort, répliqua le chevalier, de souffrir de telles disputes; car il y avoit ici une quantité de chrétiens que l'adresse des juifs eût rendus incrédules. Le roi ajouta qu'à moins d'être très-habile, on ne doit pas disputer avec les juifs; et que le laïque, entendant mal parler de la foi, doit la défendre avec son épée, qu'il faut plonger dans le corps du mécréant jusqu'à la garde. C'étoit l'opinion du temps. La piété même du prince, trop peu éclairée, a dû contribuer à la fortifier dans son esprit.

La Sorbonne fut fondée sous ce règne par Robert, natif de Sorbonne, village du Rhételois en Champagne. C'est la plus célèbre école de théologie qui ait existé.

Etienne Boylesve, gentilhomme d'Anjou, dont la postérité subsistoit en cette province et en Bretagne dans le dernier siècle (1), exerça sous Louis IX la charge de prevôt de Paris. Les comtes de chaque province avoient, outre le commandement des armées, l'administration de la police, de la justice et des

(1) Nous ignorons si elle subsiste encore.

finances; les vicomtes les substituoient en leur absence. Hugues Capet, parvenu au trône, supprima ces deux titres pour le comté de Paris, et en attribua les fonctions à un prevôt qu'il créa. Souvent Louis IX venoit au Châtelet s'asseoir, pendant les audiences, à côté de Boylesve. Ce fut ce prevôt qui le premier fit écrire en cahiers les actes de sa juridiction. Lorsque le parlement fut devenu sédentaire, cet exemple des collections d'actes publics fut imité par Jean de Montluc, greffier de la cour. Il recueillit en des cahiers reliés les principaux arrêts rendus avant lui et de son temps. Ce fut là ce qui donna naissance au nom de registre, du latin *regestum*, *quasi iterùm gestum*, parce que, dit-on, recueillir c'étoit en quelque sorte faire revivre. On nomma aussi ces cahiers des *olim*, ou pour faire entendre que c'étoient des recueils d'anciennes choses, ou parce que le premier commençoit par ce mot *olim*. Ces registres sont l'origine des enregistremens, qui font la partie essentielle de l'histoire des parlemens, et une partie très-considérable de celle de la monarchie. 1270.

Louis IX fut canonisé en 1297, et Louis XIII obtint du pape que sa fête fût célébrée dans toute l'Eglise.

1270. Dans presque toute la France, l'a
pendant le treizième siècle, commenço
Samedi-Saint; en quelques endroits, à N

PHILIPPE III,

DIT LE HARDI.

Le roi venoit d'expirer, lorsqu'on vit
roître Charles, son frère, qui arrivoit ave
belles troupes et des rafraîchissemens, d
secours dont on avoit également besoin.
lippe, successeur de Louis, étoit encore
lade. Il avoit trois fils dans l'enfance; il
donna que, s'il mouroit dans ce voyage
frère, le comte d'Alençon, exerçât
gence jusqu'à ce que l'héritier du tr
quatorze ans accomplis. Tous ceux d'
les grands vassaux de la couronne qui ét
de l'expédition, firent hommage à Phili
Pendant la maladie de ce prince, le r
Sicile, son oncle, prit le commandemer
l'armée. Il remporta sur les Sarrasins d
avantages qui déterminèrent ceux-ci à
chercher un accommodement. Les cr
avoient le plus grand intérêt d'y donne
mains, car ils étoient désolés par des m
dies pestilentielles. On convint, à des co
tions avantageuses pour eux, d'une trèv

dix ans. Ils se rembarquèrent pour la Sicile, 1270.
et arrivèrent en deux jours à Trapani; mais un grand nombre de leurs navires, n'ayant pu entrer dans le port, essuyèrent dans la rade une tempête qui fit périr cinq mille hommes.
Le roi de Navarre, beau-frère du roi, mourut 1271.
en Sicile d'une fièvre violente. La reine qui étoit enceinte, tomba de cheval dans la Calabre, fit une fausse couche, et alla mourir à Cosenza.

Philippe arriva dans sa capitale avec les dépouilles mortelles de son père, d'un de ses frères, et de son épouse. Le lendemain il partit pour les conduire à Saint-Denis. Il porta sur ses épaules la caisse qui renfermoit le cœur et les os de saint Louis. (Le reste du corps fut enterré à l'abbaye de Montréal en Sicile.) En arrivant, on trouva les portes de l'église fermées, l'abbé ne voulant pas souffrir que l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris, entrassent en habits pontificaux dans son abbaye que Rome avoit soustraite à la juridiction de leur ordinaire. Le roi voulut bien attendre; ce qui fut long, parce que les deux prélats se virent obligés de retourner au-delà des limites de l'abbaye, pour quitter les marques de leur dignité.

Ce prince fut sacré à Reims dans le mois

1271. d'août. Suivant une ancienne coutume, l'un des plus grands seigneurs de France portoit, devant nos rois, à la cérémonie de leur sacre, l'épée de Charlemagne, qu'on nommoit *la Joyeuse*, et qui étoit déposée avec la couronne et le sceptre, à l'abbaye de Saint-Denis. Ce fut le comte d'Artois, cousin du monarque, que le souverain chargea de cette fonction.

Philippe, par les acquisitions de son père, surtout par la mort d'Alphonse, comte de Poitiers, son oncle, et par celle de la comtesse Jeanne, épouse d'Alphonse et fille de Raymond VII, se vit le maître d'un vaste royaume. Saint Louis y avoit ajouté les comtés du Perche, de Clermont en Beauvoisis, de Mâcon, de Beaumont-sur-Oise, de Namur; les vicomtés de Beziers, de Carcassonne, d'Avranches; la châtellenie de Péronne; les seigneuries de Beaumont-le-Roger, de Brionne, de Loches, de Châtillon-sur-Indre; les châteaux de Belesme, de Mortagne, de Laferté-Alais, dans la Beauce, et plusieurs pays dans le Languedoc, appartenans d'abord à un vicomte de Beziers, qui les avoit perdus sous Louis VIII, puis à Trincavel, son fils, lequel, après les avoir recouvrés un instant, en avoit été dépouillé par saint Louis.

Mais l'héritage que laissoient à Philippe le comte de Poitiers et la comtesse, morts sans enfans, étoit bien plus considérable. Il héritoit d'Alphonse, le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge et le pays d'Aunis, qui avoient été son apanage. La succession de Jeanne, que lui assuroit le traité conclu à Paris, par Blanche en 1228, consistoit dans le comté de Toulouse, une partie de l'Albigeois, le Rouergue, le Querci, l'Agénois, et le pays Venaissin. 1271.

La maison de Toulouse jouissoit du comté de ce nom, depuis l'an 852. Alphonse, qui, ainsi que sa femme, mourut (1) en Italie en revenant de l'expédition de Tunis, avoit toutes les vertus privées de son frère, et quelques unes de ses autres qualités. On apprend, par les lois qu'il donna aux habitans de Villefranche dans le Rouergue, que les peines afflictives dépendoient de la volonté du seigneur. C'est sous Alphonse que fut, en 1265, commencé le fameux pont Saint-Esprit, qui a 2550 pieds de longueur, et ainsi appelé, parce que ceux qui l'entreprirent, s'imaginèrent que le projet leur en étoit inspiré par le Saint-Esprit. Alphonse favorisa cette cons-

(1) Elle ne lui survécut qu'un seul jour.

1271. truction; mais ce furent des quêtes chez tous les peuples voisins, qui fournirent à l'énorme dépense qu'elle nécessita, pendant plus de quarante-quatre ans qui s'écoulèrent avant que l'entreprise fût achevée.

Ainsi que dans les deux siècles précédens, on partageoit la monarchie en deux portions : France et Provence; division fondée sur les deux langues différentes qu'on y parloit. Le françois étoit usité dans le Nord, et le provençal dans le Midi. Ce dernier idiome, à peu près le même que de nos jours, étoit au treizième siècle, non-seulement celui du Roussillon et de la Catalogne, mais de l'Aragon et du royaume de Valence. Ce ne fut que vers la fin de ce même siècle, qu'on appela Languedoc la partie de la Provence qui porte encore ce nom (1).

Philippe étoit à peine en possession des Etats de Jeanne, que le roi d'Angleterre lui demanda la restitution de l'Agénois et du Querci, conformément au traité fait avec saint Louis. La première de ces provinces ne fut rendue qu'en 1279, et la seconde ne le

(1) Il vient de ce qu'on y disoit *oc* pour oui. On appeloit Languedoil le pays méridional où le même mot se rendoit par *oil*.

fut jamais. En 1286, on convint avec l'Anglois 1271.
d'une rente de 3000 liv. pour indemnité.

Le Venaissin avoit été légué au roi de Sicile. Philippe néanmoins s'en saisit. Rome s'étoit autrefois fait donner ce comté pour prix de la réconciliation de Raymond VII à l'Eglise ; elle l'avoit ensuite restitué, afin de se purger du reproche de cupidité. Grégoire X demanda au roi cette province, l'une des plus belles que possédassent les comtes de Toulouse. Philippe, qui avoit des raisons de le ménager, la lui donna en 1274. Les papes l'ont possédée jusqu'à la révolution françoise.

Dès la seconde année de son règne, Phi- 1272-73.
lippe eut occasion de montrer la vigueur de son caractère, et en même temps sa clémence. Un comte de Foix avoit osé poursuivre à main armée un ennemi qui s'étoit mis sous la sauve-garde du roi. Ce prince, voulant le punir avec éclat, convoqua le ban et l'arrière-ban. Le rebelle, après quelque résistance, se soumit; il fut retenu un an prisonnier. Alors, avec sa liberté, on lui rendit ses Etats. Il vint remercier le roi qui l'accueillit avec une extrême bonté, avec la plus grande distinction, et l'arma chevalier.

Cette année, il se tint un concile général à 1274.
Lyon, ville dont l'archevêque étoit seigneur

1274. temporel, et qui ne fut réunie à la couronne que sous le règne suivant. On y ordonna la levée, pendant six ans, du dixième des revenus de toutes les églises. Ce fut le dernier sacrifice de la France pour ces expéditions, qui lui coûtèrent, à ce qu'on croit, plus de deux millions d'habitans, et deux cents millions de livres. La Terre-Sainte retomba au pouvoir des Mahométans. L'élection de Rodolphe, dit le Roux, que les princes d'Allemagne avoient nommé empereur l'année précédente, fut confirmée dans ce concile; il descendoit, par son père, des comtes de Thierstein, près de Bâle, en Suisse, et par sa mère Itha, des comtes d'Hasbourg. Il ne dut sa dignité qu'à son mérite; car sa fortune y répondoit si peu, qu'il avoit été quelque temps grand-maître d'hôtel d'Ottocare, roi de Bohême, qui ne voulut point lui rendre l'hommage auquel il étoit tenu, disant « qu'il ne lui devoit rien, et qu'il lui avoit payé ses gages. » Ce bon mot fut mal soutenu. Le nouvel empereur lui enleva l'Autriche; conquête qui a donné leur surnom aux princes de sa famille. Il refusa d'aller se faire conronner en Italie, parce que, disoit-il, aucun empereur n'en étoit revenu sans une diminution de ses droits ou de son autorité.

On fit dans ce concile un nouveau règlement pour l'élection des papes. Avant celle de Grégoire X, le Saint-Siége avoit vaqué pendant près de trois ans ; pour empêcher que cet abus ne se renouvelât, il fut ordonné qu'à l'avenir les cardinaux, immédiatement après la mort du pape, s'assembleroient dans une même pièce, et que personne n'en sortiroit que pour cause de maladie. De là est venu le mot de conclave, pour exprimer un lieu où plusieurs personnes sont sous la même clef. Si trois jours après leur clôture, le choix n'est pas fait, on ne doit leur servir qu'un plat à chaque repas pendant cinq jours, et ce dernier terme expiré, ne leur donner que du pain, du vin et de l'eau, jusqu'à ce que le pape soit élu. Les cardinaux firent de vains efforts pour empêcher un arrangement qui les humilioit. 1274.

Un mois après la fin de ce concile, Philippe épousa en secondes noces Marie, sœur de Jean, duc de Brabant, princesse d'une grande beauté. Le roi avoit un favori nommé Labrosse, autrefois chirurgien ou barbier de Louis IX, et qui possédoit actuellement tout le pouvoir d'un premier ministre. On prétend 1275.
qu'il craignit que la tendresse de Philippe pour la nouvelle reine ne diminuât son crédit,

1275. et que, pour se débarrasser de cette appréhension, il résolut de perdre la princesse. Il se présenta une occasion qu'il crut favorable. Une mort subite enleva le fils aîné du roi, âgé de onze ans. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné. Mézerai donne le fait comme certain. Labrosse insinua au roi que Marie avoit commis le crime, et en méditoit un semblable contre les deux autres fils de sa première épouse, pour mettre la couronne sur la tête d'un de ceux qui naîtroient du second mariage. Le roi conçut des soupçons. Afin de s'en éclaircir, il voulut consulter une religieuse de Nivelle qui passoit pour avoir des révélations. Ce fut probablement Labrosse qui lui en donna le conseil; car son beau-frère auquel il avoit procuré l'évêché de Bayeux fut, avec l'abbé de Saint-Denis, chargé de cette commission. L'évêque, au lieu de se concerter avec l'autre, arriva le premier, et engagea l'illuminée à lui dire en confession ce que Dieu lui avoit appris sur cette affaire. On ignore ce qui se passa postérieurement dans cette conférence. L'abbé venu ensuite, et ayant interrogé la prophétesse, elle ne répondit autre chose, si ce n'est qu'elle avoit tout révélé à son collègue. Sur le rapport qu'il en fit au roi, l'évêque fut mandé par ce prince; mais il refusa de déclarer ce qu'il n'a-

voit appris, disoit-il, que sous le sceau de la confession. Le monarque irrité lui dit : « Je » ne vous avois pas envoyé pour confesser » cette fille; je saurai punir ceux qui me » trompent. » Sur-le-champ, il fit partir pour Nivelle l'évêque de Dol et un chevalier du Temple. L'oracle fut favorable à la reine. Dès lors le crédit de Labrosse commença de tomber. Quelque temps après, il fut accusé d'avoir trahi les secrets de l'Etat, et pendu. Le duc de Bourgogne, le comte d'Artois et le duc de Brabant, frère de la reine, assistèrent à son supplice. Le peuple murmura, et s'attendrit, regardant Labrosse comme une victime immolée au ressentiment de la reine. Sa mort se rapporte à l'année suivante; mais nous avons cru devoir raconter de suite tout ce qui concerne ce coupable ou malheureux favori. Son beau-frère s'enfuit à Rome, où il fut protégé par le pape. 1275.

Durant le cours de cette tragique aventure, Philippe avoit pris les armes à l'occasion de la mort de Henri Ier, roi de Navarre et comte de Champagne. Il ne laissoit qu'une fille au berceau (Jeanne). Le roi d'Aragon et celui de France vouloient l'un et l'autre donner cette héritière à un de leurs enfans. La reine-mère, nièce de saint Louis, vint avec sa fille

1275. en France, où son père en mourant avoit, dit-on, ordonné de la marier. Louis, fils aîné de Philippe III, vivoit encore; le pape ne voulut point accorder pour ce jeune prince la dispense nécessaire à cet effet; il l'accorda en faveur de son frère puîné, Philippe-le-Bel. Le roi envoya une armée dans la Navarre. Tandis que Pampelune capituloit, quelques troupes prirent la ville d'assaut. On y égorgea beaucoup de monde, et on y commit toutes les horreurs ordinaires en pareille circonstance. La Navarre épouvantée se soumit
1276-80. au vainqueur. Dans le même temps, Philippe s'avançoit en personne contre la Castille pour soutenir les droits qu'avoient à cette couronne les deux fils de sa sœur et de l'infant de Castille, auxquels leur aïeul, Alphonse X, avoit préféré son second fils. Le monarque castillan envoya un défi au roi de France qui ne jugea pas à propos de l'accepter. Mais cette querelle cessa tout à coup par les ordres du pape Nicolas, qui fit déclarer aux deux princes que s'ils se faisoient justice par la voie des armes, il les frapperoit l'un et l'autre des foudres de l'Eglise. Alphonse n'avoit aucun intérêt à cette guerre, et Philippe aimoit la paix, malgré son surnom de *hardi*, qui lui venoit apparemment du courage qu'il avoit montré dans la cruelle position

où il s'étoit trouvé à Tunis. Les deux parties belligérantes déférèrent aux volontés du Saint-Siége. 1276-80.

Charles, plus ambitieux que son neveu Philippe, ou plus constant dans son ambition, formoit les plus vastes projets. Il étoit non-seulement sénateur de Rome, mais vicaire de l'empire, et, sous prétexte de cette double qualité, exerçoit sur toute l'Italie un pouvoir à peu près absolu. Il avoit acheté pour une pension de quatre mille livres les droits de l'héritière du royaume de Jérusalem, qui à la vérité se trouvoit aux mains des Musulmans, et se flattoit de conquérir l'empire de Constantinople. Ses desseins qu'il avoit l'imprudence de divulguer, ses forces, son courage et sa réputation ayant effrayé l'Europe, la plupart de ses princes travaillèrent à l'abaisser. Nicolas III, qui occupoit le trône pontifical depuis 1277, étoit de la famille des Ursins. Il avoit fait demander pour un de ses neveux une petite-fille de Charles, et sa demande avoit été rejetée avec mépris. Le pontife romain ne put lui pardonner cet affront. Charles avoit un démêlé avec l'empereur Rodolphe; le pape, étant parvenu à s'en faire nommer l'arbitre, condamna le roi de Sicile à se démettre du vicariat de l'empire. Ce prince ne fit aucune résis-

1276-80. tance. Bientôt Nicolas lui enjoignit de se défaire aussi du sénatoriat de Rome, comme il s'y étoit obligé en recevant la couronne de Sicile des mains de Clément IV qui n'avoit nul droit de la donner. Charles montra sur ce point la même docilité que sur le premier. Le Saint-Père eût bien voulu lui enlever les Deux-Siciles; mais cette déférence à ses volontés lui en ôtant même le prétexte, il promit seulement en secret au roi d'Aragon de l'aider à faire cette conquête.

Don Pèdre, qui occupoit ce trône, avoit épousé une fille de Mainfroy, et malgré l'illégitimité de la naissance de son beau-père, se croyoit en droit de revendiquer les Deux-Siciles du chef de Constance son épouse. Les naturels du pays préféroient la domination des Espagnols, dont le caractère avoit avec le leur plus d'analogie que celui des François. Ces conquérans d'ailleurs se permettoient les plus intolérables vexations. Nous n'en citerons qu'un trait : on dit que les gouverneurs françois s'arrogeoient le droit de *prélibation* sur toutes les jeunes mariées, et les soldats de leur côté se permettoient le viol et le pillage. Charles ordonna de punir les coupables, et ne fut point obéi. On assure qu'un commandant de place prenoit chaque semaine

force une jeune vierge pour assouvir sa lubricité; qu'un autre, dans les mêmes vues, se faisoit amener les plus belles femmes de son gouvernement. 1276-80.

En ce temps, se trouvoit à la cour d'Aragon un Sicilien, Jean de Procida, ainsi appelé de la petite île de ce nom (près de Naples) qu'il avoit possédée, et dont il avoit été dépouillé comme partisan de Conradin. Ce motif de haine n'étoit pas le seul qu'il eût contre les François; ils avoient violé sa femme. C'étoit un homme plein d'adresse et de résolution, très-accrédité parmi la noblesse sicilienne. Don Pèdre le combloit de bienfaits. Par reconnoissance pour ce prince, et par aversion pour les François, Procida entreprit de mettre les Deux-Siciles sous les lois du roi d'Aragon, en les soulevant contre Charles. Il se déguisa en cordelier, se rendit en Sicile, puis à Constantinople, ensuite à Rome, et revint à la cour d'Aragon. Les principaux d'entre les Siciliens mécontens lui jurèrent de fomenter la haine que le peuple portoit aux François. L'empereur grec lui promit un secours pécuniaire considérable. Le pape, gagné par une forte somme, non seulement approuva le projet de soulèvement, mais le fit adopter par le roi d'Aragon qui balançoit encore.

1281. L'exécution en fut retardée par l'avènement au souverain pontificat de Martin IV, entièrement dévoué à Charles. L'ardeur de don Pèdre en fut un peu ralentie; mais l'or de Constantinople la ranima. Il arma puissamment sous prétexte de porter la guerre aux Sarrasins. Philippe, qui avoit épousé sa sœur en premières noces, lui prêta de l'argent pour cette prétendue croisade, et Charles en donna pour une expédition destinée contre lui-même. Le pape, moins crédule, lui défendit de faire la guerre à quelque prince chrétien que ce fût, et lui fit demander où il comptoit porter ses armes. Don Pèdre répondit qu'il s'arracheroit la langue s'il craignoit qu'elle ne divulguât ce qu'il vouloit cacher. D'autres lui font dire qu'il brûleroit sa chemise si elle savoit son secret, on qu'il couperoit une de ses mains si elle étoit instruite de ce que l'autre devoit faire.

1282. Tous les esprits fermentoient en Sicile, et déjà il y couroit des bruits alarmans, lorsque les habitans de Palerme se proposèrent, le lundi de Pâques, d'aller à vêpres au Saint-Esprit, église située tout près de la ville. Le commandant de la place, craignant quelque surprise, ordonna d'examiner si le peuple ne cachoit point des armes. Le soldat en prit occasion d'outrager les femmes. Un François,

voyant passer une très-belle fille, née d'un 1282.
homme de condition, appelé Roger, et feignant de chercher si ses vêtemens ne recéloient pas quelque poignard, l'insulte brutalement. Elle jette des cris. Son père, son mari qui n'étoient pas loin, accourent. Un grand nombre d'amis se joignent à eux, armés les uns de stilets, les autres de pierres et de bâtons. Tous fondent sur cette soldatesque effrénée, elle est massacrée, ainsi que tout ce qui lui appartient; la fureur va jusqu'à ouvrir le flanc des femmes enceintes pour en arracher leur fruit qu'on écrase contre les murailles. Les moines donnent l'exemple du carnage; le cri de liberté retentit de toute part. Le commandant est égorgé comme les autres, et sa place est donnée à Roger. Le lendemain et quelques jours après, tous les François qui sont dans l'île subissent le même sort. On ne laisse la vie qu'à deux gentilshommes dont la conduite avoit été un modèle de sagesse et d'humanité. Ce massacre, si connu sous le nom de Vêpres Siciliennes, ne fut point prémédité, comme plusieurs l'ont écrit; car le motif et le jour n'en furent point les mêmes partout, et le roi d'Aragon n'étoit point encore en état de soutenir une mesure si violente et si audacieuse. Les histoires de Sicile supposent que

1282. vingt-quatre ou vingt-huit mille François furent égorgés dans cette occasion. D'autres prétendent qu'il en faut au moins diminuer la moitié.

Charles étoit à Monte-Fiascone, dans les Etats du Pape, lorsqu'il apprit qu'il n'existoit plus que deux François en Sicile, et qu'on y avoit substitué à ses armes celles d'Aragon. Il jura dans sa colère de laisser à la posterité un exemple terrible de vengeance. Il assemble des troupes avec célérité, passe le détroit, accompagné d'un légat chargé de fulminer des excommunications, et vient investir Messine. Les assiégés, au moment de voir leur ville emportée d'assaut, demandent à capituler. Charles exigea qu'on lui remît huit cents otages dont il disposeroit à son gré. Les habitans répondirent qu'ils mangeroient plutôt leurs enfans que de souscrire à cette condition. Le légat lança sur eux des anathèmes : rien ne put les ébranler. Le roi d'Aragon vint à leur secours, prit ou brûla dans le détroit de Messine la flotte de Charles qui crut devoir lever le siége et se retirer en Calabre. Le pape excommunie don Pèdre, son armée, tous ceux qui le secondent, et toutes les villes siciliennes qui persistent dans leur insurrection; il accorde aux partisans du roi d'Aragon pour venir à résipiscence un court délai, passé lequel il livre leurs

personnes, et leurs meubles à qui pourra s'en 1282.
saisir; dégage leurs vassaux du serment de fidélité, et après le terme expiré se réserve de disposer du royaume d'Aragon, et de faire supporter à son souverain la peine de ses crimes. Enfin il accorde à ceux qui le combattront les mêmes indulgences que la cour de Rome avoit coutume de distribuer pour la délivrance ou la defense de la Terre-Sainte.

Il arrive bientôt à Charles un plus puissant 1283.
secours : une armée nombreuse vient le joindre en Calabre, où il s'étoit retiré. Don Pèdre, pour gagner du temps, lui propose de décider le différent par un combat de cent chevaliers de chaque côté, à la tête desquels ils seroient l'un et l'autre. La plaine de Bordeaux, ville neutre à l'égard des deux rois, fut assignée pour le champ de bataille. Charles s'y rendit; mais son adversaire qui n'avoit jamais eu l'intention d'engager ce combat n'y parut point.

Le pape déclare don Pèdre déchu de ses Etats, et offre l'Aragon et le comté de Barcelonne au comte de Valois (1), second fils de Philippe, avec la clause que lui et ses successeurs se reconnoîtront vassaux du Saint-Siége

(1) Ce prince fut la tige de la branche des Valois, qui occupèrent long-temps le trône.

1284. auquel ils paieront un tribut annuel de cinq cents livres. Le roi de France assembla les barons et les prélats de son royaume à Paris, dans son palais, pour demander leur avis sur cette affaire. La noblesse et le clergé, ayant délibéré séparément, opinèrent à l'acceptation de l'offre du pape.

Cependant l'armée de Charles languissoit dans l'inaction en Calabre, et dépérissoit. Le comte d'Alençon, frère de Philippe, y mourut d'une blessure reçue dans une rencontre. Charles étoit en Provence, où il travailloit à un grand armement. Il écrivit au prince de Salerne, son fils, pour lui recommander de ne rien entreprendre avant son arrivée. Le brigantin qui portoit sa lettre fut pris. Les insurgés de Sicile provoquèrent le jeune prince jusque dans le port de Naples. Il en sortit pour les combattre, perdit ses vaisseaux, et fut pris. Ils remportèrent une autre victoire sur une flotte qu'ils attaquèrent dans le port de Malte, se rendirent maîtres de la ville, et firent couper les cheveux à tous les soldats de la garnison; ce qui étoit alors une marque d'infamie. Ces malheureux furent condamnés aux galères.

Constance, épouse du roi d'Aragon, mit à profit le désastre du prince de Salerne pour faire rendre la liberté à la princesse Béatrix

sa sœur, livrée à Charles après la bataille de 1284.
Bénévent. Elle fait conduire le prince de Salerne sur un vaisseau, à la vue de Naples. Le capitaine ayant fait avertir l'épouse de l'auguste captif que son mari étoit sur ce navire, elle accourt, et voit un bourreau à côté du prince le sabre nu à la main, et tout prêt, lui dit-on, à faire tomber sa tête, si elle ne remet pas Béatrix en liberté. La frayeur de la princesse de Salerne fut si grande qu'elle oublia de proposer l'échange; elle délivra la prisonnière, et n'obtint pas son mari.

Le roi Charles arriva sur une flotte chargée 1285.
de troupes, et vint débarquer à Naples qu'il vouloit réduire en cendres pour punir cette ville d'une émeute qui avoit éclaté en son absence. Le légat eut beaucoup de peine à l'en détourner. Il fit pendre cent cinquante des principaux auteurs du trouble. Peu après, il mourut de maladie à Foggia, laissant la régence de ses Etats, pendant la captivité de son fils, Charles II, au comte Robert d'Artois son neveu.

Tandis que don Pèdre étoit occupé dans le royaume des Deux-Siciles, Philippe travailloit à lui enlever l'Aragon. Il se mit en marche, suivi de la reine et des dames de la cour qui comptoient gagner par ce voyage

1285. les indulgences de la croisade, du comte de Valois, qu'il espéroit placer sur ce trône, et de Jean Cholet, cardinal-légat (1). Il laissa toutes les femmes à Carcassonne. Cent mille fantassins, dit-on, et vingt mille chevaux marchoient sous ses ordres; quelques uns même portent son armée à trois cent mille combattans. La flotte, sans compter les bâtimens de charge, étoit de cent cinquante galères. Don Jaymes, roi de Majorque et souverain du Roussillon, s'unit avec lui contre son propre frère, don Pèdre. Le roi d'Aragon quitte la Sicile, se rend en Catalogne, assemble promptement quelques troupes d'élite, s'avance avec rapidité vers le Roussillon, surprend son frère à Perpignan, le fait arrêter avec toute sa famille, et s'empare de ses trésors. Mais ses captifs lui échappèrent, et don Jaymes vint à Narbonne trouver le monarque françois. Ils allèrent ensemble à Perpignan qui ouvrit ses portes; les principales villes du Roussillon reçurent garnison françoise. Elne, ville alors considérable, résista, fut prise d'assaut, pillée et détruite de fond en comble, après qu'on eut égorgé tous ses habitans.

(1) Fondateur du collége qui portoit son nom dans la capitale.

Le Roussillon conquis, il falloit forcer le passage des Pyrénées. Le col de Panissars sembloit le seul chemin pratiquable pour passer de cette province dans la Catalogne. Mais les ennemis l'avoient tellement encombré, que Philippe découragé retourna sur ses pas, et alloit peut-être abandonner son entreprise, lorsqu'on lui enseigna un autre passage, le col de la Mançana qui n'étoit gardé que par cinquante hommes. Il n'eut pas de peine à les mettre en fuite ou à les tailler en pièces. Tout le pays jusqu'à Besalu se soumit. La flotte françoise s'étoit emparée du Port de Roses, et de quelques autres. Partout les croisés commirent d'effroyables désordres, et profanèrent les églises et par l'effusion du sang et par d'horribles débauches, violant les religieuses, dépouillant tous les temples, dont ils ne négligeoient pas même d'emporter les cloches. Ils prétendoient néanmoins gagner les indulgences de la croisade, et ceux qui ne trouvoient pas l'occasion de se servir de leurs armes prenoient une pierre et la lançoient en disant : « Je jette » cette pierre contre le roi d'Aragon, pour » mériter le pardon de Rome. » 1285.

Philippe alla investir Gironne, que sa situation parmi des rochers presque inaccessibles faisoit regarder comme imprenable. Don Pèdre

1285. vint lui-même à la tête d'un détachement pour troubler les opérations du siége. Il fut battu, et manqua d'être pris en voulant enlever un convoi. Malgré cet échec, la place ne se rendit pas encore. Une maladie épidémique fit périr un grand nombre d'assiégeans, et le roi commençoit à désespérer du succès lorsque le manque de vivres obligea la garnison de capituler. Mais les maladies continuant de ravager l'armée françoise, Philippe songeoit à repasser les Pyrénées. Il fit d'abord mettre à la voile une partie de sa flotte, qui fut battue par l'amiral de Barcelonne; l'autre qui étoit demeurée au Port de Roses périt par la faute des équipages, qui, n'étant occupés que de fêtes et de plaisirs, avoient abandonné leurs navires. La flotte sicilienne, secondée par les habitans de Roses, détruisit facilement des vaisseaux presque vides. Les François se vengèrent sur la ville en la réduisant en cendres. Cette vengeance n'allégea point leur détresse. Ne recevant plus de vivres par mer depuis le désastre de leur flotte, ils éprouvèrent toutes les horreurs de la famine. D'un autre côté, ils ne cessèrent d'être harcelés dans leur retraite, et perdirent beaucoup de monde. Le roi, attaqué de l'épidémie, ne put aller plus loin que Perpignan, où il mourut le 5 octobre, à quarante ans. Ses ossemens

furent enterrés à Saint-Denis, et le reste de 1285.
son corps dans la cathédrale de Narbonne. Il laissa deux fils de son premier mariage, Philippe-le-Bel, son successeur, et Charles comte de Valois, et du second, Louis, souche des comtes d'Evreux, rois de Navarre. Il accrut le domaine de la couronne du port de Harfleur, et de quelques terres dans le pays de Caux et dans le Poitou.

Ce prince n'avoit aucune teinture des lettres, ce qui commençoit à être rare de son temps. Son éducation cependant avoit été soignée; mais, ou il manquoit d'heureuses dispositions, ou la science abstraite de ce siècle l'avoit dégoûté de l'étude. Il étoit bon, vaillant, généreux, ami de l'ordre et de la justice; si dévot, que, pendant son veuvage, il ne quitta point le cilice. Velly dit qu'on l'accuse d'avoir trop aimé l'argent, ce qui ne s'accorde guère avec l'attention de ne pas grever le peuple d'impôts, et avec la générosité que ce même historien lui attribue.

Les premières lettres d'anoblissement furent données sous ce règne à Raoul l'orfèvre. Sous la première race, on distinguoit deux classes de citoyens ingénus; savoir, les nobles et ceux qui étoient seulement libres. La naissance alors donnoit seule la noblesse. Depuis, la

1285. possession d'un fief suffit pour anoblir à la troisième génération. Philippe-le-Hardi fit une grande innovation en se donnant la prérogative de faire des nobles. Les grands vassaux ne participèrent point à ce droit. Le monarque en l'exerçant exigeoit une finance, pour l'indemniser des subsides dont les descendans de ces nouveaux nobles étoient affranchis, et une autre pour le peuple, surchargé par ce privilége; cette dernière étoit une aumône qui tournoit au profit des pauvres. Le roi, qui quelquefois faisoit remise de la première, exemptoit rarement de celle-ci. La Chambre des Comptes fixoit l'une et l'autre. Sous ce règne mourut Albert, surnommé le Grand, homme d'une vaste érudition pour son siècle. On a supposé qu'il avoit fabriqué une tète d'airain qui parloit; mais c'est une fable depuis long-temps décriée. On lui attribue encore des recueils fort ridicules de secrets, recueils auxquels il n'a eu aucune part. Il avoit été d'abord jacobin, provincial de son ordre, puis évêque de Ratisbonne; mais il quitta bientôt son évêché, et rentra dans son cloître pour se livrer uniquement à l'étude. Il a compo , sur diverses matières, vingt et un volumes in-folio, extrêmement ennuyeux, qu'on a eu le courage d'imprimer dans le 17ᵉ siècle. Il eut

un célèbre disciple dans la personne de Thomas d'Aquin, qui a laissé dix-huit volumes in-folio, quoique mort à quarante-sept ans. Sa Somme théologique est le plus considérable de ses écrits. Le savant le plus illustre de ce 13e siècle fut le cordelier anglois Roger Bacon, qui brilla en même temps dans l'astronomie, la chimie, les mathématiques, la perspective et la mécanique. On prétend qu'il découvrit une erreur considérable dans le calendrier. Il fabriqua des verres ardens, et mit sur la voie de la découverte des lunettes, des microscopes et des télescopes. Quelques uns ajoutent même qu'il connut la poudre à canon. Yves, né en Bretagne, à Kermartin, distant d'un quart de lieue de Tréguier, et curé dans ce diocèse, acquit de grandes connoissances dans le Droit, plaidoit gratuitement, et mettoit toute sa gloire à garantir le pauvre de l'oppression, et à faire triompher la justice. Il vécut sous ce règne et le suivant. Le roi lui accorda une pension de six deniers par jour. Cet homme charitable fut canonisé. Les gens de justice le prirent pour leur patron. La Légende (Livre de la Vie des Saints), si connue sous le nom de Légende dorée, date aussi de ce siècle. C'est un des ouvrages de Jacques de Voragine, dominicain, puis archevêque de

1285. Gênes. On sait qu'il est rempli de fables absurdes, dont quelques unes sont risibles.

PHILIPPE IV,

SURNOMMÉ LE BEL.

1286-91. Ce prince, qui tira son surnom des avantages qu'il avoit reçus de la nature, accompagnoit son père dans la funeste expédition de Catalogne. Il n'avoit que dix-sept ans lorsqu'il le perdit. Après avoir ramené ses troupes en France, il alla se faire sacrer à Reims, avec Jeanne, héritière du royaume de Navarre, des comtés de Champagne, de Brie et de Bigorre. Le roi d'Aragon, maître de la campagne, reprit tout ce qu'on lui avoit enlevé. Déjà il méditoit de porter les hostilités en France, lorsqu'il fut atteint de la maladie qui le mit au tombeau. La guerre continua entre ses enfans et Philippe. On combattoit à la fois pour l'Aragon et le royaume des Deux-Siciles. La France soutenoit encore une autre guerre contre don Sanche IV qui avoit usurpé le trône de Castille sur ses neveux, cousins-germains de Philippe-le-Bel. Parmi les événemens peu intéressans de ces guerres, nous ne citerons qu'un trait d'un gouverneur françois de Belvédère, dans la Calabre. Il se nommoit

l r Sanguinet; c'étoit en même temps 1285-94.
: capitaine et un habile ingénieur.
Il les Aragonois qui l'assiégeoient,
rres énormes que ses machines leur
. Ils firent attacher ses deux fils, pri-
s dans leur camp, à l'endroit où ces
res causoient le plus de ravage, et en
instruisirent leur père. Après quelques momens de délibération, il ordonna de continuer à tirer du même côté. Un de ses enfans fut écrasé; mais l'ennemi, forcé de lever le siége, et touché de son courage, lui renvoya l'autre.

Les deux guerres finirent par des traités dans lesquels les alliés de la France furent bien loin d'obtenir ce qu'ils prétendoient. La Castille fut laissée à l'usurpateur qui céda seulement quelques villes et le duché de Medina-Cœli à ses neveux. L'Aragon demeura dans la maison de don Pèdre; le royaume de Naples à Charles II, ou le Boiteux, qui fut mis en liberté; mais la Sicile, quoique cédée aussi à ce prince par l'arrangement fait entre le roi d'Aragon et lui, fut envahie par un frère du premier, qui s'y maintint.

Le roi d'Angleterre Edouard Ier, comme 1292-95.
parent ou allié des parties belligérantes, s'étoit employé pour procurer la paix, qui venoit d'être conclue. Néanmoins, des divisions écla-

1292-95. tèrent bientôt entre Philippe et lui. La cause, ou plutôt le prétexte, fut une querelle dans le port de Bayonne, appartenant à l'Angleterre, entre deux matelots, l'un Normand, l'autre Anglois. Le premier fut tué. Cette rixe en fit naître d'autres. Les Normands coururent la mer dans l'intention de se venger, surprirent un vaisseau anglois, et en pendirent le pilote. Peu de temps après, deux cents barques normandes, attaquées par des navires bien armés, furent toutes coulées bas, ou prises. Les vainqueurs ne s'en tinrent pas là : ils surprirent La Rochelle, massacrèrent quelques uns de ses habitans, brûlèrent les édifices, et ravagèrent les environs.

Philippe fait sommer le monarque anglois de réparer le dommage et l'injure, menaçant de le citer à la cour de France, s'il s'y refuse. Edouard répond que sa cour est chez lui, qu'elle est indépendante, et qu'il y rendra justice à tous ceux qui viendront la réclamer. Aussitôt il fut cité, en qualité de duc de Guienne, à la cour de France, pour y répondre des excès commis par ses sujets. Il ne comparut point, et la Guienne fut confisquée. Les François, en très-peu de temps, et sans éprouver de résistance, s'emparèrent de tout ce que ce prince possédoit dans le royaume.

On n'est pas d'accord sur les causes d'un évé- 1292-95.
nement aussi extraordinaire. En France, on prétendit qu'Edouard avoit laissé reprendre cette province parce que, se flattant de la recouvrer, il la tiendroit alors du droit de conquête, en toute souveraineté, et non à titre de vassal. En Angleterre, on soutint qu'Edouard avoit été abusé par des négociations trompeuses et des promesses de mauvaise foi.

De part et d'autre, on s'appuya d'un grand nombre d'alliés. Philippe compta parmi les siens Jean de Bailleul, roi d'Ecosse, mécontent d'avoir été assujetti par l'Anglois à un hommage que ses prédécesseurs n'avoient jamais rendu. Adolphe de Nassau, roi des Romains, s'étant déclaré pour Edouard, auquel il ne put être d'aucun secours, envoya un défi à la cour de France, dans les termes les plus fiers. On lui renvoya ses ambassadeurs, qui n'avoient pas même obtenu d'audience, avec une lettre qui ne contenoit que ces quatre mots : « Cela est trop allemand. »

L'Angleterre commença les hostilités. Une 1296.
flotte chargée de troupes vint aborder à l'île de Ré, où tout fut mis à feu et à sang. Les Anglois s'emparèrent ensuite de Blaye, de Bourg-sur-Mer, de La Réole, et, s'étant rembarqués,

1296. allèrent attaquer Bayonne, qu'ils prirent également. Charles de Valois, frère de Philippe, vint à son tour, avec une bonne armée, dans la Guienne. Le connétable de Nesle assiégea Podensac, défendu par une garnison composée de Gascons et d'Anglois. Ceux-ci traitèrent secrètement pour eux seuls, rendirent la place, et eurent permission de se retirer. Les Gascons furent désarmés. Le connétable en fit charger soixante de chaînes, et les envoya au comte de Valois, qui ordonna qu'ils fussent tous pendus à la vue de La Réole, qu'il tenoit assiégée. Les Anglois qui s'y trouvoient, effrayés de ce spectacle, s'enfuirent, et gagnèrent les vaisseaux qu'ils avoient sur la Garonne. Les Gascons, irrités de cette seconde défection, les suivirent, et en tuèrent un grand nombre. Le comte de Valois, profitant de ce désordre, emporta la place d'assaut. Il s'y commit d'horribles massacres. Saint-Sévère ouvrit le même jour ses portes aux Anglois, fut pris, après trois mois de siége, par le comte de Valois, et se donna une seconde fois à l'ennemi.

Une flotte françoise, sous les ordres de Mathieu de Montmorenci et de Jean d'Harcourt, faisoit une diversion en Angleterre. Elle alla mouiller au port de Douvres; mais ceux qui la montoient se contentèrent de faire

du dégât hors de ses murs, et revinrent aussitôt en France. 1296.

On continua de se battre dans la Guienne. Edmond, frère d'Edouard, y fut défait par le comte de Valois, et mourut à Bayonne, des blessures qu'il avoit reçues dans le combat. Le comte de Lincoln, qui vint le remplacer, ne le vengea point. Robert, comte d'Artois, l'attaqua, le battit, et le réduisit à quitter la campagne.

Un nouvel ennemi se déclara contre la France; Guy de Dampierre, comte de Flandre, secrètement lié avec Edouard, étoit convenu avec lui du mariage de sa fille avec le fils aîné de ce prince. Par là il avoit violé une loi de l'Etat, qui défendoit aux grands de la cour, et aux seigneurs qui relevoient immédiatement du domaine royal, de contracter pour eux, ou de faire contracter à leurs enfans, des mariages sans le consentement du roi. Le comte et la comtesse de Flandre, attirés sur quelque prétexte à Paris, y furent arrêtés comme infracteurs de cette loi importante. Pour obtenir leur liberté, ils furent contraints de donner en otage la princesse qu'ils comptoient marier. De retour dans ses Etats, le comte de Flandre traita ouvertement avec l'Anglois, envoya demander sa fille en France,

1296. avec menace de retirer l'hommage, si elle lui étoit refusée Sa demande ayant été rejetée, il fit partir deux ecclésiastiques, pour offrir au roi un combat singulier. Pour toute réponse, on assembla une armée destinée à punir cette provocation d'un vassal à son seigneur.

Philippe ayant à combattre une multitude d'autres ennemis, afin de pouvoir réunir toutes ses forces, défendit les guerres privées, suspendit celles qui se faisoient, interdit les duels judiciaires, les joutes, les tournois, et la saisie, pour dettes, des armes et des chevaux de bataille; le tout jusqu'à la paix.

Voulant aussi encourager les vassaux qui lui étoient demeurés fidèles, il accorda au comte de Bretagne, Jean II, et à ses *hoirs*, le privilége de ne pouvoir être cités à sa cour par simple ajournement; il en excepta néanmoins les dénis de justice et les appels des jugemens. L'année suivante, au mois de septembre, il érigea la Bretagne en duché-pairie; premier exemple de ces sortes de faveurs.

Un ennemi non moins dangereux, et plus acharné que les autres, commençoit alors à se déclarer contre la France : c'étoit Boniface VIII. Son prédécesseur Célestin V, fondateur d'un ordre de moines qui portèrent

son nom, gens illétrés comme lui, étoit simple 1296.
et crédule. On raconte que Boniface qui se nommoit alors Benoît Cajetan, avoit pratiqué, dans la muraille de la chambre du Saint, une ouverture, par laquelle, à l'aide d'une sarbacane, il lui crioit, chaque nuit, à l'oreille, que Dieu le rappeloit dans sa solitude. Célestin ayant fait part à Boniface de ce prétendu prodige, celui-ci sut le déterminer à déposer la tiare, exemple unique dans l'histoire du Saint-Siége, et fut élu à sa place (1294). A cette supercherie originale, il ajouta la perfidie la plus odieuse : sous prétexte qu'on pourroit, en abusant de la facilité de Célestin, l'engager à reprendre les clefs de saint Pierre, et faire naître ainsi un schisme dans l'Eglise, il le fit arrêter, et le confina dans une prison étroite où il termina ses jours au bout de dix mois de tourmens et de souffrances. Les factions des Guelfes et des Gibelins, c'est-à-dire des papistes et des impériaux, divisoient plus que jamais l'Italie. Boniface, avant de monter au trône pontifical, avoit été un ardent Gibelin; dès qu'il y fut parvenu, il devint Guelfe forcené. On dit qu'un jour en donnant les cendres, il les jeta aux yeux d'un archevêque de Gênes, en lui disant : « Souviens-toi que tu es Gibe- » lin, et qu'avec tous les Gibelins tu seras ré-

1296. » duit en poudre. » L'illustre famille des Colonnes, qui tenoit pour la faction gibeline, ayant osé lui résister ouvertement, il publia contre eux une croisade, et employa, dit-on, à les combattre, les sommes et les troupes destinées au recouvrement de la Palestine ; il réduisit les Colonnes à s'expatrier. Un cardinal de cette famille, pris par des pirates, aima mieux les servir en qualité de forçat, pendant quatre ans, que de se faire connoître, de peur qu'ils ne le livrassent au pape, qui les en eût largement récompensés.

Délivré de ses ennemis domestiques, Boniface ne travailla plus qu'à l'exécution du projet qu'il avoit conçu, de soumettre à son joug tous les souverains de la chrétienté. Déjà il avoit décidé en maître, de la succession au trône de Hongrie ; il avoit donné la Sardaigne et la Corse au roi d'Aragon. Il ordonna ensuite à deux légats d'aller terminer le différent qui existoit entre la France et l'Angleterre, et s'ils n'y pouvoient réussir complétement, il leur enjoignit d'exiger au moins, des deux rois, une trêve, sous peine d'excommunication. Philippe répondit avec fermeté que cette affaire n'étoit pas de la juridiction du pape, et qu'il n'étoit nullement disposé à recevoir ses ordres sur ce point. A

cette première entreprise, en succéda immédiatement une autre. Le comte de Flandre se flatta d'obtenir la liberté de sa fille, en demandant au Saint-Siége que cette cause y fût discutée. Boniface chargea l'évêque de Meaux de sommer le roi d'accorder cette satisfaction au comte, et, en cas de refus, de le citer au tribunal du Saint-Siége. Le prélat remplit sa commission, et alla même jusqu'à menacer son roi des foudres de l'Eglise; et la citation et les menaces furent également méprisées par le monarque. Boniface fit une autre tentative: le roi, ayant de grands besoins, avoit exigé une taxe des ecclésiastiques. Quelques mutins en portèrent leurs plaintes au pape qui, dans une bulle générale pour toute la catholicité, déclara que le clergé ne devoit payer aux souverains laïques aucun impôt sans la permission du souverain pontife. Ceux qui voudroient l'exiger, étoient frappés d'anathème, et les prélats qui ne s'y opposeroient point, devoient être déposés. La France n'étoit pas spécialement désignée dans cette bulle. Philippe, usant de représailles, publia, sans nommer Rome, une ordonnance qui la concernoit particulièrement: il défendit de transporter hors de France, sans une permission écrite de sa main, de l'argent mon-

1296.

1296. noyé, ou non monnoyé, de l'or, des diamans, des bijoux, et de donner des lettres de change pour les pays étrangers. Boniface sentit que c'étoit à lui qu'on en vouloit; il chargea un évêque françois de remettre au roi une seconde bulle plus offensante que la première. Il y dit qu'aucun prince séculier n'a la moindre autorité sur les ecclésiastiques; il déclare cependant que son intention n'a pas été de s'opposer aux levées sur les gens d'église, pourvu qu'elles se fassent avec la permission du Saint-Siége; puis il éclate en de violens reproches, et remontre que l'énormité des impôts dont le roi surcharge ses peuples, a beaucoup diminué l'affection qu'on lui portoit; qu'il est coupable des maux que la guerre leur fait souffrir; que le jugement de cette affaire appartient à Rome, puisqu'il s'agit de savoir s'il a pu, sans pécher, saisir la Guienne, et s'arroger l'hommage qu'on rendoit au roi des Romains, du comté de Bourgogne; qu'il lui étoit honteux de méconnoître un tribunal auquel tout devoit être soumis, et que ses adversaires ne récusoient point. Il finissoit par la menace des foudres de l'Eglise.

Philippe répondit par un vigoureux manifeste, dans lequel il rappela au pape que les rois de France avoient eu le droit de faire

des règlemens pour l'utilité de leurs sujets, 1296.
avant que l'Eglise fît partie de l'empire françois; que les ecclésiastiques, devenus membres de cet empire, devoient, comme les autres sujets, contribuer, du moins de leur argent, à la défense de l'Etat, dans lequel ils possédoient de très-grands biens; qu'il étoit scandaleux que le chef de la religion chrétienne prétendît, contre le précepte de son fondateur, empêcher de payer le tribut au prince. Quant à la conquête de la Guienne et à l'hommage du comté de Bourgogne, il justifioit ces actes par les lois de la féodalité et par celles de la guerre. L'archevêque de Reims, de concert avec les évêques et les abbés de sa province, écrivit au pape qu'en voulant favoriser le clergé, il couroit fort le risque de lui apporter un grand préjudice, et lui fit sentir la nécessité de révoquer sa bulle ou de la modifier en l'interprétant. Boniface suivit ce dernier conseil; mais son interprétation même lui ménageoit encore des ressources pour soumettre à la tiare tous les souverains de l'univers chrétien. De plus, un nouveau bref enjoignit au roi de donner main-levée des sommes recueillies pour le Saint-Siége en France, où l'on avoit un extrême besoin d'argent; et la trève que le pape avoit depuis long-

1296. temps ordonnée entre les puissances européennes qui étoient en guerre, fut alors publiée par ses légats sans la permission du monarque.

1297. Philippe, sans égard à cette insolente publication, part de Compiègne pour la Flandre, disperse tout ce qui essaie de lui en disputer l'entrée, et vient assiéger Lille, place forte défendue par une nombreuse garnison. Deux corps furent détachés de l'armée pour combattre l'ennemi. Tous deux le battirent en divers endroits. Le premier étoit commandé par le connétable Raoul de Nesle, le second par Robert, comte d'Artois, cousin de Philippe, et l'un des premiers capitaines de son siècle. Un troisième détachement, sous les ordres de Gautier de Créci, seigneur de Châtillon, marcha contre Henri, comte de Bar, qui dévastoit la Champagne, et qui, après avoir reçu un échec considérable, vit bientôt ravager ses propres domaines. Quelques uns disent qu'il fut battu et pris par la reine de France, qui commandoit elle-même, et donna ses ordres pendant l'action. Lille, fatiguée d'un long siége, se rendit enfin. A peine Philippe en fut-il le maître, qu'il apprit que le roi d'Angleterre venoit d'arriver au secours de ses alliés, et se tenoit renfermé dans Bruges avec

le comte de Flandre. Il marche à l'instant vers cette ville. Ils n'osèrent l'attendre, et se retirèrent à Gand, le boulevard de la province. Philippe étoit en route pour les assiéger, lorsque le monarque anglois envoya lui demander un armistice qui lui fut accordé pour un an. Les François demeurèrent en possession de tout ce qu'ils avoient pris. 1297.

Boniface, intimidé par ces succès et par la fermeté du roi, modéra un peu ses prétentions, déclara que la première bulle, dont nous avons parlé, ne concernoit point la France, et que le roi pouvoit, pour la défense de l'Etat et de pressantes nécessités, lever des subsides sur le clergé sans le consentement du Saint-Siége. Néanmoins, jusqu'au concordat de François I et de Léon X, cette doctrine incontestable ne fut qu'une pure théorie. Les décimes continuèrent de n'être levées qu'avec l'agrément du pape; et, dans la circonstance actuelle, Philippe souffrit que le Saint-Père lui en accordât une pour trois ans sur le clergé de son royaume; tant l'habitude a d'empire, lors même qu'elle est absurde. Le politique Boniface, voulant regagner l'amitié du roi, lui promit les plus grands efforts pour placer le comte de Valois, son frère, sur le trône impérial, et canonisa Louis IX. Velly

1297. prétend que les commissaires, nommés pour les enquêtes usitées en pareil cas, vérifièrent soixante-trois miracles (1).

1298. Ce repentir du pape toucha Philippe, qui non seulement consentit à ce que le Saint-Père fît passer à Rome les fonds séquestrés, mais voulut bien l'accepter pour médiateur entre la France, l'empire et l'Angleterre, en stipulant néanmoins, dans le compromis, que Boniface décideroit comme arbitre accepté par toutes les parties belligérantes, et non comme juge; ce qui mortifia l'orgueilleux pontife. La décision déplut singulièrement à Philippe, et le comte d'Artois, présent à la lecture qu'en fit au roi un évêque anglois à qui le pape l'avoit remise, arracha la bulle des mains du prélat, et la jeta au feu. Le monarque protesta qu'il n'exécuteroit rien de ce qui concernoit Guy de Dampierre, comte de Flandre, auquel le pape avoit ordonné que toutes ses places seroient rendues, ainsi que sa fille qu'il pourroit marier à son
1299. gré. Aussi, dès que la trève fut expirée, le comte de Valois conduisit une armée en Flandre. Le fils de Dampierre fut battu, et tout le pays subjugué, à l'exception de Gand. Le père du vaincu essaya de traiter avec

(1) Gaillard a l'air de trouver que c'est beaucoup.

le vainqueur, qui lui déclara que le seul moyen 1299.
d'obtenir grâce étoit d'aller à Paris se remettre avec ses deux fils à la discrétion de Philippe, à condition de pouvoir retourner en Flandre, s'il ne pouvoit obtenir la paix. Il suivit ce conseil. Mais Philippe dit qu'il n'étoit pas lié par un traité que son frère avoit conclu sans y être autorisé, fit enfermer les trois princes en des prisons différentes, et confisqua la Flandre pour la félonie commise par son souverain.

Philippe alors crut devoir se prémunir par une alliance importante contre les mauvaises intentions de Boniface qui lui avoit manqué de parole; car, après la mort d'Adolphe de Nassau, roi des Romains, le pape, loin d'accomplir la promesse qu'il avoit faite de porter le comte de Valois à l'empire, avoit favorisé Albert d'Autriche, et fait élire ce prince pour successeur d'Adolphe, comptant même se servir de lui pour rabaisser la France qu'il vouloit assujétir à ses volontés despotiques. Philippe eut avec Albert une entrevue à Vaucouleurs. Les deux souverains y renouvelèrent l'alliance qui avoit toujours subsisté entre la France et l'empire, et qu'Adolphe de Nassau avoit le premier interrompue. Albert céda tous les droits que l'empire d'Allemagne pou-

1299. voit avoir sur le royaume d'Arles, et Philippe toutes ses prétentions sur la Lorraine et l'Alsace. Le mariage de Blanche, sœur du roi, avec le fils aîné d'Albert, scella cette union. Boniface apprit avec fureur le traité des deux monarques. Le roi des Romains lui ayant envoyé des ambassadeurs pour le prier de confirmer son élection, il refusa de les recevoir, et leur fit dire que cette élection étoit nulle, et que leur maître méritoit la peine due à l'homicide. Il affecta même de paroître en public avec une épée et l'habit d'un général, disant qu'il n'y avoit d'autre roi des Romains que le souverain pontife.

1300. Il se présenta, ou il fit naître une occasion solennelle d'étaler avec plus d'éclat cet appareil ridicule : on touchoit à la fin du treizième siècle, quand tout à coup se répand le bruit que ceux qui, chaque centième année, visitoient les tombeaux des apôtres Pierre et Paul, gagnoient une indulgence plénière. Ce bruit n'avoit aucun fondement ; mais le pape, voyant que le peuple y ajoutoit foi, donna une bulle qui conféra ces indulgences pour la dernière année de chaque siècle : ce qui attira, dans la capitale du monde chrétien, une affluence prodigieuse de peuple et d'argent aussi ; car on jugeoit de la piété par la richesse des

offrandes. Telle est l'origine du jubilé, qui est 1300.
une imitation des jeux que les anciens Romains nommoient séculaires, parce qu'ils les célébroient tous les cent ans. Il a été depuis renouvelé tous les vingt-cinq ans. Le premier jour de cette cérémonie, Boniface parut en habits pontificaux, et le lendemain, dit-on, avec tous les ornemens d'un empereur. Tous les deux jours il changeoit ainsi de décoration, pour faire entendre qu'en sa personne étoit réunie toute la puissance spirituelle et temporelle du monde. Cette prétention chimérique des papes se fondoit sur ce qu'il se trouva deux épées dans l'endroit où Jésus-Christ soupa la veille de sa mort avec ses disciples. On en concluoit que le souverain pontife, chef de l'Eglise du Christ, devoit posséder les deux puissances; et ces niaiseries absurdes étoient assez généralement admises.

Bientôt le turbulent Boniface envoya en 1301.
France un légat qui lui ressembloit, nommé Bernard de Saisset, évêque de Pamiers (1). Suivant l'ordre qu'il en avoit reçu, ce prélat somma le monarque de remettre Dampierre

(1) Il est à remarquer que cet évêché avoit été créé en France par le pape, sans le concours du roi; ce qui étoit contraire à la règle.

1301. en liberté. Voyant que cette insolence n'excitoit que le mépris, il perdit toute mesure, et osa dire à son souverain « que la conduite qu'il » tenoit envers le pape méritoit punition, et » qu'incessamment il verroit son royaume en » interdit, et sa propre personne frappée » d'anathème. » Ensuite il entama un discours dans lequel il établissoit la supériorité temporelle du pape sur tous les princes chrétiens. Philippe se contenta de le faire chasser de sa présence, et renvoyer à Rome. Boniface le fit repartir pour son diocèse, certain qu'il ne tarderoit pas à y offenser le monarque; ce qui ne manqua pas d'arriver. Ce prélat séditieux non seulement s'emporta dans ses discours contre Philippe avec la dernière fureur, mais fut accusé d'intelligences criminelles avec les ennemis de l'Etat. Il fut arrêté et emmené à Senlis, où étoit la cour. Le garde des sceaux, Pierre Flotte, somma l'archevêque de Narbonne, métropolitain et juge ordinaire du factieux prélat, de le garder jusqu'à ce qu'il en fût fait justice. Ce métropolitain favorisa tant qu'il put son suffragant, et même, en s'assurant de sa personne, lui laissa encore beaucoup de liberté. Boniface, regardant la cause de Bernard comme la sienne, lança le même jour diverses bulles, plus foudroyantes

les unes que les autres. La première établit 1301.
que les princes laïques n'ont aucun pouvoir sur les ecclésiastiques, ordonne au roi de permettre que Bernard se rende à Rome, et de lui restituer ses biens qu'on avoit saisis. Tous les esprits étoient aveuglés par la superstition. Philippe même, malgré son inflexibilité, pensa que ce pouvoit être au pape de juger l'accusé; il fut remis au légat, demeura long-temps près du Saint-Siége, et rentra enfin en France, où il demanda et obtint sa grâce.

La seconde bulle contenoit, entre autres choses, une nouvelle défense aux gens d'église de payer la moindre taxe à Philippe. On n'y eut aucun égard en France, où l'on étoit du moins désabusé de la croyance que ces objets fussent de la compétence du Saint-Siége.

Bientôt le pape manifesta de plus hautes 1302.
prétentions : un nouveau nonce, archidiacre de Narbonne, vint apporter au roi une bulle dans laquelle Boniface déclaroit ouvertement sa prééminence sur tous les souverains. « Vous » nous êtes, dit-il, soumis pour le temporel » comme pour le spirituel. La collation des » bénéfices ne vous appartient point. Si vous » avez la garde des églises pendant la vacance, » ce n'est que pour en réserver les fruits à ceux » qui seront élus. Ceux qui auront une autre

1302. » opinion seront réputés hérétiques. » La réponse du roi est conçue en ces termes : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des François, » à Boniface, prétendu pape, peu ou point » de salut. Que votre très-grande fatuité sache » que nous ne sommes soumis à personne » pour le temporel ; que la collation des bé» néfices, les siéges vacans nous appartiennent » par le droit de notre couronne ; que les » revenus des églises, qui vaquent en régale, » sont à nous. Ceux qui auroient une autre » opinion seront réputés fous et insensés. »

Une quatrième bulle développa encore davantage les vues du Saint-Père : il dit, en torturant l'Ecriture, « que Dieu l'a établi sur les » rois et les royaumes pour arracher, détruire, » perdre, dissiper, édifier et planter. » Puis il détaille les désordres auxquels il prétend que la France est en proie, et déclare que, de l'avis des cardinaux, il a ordonné au clergé françois de le venir trouver afin de délibérer avec lui sur la réformation de l'Etat. Il permet au roi d'y venir ou d'y envoyer pour entendre le jugement de Dieu et du Saint-Siége. Effectivement une cinquième bulle ordonna que tous les évêques et les docteurs françois se rendissent près de lui pour aviser aux moyens de corriger les excès du roi, et de

constituer un bon gouvernement. Philippe, indigné, fit brûler cette bulle en présence de tous les seigneurs qui se trouvoient à Paris. 1302.

Cependant le monarque, craignant les effets des ténèbres dans lesquelles les peuples étoient encore presque universellement plongés, voulut intéresser à sa cause tous ses sujets sans exception. En conséquence il crut devoir appeler à Paris les grands, les prélats du royaume, deux députés des villes, des communautés, chapitres, universités, et les supérieurs des maisons religieuses. C'est la première fois que les communes ont été convoquées pour donner leur avis. Cependant le célèbre Pasquier (auteur des Recherches sur la France) ne donne pas à cette assemblée (1) le nom d'Etats-Généraux, parce que les bourgeois n'y furent consultés que séparément, et ne se trouvèrent point avec la noblesse et le clergé; il leur attribue une autre origine que le démêlé de Philippe avec Boniface, et en recule l'institution jusqu'à 1314. Il dit en substance à cet égard : que dans l'assemblée des trois états le peuple (qui pour la première fois, en ce temps, fut nommé tiers-état), convoqué avec la noblesse et le clergé, en faisoit la plus grande et meilleure

(1) Elle se tint dans la cathédrale de Paris, le 10 avril.

1302. part. On lui fit payer cette faveur par une infinité de subsides inconnus sous les deux premières races, et même sous une bonne partie de la troisième. Les rois, à la vérité, de temps à autre, faisoient quelques levées de deniers sous le nom de tailles; mais elles causoient de fréquentes émeutes. Ils imaginèrent de mander dans toutes les provinces que les trois ordres eussent à s'assembler au lieu de leur district, tant pour aviser à la réforme des abus qu'aux moyens d'acquitter les dépenses des guerres qui survenoient; puis, qu'ils députassent un certain nombre d'entre eux pour conférer ensemble dans la ville qui leur étoit désignée. Là, le chancelier, en présence du roi, faisoit un discours sur l'un et l'autre objet. Les députés de chaque ordre se retiroient, s'assembloient en particulier, délibéroient sur les impôts, et dressoient leurs cahiers ou représentations, qui donnoient souvent lieu à de sages ordonnances. L'objet principal, que se proposoit le gouvernement, étoit l'impôt. En sorte que si l'on appela le peuple à ces assemblées, ce fut parce que, le fardeau des taxes tombant sur lui principalement, on voulut lui ôter tout sujet de murmure, en ne lui faisant payer que celles qui auroient été délibérées par ses représentans. Philippe-le-Bel avoit établi un tribut,

d'abord du centième, puis du cinquantième 1302.
de tous les biens. Paris, Rouen, Orléans se révoltèrent. Les collecteurs furent massacrés. Quelque temps après, il voulut imposer une autre charge d'un quarantième sur la vente de chaque denrée. Il ne fut pas obéi. Le surintendant de ses finances, Marigny, lui conseilla de convoquer à Paris les trois ordres. On dressa un échafaud, d'où ce surintendant, en présence du roi, harangua les députés avec tant d'éloquence, qu'ils accordèrent tout ce qu'on voulut (1). Ce premier essai, ayant réussi, tourna en coutume. Telle est, suivant Pasquier, l'époque et l'origine des Etats-Généraux.

Dans l'assemblée de 1302, les trois ordres délibérèrent séparément. La noblesse, par l'organe du comte d'Artois, déclara qu'elle ne souffriroit pas les entreprises de Rome, quand même le roi voudroit les tolérer, et qu'elle ne reconnoissoit pour le temporel de supérieur que le monarque. Le clergé hésita, temporisa, voulut excuser le pape; d'un côté, il promit soumission et fidélité à son prince; de l'autre, il demanda qu'il lui fût

(1) Il fut levé dans cette occasion un impôt très-onéreux pour le peuple; ce qui lui rendit ce ministre extrêmement odieux.

1302. permis d'obéir au pape qui l'appeloit à Rome. Le roi et les barons déclarèrent s'y opposer formellement. Les communes présentèrent au roi une supplique « à l'effet qu'il lui plût » garder la franchise de son royaume, qui est » telle, que dans le temporel le roi ne recon» noît que Dieu pour souverain. » Elles ajoutèrent, que le pape entendoit avec une malice affectée le sens de ce passage de l'Ecriture où il est dit : « Ce que tu lieras sur la terre » sera lié au ciel. » Le roi et l'assemblée députèrent vers le Saint-Père pour lui faire des remontrances. Le clergé lui écrivit pour le rappeler à de plus saines maximes, et lui remontrer le préjudice qu'il causoit lui-même à la France en chargeant les meilleurs bénéfices de pensions et de subsides. Il s'excusoit de ne pas se rendre au concile convoqué par le pape sur ce qu'on ne vouloit pas le lui permettre. Boniface outré répondit que l'Eglise gallicane étoit une fille insensée, et le garde-des-sceaux, Pierre Flotte (qui avoit parlé contre ses extravagantes prétentions), un *vrai Bélial*, dont l'esprit étoit encore plus aveugle que le corps. (Il avoit perdu un œil.) Soutenir que le temporel n'est point assujetti au spirituel, c'est, disoit-il, établir les deux principes des Manichéens. Les lettres de la no-

blesse, et celles que le pape reçut en outre 1302.
de presque toutes les communes de France furent plus énergiques que celles du clergé. La cour de Rome, étonnée de ce concert, prit le parti de nier des intentions qu'elle prétendoit lui être faussement attribuées, quoiqu'elle les eût exprimées de la manière la moins équivoque.

Le pape, craignant les suites de la querelle qu'il avoit engagée, voulut s'appuyer de l'avis du Sacré Collége, et convoqua un grand consistoire. Il s'y déchaîna contre le garde-des-sceaux, et se permit sur son compte les plus grossières invectives. Il prétendit ensuite que l'union du Saint-Siége et de la France avoit procuré au gouvernement de ce royaume les plus grands avantages; que Philippe-Auguste n'avoit pas plus de dix-huit mille francs de revenus, au lieu que le monarque actuel en possédoit au-delà de quarante; ce qui provenoit, disoit-il, des grâces et des dispenses que l'Eglise lui avoit accordées. Il entendoit parler des taxes que la cour de Rome croyoit ne pouvoir être levées sur le clergé que par sa permission. Il proteste n'avoir jamais soutenu que le roi tînt sa couronne du pape, et ne vouloir rien usurper sur sa juridiction. Cependant, ajoutoit-il, le roi ne peut nier qu'il

1302. ne soit soumis au Saint-Siége quand il s'agit de péchés : maxime à l'aide de laquelle il pouvoit ressaisir la suprématie qu'il feignoit d'abandonner ; feinte même assez mal soutenue ; car il prétendoit que Philippe devoit se souvenir que le Saint-Siége avoit déposé pour de moindres causes trois de ses prédécesseurs, et menaçoit de le châtier comme un petit garçon, et de le faire aussi descendre du trône s'il ne devenoit pas plus sage.

Cependant Philippe fit quelques tentatives pour amener une conciliation. Rome croyant qu'il commençoit à craindre, on y répondit avec insolence. Les Flamands étoient alors soulevés contre Philippe. Boniface favorisa leur révolte et de ses conseils, et de l'argent qu'il avoit tiré des églises d'Ecosse et d'Angleterre. Il avoit un grand parti même en France ; quarante prélats ou abbés, malgré la défense expresse du roi, se rendirent à Rome. Leur temporel fut saisi. Le concile s'ouvrit le 30 octobre. On regarda comme son ouvrage la décrétale dans laquelle le pape prétend « qu'il » y a dans l'Église deux glaives, le spirituel et » le temporel ; que le premier doit être em- » ployé par l'Église, le second par les rois ou » les militaires pour le service de l'Eglise, » suivant l'ordre ou la permission du pontife ;

» que l'autorité temporelle est soumise à la 1302.
» puissance spirituelle qui la juge et l'institue;
» qu'on ne peut avoir une autre croyance sur
» ce point sans tomber dans l'hérésie de Manès
» qui admettoit deux principes. » Bientôt une autre décrétale annonça que tous les souverains étoient soumis, comme le reste des hommes, aux citations de l'audience apostolique, quand même l'ajournement ne leur auroit pas été notifié à personne ou à domicile. « Car telle est notre volonté, dit le pontife, » nous qui, par la permission du Seigneur, » commandons à tout l'Univers. » Le roi fut indirectement excommunié à cause de l'obstacle qu'il avoit voulu mettre au départ des Pères du concile pour Rome, et de la saisie qu'il avoit faite de leur temporel.

Philippe assembla au Louvre les barons et 1303.
ceux d'entre les prélats qui n'étoient point allés à Rome; mais, de ces derniers, cinq seulement se trouvèrent à l'assemblée. Guillaume de Nogaret y remplit la fonction d'avocat-général; né à Saint-Félix de Caraman dans le Languedoc, il avoit été d'abord professeur de droit en l'Université de Montpellier, ensuite anobli, et fait chevalier du roi (1).

(1) Il fut depuis créé baron de Cauvisson, et revêtu de

1303. Il prononça un discours violent contre Boniface, l'accusa d'avoir acquis la tiare par une imposture et par la séduction, et conclut à le faire arrêter et remplacer. Sur ces entrefaites, arrive en France un cardinal nommé Jean Lemoine, natif de Picardie, et fondateur d'un collége de Paris qui porta son nom. L'objet secret de son voyage étoit de soulever contre le roi les évêques qui, malgré les ordres du pape, n'avoient pas quitté la France. Il apportoit aussi des propositions d'arrangement, d'une démence achevée. Quoique indigné, Philippe répondit avec douceur et même avec une excessive déférence, et ajouta que si le pape n'étoit pas satisfait de ses réponses, il consentoit à prendre pour arbitres les ducs de Bourgogne et de Bretagne, dont Boniface lui-même avoit proposé la médiation. Néanmoins le pontife éclata, donna ordre à son légat de déclarer au roi qu'il étoit excommunié, et de publier cette excommunication dans tout le royaume. Philippe, averti par l'indiscrétion de ceux qui venoient lui apporter cet anathème jusque dans son palais, les fit arrêter et enfermer. Le pape se réconcilie avec Albert

la dignité de garde-des-sceaux, ou de chancelier, qui alors étoit la même.

d'Autriche, et lui offre le royaume de France, qu'il dit appartenir de droit aux empereurs. La même offre faite, dit-on, au roi d'Angleterre, ne fut acceptée par aucun des deux monarques. Ils sentirent qu'il n'eût pas été facile de se mettre en possession d'un don si magnifique. Philippe convoqua encore les trois ordres de son royaume. 1303.

L'assemblée se tint au Louvre, le 13 juin. Louis, comte d'Evreux, frère du roi, et trois autres grands personnages, entre autres Guillaume de Plasian, seigneur de Vézenobre, représentèrent que l'Eglise ne pouvoit être plus mal qu'entre les mains de Boniface, tout couvert, dirent-ils, de crimes, ce qu'ils jurèrent sur les Evangiles; qu'il étoit nécessaire de lui donner un pasteur légitime; que ce soin regardoit le monarque comme champion de la foi; qu'il devoit pour cet effet convoquer un concile général. Le clergé dit qu'une affaire de cette importance exigeoit une mûre délibération, et se retira. Le lendemain, Plasian lut un écrit qui renfermoit contre le pape les plus violentes déclamations. Il l'accusoit de nier l'immortalité de l'âme; de soutenir que les plaisirs sensuels ne sont point des péchés; de traiter la fornication de bagatelle; d'avoir des doutes sur l'Eucharistie; d'avoir dit que,

1303. pour abaisser le roi, il se précipiteroit lui-même, et consentiroit à voir abîmer et l'Eglise et l'Univers entier; d'être notoirement souillé du crime contre nature; d'avoir obtenu par la contrainte la révélation de quelques confessions par lui ensuite publiées; enfin, d'avoir séduit une de ses nièces, et d'en avoir eu deux enfans. L'archevêque de Narbonne qui porta, contre lui les mêmes accusations à peu près que Plasian, soutint qu'il en avoit corrompu deux qui lui avoient donné plusieurs bâtards. Le roi appela au futur concile et au futur pape de tout ce que Boniface pourroit attenter contre lui. Le recours à ce remède prouve encore, même dans un prince très-ferme, l'ignorance de ses droits; car son indépendance ne pouvoit être soumise à aucune décision. Le clergé déclara ne pas s'opposer à la convocation d'un concile, qu'il dit être nécessaire pour la justification du pape. Il forma aussi son appel, mais en ajoutant ne vouloir se rendre partie contre le souverain pontife. Toutes les provinces adhérèrent à l'appel interjeté par les Etats.

Nogaret étoit alors en Italie. Le roi lui envoya le décret de l'assemblée, avec ordre de le notifier au pape, et de le publier dans Rome. Boniface venoit de se retirer à Anagni,

lieu de sa naissance, où il croyoit être plus 1303.
en sûreté. Il y fulmina quelques bulles. Dans l'une il déclaroit qu'un concile général ne pouvoit, sans lui, être valablement assemblé, et menaçoit de procéder vivement contre le roi, malgré son appel. D'autres privoient les universités du droit de conférer des grades et d'enseigner, comme si c'eût été de lui qu'elles l'eussent reçu. Il publia une dernière bulle, dans laquelle il soutient qu'en qualité de vicaire de Jésus-Christ, il a le pouvoir de briser les rois comme des vases de terre; mais il se borne, dit-il, à une correction paternelle, en excommuniant Philippe, en le déclarant inhabile à donner aucun bénéfice, et à commander par lui-même, ou par autrui, défend à ses sujets et à ses vassaux de lui rendre le moindre service, sous peine d'anathème, et annulle tous les traités d'alliance qu'il auroit pu avoir faits avec d'autres princes. Il l'avertit de rentrer sous l'obéissance légitime, s'il ne veut s'exposer à un châtiment plus rude encore, qui ne pouvoit être que la déposition.

Mais Philippe donna ordre à Nogaret de l'enlever, et de le conduire à Lyon, où il avoit le projet de lui faire arracher la tiare par un concile général. Sciarra Colonne se joignit à Nogaret. Ils passèrent en Toscane

1303. avec beaucoup d'argent, sous prétexte d
traiter de la paix avec le pape, gagnèrent u
grand nombre de seigneurs par leurs largesse
et enrôlèrent secrètement une quantité con
sidérable de soldats. Le 7 septembre, i
entrèrent sans résistance dans Anagni, d
les portes étoient ouvertes. Les bourgeoi
corrompus par leur argent, se joignir
aussi à eux. Boniface, surpris, demanda un
trève, qui lui fut accordée seulement p
quelques heures, qu'il employa en va
tâcher de ramener les habitans à l'obéissanc
La trève expirée, il fit demander à Sciarra c
qu'il exigeoit de lui. L'Italien répondit que
vie lui seroit laissée à condition qu'il rétabl
roit deux cardinaux Colonne, qu'il avoit dé
pouillés de la pourpre, et qu'il descendr
du saint-siége. Il répliqua qu'il mourro
pape. Aussitôt il revêt le manteau de sa
Pierre, met sur sa tête la tiare, à laquelle
avoit ajouté une couronne, pour signifier
deux puissances; et, tenant à la main la cr
et les clefs, s'assied sur son trône. Les p
du palais furent enfoncées, et, malgré les e
forts de Nogaret, tous les trésors du pape pill
Ils étoient immenses, et, s'il faut en croire u
historien anglois, surpassoient les richess
réunies de tous les rois de la terre. On bris

les portes de l'appartement du pontife, qui 1303.
attendoit tranquillement sur son trône le sort qu'on lui destinoit. Nogaret le somme de convoquer un concile général, et de s'y présenter pour entendre le jugement qui sera prononcé contre lui. Le pape répond froidement qu'il se consoleroit d'être condamné par des *patarins;* c'est ainsi qu'on nommoit les sectaires albigeois. Le grand-père de Nogaret avoit été brûlé vif, comme fauteur de leur hérésie. Sciarra demande brusquement à Boniface s'il ne veut pas se démettre : « Non, » répond le pontife, je perdrai plutôt la » vie. Voilà ma tête. » Il fait ensuite de sanglans reproches à Nogaret, s'emporte en invectives contre Philippe, et le maudit jusqu'à la quatrième génération. Sciarra vomit à son tour contre le pape de grossières injures, le frappe sur la joue de son gantelet, et l'alloit tuer, si Nogaret ne s'y fût opposé. Boniface, craignant le poison, refusoit toute nourriture. Il seroit mort si une pauvre femme ne lui eût donné un peu de pain et quatre œufs, qui le firent subsister durant trois jours.

Bientôt les choses changèrent de face. Les habitans d'Anagni, touchés de compassion, forcèrent la prison du pape, mirent les François en fuite, et passèrent au fil de l'épée tous

1303. ceux qui essayèrent quelque résistance. Ils reconduisirent le pape à Rome. Il y mourut le mois suivant, le 11 octobre, d'une maladie causée par le chagrin et la rigueur de sa captivité.

Durant ces querelles, dont le récit nous a fait un peu anticiper sur l'ordre du temps, le roi, maître de la personne et des Etats du comte de Flandre, ayant réuni cette province à la couronne, l'alla visiter (en 1302), et y fut reçu avec acclamation. La reine, qui étoit du voyage, fut étonnée de la richesse de Bruges, où elle trouva plus de six cents femmes dont la parure égaloit la magnificence de la sienne. L'affabilité du roi et de la reine gagna tous les cœurs. Mais le commandant que Philippe laissa dans ce pays pour le représenter, les aliéna. C'étoit Jacques de Châtillon, comte de Saint-Paul, aveuglément soumis aux ordres de Pierre Flotte, homme impitoyable, qui chaque jour inventoit de nouvelles taxes. Il remit toutes celles que Philippe avoit supprimées pour se concilier l'affection des Flamands, exerça des rigueurs atroces contre ceux qui osèrent se plaindre, et, pour contenir les mécontens, fit bâtir aux dépens de la province des citadelles à Bruges, à Courtrai, à Cassel et à Lille. Les

Flamands se soulevèrent. Le chef de la révolte 1303.
fut un tisserand de Bruges, nommé Pierre Leroi, homme d'un grand sens, et déjà sexagénaire.

C'est dans cette ville de Bruges qu'éclatèrent les premiers mouvemens séditieux. Pierre Leroi, qui s'y fit le plus remarquer, fut arrêté avec vingt-cinq des plus mutins. Le peuple brise les portes de la prison, et les délivre. Châtillon, avec cinq cents chevaux, s'approche de la ville. Les magistrats, d'accord avec lui, devoient, au son d'une certaine cloche, prendre les armes, et faire main-basse sur les séditieux. Ceux-ci, informés du projet, se donnent pour signal celui même de leurs adversaires, tombent sur eux, les mettent en fuite, s'emparent d'un petit fort où ils s'étoient retirés, et en font un grand carnage. Châtillon, instruit de cet échec, n'osa entrer avec sa cavalerie; mais bientôt il vint avec de plus grandes forces investir la place. On entra en accommodement. Il fut convenu que les plus mutins quitteroient pour jamais la ville, et que les autres s'en remettroient à la clémence du gouverneur. Châtillon ruina les fortifications de la place, la priva de tous ses priviléges, et lui imposa des taxes jusqu'alors inconnues dans ce pays. Cette malheureuse ville,

1303. réduite au désespoir, rappelle Pierre Leroi, qui traitoit à Namur avec deux fils du comte de Flandre, et s'étoit engagé à soulever toute la province. En arrivant à Bruges, il en chassa tous les partisans des François, et y commanda en souverain.

Il avoit pour lieutenant un boucher appelé Jean Breyel, qui s'étoit fait connoître par une action de vigueur : le commandant de Mole, petite place voisine de Bruges, ayant voulu le faire arrêter pour avoir tué un de ses domestiques dans une querelle, il se défendit avec tant de courage, qu'il donna le temps à sept cents bourgeois de Bruges d'accourir à son secours. Il se mit à leur tête, et tailla en pièces la troupe du commandant, qui périt lui-même.

Gand suivit l'exemple de Bruges. Les habitans massacrèrent ou chassèrent leurs magistrats, et exterminèrent les troupes qui gardoient la ville. Les fils du comte de Flandre envoyèrent aux rebelles quelques secours, sous le commandement d'un ecclésiastique, Guillaume de Juliers, leur neveu. Dam et Ardembourg lui ouvrirent leurs portes. Mole se rendit, après s'être vigoureusement défendu. Tous les François y furent passés au fil de l'épée. Des députés de Gand vinrent proposer à Juliers

une confédération, qui fut acceptée avec joie; 1303.
mais elle ne put avoir d'effet : les députés, à leur retour, trouvèrent que le parti françois, qu'on désignoit sous le nom de *gens du lis*, avoit regagné le peuple. Cette épreuve de l'inconstance de la populace dégoûta Juliers de son entreprise. Il y renonça, et se retira secrètement à Namur, qui étoit comme le quartier-général du parti flamand. Pierre Leroi ne fut point ébranlé de ce revers. Il s'avança vers Gand, à la tête de seize cents hommes, dans l'espérance d'y exciter un mouvement en sa faveur; mais on sortit en armes de la ville pour lui offrir le combat, qu'il n'accepta point. Il marche sur Ardembourg, qui venoit de rentrer sous l'obeissance du roi, et l'emporte du premier assaut. Mais, en revenant à Bruges, il en trouva les portes fermées. Le peuple avoit déjà changé d'opinion; et peu s'en fallut même que les bourgeois qui avoient suivi Pierre Leroi n'achetassent leur pardon en le sacrifiant. Il fut fort heureux de pouvoir se retirer précipitamment à Namur.

La cause du changement inopiné de Bruges venoit de la frayeur que lui causoit l'approche de Châtillon, qui s'avançoit vers ses murs avec une armée. La ville capitula sans attendre un siége. On convint que les auteurs de la

1303. révolte pourroient se retirer librement, que le gouverneur n'entreroit dans la ville qu'avec trois cents chevaux. Cinq mille bourgeois sortirent de la place; mais une partie alla surprendre Ostbourg, et y massacra la garnison françoise. Châtillon, indigné, entra dans Bruges, non avec trois cents chevaux, mais avec dix-sept cents, et beaucoup d'infanterie. Il ne dissimula point son juste ressentiment. On craignit quelque sanglante représaille. On fit courir le bruit que, parmi les bagages du général, il y avoit des tonneaux remplis de cordes destinées à l'exécution d'un grand nombre d'habitans. On s'adresse aux exilés, qui accourent de nuit, au nombre de sept mille, conduits par Pierre Leroi. Il surprit les François. Presqu'aucun n'échappa au massacre. Trois mille cinq cents hommes périrent dans cette fatale journée. Châtillon eut le bonheur de se sauver, déguisé en prêtre; il se rendit à la cour de France, où le crédit de la reine, qui étoit sa nièce, le garantit des disgrâces que méritoit sa mauvaise administration.

Guillaume de Juliers offrit alors de nouveau ses services aux Flamands, qui l'acceptèrent pour leur général. Il fit de suite plusieurs conquêtes. Gui, l'un des fils du comte de

Flandre, vint le joindre avec un peu de cavalerie allemande. Tout le pays fut pris par eux, à l'exception de Lille, sauvée par Pierre Flotte, qui s'y étoit jeté avec quelques troupes, et de Gand, où les gens du lis prévalurent. 1302.

Philippe, ayant assemblé une armée de quarante-sept mille hommes, en donna le commandement au comte d'Artois. Ce prince eut l'imprudence d'attaquer les Flamands dans un poste inaccessible, garanti de tout côté par la Lis, par un canal et des fossés très-profonds. Quelques généraux, entre autres le connétable de Nesle, étoient d'avis de se borner à leur couper les vivres. Le comte d'Artois, qui méprisoit des ennemis sans expérience et sans discipline, loin d'adopter ce conseil, reprocha publiquement au connétable de vouloir épargner les rebelles parce qu'il avoit marié sa fille à un des fils du comte de Flandre. Ce brave capitaine lui répondit : « Je ferai voir » que je ne suis pas un traître. Vous n'avez » qu'à me suivre; je vous mènerai si loin, que » nous n'en reviendrons jamais. » La téméraire confiance des François les précipita dans des marais où, suivant quelques historiens, près de vingt mille hommes perirent sans pouvoir tirer l'épée; le reste se dispersa. Le connétable de Nesle fut tué en combattant,

1303. ne voulant pas de quartier, quoique prié par l'ennemi de se rendre. Son frère, maréchal de France, Châtillon, le principal auteur de cette guerre, Pierre Flotte, chancelier du royaume, furent du nombre des morts, ainsi que le comte d'Artois, percé de plus de trente coups de lance. Ce fut Pierre Leroi qui remporta cette victoire. On l'avoit armé chevalier à la tête du camp, avant la bataille.

Philippe, indigné de l'affront que venoient d'essuyer ses armes, convoqua le ban et l'arrière-ban. En pareil cas, tous les nobles qui pouvoient monter à cheval devoient se rendre à l'armée, et le peuple fournir un sergent par chaque vingtaine de feux. Il fallut, pour les frais de la guerre, recourir à de fâcheux moyens : chaque particulier fut taxé au cinquième de son revenu, et ceux qui avoient un mobilier de cinq cents francs, en payoient vingt-cinq. De plus, on augmenta la valeur des monnoies, ressource désastreuse dont on faisoit usage dans les grandes nécessités de l'Etat. Mais cette fois on en abusa plus que jamais. L'augmentation fut du tiers ; ce qui fit beaucoup murmurer en France et dans les pays voisins. Avec ces secours, le roi rassembla quatre-vingt mille hommes, et alla camper entre Arras et Douai. L'ennemi, quoique

beaucoup plus foible, vint se poster à une lieue des François. Ceux-ci demeurèrent dans l'inaction pendant tout le mois de septembre (1302). Il survint dans celui d'octobre des pluies qui rendirent les routes impraticables. On se retira sans avoir rien fait. On prétendit que la reine d'Angleterre, sœur de Philippe, trompée par une fausse confidence de son mari, qui favorisoit sourdement l'insurrection, avoit averti son frère qu'il y avoit des traîtres dans son armée, et qu'il s'exposeroit beaucoup s'il livroit bataille. 1303.

Quoi qu'il en soit, les Flamands, fiers de cette retraite, se jetèrent sur le comté d'Artois, et saccagèrent tout ce qui étoit sans défense; mais Gaucher de Châtillon, successeur de Raoul de Nesle, dans la charge de connétable, les battit en divers endroits, et en fit périr un très-grand nombre, sans pouvoir toutefois empêcher la prise et le saccagement de Térouane.

Ces soulèvemens, dans la Flandre, déterminèrent Philippe à convertir en une paix durable une trève conclue, en 1297, avec le roi d'Angleterre, et depuis renouvelée à diverses époques. Entre autres clauses d'une de ces trèves, étoit le mariage du roi Edouard Ier, avec une sœur de Philippe; et celui de son

1303. fils, du même nom que lui, avec une fille d'Edouard. On avoit stipulé aussi que Jean de Bailleul, roi d'Ecosse, allié de Philippe, et prisonnier des Anglois, seroit mis en liberté. Ce prince passa en France; on ne sait trop où il alla s'établir. Velly conjecture que c'est dans le pays de Caux, en Normandie, province dans laquelle subsiste encore sa famille, et que ce pourroit être là l'origine du royaume d'Yvetot, sur laquelle on a fait tant de dissertations qui ne l'ont point éclaircie. La paix définitive valut à l'Angleterre la restitution de toutes les places de la Guienne.

Cette même année (1303, 28 mars) vit paroître, au milieu de la guerre de Flandre, une ordonnance fameuse dans les fastes de notre monarchie, pour la réformation des abus judiciaires. Le roi y déclara prendre tous les ecclésiastiques sous sa protection, et les rétablit dans tous les droits dont ils jouissoient du temps de saint Louis, et qu'apparemment on avoit lésés. Pour réprimer les excès de pouvoir que commettoient les gens de justice, il fut ordonné que personne n'exerceroit la magistrature dans le lieu de sa naissance; que les sénéchaux, baillis, et autres juges, ne pourroient faire aucune acquisition d'immeubles dans l'étendue de leur juridic-

tion, ni même y contracter de mariage; et la défense pour ce dernier article, s'étendoit à leurs enfans et à leur proche parenté. 1303.

L'article le plus remarquable de cet édit, est le soixante-deuxième. Le roi y déclara qu'il se proposoit d'ordonner que le parlement seroit tenu à Paris deux fois l'an, l'échiquier à Rouen, les grands-jours à Troyes, et que Toulouse auroit un parlement, si les habitans de la province consentoient qu'il n'y eût point d'appel de ceux qui siégeroient dans ce tribunal. Ce projet ne fut exécuté qu'en 1304 ou 1305. Une ordonnance ancienne porte que l'un des parlemens commenceroit à l'octave de Pâques, et l'autre à l'octave de la Toussaint, et que chacun dureroit deux mois; qu'ils seroient composés de deux prélats (l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Rennes), de deux seigneurs laïques (le comte de Dreux et le comte de Bourgogne), de treize conseillers-clercs, et de treize conseillers laïques; que chaque chambre des enquêtes ne pourroit avoir plus de cinq membres, l'échiquier dix, les grands-jours de Troyes, huit. Ces tribunaux n'étoient pas assemblés en même temps.

L'origine du parlement qui, avant ce règne, suivoit le roi partout, et qui alors devint sé-

1303. dentaire à Paris, est ignorée. Quelques uns l'ont faussement attribuée à Louis-le-Hutin, qui ne fit que suivre l'exemple de son père, dit Pasquier, en nommant à la grand'chambre pour président, le chancelier; pour conseillers douze clercs et dix-huit laïques; aux enquêtes, pour *jugeurs*, les évêques de Mende et de Soissons, les abbés de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis; sept autres clercs, six laïques et neuf rapporteurs. Philippe-le-Long exclut les prélats du parlement, se faisant un scrupule, dit-il, de les détourner du soin des choses spirituelles. Mais bientôt il n'y eut de si petit seigneur un peu en crédit, qui ne voulût être membre de cette compagnie. Le nombre de ces magistrats devint immense. Philippe de Valois le réduisit.

Il n'y avoit ni président, ni conseillers à titre d'office; ils n'avoient que des commissions pour lesquelles ils étoient payés par jour. A chaque session, c'étoient de nouveaux juges. Il faut excepter de cette règle les pairs, tant ecclésiastiques que laïques, qui, membres nés du parlement, étoient les seuls conseillers à vie. Aucun laïque, s'il n'étoit chevalier ou gentilhomme, ne faisoit partie de ce corps. Quelquefois on y appeloit des gens de loi, mais uniquement pour les consulter.

Insensiblement ils y eurent voix délibérative, et finirent par faire une révolution dans ce grand corps. Ils y introduisirent les formalités; ce qui les rendit maîtres des affaires, parce que la forme rebuta les chevaliers qui n'y entendoient rien. Enfin, quand le parlement devint sédentaire, les légistes y restèrent seuls. La noblesse ne pouvoit se livrer à une occupation qui eût consommé tout son temps, et l'eût empêchée de s'acquitter du service militaire qu'elle devoit au roi. 1303.

La justice fut d'abord administrée gratuitement. Le roi faisoit un fonds pour payer au greffier les frais de l'arrêt. Un commis ayant emporté ce fonds sous Charles VIII, ce prince, qui se trouva dans un grand besoin d'argent, laissa aux parties à payer l'expédition de l'arrêt.

Dans l'origine, le roi nommoit les officiers du parlement. Charles V ordonna qu'ils fussent élus à la pluralité des voix, sans en excepter ni les présidens, ni même le chancelier. Charles VII reprit le droit qu'il avoit abandonné. Sous François Ier, les charges étant rendues vénales, devinrent perpétuelles. François II rétablit les élections en partie; le parlement présentoit trois sujets, entre lesquels le souverain faisoit un choix; mais les offices

1303. ne furent remplis que de gens qui, au lieu de s'attacher au roi, se dévouoient à l'une des factions qui divisoient alors le royaume; ce qui contribua beaucoup aux désordres des guerres civiles. La vénalité recommença sous Charles IX, et fit un pas de plus. Il fut permis aux possesseurs des charges de les résigner, au moyen du paiement d'un tiers de la finance qu'elles leur avoient coûté; lorsque les résignans ne survivoient pas quarante jours à leur résignation, elles tomboient aux parties casuelles, et le fisc redevenu propriétaire, les vendoit de nouveau.

Sous Henri IV, on rendit les offices de judicature tout-à-fait héréditaires, à la condition du paiement annuel de la soixantième partie de leur finance; à défaut de ce paiement, ils tomboient aux parties casuelles. Les financiers donnèrent à cette taxe le nom de droit annuel, et le peuple, celui de paulette, parce qu'un nommé Charles Paulet en fut l'inventeur et le fermier. La révolution de 1789 a supprimé la vénalité des offices.

Philippe, mêlant les travaux guerriers à ceux de la législation, assembla une nouvelle armée pour secourir Tournai, ville libre, qui avoit embrassé le parti de la France, et que les Flamands assiégeoient pour la seconde

fois. Il s'avança jusqu'à Péronne ; mais il accorda une trève de huit mois aux ennemis, et revint encore sans avoir rien tenté. Il voulut essayer les voies de la conciliation, et envoya aux Flamands Gui de Dampierre, leur souverain détrôné, vieillard de quatre-vingts ans, toujours captif, pour les exhorter à la soumission. Ils ne voulurent rien entendre, et l'infortuné prince retourna se remettre dans les fers à Compiègne, la tête de ses deux fils répondant de son retour et de sa fidélité. Il mourut quelques mois après. 1303.

La trève étant expirée, on reprit les armes de part et d'autre. Comme si c'eût été peu pour les Flamands d'avoir les François à combattre, ils attaquèrent encore les Hollandois, dont ils prétendoient que le comté étoit une de leurs mouvances. Ils se jetèrent sur la Zélande, battirent le fils du comte, et prirent une grande partie de la province. Philippe, pour secourir Jean de Hainaut, souverain de Hollande, et son allié, arma vingt vaisseaux, et prit à sa solde Régnier de Grimaldi, noble Génois, homme habile dans les combats de mer, alors plus fréquens sur la Méditerranée que sur l'Océan. Cet amiral joignit seize galères aux forces navales de la France ; avec cette flotte, il alla chercher 1304.

1304. Gui de Flandre qui assiégeoit Ziric-Zée, et qui avoit sous ses ordres quatre-vingts navires, dont chacun comptoit cent hommes d'équipage. Ces navires, suivant l'usage de ce temps, étoient surmontés par des tours, d'où on lançoit une grêle de flèches. Les François et les Génois, à l'envi, abordèrent celui que montoit Gui de Flandre, et s'en rendirent maîtres. Le reste de sa flotte se dispersa, et la ville fut délivrée. Le général vaincu alla partager la captivité de ses deux frères.

De son côté, Philippe entra en Flandre à la tête de soixante-deux mille hommes. Il trouva les ennemis à quelque distance de Mons-en-Puelle. Ils étoient commandés par Philippe de Flandre. Après un léger avantage, le roi fut surpris dans son camp. Le comte de Valois, son frère, l'un des premiers capitaines de ce temps, fut lui-même saisi de terreur, et s'enfuit avec quelques gentilshommes qui, cependant, dit Velly, passoient pour les braves de la nation. Le roi, attaqué dans sa tente par une multitude innombrable qui ne le connoissoit pas, se défendit intrépidement avec une vingtaine de gentilshommes, dont plusieurs furent tués à ses pieds ; il donna le temps au comte de Valois, qui avoit repris courage, d'accourir vers lui, et de le dégager.

Aussitôt il monte à cheval, met l'ennemi en fuite, et lui tue six mille hommes. Mais cette victoire lui coûta fort cher; cinq cents gentilshommes et plusieurs grands seigneurs demeurèrent sur la place. Aussi bien les Flamands, loin de se décourager, vinrent bientôt se présenter devant lui, pendant qu'il faisoit le siége de Lille. Surpris de leur grand nombre, après la défaite qu'ils venoient d'essuyer, il s'écrie : « N'aurons-nous donc jamais fait? Je » crois qu'il pleut des Flamands. » Il fut encore bien plus surpris lorsqu'il vit arriver leurs hérauts qui lui offrirent le choix d'une bataille ou d'une paix honorable pour la nation flamande; il préféra la paix. On la fit l'année suivante, à la suite d'une trève qui fut d'abord convenue. Robert, fils aîné du comte Gui, rentra en possession du comté de Flandre, dont il fit hommage au roi qui, pour les frais de la guerre, eut Lille, Douai, Orchies, Béthune et cent mille francs. De retour à Paris, ce prince, exécutant le vœu qu'il avoit fait, lorsqu'il se vit, presque sans armes, au milieu de ses ennemis, fit élever à Notre-Dame la la statue équestre qui le représente, et qu'on y voit encore (1). 1304.

(1) Saint-Foix, dans ses Essais historiques sur Paris,

1305. La joie que dut causer la paix faite avec la Flandre, fut troublée par la mortde Jeanne, femme du roi, reine de Navarre, comtesse de Champagne, de Brie et de Bigorre, pr cesse d'un mérite éminent, qui, du cons ment de Philippe, ne cessa de gouverner Navarre, et la gouverna glorieusement; elle étoit également belle, éloquente et généreuse. Elle fonda dans la Navarre, la ville de *Puente-la-Regna*, et à Paris, le collége de Navarre et de Champagne. Elle eut toujours dans tous les conseils, la première place après le roi, et assistoit même à ceux qui concernoient la guerre.

Avant cette mort, et dès l'année précédente, Philippe qui ne se dissimuloit pas le danger de ses querelles avec la cour de Rome, avoit pris des mesures pour les terminer. Il fit demander au nouveau pape, Benoît XI, la convocation d'un concile. Le Saint-Père ne jugea pas devoir se rendre à cette invitation; mais il annula tous les anathèmes lancés par Boniface contre Philippe et ses sujets. Nogaret fut seul excepté. Les Colonne furent

prétend, avec plusieurs autres écrivains, que cette statue est celle de Philippe de Valois; mais leur opinion ne paroît point avoir prévalu.

également relevés de toutes les censures prononcées contre eux. Mais le pontife romain n'osa leur rendre ni leurs biens ni leurs bénéfices, de peur de déplaire aux deux puissantes maisons des Cajetans et des Ursins, qui s'en étoient emparées. Le sénat de Rome, plus juste et plus hardi, cassa par un décret tout ce qui avoit été fait contre les Colonne et leurs créatures, et condamna les deux maisons qui avoient pris leurs dépouilles, à les restituer. 1305.

Cependant malgré ses dispositions pacifiques envers la France, Benoît entendoit venger les outrages faits à Boniface. Il excommunia tous ceux qui avoient eu part à la conspiration d'Anagni, ne voulut traiter d'aucune affaire avec Nogaret, un des ambassadeurs de Philippe en Italie, et prétendoit faire le procès à ceux qui avoient porté les mains sur la personne ou les trésors de son prédécesseur. Déjà ils étoient cités à son tribunal lorsqu'il fut enlevé par une mort imprévue, attribuée au poison. Quelques uns imputèrent ce crime aux Cajetans, d'autres à Sciarra Colonne et à Nogaret; mais ce dernier qui avoit quitté l'Italie depuis plus de six mois, ne semble pas pouvoir en être même soupçonné.

Quoi qu'il en soit, Benoît XI eut pour successeur un intime ami de Boniface : c'étoit

1305. Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui prit le nom de Clément V. Jusqu'à son exaltation, il avoit été un des ennemis les plus déclarés de la France; mais le roi, par des circonstances singulières s'étant trouvé le maître de l'élection, eut avec le prélat une entrevue dans une abbaye que renfermoit le bois de Saint-Jean-d'Angely, et lui offrit la tiare à six conditions : La première, que le pontife le réconciliât avec l'Eglise; la seconde, que toutes les excommunications prononcées contre lui, ses sujets et ses alliés fussent anéanties; la troisième, que les décimes de son royaume lui fussent accordées pour cinq ans : clause qui prouve que le temps de l'erreur n'étoit point passé; la quatrième, que la mémoire de Boniface fût solennellement condamnée; la cinquième, que les Colonne fussent rétablis; quant à la sixième, le roi dit qu'il la feroit connoître quand il en seroit temps, parce que les conjonctures vouloient qu'elle fût encore tenue secrète. Les uns ont prétendu qu'elle étoit relative à l'extinction des Templiers, les autres qu'elle concernoit le comte de Valois que le roi auroit voulu faire élire empereur après la mort d'Albert d'Autriche. L'ambitieux prélat qui auroit acheté plus cher sa dignité, si l'on eût voulu la mettre

à un plus haut prix, promit, jura tout ce 1305.
qu'on exigeoit de lui, et fut fidèle à ses sermens.

Tout sembloit succéder à Philippe, lors- 1306-7.
qu'il éprouva un danger personnel, né de l'embarras de ses finances. Les guerres animées qu'il eut à soutenir entraînant des dépenses extraordinaires, il eut trop souvent recours à un expédient fâcheux : à l'altération des espèces, et défendit sous les plus rigoureuses peines de refuser celles qu'il introduisoit et qui étoient de bas aloi, et d'un poids trop foible. Il obligea tout le monde de porter à la monnoie la moitié de sa vaisselle d'argent, n'exceptant que les barons et les prélats. L'affoiblissement des espèces causoit un si grand dommage que vers 1303 les prélats françois offrirent le dixième du revenu annuel de leurs bénéfices, à condition qu'il n'y seroit plus fait de changement à moins d'une indispensable nécessité reconnue par une assemblée de la noblesse et du clergé. Cette proposition ne fut point acceptée. Néanmoins le roi, touché des plaintes de ses sujets, ruinés par ces variations continuelles, fit fabriquer de bonnes monnoies. Mais la mauvaise resta dans le commerce sans aucune réduction. Il en résulta une violente sédition dans Paris. Les propriétaires des mai-

1306-7. sons exigeant de la forte monnoie, et les locataires n'en voulant donner que de foible (la différence étoit d'un à trois), les premiers obtinrent gain de cause; le petit peuple, ruiné par cette décision, assiégea le roi dans le temple où il se trouvoit alors, pilla une de ses maisons et ses jardins, qu'il saccagea. Le prince fut d'abord contraint de dissimuler son ressentiment; mais ayant fait venir quelques troupes, vingt-huit des plus coupables furent pendus. Quelques uns prétendent que les Templiers eurent une grande part à cette révolte, et que dès lors Philippe résolut l'abolition de leur ordre. S'il n'y songea qu'à cette époque, il ne seroit pas vrai que c'eût été la sixième condition exigée du pape pour prix de son exaltation.

Des clameurs universelles déterminèrent Philippe à convoquer les Etats pour prendre leur avis sur les moyens de remédier au mal qui occasionnoit les désordres. Après les avoir consultés, il ordonna que la monnoie foible ne seroit reçue que pour sa valeur intrinsèque; que le marc d'or demeureroit fixé comme il l'étoit, à quarante-quatre livres tournois, et le marc d'argent à cinquante-cinq sous six deniers. Mais il y eut encore une altération en 1310, une autre en 1314, ce qui fit naître des révoltes de tout côté. Philippe, après avoir

assemblé et consulté les notables des bonnes 1306-7.
villes, dressa encore un projet d'édit pour pacifier les troubles qu'il avoit causés. Il mourut avant d'avoir eu le temps de le faire exécuter. Il recommanda par son testament à son successeur de ne pas imiter la faute qu'il avoit commise en altérant la monnoie.

Il auroit pu lui recommander encore de ne pas user envers les Juifs de l'espèce de barbarie avec laquelle il les avoit traités. Ces malheureux n'étoient pas exempts de blâme, et comme usuriers, et comme fermiers des impôts, ils vexoient le public, dont ils étoient abhorrés; mais on leur imputoit aussi des crimes imaginaires, entr'autres, de crucifier des enfans le Vendredi-Saint; et l'on s'en permettoit contre eux de trop réels. Sous le moindre prétexte, et quelquefois sous les plus faux, et au milieu du calme, ils se voyoient attaqués par le peuple, dépouillés, souvent égorgés. Les princes même, après s'en être servis pour grever leurs sujets, les chassoient, uniquement pour qu'ils rachetassent leur rappel. Philippe les fit inopinément arrêter tous dans l'étendue entière de son royaume, les en bannit, et confisqua tous leurs biens. Quelques uns échappèrent à cette proscription par le baptême; entre les autres, plusieurs moururent en chemin de

1306-7. misère ou de douleur; on ne leur avoit laissé d'autre argent que ce qu'il leur en falloit pour se rendre à la frontière.

Les Juifs ne furent pas seuls en butte au ressentiment de Philippe : il désiroit avec passion flétrir la mémoire de Boniface VIII, et détruire l'ordre des Templiers. Ce furent là les deux sujets d'une entrevue qu'il eut avec le pape à Poitiers. Clément obtint que le procès de son prédécesseur qu'il vouloit éluder, ne fût fait du moins que dans un concile; et quant aux Templiers, on commença sur-le-champ contre eux les terribles procédures dont nous parlerons bientôt.

1308. A cette époque se formoit une des républiques les plus fameuses de l'Europe : la Suisse, quoique dépendante de l'empire, avoit de grandes immunités, un gouvernement municipal, se donnoit des lois et des magistrats. L'empereur Albert d'Autriche, ne voulant pas lui laisser cette liberté, y envoya des gouverneurs sévères, qui réduisirent ses habitans au désespoir. Trois paysans ourdirent une conjuration. Ils demeuroient en trois bourgs différens. Chacun d'eux fit entrer le sien dans le complot, et ces trois bourgs gagnèrent les trois cantons les plus considérables du pays : Schwitz, Uri et Underwal. Schwitz, s'étant

déclaré le premier, devint le théâtre de la 1308.
première bataille gagnée sur l'Autriche ; ce qui fit donner le nom de Suisses à tous les confédérés. Albert marchoit contre eux lorsqu'il fut assassiné près de Rhinsfeld, par Jean, duc de Souabe, son neveu.

Philippe voulut profiter de cette conjoncture pour placer son frère Charles de Valois sur le trône impérial. On prétend qu'il découvrit alors à ses ministres que l'appui de Clément dans cette affaire étoit la sixième condition de son traité avec le souverain pontife. Son conseil fut d'avis qu'il l'allât voir à Avignon où le Saint-Père avoit fixé sa résidence, et que, pour lui imposer, il s'approchât de cette ville avec beaucoup de troupes. Il se trouva dans le conseil quelque traître qui en instruisit le pape, et Clément craignit que si l'empire rentroit dans la maison de France, elle n'enlevât bientôt au Saint-Siége la prépondérance et le pouvoir qu'il avoit usurpés sur les empereurs. Les électeurs peu d'accord sur le choix qu'ils devoient faire, ne se proposoient pas de s'assembler prochainement. Clément les avertit du projet de Philippe, les pressa de se réunir, et leur conseilla d'élire Henri de Luxembourg; conseil qu'ils adoptèrent, et qui fut exécuté. Le roi devina le moteur de cette intrigue, et

1309-11. en témoigna son ressentiment. Le pape ne tarda pas à en ressentir les effets. Philippe dans l'intention de le chagriner, le pressa de nouveau très-vivement de suivre le procès de Boniface. Clément n'osa s'y refuser ouvertement; il travailla seulement sous main à empêcher ce scandale. Le concile devoit se tenir à Vienne dans le Dauphiné, ville qui n'appartenoit pas encore à la France; et quoiqu'il ne fût indiqué que pour l'an 1311, le roi obligea le pape de consentir que les accusations fussent intentées, même discutées juridiquement, afin que la cause fût instruite d'avance et pût être jugée à l'instant où le concile s'ouvriroit. Philippe prétendoit faire déterrer Boniface, et le faire brûler comme hérétique. La ville d'Avignon fut remplie de libelles outrageans dans lesquels on lui imputoit les crimes les plus vils et les plus odieux. Presque toutes les puissances de l'Europe écrivirent au pape, ou lui envoyèrent des ambassadeurs (peut-être à sa propre sollicitation), pour lui remontrer l'indécence de ces procédures. Le pape fit lire ces lettres au roi, et parvint à le désarmer. Les procédures furent abandonnées. Clément, de son côté, abolit presque tout ce que Boniface avoit fait ou ordonné de contraire aux intérêts de la France. Nogaret fut encore excepté par

le Saint-Siége. Il obtint cependant son absolution, mais subordonnée à diverses pénitences dont l'une l'obligeoit (ou son héritier après sa mort) à combattre dans la Terre-Sainte dès qu'il s'y feroit une croisade, et à y finir ses jours, si le pape ne l'en dispensoit. Le roi l'en dédommagea par de grands biens et la dignité de chancelier, et Nogaret mourut sans avoir accompli sa pénitence. L'affaire de Boniface ne fut néanmoins entièrement terminée qu'en 1311. Clément, par le désistement de Philippe, se crut autorisé à décider que les preuves du crime d'hérésie attribué à son prédécesseur n'étoient pas suffisantes, et qu'il étoit mort catholique. Le concile de Vienne (assemblé au mois d'octobre 1311) sans aucune discussion, et sans qu'il fût fait aucune mention des autres crimes imputés à Boniface, confirma cette décision. Philippe, présent au concile, étoit assis à la droite de Clément sur un siége un peu plus bas. Deux chevaliers catalans se présentèrent pour soutenir l'innocence du pape, défièrent en face du roi au combat ceux qui l'oseroient nier, et jetèrent un gage de bataille qui ne fut point relevé. Philippe lui-même acquiesça au jugement du souverain pontife. Ainsi fut terminée cette querelle qui duroit depuis dix ans.

1309-11.

1312. Le concile de Vienne avoit un autre motif plus particulier que cette affaire sur laquelle le roi s'étoit refroidi : c'étoit l'abolition des Templiers. Leur ordre avoit été fondé en 1118, à Jérusalem, par neuf gentilshommes françois, qui firent vœu d'obéissance et de chasteté, et consacrèrent leurs biens et leur vie au service et à la défense des pèlerins de la Terre-Sainte. Le roi Baudouin II leur donna un logement près du Temple : de là vint leur nom. Leur habit blanc, sur lequel étoit une croix rouge, ne différoit de celui des laïques que par la couleur; il traînoit jusqu'à terre; on y attachoit une ceinture pour le relever lorsqu'on alloit à la guerre; les paysans seuls et le menu peuple étoient vêtus d'un habit court. On ne connoissoit point les chapeaux; on portoit une espèce de chaperon ou de capuce : les religieux, tant qu'ils ont subsisté, conservèrent les anciennes modes. Les Templiers se distinguèrent par mille actions d'éclat sous les rois de Jérusalem, et acquirent de grands biens. Chassés de la Palestine, ils revinrent en Europe. Ayant beaucoup d'espèces, ils perdirent beaucoup à l'affoiblissement des monnoies; et leur perte les fit soupçonner, peut-être à tort, d'avoir contribué aux troubles nés de cet affoiblissement. Ils furent aussi ou accusés,

ou soupçonnés d'avoir fourni de l'argent à 1312.
Boniface pendant ses démêlés avec Philippe, Ce seul article expliqueroit l'excessive rigueur du prince à leur égard. Quoi qu'il en soit, ils furent dénoncés par un ou deux scélérats (on n'est pas d'accord sur le nombre), qui leur imputèrent des crimes si absurdes qu'il n'y a pas d'homme de bon sens, dit Mézerai, qui croie que tout un ordre en ait pu être coupable.

Le premier article de leurs statuts, étoit, suivant la dénonciation, de renier Jésus-Christ; et leur institution avoit pour objet la religion du Christ et la protection de ceux qui la professoient. Un autre leur défendoit le commerce des femmes, dans la crainte de l'indiscrétion du sexe, et, pour les dédommager, leur permettoit les débauches les plus outrées. Si la défense étoit enfreinte, et s'il en résultoit un enfant, on devoit le tuer et le rôtir. Nous supprimons un tas d'autres extravagances de la même force. Le roi ne put d'abord croire à tant d'horreurs et d'absurdités. Il en parla néanmoins à Lyon et à Poitiers au pape, qui n'y ajouta non plus aucune foi, et qui par une bulle du 24 août 1307, déclara que ces crimes lui sembloient incroyables et impossibles; que les chefs de l'ordre, instruits de

1312. l'accusation, demandoient à se justifier; qu'en conséquence il alloit ordonner des informations juridiques. L'impatience de Philippe ne s'accommodoit pas de cette lenteur circonspecte. Le 13 octobre 1307, il fit arrêter le Grand-Maître et tous les Templiers qui se trouvoient dans ses Etats, saisit tous leurs biens, s'empara du Temple, et y alla loger. Le peuple fut convoqué à Paris dans le jardin du palais de ce monarque pour entendre la lecture de l'accusation. Les faits, suivant Velly, furent trouvés ridicules. Philippe eût voulu faire instruire le procès par ses officiers; mais l'Université consultée décida que des tribunaux laïques ne pouvoient connoître de l'hérésie, ni juger des religieux. Cette décision devint fatale aux Templiers. Le roi commit un dominicain, Guillaume de Paris, son confesseur, et inquisiteur de la foi, pour interroger les prisonniers, et ce moine s'acquitta de sa commission avec un très-grand zèle; il fut secondé par Nogaret dans cette terrible affaire.

Le pape en apprit la nouvelle avec indignation, et regarda la procédure de l'inquisiteur comme un attentat à son autorité. Il suspendit ses pouvoirs et se réserva la connoissance de cette cause. Il se plaignit au roi de ce qu'il avoit emprisonné des religieux que le Saint-

Siége prétendoit n'être soumis qu'à sa juri- 1312.
diction. Il annonça qu'il envoyoit deux cardinaux pour qu'on leur remît les biens et les personnes des Templiers. Philippe répondit avec fermeté; mais ce commencement de querelle n'eut pas de suites : le monarque et le souverain pontife se virent une seconde fois à Poitiers; le saint-père leva la suspension prononcée contre l'inquisiteur, et lui permit de participer à la procédure des Templiers. Il fut convenu que tous les biens de ces religieux seroient employés au recouvrement de la Terre-Sainte.

Les deux cours alors commencèrent le procès de cet ordre. De cent quarante Templiers résidant à Paris, trois seulement nièrent tous les crimes dont ils étoient accusés, les autres avouèrent à peu près toutes les horreurs absurdes qu'on leur imputoit; mais ils firent ces aveux dans les tortures. Le pape ordonna d'informer contre eux dans toute la chrétienté. Les rois d'Angleterre, de Castille, d'Aragon, de Sicile, le comte de Provence, la plupart des princes et même les archevêques d'Italie, les firent arrêter dans leurs Etats, saisirent leurs biens, et leur firent faire le procès. Ils confessèrent, dit-on, en Angleterre, en Provence, et dans quelques villes d'Italie, des abo-

1312. minations pareilles à celles qui avoient été avouées en France, sans doute parce qu'on avoit employé les mêmes moyens pour obtenir des aveux semblables. Dans le royaume de Léon, un concile les déclara innocens. Ceux d'Aragon se réfugièrent dans des forts qu'ils avoient élevés à leurs dépens pour garantir le pays des incursions des Maures. De là ils écrivirent au pape que leur foi n'étoit pas douteuse, puisque plusieurs membres de l'ordre l'avoient scellée de leur sang; qu'un grand nombre d'autres, captifs chez les Maures, refusoient constamment d'y renoncer pour sortir de leurs horribles cachots, dont on offroit de leur ouvrir les portes à cette condition; qu'il étoit affreux de faire brûler comme renégats des chevaliers dont les confrères esclaves des mahométans étoient, comme chrétiens, exposés aux plus cruels supplices chez les infidèles; qu'on ne pouvoit douter que leurs richesses ne fussent la véritable cause de la persécution qu'ils essuyoient : ils demandoient qu'il leur fût permis de soutenir leur innocence les armes à la main contre des calomniateurs. On ignore ce que le pape leur répondit; on sait seulement que le roi d'Aragon les réduisit dans leurs forteresses, et fit instruire leur procès.

En France, on fut très-embarrassé dans le cours de la procédure. La plupart des chevaliers révoquèrent les aveux qu'ils soutinrent leur avoir été arrachés par la force des tourmens, et rejetèrent l'amnistie que le roi leur avoit offerte. Les juges délibérèrent long-temps sur ces rétractations, et adoptèrent un système bien digne d'un siècle barbare : ils déclarèrent relaps ceux qui les avoient faites, et les livrèrent au bras séculier. Cinquante-neuf furent brûlés à petit feu, en dehors, et tout près de la Porte Saint-Antoine. Tous, au milieu des flammes, protestèrent qu'ils mouroient innocens ; aucun ne voulut accepter la vie offerte à tous ceux qui voudroient renoncer à leur rétractation : ce qui, dit Velly, après Daniel, produisit un très-mauvais effet sur le peuple, lequel les regarda comme des victimes sacrifiées à la calomnie. Un grand nombre d'autres, en divers endroits de la France, neuf, particulièrement à Senlis, souffrirent le même supplice avec une égale fermeté et les mêmes protestations. Quelques uns furent absous, plusieurs renfermés pour le reste de leurs jours. On s'occupa ensuite du jugement de l'ordre en général, et de celui du Grand-Maître et des principaux officiers. Le pape qui se l'étoit réservé, nomma huit commissaires, presque 1312.

1312. tous ecclésiastiques et françois. Le Grand-Maître, dont la dignité l'égaloit aux souverains, parut devant eux couvert de chaînes. Il reconnut que quelques uns de ses confrères avoient soutenu leurs priviléges avec trop d'ardeur contre l'autorité des prélats; mais il dit qu'on n'en devoit pas conclure qu'ils fussent coupables des atrocités qu'on leur imputoit; qu'il lui étoit difficile de défendre son ordre, ne sachant ni lire ni écrire, et il demanda qu'il lui fût permis de prendre un conseil. On lui répondit que la loi n'en accordoit point à ceux qui étoient prévenus d'hérésie. On lui lut les aveux qu'il étoit supposé avoir faits; on en avoit surpris quelques uns à sa foiblesse, mais on les avoit, à ce qu'il paroît, fort aggravés. Il s'écria que les trois cardinaux qui avoient souscrit son interrogatoire étoient d'insignes scélérats, et méritoient le supplice que les Sarrasins et les Tartares faisoient subir aux menteurs et aux faussaires auxquels, ajouta-t-il, ils font ouvrir le ventre et trancher la tête. Il observa que le pape s'étoit réservé le jugement de sa personne et celui des principaux officiers de son ordre, et supplia de le renvoyer au pontife. Il protesta que le service divin se célébroit chez eux avec la plus grande décence; que nulle part on ne faisoit de plus

abondantes aumônes, qu'on les distribuoit 1312.
trois fois par semaine dans toutes les commanderies; enfin, que dans aucun ordre, ni dans aucune nation, les gentilshommes, et les chevaliers n'exposoient plus courageusement leur vie pour la défense de la religion. On lui objecta que tout cela n'étoit rien sans la foi. Il répliqua que les Templiers n'en avoient pas d'autre que celle de l'Eglise, et que c'étoit pour la maintenir qu'ils avoient versé des flots de leur sang contre les Sarrasins, les Turcs et les Maures.

Comme le Grand-Maître, attendu sa profonde ignorance, parut incapable de soutenir les intérêts de son ordre, on fit venir à Paris ceux des chevaliers emprisonnés dans les provinces qui voulurent faire l'apologie de la religion du Temple. On en amena soixante-quatorze. Des notaires vinrent prendre dans la prison leur défense par écrit. Pierre de Boulogne, procureur-général de l'ordre, leur dicta au nom de tous une courte apologie. Ils en présentèrent ensuite aux commissaires, une plus étendue, dans laquelle ils nièrent, comme ils l'avoient fait dans la première, les crimes qui leur étoient imputés, et combattirent les aveux qu'on leur opposoit, en soutenant qu'ils étoient l'effet de la crainte

1312. ou de la séduction, et que hors le royaume de France, on n'en trouvoit aucun de semblable; que ces impostures avoient été imaginées par des apostats de leur ordre, qui avoient corrompu d'autres scélérats; qu'au reste, ils offroient de prouver leur innocence par la voie des armes contre toute personne, le pape et le roi exceptés. Un mois après, parut une troisième apologie du même Pierre de Boulogne, où il se plaignoit, au nom des chevaliers du Temple, de la violence des procédures dirigées contre eux, et dans lesquelles on n'avoit observé presque aucune formalité judiciaire. Il dit que, pour extorquer les aveux de leurs prétendus crimes, on avoit employé contre les accusés les menaces des supplices, et des promesses d'impunité, même d'une pension viagère; que ceux qui avoient résisté à ces offres, avoient été livrés à de violentes tortures; qu'on ne devoit pas ajouter plus de foi aux dépositions de quelques hommes foibles qui, vaincus par la crainte ou par la douleur, avoient dit tout ce qu'on avoit voulu, qu'au témoignage de ceux qui avoient enduré les plus horribles tourmens plutôt que de trahir la vérité; que plusieurs de ceux-ci avoient expiré des douleurs de la torture; que l'ordre requéroit qu'on interrogeât leurs geôliers et

leurs bourreaux, et qu'on apprendroit que ces 1312.
généreux chevaliers avoient jusqu'au dernier soupir rendu témoignage à la pureté de la religion du Temple ; que leur ordre comptoit parmi ses membres un grand nombre d'hommes de la plus haute naissance. Il demanda s'il étoit croyable que de tels personnages eussent pris des engagemens aussi abominables qu'on le supposoit.. Les informations furent continuées. Parmi les chevaliers interrogés par les commissaires, il y en eut un qui déclara que la douleur lui avoit arraché un faux témoignage ; qu'ayant vu cinquante-quatre de ses confrères qu'on alloit brûler, il fut tellement saisi de frayeur, qu'il dit tout ce qu'on voulut, et qu'il en eût encore dit davantage pour éviter le même supplice. Pierre de Boulogne insista beaucoup pour être entendu devant le concile assemblé à Vienne ; il ne put l'obtenir ; mais on y lut toutes ces procédures. Le pape demanda s'il ne convenoit pas de supprimer un ordre souillé de tant de forfaits. Tous les évêques (excepté quatre) et les plus célèbres docteurs pensèrent que l'humanité exigeoit qu'on fît venir le Grand-Maître et les principaux Templiers, comme tout l'ordre le demandoit avec instance, pour entendre leur justification. Le pape ne le voulut pas souffrir.

1312. On dit qu'irrité de la résistance des pères du concile, il déclara que si les formes s'opposoient à ce qu'on prononçât juridiquement contre les Templiers, il les condamneroit par voie d'expédient, plutôt que de scandaliser le roi; et ce fut ce qu'il fit en effet. L'ordre fut supprimé par provision dans un consistoire secret qu'il tint avec les cardinaux et quelques évêques qu'il avoit ramenés à son avis, et la provision demeura définitive. Les biens des Templiers furent donnés à l'ordre des chevaliers de Saint-Jean qui venoient de se signaler par la conquête de l'île de Rhodes. Le roi prit seulement les deux tiers de l'argent, les meubles, les ornemens des églises, et tous les revenus des Templiers depuis le 13 octobre 1307, jusqu'à l'année 1314.

Il restoit à prononcer sur le sort du Grand-Maître et des principaux officiers de l'ordre. Le pape croyoit leur faire grâce en ne les condamnant qu'à une prison perpétuelle; mais, pour convaincre le peuple qui doutoit de la justice de tous ces bûchers allumés dans la capitale et dans les provinces, il vouloit qu'ils fissent un aveu public des horreurs qu'on leur imputoit. On dressa pour cet effet dans le Parvis de Notre-Dame à Paris, un échafaud sur lequel montèrent deux cardinaux délégués

par le Saint-Père. Ils se firent amener quatre 1312.
des chefs de la religion du Temple, Jacques de Molay, Grand-Maître, parrain d'un enfant du roi, Gui, frère du dauphin d'Auvergne, Hugues de Péralde, grand-visiteur de France, et le grand-prieur d'Aquitaine, ancien ministre des finances de Philippe. On lut à haute voix l'aveu qu'ils avoient, dit-on, fait des abominations de leur ordre et la sentence qui les condamnoit à finir leurs jours dans la prison, et ils furent sommés de confesser publiquement ce qu'ils avoient secrètement avoué au pape. Le Grand-Maître s'avançant sur le bord de l'échafaud, secouant ses chaînes et regardant un bûcher que dressoient les bourreaux pour l'intimider, dit d'une voix ferme : « Il est » temps de faire connoître la vérité. Je jure » que tout ce qui vient d'être articulé contre » les Templiers est un tissu de calomnies. » C'est un ordre saint, juste, orthodoxe ; si » j'ai eu la foiblesse de parler différemment » à la sollicitation du pape et du roi, j'en » demande pardon à Dieu et aux hommes. » C'est là mon seul crime, il mérite la mort, » et tous les tourmens qu'on voudra me faire » souffrir. Courage donc, ajouta-t-il (1), en

(1) Mézerai, pag. 335 de sa grande Histoire.

1312. » se tournant vers les cardinaux, allumez » votre feu, grillez, rôtissez-moi; car vous » ne souhaitez que d'avoir la graisse des » Templiers et ravir les riches possessions » qu'ils avoient acquises en défendant le » christianisme. » Il en eût dit davantage, ajoute Mézerai; mais on lui ferma la bouche. Le frère du dauphin tint à peu près le même langage. Les deux autres firent ce qu'on exigeoit. Les légats du pape couverts de confusion descendirent de l'échafaud. Le roi assembla son conseil sur-le-champ, et le même jour, Molay et Gui furent brûlés à petit feu dans cette extrémité de l'île de la Seine qui touche au Pont-Neuf, et où l'on voit la statue de Henri IV : leur supplice fut prolongé dans l'espérance de quelque aveu ; mais leur constance demeura inaltérable. Mézerai dit : que l'un et l'autre, *à demi grillés*, persistèrent à publier l'innocence de leur ordre. Le peuple y crut, et les pleura. Le même historien raconte, que « plusieurs personnes de sainte » vie estimèrent les Templiers martyrs, et » enlevèrent secrètement leurs os et leurs » cendres pour les conserver. » On a prétendu que le Grand-Maître s'étoit écrié, du milieu des flammes, qu'il ajournoit le pape dans quarante jours, et Philippe dans un an,

à comparoître devant le tribunal du Souverain-Juge. Il n'est pas besoin d'avertir que c'est un conte forgé après l'événement. 1312.

Velly prétend que l'affaire des Templiers est l'énigme la plus obscure que présente l'histoire. Il nous semble au contraire qu'il est aisé d'en trouver le mot, quoiqu'elle présente peut-être quelques faits difficiles à expliquer. Il nous paroît qu'on peut affirmer avec certitude, que, s'il y a eu parmi ces religieux militaires quelques libertins ou quelques coupables, l'ordre étoit pur. Nous sommes même très-portés à croire que jamais, surtout dans la chrétienté, il n'exista un ordre d'infâmes débauchés, de scélérats et de parricides. Il est impossible que les statuts d'un ordre religieux aient été un code d'infamies et de crimes, que les plus illustres personnages de l'Europe fussent entrés dans une telle société, que le secret sur de tels statuts eût pu être gardé, seulement pendant quinze jours, par la foule innombrable de ceux qui en eussent été nécessairement instruits, que le remords ne l'eût pas fait révéler à quelqu'un des coupables, dans un siècle où la religion conservoit toute sa vigueur.

Si l'on jette les yeux sur les accusateurs et les accusés, on voit, d'un côté, un ou deux misérables, flétris par la justice, de l'autre,

1312. de vaillans chevaliers, des hommes de la plus haute noblesse, des guerriers couverts de blessures en défendant cette religion dont on suppose qu'ils faisoient abjuration lorsqu'ils étoient admis dans l'ordre.

Si l'on examine la procédure, on voit des accusés et même des témoins livrés à la torture : infaillible moyen d'acquérir toutes les preuves qu'on veut avoir. Dupuis, historien très-crédule, très-passionné et très-borné, racontant les aveux de quelques Templiers à qui l'on avoit promis leur grâce pour prix de leurs révélations, dit qu'un d'eux, ne voulant rien confesser, fut mis à la question, « par le » moyen de laquelle, ajoute-t-il, on en tira la » vérité comme des autres. »

Les écrivains les plus judicieux se sont déclarés pour les Templiers, si quelques autres leur sont défavorables. Mais quand il est reconnu que les accusations étoient absurdes, les crimes allégués impossibles, les délateurs infâmes, lorsque le droit naturel de la défense a été violé dans la procédure, lorsqu'une multitude de victimes, entourées de feux dévorans, ont refusé de racheter leur vie par les aveux auxquels on vouloit les contraindre, il est inutile de peser les opinions des auteurs. Il n'y a point d'opinion qui puisse balancer des faits

décisifs, ni d'autorité plus imposante que 1312
cette constance imperturbable au milieu des flammes.

La monstrueuse affaire des Templiers n'étoit pas le seul objet du concile de Vienne. On y agita encore la question d'une nouvelle croisade. Elle fut résolue, et les Pères accordèrent une décime pour six ans. La plupart des souverains s'approprièrent l'argent levé sur le clergé pour cette expédition qui ne fut jamais qu'un projet.

Ce concile devoit s'occuper aussi de la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Rien ne sembloit plus nécessaire. Les plus grands désordres, les mœurs les plus dissolues souilloient alors le sacerdoce, qui cependant exerçoit, envers les laïques, une rigueur excessive et arbitraire. Il les excommunioit pour les causes les plus frivoles, souvent même sans raison et avec si peu de retenue qu'on voyoit quelquefois jusqu'à sept cents excommuniés dans une paroisse. Les chanoines se promenoient dans les églises, y causoient et y rioient aux éclats, tandis que des chantres à gages y remplissoient leurs fonctions. Les religieuses se trouvoient dans toutes les fêtes publiques. Rome surtout étoit le siége de tous les genres de corruption. Dans

1312. le voisinage des églises, on y voyoit des lieux infâmes, et les prostituées payoient un tribut au maréchal de la cour du Saint-Père. Ce pontife lui-même passoit pour être l'amant de la comtesse de Périgord, fille du comte de Foix, et des historiens attribuent à la passion qu'il eut pour elle la translation du Saint-Siége à Avignon. Le concile délibéra sur tous ces scandales; mais on ne put s'accorder, et tout fut laissé à la décision du souverain pontife, l'un des membres les plus coupables du clergé qu'il s'agissoit de réformer. Aussi ne fut-il plus question de réforme, et le pape alla rejoindre la comtesse de Périgord à Avignon.

1313. Philippe, dans ce concile, avoit promis de se croiser avec ses trois fils. Il les arma d'abord chevaliers. A cette occasion il fit élever des théâtres où l'on joua ce qu'on nommoit des féeries. « On y vit Dieu, dit une ancienne » chronique, manger des pommes, rire avec » sa mère, dire ses patenôtres et juger les » morts. Les bienheureux chantoient en pa- » radis avec les anges, et les damnés pleuroient » dans l'enfer au milieu de plus de cent diables » qui rioient de leur infortune. On y repré- » senta divers sujets de l'Ecriture-Sainte, » l'état d'Adam et d'Eve avant et après leur » péché; on y vit maître Renard, d'abord

» simple clerc, chantant une épître, puis 1313.
» évêque, archevêque, enfin pape, toujours
» croquant poussins et poules. » Les fêtes de cette cérémonie durèrent trois jours. Le dernier, les bourgeois de Paris, bien armés et bien équipés, défilèrent sous les fenêtres du Louvre. On dit qu'ils étoient au nombre de cinquante mille, dont vingt mille cavaliers. Le roi, ses fils et ses deux frères prirent ensuite la croix; les dames se croisèrent aussi. On prêcha dans toute la France pour inviter à cette expédition, qui heureusement ne fut point tentée.

On en fit une dans la Flandre, où les soulèvemens se succédoient avec rapidité. Philippe, informé de quelques cabales qui s'y ourdissoient, ordonna au comte de le venir trouver avec son fils Louis, comte de Rhétel et de Nevers. Ils obéirent tous deux. Le père se disculpa, et retourna en Flandre. Mais la conduite du fils ne parut pas si nette; on le retint en prison à Paris. Il se sauva, et fut dépouillé de ses deux comtés. Peu après, le roi confisqua aussi la Flandre. Il y eut néanmoins ensuite un arrangement. Mais les Flamands ne 1314.
tardèrent pas à le rompre. Une armée, envoyée contre eux, revint encore en France sans avoir rien fait. Philippe, dit-on, manquoit

1314 d'argent pour fournir aux frais de la guerre. Une nouvelle altération des monnoies avoit été au moment de produire une révolte générale. Le roi fut obligé de mettre fin à cette exaction, et en rejeta tout l'odieux sur ses ministres, en insinuant qu'ils avoient agi à son insu.

Ce prince éprouva dans le même temps un violent chagrin domestique : il avoit trois fils, tous trois de la plus belle figure, Louis Hutin, roi de Navarre du chef de sa mère, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel. Ils étoient mariés. Leurs femmes furent accusées d'adultère. L'épouse du roi de Navarre et celle du prince Charles furent convaincues, renfermées au Château-Gaillard d'Andely, et tondues, suivant l'usage. La première fut étranglée, l'année suivante, par ordre de son mari. La seconde, après sept ans de détention, se vit répudiée, et prit le voile dans l'abbaye de Maubuisson. L'épouse de Philippe-le-Long, quoique violemment soupçonnée, fut jugée innocente par le parlement. Les amans des princesses condamnées étoient deux gentilshommes normands, assez mal faits, officiers dans la maison des maris outragés. Une assemblée, convoquée à Pontoise, ordonna qu'ils seroient écorchés vifs, mutilés, décollés, ensuite attachés par dessous les bras à une potence.

Le chagrin que Philippe ressentit de ce scandale, et d'autres sujets de douleur lui causèrent une maladie qui le conduisit lentement au tombeau. Les François, accablés de taxes, éclatoient en murmures. On prétendoit que la dixième partie des subsides n'entroit point dans les coffres du roi. Tandis qu'il éprouvoit des besoins toujours renaissans, ses ministres étaloient le plus grand faste. Sentant approcher sa fin, il s'occupa de l'apanage du plus jeune de ses fils, de Charles-le-Bel; il lui donna le comté de la Marche. Son frère, Philippe-le-Long, avoit, depuis trois ans, obtenu celui de Poitiers. Mais, en donnant ces deux comtés à ses fils puînés, le roi établit un nouvel ordre de choses. Les apanages, au commencement de la troisième race, étoient tenus à titre de propriété; ils devinrent bientôt une espèce de substitution. Ensuite il fut réglé qu'ils retourneroient à la couronne au défaut d'héritiers issus de l'apanagiste. Philippe restreignit la jouissance des apanages aux héritiers mâles; seul moyen d'empêcher qu'ils ne passassent par mariage à des étrangers, et que le royaume ne fût ainsi démembré. 1314.

Il mourut peu après à Fontainebleau (29 novembre) à l'âge de quarante-six ans, et fut enterré à Saint-Denis. On lui donna l'odieux

1314. nom de faux monnoyeur, parce que, le premier de nos rois, il altéra la monnoie. Le président Hénault dit que ce fut un effet des croisades qui avoient enlevé l'espèce du royaume. Ce prince étoit brave, généreux, prodigue, quelquefois sévère et vindicatif, adoré dans sa famille, mais peu aimé de ses sujets à cause de l'excès des impôts, et des variations de la monnoie. Il cultiva et protégea les lettres. Outre les colléges de Navarre et du Cardinal Lemoine, celui de Montaigu fut créé, sous ce règne, par un ecclésiastique de ce nom, archevêque de Narbonne, et garde du scel royal.

Au nombre des hommes célèbres, qui vécurent sous ce règne, on compte Guillaume de Nangis, religieux de Saint-Denis, historien très-utile par sa sincérité et l'avantage qu'il eut d'être lié avec les personnes de son temps qui conduisoient les affaires; Jean de Meun, poëte fameux, qui continua le roman de la Rose, commencé, quarante ans auparavant, par Guillaume de Loris; Guillaume Duranti, auteur du *Speculum Juris* (Miroir du Droit). Jean Duns, dit Scot, né dans la Grande-Bretagne, on ne sait dans lequel de ses trois royaumes, s'établit à Paris, et soutint sur la scolastique des opinions contraires à celles

de saint Thomas. Cette diversité donna nais- 1314.
sance aux écoles des Scotistes et des Thomistes. Le fondateur de la première fut surnommé *docteur subtil* et *très-résolutif*. Il a écrit dix volumes in-folio, qu'on ne lit plus.

Parmi les monumens de ce règne, on distingue le Palais, qui fut construit près de la Sainte-Chapelle; et dans sa législation, l'ordonnance qui fit disparoître en Languedoc la servitude, changée en un cens annuel; et l'édit qui défend les duels en matière civile.

Philippe rendit aussi (1294) une loi somptuaire qui fixa la quantité de mets qu'on pourroit servir sur la table, et le nombre de vêtemens qu'on pouvoit se donner chaque année. Au repas principal, qui, comme chez les Romains, étoit le souper, on ne permettoit que trois plats. Les rois n'en faisoient pas servir davantage sur leur table. Ils buvoient le vin de leurs vignes qui étoient alors dans l'Orléanois. Mais cette loi somptuaire ne put être exécutée. Le luxe et la vanité renversèrent toutes les barrières qu'on vouloit leur opposer. Philippe fut plus heureux dans les tentatives qu'il fit pour s'approprier le droit exclusif de battre monnoie, en l'achetant toutefois. S'il n'y réussit pas entièrement, il rendit par ses ordonnances l'exercice de ce privilége si diffi-

1314. cile et si onéreux pour les seigneurs, que la plupart y renoncèrent, et en traitèrent avec lui. On vit sous ce règne plusieurs exemples de fiefs achetés par des roturiers. On fut obligé de le tolérer, parce que la noblesse, comme l'argent, dit le président Hénault, étoit allée se perdre dans les contrées orientales; [illegible] session des fiefs par des [illegible] veaux nobles, ainsi que nous [illegible]

C'est, dit-on, du temps de Philippe-le-Bel, que la boussole fut découverte. Un Napolitain, nommé Gira, Goya ou Gioia, passoit pour l'auteur de cette découverte. La ville d'Amalfi, qui lui avoit donné le jour, prit dans ses armes une boussole. Quelques uns ont écrit que vers l'an 1260, Marc Paul, Vénitien, l'avoit rapportée de la Chine, où l'on prétend qu'elle étoit connue onze cent vingt ans avant Jésus-Christ. Mais Fauchet (auteur des Antiquités gauloises et françoises) cite des vers de Guiot de Provins, qui vivoit vers 1200, et qui attribue cette invention à Mariniette ou [illegible] Marinière; ce qui prouve que la boussole étoit connue en France cinquante ans avant Paul le Vénitien. La fleur de lis, que toutes les nations y mettent, semble une nouvelle preuve qu'elle a été ou trouvée ou, tout au moins, perfectionnée chez nous.

Les comtés d'Angoulême, de la Marche, et 1314.
la seigneurie de Lusignan, dans le Poitou, furent réunis à la France par Philippe IV en 1303, et la ville de Lyon en 1310. Ce fut aussi cette même année que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem enlevèrent à la Turquie l'île de Rhodes, d'où leur vint le nom de chevaliers de Rhodes. Les Turcs l'avoient prise aux Sarrasins, et ceux-ci aux empereurs grecs.

On signala quelques hérétiques sous ce règne, entre autres, un certain Amauri de Leva, qui, en 1312, dogmatisa dans le voisinage de Montfort. C'étoit un disciple d'un nommé Doucin, fils d'un prêtre italien, et qui, se donnant pour prophète, débitoit sa doctrine aux environs de Verceil. Il enseignoit que les femmes pouvoient accorder, sans exception, tout ce qui leur étoit demandé au nom de la charité, qu'elles ne pouvoient même le refuser sans péché. Ses sectateurs, contraints de s'exiler des villes, vivoient sur les montagnes et dans les forêts. Doucin fut pris avec une concubine qu'il avoit, et qui passoit pour sorcière. Ils furent déclarés hérétiques, démembrés, coupés en pièces et brûlés. La secte n'en subsista pas moins.

Une femme, appelée Marguerite Porette,

1314. née dans le Hainaut, eut aussi [illegible] de vouloir établir une secte à Paris. Elle prétendoit que l'âme, une fois parvenue à l'état d'anéantissement dans l'amour du créateur, ne pouvoit plus pécher, et que dans cette extase on pouvoit innocemment se livrer à tous les plaisirs sensuels. C'étoit ce qui fut depuis nommé le quiétisme, poussé à ses derniers excès. Elle fut brûlée vive en place de Grève.

LOUIS X,

DIT HUTIN.

Le mot de *Hutin*, en vieux langage, signifioit mutin, altier, querelleur. On ne sait pas bien pourquoi un tel surnom fut donné à Louis, qui, loin d'avoir aucune de ces qualités, fut un prince foible et irrésolu que gouvernèrent son oncle, le comte de Valois, et quelques ministres de Philippe. En montant sur le trône, il trouva presque tout le royaume en combustion. Dans le Sénonois, une foule de laïques, fatigués des vexations commises par les avocats et les procureurs de la cour de l'archevêque de cette province, imaginèrent d'élire entre eux [illegible], un pape et des cardinaux. Cette bizarre insurrection fut bientôt réprimée. Mais une autre ligue, déjà formée sous le règne précédent, et

renouvelée avec plus de vivacité sous celui-ci, entre les peuples du Vermandois, du Beauvoisis, de Champagne, de Bourgogne et de Forez, causa de plus sérieuses inquiétudes. Le comte de Valois se rendit sur les lieux, et, après bien des négociations, parvint à calmer ce commencement de révolte. Ce fut surtout en sacrifiant un ministre que les peuples regardoient comme l'unique auteur de leurs misères : c'est le célèbre Enguerrand, issu d'une ancienne famille de Normandie, dont le vrai nom étoit Portier. Son aïeul, qui avoit épousé l'héritière de la maison de Marigny, en fit porter le nom à ses descendans. Dès que le jeune Marigny parut à la cour, il attira tous les regards par les avantages de sa figure, par son esprit et ses talens. Philippe, ayant reconnu sa capacité, l'accabla d'honneurs, et en fit son principal ministre. Le comte de Valois le détestoit ; mais sous un prince qui, comme Philippe, régnoit par lui-même, cette haine n'avoit produit aucun effet. Il saisit, pour la faire éclater, l'occasion que lui fournissoient un roi foible et le mécontentement des peuples. Louis, trouvant le trésor vide à son avènement, demanda en plein conseil ce qu'on avoit fait de tant de décimes levées sur le clergé, de tant de taxes imposées sur le peuple, et du profit

1314. 1315.

1315. qu'avoient dû donner de si fréquentes altérations de monnoie. Le comte de Valois dit que Marigny ayant, en sa qualité de surintendant des finances, l'administration de tous ces deniers, c'étoit à lui d'en rendre compte. Marigny répondit qu'il étoit tout prêt à le rendre. « Hé bien, repart l'oncle du monarque, par» lez, nous sommes disposés à vous entendre. » Je le veux bien, répliqua le ministre. Je vous » ai donné, Monsieur, une grande partie de ces » sommes. Le reste a été employé à subvenir » aux charges de l'Etat et aux frais de la » guerre. Vous en avez menti, s'écrie le » prince. C'est vous-même, repart le surin« intendant. » Charles tire l'épée; Marigny se met en défense. On les sépare. Dès lors le comte de Valois ne ménage plus rien. Il fait insinuer au roi, par ses créatures, que le ministre est la seule victime qui puisse apaiser la fureur du peuple. Quelques jours après, ce ministre est arrêté en entrant chez le roi, dans le nouveau palais, nommé l'hôtel des Fossés-Saint-Germain, qui fut depuis le Petit-Bourbon. Il fut jeté dans un cachot du Temple. On arrêta en même temps un de ses amis intimes, Raoul de Prèles, célèbre avocat, pour qu'il ne pût pas aider l'accusé dans ses défenses; mais, comme on ne vouloit pas avouer ce

motif, on supposa qu'il avoit contribué à la mort de Philippe-le-Bel, et, par provision, l'on confisqua tous ses biens qui ne lui furent pas rendus lorsqu'il eut été absous. Le roi en eut du scrupule en mourant, et ordonna qu'ils lui fussent restitués. Il les avoit donnés à un favori. Plusieurs de ceux qui avoient eu des relations avec l'infortuné ministre, furent arrêtés, et subirent les plus cruelles tortures. On prétendoit en tirer de quoi perdre l'accusé. Aucun ne déposa contre lui. Le comte de Valois avoit fait publier, de tout côté, que ceux qui auroient à se plaindre du surintendant eussent à se présenter à la cour du roi, où il leur seroit fait bonne justice. Personne n'y vint. Le procès n'en fut pas moins poursuivi. On proposa contre Marigny divers chefs d'accusation dont plusieurs étoient frivoles, et dont aucun ne fut prouvé. On refusa constamment d'entendre sa justification, malgré la volonté du monarque, qui ne sut pas se faire obéir. Ce prince, indigné d'une partialité si révoltante, vouloit le mettre en liberté. Mais il craignoit le comte de Valois, et eut la foiblesse de l'engager à trouver bon que Marigny fût seulement éloigné du royaume, jusqu'à ce qu'on jugeât convenable de le rappeler. Le comte ne se trouvoit pas assez vengé par cette 1315.

1315. injuste mesure; il fit suspendre l'instruction, et des témoins subornés déposèrent que l'épouse et la sœur de Marigny avoient employé des sortiléges pour le sauver, et même pour faire périr le roi, le comte de Valois et plusieurs barons. Elles les avoient, disoit-on, *envoûtés;* c'est-à-dire, qu'elles avoient fait faire leurs images en cire. On croyoit aux sorciers, et l'on étoit persuadé qu'ils avoient le pouvoir de faire éprouver aux personnes, dont ils figuroient les images, l'effet des opérations magiques qu'ils prétendoient exercer sur les effigies; en sorte qu'en piquant ou brûlant les figures de cire modelées par eux, ils donnoient la mort aux personnes qu'elles représentoient. Les deux belles-sœurs furent arrêtées, ainsi que le sorcier qui étoit accusé de leur avoir prêté son ministère, sa femme et son domestique. La femme fut brûlée, le domestique pendu, et le magicien s'étoit étranglé dans la prison, ou bien on l'y avoit étranglé. Quoi qu'il en soit, sa mort passa pour une conviction du crime. Le roi, jeune et sans expérience, crut ce qu'on vouloit, et abandonna Marigny au comte de Valois, qui assembla aussitôt quelques barons et quelques chevaliers au bois de Vincennes pour juger le procès. On leur lut les accusations, on leur produisit les

fatales images, et l'oncle du monarque n'eut 1315.
pas de peine à faire condamner l'accusé à être pendu, malgré sa qualité de gentilhomme. Il fut exécuté sans avoir été entendu, et son corps attaché au gibet de Montfaucon, qu'il avoit fait dresser pour qu'on y exposât ceux des malfaiteurs suppliciés. À cette occasion, Pasquier observe que les fourches patibulaires de Montfaucon ont porté malheur à tous ceux qui s'en sont mêlés; qu'après Enguerrand, Pierre Remy, général des finances, sous Charles-le-Bel, les ayant fait réparer, y fut pendu sous le règne suivant, et que, de son temps, Jean Mounier, lieutenant-civil de Paris, par les ordres duquel on y toucha encore, y fit amende honorable. Tous les amis d'Enguerrand furent persécutés par le comte de Valois. Le peuple, qui avoit eu ce ministre en aversion, parce qu'il lui attribuoit ses malheurs, eut pitié de son sort, quand il vit que sa condamnation n'étoit appuyée sur aucun motif plausible. Bientôt il fut regretté. L'innocence de sa femme et de sa sœur fut reconnue. Son fils servit avec distinction, et ses biens, d'abord confisqués, furent, sous un autre règne, rendus à sa famille. On ne put pas douter de son innocence quand on vit le repentir que témoigna Louis de l'avoir livré au ressentiment de

1315. son oncle. Il légua une très-grosse somme à la famille de ce surintendant, « en considération, dit-il dans son testament, de la grande » infortune qui leur étoit avenue » Les remords, que, dans la suite, laissa publiquement paroître le comte de Valois, sont encore une preuve plus forte de l'injustice qu'il avoit commise. Attaqué d'une maladie de langueur, il fit faire à sa victime de solennelles funérailles dans l'église de Notre-Dame d'Ecouis, fondée par le ministre; son mal redoublant, et même paroissant incurable, il fit distribuer dans Paris une aumône générale, et il ordonna à ses officiers de dire à chacun de ceux qui la recevoient : « Priez Dieu pour monseigneur » Enguerrand de Marigny et pour monsei- » gneur Charles de Valois. »

Le peuple regarda comme un châtiment du Ciel les calamités qui désolèrent la France peu après cette mort injuste. La première fut une cruelle famine; ensuite vint le soulèvement de la Flandre. Louis n'avoit point d'argent pour mettre sur pied des troupes qui pussent le réprimer, et n'osoit recourir à de nouveaux impôts dans un temps si désastreux. On imagina un moyen fort doux de se procurer des fonds: le prince déclara qu'étant roi des Francs, il désiroit qu'il n'y eût plus d'esclaves dans ses

États, et qu'il affranchiroit, pour une certaine 1315.
somme, tous ceux qui voudroient acheter leur liberté. Les bourgeois des villes en jouissoient seuls. Les habitans de la campagne étoient serfs, ou, suivant le langage de ce temps, *gens de morte-main*. Quoiqu'ils pussent posséder quelques terres et d'autres revenus, ils n'avoient la faculté, ni de changer le lieu de leur domicile, ni de se marier sans le consentement du seigneur. La plupart préférant l'argent à la liberté, on les contraignit de l'acquérir à un prix qui fut réglé sur leurs facultés. Cet expédient ne rendit pas tout ce qu'on en avoit espéré. On eut recours à un autre : les Juifs furent rappelés moyennant une forte contribution. Il leur fut permis de racheter leurs livres à l'exception du Thalmud, et défendu sous les peines les plus graves d'élever des disputes en public sur la foi ; on craignoit qu'ils n'ébranlassent celle des chrétiens.

Avec l'argent qu'on tira des serfs affranchis et des Juifs, Louis, après avoir épousé, en secondes noces, Clémence, fille du roi de Hongrie, Charles Martel, marcha contre les Flamands à la tête d'une des plus belles armées qu'aucun monarque françois eût vues sous ses ordres. Il commença par le siége de Cour- 1316.

1316. trai. Des pluies abondantes et continues, en le réduisant à la famine, le contraignirent de l'abandonner.

Louis mourut au retour de cette expédition (5 juin), n'ayant que vingt-cinq ou vingt-sept ans; car on ne connoît pas son âge avec certitude. On varie également sur la cause de sa mort. Les uns l'attribuent à quelques verres de vin à la glace, pris dans un moment où il venoit de s'échauffer; les autres au poison, sans qu'on indique l'auteur ni le moment du crime. Il fut enterré à Saint-Denis.

Ce prince tenta d'enlever entièrement aux seigneurs le droit de battre monnoie. Mais il essuya tant de résistance de la part des barons et des prélats, qu'il lui fallut se contenter de quelques règlemens pour prévenir les abus qui se glissoient dans la fabrication. Il régla ensuite ses propres monnoies, et les rétablit en l'état où elles étoient sous *monsieur saint Louis*, dont le gouvernement fut long-temps cité comme un modèle sur tous les points. Le marc d'or fut remis à trente-huit francs, et le marc d'argent à cinquante-quatre sous.

Louis, dans le court espace de son règne, protégea la littérature, et notamment l'Université, à laquelle, dit-il, dans une de ses

lettres, la société doit la politesse de ses mœurs, 1316.
et le monde entier ses lumières.

Ce prince avoit régné un an sans avoir été sacré ; ce qui fut remarqué comme étant jusqu'alors sans exemple. Le sacre, dit Daniel, avoit toujours été regardé comme l'investiture de la puissance royale. Velly observe très-bien que le sacre n'est qu'une pieuse cérémonie, que ce n'est pas lui, mais la naissance qui fait les rois (1).

INTERRÈGNE.

Louis X ne laissoit de son premier mariage qu'une fille nommée Jeanne. Sa seconde femme étoit enceinte ; ce qui fit déclarer l'interrègne. Le comte de Poitiers, qui devoit régner si les couches de la reine ne donnoient pas un héritier au trône, étoit alors à Lyon. Il accourut à Paris, et convoqua les grands du royaume. Une coutume, jusque-là observée inviolablement, excluoit les femmes de la couronne ; mais depuis Hugues Capet, l'occasion de l'appliquer ne s'étoit point pré-

(1) Voltaire, qui profitoit de tout, a mis cette pensée dans une des dernières éditions de sa Henriade :

Le prêtre, l'huile sainte, et le sacre des rois,
Sont la pompe du trône, et n'en font pas les droits.

1316. sentée : tous les rois s'étoient succédé de père en fils. Le comte de Poitiers pouvoit craindre que les amis de Jeanne ne voulussent alléguer, en faveur de cette jeune princesse, l'exemple des grands fiefs, dont les filles héritoient. Sachant d'ailleurs qu'il avoit des ennemis cachés, il crut devoir corroborer son droit par une décision légale. *Les douze pairs* assemblés décidèrent que si la reine accouchoit d'un fils, le comte seroit régent, et roi si elle donnoit le jour à une fille; que provisoirement il gouverneroit les affaires. Alors les barons le reconnurent pour gardien de l'Etat.

JEAN I,

La reine mit au monde un fils qui fut nommé Jean : il ne vécut que cinq jours, et fut enterré aux pieds de son père. Dans la pompe funèbre, il fut proclamé roi de France et de Navarre.

PHILIPPE V,

DIT LE LONG.

Le droit de Philippe à la couronne éprouva des contestations. Le duc de Bourgogne, sa mère, fille de saint Louis, et plusieurs grands seigneurs, que le comte de Valois, frère de

Philippe-le-Bel, favorisoit, dit-on, secrètement, vouloient qu'on examinât d'abord si la princesse Jeanne n'avoit pas droit à la couronne. Les pairs, les prélats, surtout, furent sommés de ne pas procéder au couronnement avant cette discussion; mais Philippe n'y eut aucun égard. Il se fit sacrer à Reims, en présence de ses deux oncles, les comtes de Valois et d'Evreux. Ce qui peut paroître étrange, c'est que le frère du roi, le comte de la Marche, qui avoit le plus grand intérêt de combattre les prétentions de Jeanne, et qui s'étoit rendu à Reims, en sortit avant le sacre, pour n'y pas assister. Cette circonstance, jointe aux protestations de la cour de Bourgogne, causa tant d'inquiétude, qu'on ferma les portes de l'église pendant la cérémonie. La comtesse d'Artois, Mahaut, soutint la couronne sur la tête de Philippe, son gendre, avec les autres pairs. C'étoit une nouveauté qui excita l'indignation,

1316.

1317-20.

De retour à Paris, le roi convoqua (2 février 1317) une assemblée de seigneurs, de prélats et de bourgeois de la capitale, qui approuvèrent son sacre, et jurèrent de lui obéir. On confirma dans cette assemblée, par une loi expresse, l'usage qui excluoit les femmes de la couronne. Néanmoins les mécontens

1317-20, étoient toujours à craindre. Le roi, pour les réduire, arma puissamment contre eux, et en même temps leur fit en secret et séparément des offres pour les diviser. Le duc de Bourgogne, oncle et tuteur de Jeanne, céda pour elle toutes ses prétentions au royaume de France, moyennant une rente de quinze mille francs, et une somme de cinquante mille livres tournois. Le mariage de cette princesse, qui n'avoit guère que six ans, fut dès lors arrêté avec Philippe, fils du comte d'Evreux. C'est de ce mariage que naquit Charles-*le-Mauvais*, qui dans la suite causa tant de désordres en France; mais le traité par lequel il fut convenu, mit alors fin aux troubles dont elle étoit menacée. La maison de Bourgogne étant seule intéressée à l'affaire de la princesse Jeanne, les autres mécontens n'eurent plus aucun prétexte pour remuer. Bientôt le duc fut récompensé de cet arrangement par son mariage avec la fille aînée de Philippe; ce qui lui valut le comté de Bourgogne, lequel appartenoit à sa belle-mère.

Le roi termina également la guerre de Flandre qui duroit depuis vingt-cinq ans, par le mariage de sa seconde fille Marguerite, avec le petit-fils de Robert, comte de Flandre. Cette province rentra dans l'obéissance. Orchies,

Lille et Douai demeurèrent à la France, à laquelle il fut payé par les Flamands, une somme très-considérable pour les frais de la guerre. 1317-20

Il s'en éleva en Italie une autre, à laquelle un prince françois prit part, sans y acquérir de gloire. La cause ou le prétexte, fut une des plus extravagantes disputes, dont l'histoire de la théologie, très-féconde en disputes de ce genre, ait jamais fait mention. Les cordeliers faisant vœu de renoncer à toute espèce de propriété, quelques uns d'entre eux soutinrent qu'ils n'étoient qu'usufruitiers des alimens qu'ils consommoient, que la propriété en appartenoit à l'Eglise romaine. Les autres religieux regardèrent ce nouveau dogme comme une injure pour leurs monastères. Là-dessus s'élevèrent des querelles très-envenimées. Les moines soutinrent qu'elles intéressoient leur salut. Le pape Jean XXII n'aimoit pas les cordeliers, et n'attachoit aucun prix à la propriété qu'ils lui attribuoient. Il les constitua par des bulles, propriétaires de leurs alimens, déclara hérétique la proposition contraire, et fit brûler inhumainement tous les cordeliers réfractaires qui eurent le malheur de tomber entre ses mains. Ces moines recoururent à l'empereur,

1317-20. qui, ayant quelques démêlés avec le pape, les prit sous sa protection, et soutint que c'étoit l'opinion du Saint-Père lui-même qu'on devoit accuser d'hérésie. Les Gibelins, à cette occasion, s'armèrent contre le pontife. Il fit un traité avec le comte du Mans, fils de Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, et qui depuis régna sous le nom de Philippe de Valois; il le nomma général de la Sainte-Eglise. Ce prince passa les Alpes avec trop peu de monde, et fut obligé de les repasser sans avoir rien fait, ce qui nuisit beaucoup à sa réputation.

Le roi, de son côté, vouloit entreprendre une expédition qui eût été certainement préjudiciable au bien de ses sujets. Sous le règne de son père, il avoit fait vœu de combattre les infidèles; il témoigna le plus grand empressement pour l'accomplir. Le pape Jean XXII, à la différence de ses prédécesseurs, n'omit rien pour tempérer cette ardeur pieuse, et peu sensée. Le monarque ne renonça point à son projet, mais il en différa l'exécution. Ce retard occasionna un second rassemblement de *pastoureaux*. Des bergers et d'autres gens de campagne, se réunirent, ayant pour arme unique, le bourdon des pèlerins, et prétendirent conquérir Jérusalem,

Des imposteurs avoient publié qu'ils avoient 1317-20.
eu des révélations qui promettoient cette conquête aux pastoureaux. Les fainéans, les vagabonds et les brigands qui se trouvoient sur leur route, se joignirent à eux; ils entraînèrent des adolescens, et des femmes même quittèrent leurs maris pour les suivre. Leurs chefs étoient un curé que ses crimes avoient fait chasser de sa paroisse, et un moine apostat. D'abord, ils se conduisirent assez bien, donnèrent des signes de dévotion, et reçurent du peuple d'abondantes aumônes. Le roi les protégea, mais bientôt le pillage et la violence signalèrent leur passage. On arrêta quelques coupables; leurs compagnons les délivrèrent en brisant les cachots. On n'indique pas le lieu de leur premier rassemblement; mais on sait qu'ils vinrent à Paris, qu'ils y forcèrent la prison du Châtelet, et précipitèrent du haut de l'escalier, le prevôt de cette ville, qui s'opposoit à leur entreprise. De là, ils allèrent se ranger en bataille près de l'abbaye Saint Germain, déterminés à se défendre contre le guet, par lequel ils s'attendoient à être attaqués; ils ne le furent point. Le gouvernement les laissa se retirer sans chercher à les punir ni même à les réprimer. Ils s'attachèrent principalement à piller les Juifs,

1317-20. auxquels ils ne laissoieut d'ailleurs que le choix du baptême ou de la mort. Une troupe de ces infortunés se réfugièrent dans le château de Verdun, près de Toulouse. Ils y furent assiégés par les pastoureaux; attaqués avec furie, ils se défendirent de même, lançant, dit-on, sur les ennemis, jusqu'à leurs propres enfans. Les assiégeans mirent le feu au château. Les Juifs, pour ne pas tomber en leurs mains, engagèrent un jeune homme d'entre eux à les égorger tous. Il accepte ce terrible office, en tue cinq cents, puis descendant de la tour avec quelques enfans qu'il a épargnés, raconte son action, et demande le baptême. Il fut mis en pièces. On laissa la vie à ces malheureux enfans, et on les baptisa. Les croisés allèrent ensuite exercer leurs rapines et leurs barbaries dans le Languedoc. On ne put arracher de leurs mains les Juifs de Toulouse qu'ils massacrèrent tous. Enfin, ces bandits furent arrêtés près de Carcassonne, par la fermeté du sénéchal Aimery de Cros. Des troupes assemblées contre eux en prirent un grand nombre qui furent pendus. Le reste se dissipa.

Une folie moins atroce que celle des pastoureaux, se manifesta depuis dans le Poitou. Il s'y forma une société qui prit le nom de

Galois et de Galoises. Les chevaliers, les écuyers, les femmes et les filles, en un mot, tous les initiés de ce nouvel ordre, devoient prouver l'excès de leur amour par leur constance à braver la rigueur des diverses saisons; et en conséquence se vêtir légèrement dans les plus grands froids, et chaudement durant les chaleurs les plus ardentes. L'été, ils allumoient des feux très-vifs, et s'en approchoient; l'hiver, ils ne pouvoient pas se chauffer. Lorsqu'un Galois entroit chez une femme mariée, l'époux sortoit, et ne revenoit qu'après le départ du premier. La plupart de ces insensés, hommes et femmes, moururent en parlant d'amour. Cette extravagance néanmoins dura longtemps. 1317-20.

Celle des pastoureaux n'avoit pas été longue; 1321.
mais elle annonçoit que la fureur des croisades ressaisissoit l'esprit des François. Les infidèles en furent, dit-on, alarmés; et l'on ajoute qu'ils prirent pour s'en garantir le plus exécrable moyen. Ce qu'on raconte à cet égard nous paroît une fable imaginée par la crainte, et adoptée par l'ignorance et la superstition. Quoi qu'il en soit, voici la narration de la plupart des historiens. Les Musulmans connoissoient la haine, trop bien motivée, que les Juifs portoient à la nation françoise; ils les

1321. engagèrent à empoisonner tous les puits et toutes les fontaines du royaume; ce qui devoit en faire promptement un désert. Ce fut le roi de Grenade, qui, à l'instigation sans doute des mahométans de l'Asie, se chargea de cette affreuse négociation. Les Juifs trop surveillés pour oser entreprendre d'exécuter un tel projet, la confièrent aux lépreux, qui depuis les croisades étoient en fort grand nombre. On leur persuada que ceux qui ne mourroient pas du poison seroient frappés de la lèpre; ce qui feroit cesser l'humiliante distinction qui séparoit les lépreux de la société. On commença par la Haute-Guienne. Une affreuse mortalité en fut la suite. On découvrit le complot. Les coupables en firent l'aveu, et subirent le supplice du feu. Ce qui prouve bien que la superstition eut part à ces rumeurs populaires, c'est qu'on débita qu'il entroit dans le poison des hosties consacrées. Le Poitou fut aussi bientôt infecté de poisons; mais la trame étant découverte, le mal fut bientôt arrêté. Le roi fit brûler tous les lépreux déclarés coupables, et enfermer les autres pour toujours. On confisqua les biens assez considérables des ladreries. Quant aux Juifs, en quelques endroits on les brûla tous, criminels ou innocens. Cent soixante furent à la fois livrés aux flammes à Chinon; plusieurs

s'y jetèrent d'eux-mêmes en riant et en chantant ; quelques femmes y précipitèrent leurs enfans avec elles, de peur qu'ils ne fussent baptisés par les chrétiens. A Paris, on se contenta de bannir ceux qu'on ne jugea point coupables ; les autres furent brûlés sur-le-champ, à l'exception des plus riches, dont le supplice fut différé jusqu'à ce que le gouvernement qui confisqua tous leurs biens leur eût arraché la déclaration de leurs créances. A Vitry, quarante de ces infortunés, se voyant dévoués aux flammes, se firent égorger par deux des leurs : un de ceux-ci tua l'autre, et voulut ensuite se sauver de la prison ; mais il se cassa la jambe en essayant de descendre par une fenêtre, fut pris et brûlé avec les corps de ceux qu'il avoit délivrés de la vie. Anquetil fait observer qu'au moment où ces imputations d'empoisonnement se répandirent, une maladie contagieuse désoloit le midi de la France, et ajoute, fort judicieusement, que ce fut peut-être cette maladie, dont la cause étoit ignorée, qui donna lieu à ces rumeurs. 1321.

Cette boucherie de Juifs et de lépreux fut suivie de quelques utiles réglemens sur la justice. Ce fut une atrocité du premier magistrat de la capitale, du prevôt de Paris, qui fit sentir la nécessité de veiller au maintien des

1321. lois : c'étoit un Picard, nommé Henri Capétal. Un riche particulier, convaincu d'homicide, venoit d'être condamné à mort. Il offrit une forte somme pour se soustraire au supplice. L'indigne magistrat fit pendre à sa place, et sous son nom, un pauvre prisonnier qui étoit innocent. L'iniquité ne pouvoit guère manquer d'être découverte : elle le fut, et le juge prévaricateur mourut au même gibet où il avoit fait périr l'innocence.

Outre les ordonnances pour la réforme des abus judiciaires, le roi en rendit de non moins importantes pour réprimer les déprédations de ses finances. Le domaine royal avoit été singulièrement appauvri par les grâces prodiguées sous les règnes précédens. Philippe déclara ennemi de l'Etat quiconque oseroit solliciter de semblables dons à titre perpétuel. Par une déclaration précédente, de 1318, il avoit révoqué toutes les aliénations de ce genre faites par Louis Hutin et Philippe-le-Bel. Telle fut l'origine de la loi qui postérieurement déclara le domaine de la couronne inaliénable ; loi qui fut en vigueur jusqu'à la révolution de 1789, et qu'on a rétablie.

Une autre loi, très-sage encore, défendit de conseiller au monarque aucun ordre contraire aux anciens réglemens ; le chancelier

qui les scelleroit se rendroit coupable de prévarication. 1321.

Philippe forma aussi le judicieux projet d'établir dans son royaume unité de poids, de mesure et de monnoie; mais ce dernier article pensa causer une révolte. La noblesse et le clergé, devant y perdre un de leurs priviléges, formèrent des ligues, et y firent entrer les villes. On fit courir le bruit que, pour indemniser ceux qui avoient droit de battre monnoie, le monarque vouloit prendre le cinquième de tous les biens. Forcé de suspendre l'exécution de cette mesure, le roi en prit une autre pour venir au secours de ses sujets écrasés par le désordre qui régnoit dans les monnoies : il fit saisir toutes celles qui étoient dans les boîtes ou dans les forges des barons et des prélats, et elles furent transportées avec les coins à la Chambre des Comptes. Toute fabrication fut interdite aux seigneurs de fiefs jusqu'à nouvel ordre. Bientôt néanmoins le roi sentit la justice et la nécessité de payer une indemnité à ceux qui jouissoient de ce droit, avant de se l'approprier exclusivement; et déjà même il avoit remboursé les principaux propriétaires, lorsqu'une mort prématurée l'empêcha de terminer cette grande entreprise. Ce fut à Long-

1322. champ qu'il succomba (2 janvier) à une maladie de langueur; il n'avoit que vingt-huit ans. Son corps fut porté à Saint-Denis. On l'a surnommé le Long, à cause de sa grande taille. Ce prince réunit toutes les bonnes qualités. Habile, vigilant, hardi avec prudence, ses mœurs étoient douces, et son esprit orné. Il favorisa les lettres, attira dans son palais ceux qui les cultivoient, et leur conféra les premières charges.

CHARLES IV,

SURNOMMÉ LE BEL.

Philippe ne laissoit que des filles. So frère, Charles, comte de la Marche, fut reconnu sans opposition, et sacré à Reims. Ce prince songea d'abord à faire casser son mariage avec Blanche de Bourgogne, enfermée pour adultère : ils étoient parens, d'un côté au troisième, de l'autre au quatrième degré; Charles, d'ailleurs, étoit filleul de sa belle-mère : mais le pape Clément V avoit donné une dispense. Le procureur du roi soutenoit qu'elle étoit subreptice, parce qu'on y avoit inséré plusieurs faits qui n'étoient pas véritables, et que d'ailleurs l'affinité spirituelle n'y étoit pas suffisamment exprimée.

L'évêque de Paris, devant qui la cause fut portée, n'osant prononcer, la renvoya au pape. 1322.
Jean XXII, plus hardi, déclara le mariage nul, et permit au roi d'en contracter un nouveau; ce qu'il fit. Le public murmura de cette sentence du souverain pontife. Les uns nièrent que la belle-mère du roi fût sa marraine; les nouveau se moquèrent de ce motif de décision. On lança des épigrammes sur cette rupture, opérée pour un simple compérage. On croit que le motif de la condescendance du pape fut le désir qu'il avoit d'engager le roi à secourir les chrétiens de Chypre et d'Arménie, vivement pressés par les infidèles. Charles fit à cet égard des préparatifs qui n'eurent aucune suite.

Ce prince, dès la première année de son règne, s'occupa de rétablir ses finances. Il fit faire une rigoureuse recherche des financiers, presque tous lombards et italiens. On les renvoya chez eux aussi pauvres qu'ils en étoient sortis. Le receveur-général des revenus de la couronne mourut dans les tourmens de la question sans avouer où étoient les trésors qu'on l'accusoit d'avoir amassés en pillant celui du roi; ce qui peut rendre douteuse la vérité de l'accusation.

Charles envoya ensuite des personnes de 1323.

1323. confiance dans les provinces pour châtier les mauvais juges, et réprimer les brigandages de la noblesse qui dépouilloit audacieusement les gens du tiers-état. Un gentilhomme qui habitoit la Gascogne, Jourdain de Lille, fut cité devant le roi pour répondre à dix-huit chefs d'accusations de violences et de brigandages, dont chacun méritoit la mort; il étoit allié du pape qui obtint sa grâce; mais il se souilla de nouveaux crimes encore plus énormes. Cité une seconde fois à la cour du roi, il assomma l'huissier qui lui apportoit la citation, et néanmoins comparut assisté de la principale noblesse de la province. Il espéroit imposer par ce cortège; mais il fut condamné par les *maires* du palais à être pendu, après avoir été traîné à la queue d'un cheval.

Charles exerça un autre acte de justice, ou peut-être seulement de puissance, envers un des plus grands vassaux de la couronne: Louis II, héritier du comté de Flandre, et son neveu. Robert de Cassel, oncle de Louis II, lui disputa ce comté, sous prétexte qu'il étoit fils du dernier possesseur, dont son compétiteur n'étoit que le petit-fils; mais ce dernier représentoit l'aîné de son oncle. Le roi évoqua l'affaire à sa cour, et ordonna d'attendre sa décision. Louis, ayant de son côté le bon droit

et la faveur du peuple, n'eut pas d'égard à cet ordre, et reçut l'hommage des Flamands. Charles le fit arrêter et conduire à la tour du Louvre. Au bout de quelques jours, il obtint, avec sa liberté, la reconnoissance de son droit. Bientôt ses sujets se soulevèrent contre lui. Robert de Cassel étant soupçonné de les y avoir incités, Louis ordonna de le tuer. Le chancelier du prince en avertit Robert qui se sauva. Louis fit arrêter le magistrat, et lui dit: « Pourquoi avez-vous trahi mon secret? Pour » sauver votre honneur, répliqua le ministre. » Cette action qui méritoit récompense ne lui valut que des fers. Bientôt l'établissement d'un impôt excessif produisit une nouvelle révolte. Les Flamands se battirent contre leur maître, qui fut pris et mis en prison à Bruges. On rappela Robert; et tout le pays, excepté Gand, se déclara pour lui. La nouvelle d'un armement préparé par le roi contre la Flandre, y fit tout rentrer dans l'ordre. 1323.

La Navarre attira ensuite l'attention de Charles. Elle venoit de recevoir l'échec le plus terrible qu'elle eût jamais essuyé: les Basques et les Navarrois se disputoient la possession du château de Goritti dans la province de Guipuscoa. Les premiers prirent inopinément les armes, et s'emparèrent de 1324.

1324. l'objet contesté ; les seconds se mirent en campagne, au nombre de soixante mille, reprirent la place, en forcèrent deux encore qui appartenoient à leurs ennemis, et qu'ils saccagèrent. Ils commirent d'autres hostilités, et retournoient chargés de butin. Huit cents Basques les attendoient, placés en embuscade sur des montagnes qui dominoient des gorges étroites ; ils en tuèrent, dit-on, trente mille, et firent en outre beaucoup de prisonniers. Ces circonstances de l'action paroissent à peine croyables ; néanmoins on ne peut douter que la défaite ne fût des plus extraordinaires, puisqu'on chante encore aujourd'hui dans le pays des Basques des chansons faites alors sur ce terrible événement. Charles se rendit à Toulouse, avec le dessein, à ce qu'on croit, de passer dans la Navarre, où un si grand désastre exigeoit un remède qui sembloit demander sa présence ; mais il ne put effectuer ce projet. En revenant il perdit son épouse, qu'il avoit eu l'imprudence de mener avec lui, quoiqu'elle fût enceinte, et qui, fatiguée du voyage, mit au monde avant le terme, à Issoudun, un fils qui ne vécut que peu d'heures, et auquel la reine ne survécut que peu de jours. Quelques mois après, Charles épousa Jeanne, fille du comte d'Evreux, son oncle paternel.

Ce fut la mésintelligence entre la France et l'Angleterre qui fit revenir le roi à Paris. Un seigneur de l'Agénois avoit fait construire une forteresse sur un terrain qu'il disoit appartenir au monarque anglois, mais que Charles réclamoit comme sa propriété. La contestation fut portée au parlement, et décidée en faveur de Charles; il se saisit du fort. Celui qui l'avoit fait élever, ne s'en tint pas à cette décision. Aidé du sénéchal de Guienne, il assiégea la place, la força, en passa la garnison au fil de l'épée, et fit même pendre quelques officiers. Charles demanda réparation de ces violences au roi d'Angleterre, Edouard II, qui la promit et l'éluda. Le comte de Valois, oncle du roi de France, et le premier capitaine de son temps, entra dans la Guienne, à la tête d'une armée, et en peu de temps prit toute la province, à l'exception de trois places. L'Anglois implora la clémence du vainqueur, et obtint une suspension d'armes. Isabelle, reine d'Angleterre, et sœur de Charles, vint en France solliciter la paix. Elle lui fut accordée. On rendit à Edouard toute la Guienne, à l'exception de l'Agénois. 1324

Mais la guerre se ralluma bientôt. Les Anglois prirent Saintes, et Charles fit entrer de 1325-27

1325-27. nouveau une armée dans la Guienne. Tout à coup le bruit se répand qu'on a massacré tous les François qui se trouvoient en Angleterre, et saisi leurs biens. Le roi de France, sans s'assurer de la vérité du fait, donne ordre d'arrêter le même jour, et à la même heure, tous les Anglois qui peuvent être dans ses Etats ; ce qui est exécuté. Il ne tarde pas à connoître la fausseté de la nouvelle qui a excité son ressentiment. Les prisonniers anglois sont relâchés, mais leurs effets sont retenus ; ce qui est généralement improuvé. Peu après, une révolution détrôna Edouard II, que sa femme fit mourir inhumainement; elle-même fut presqu'aussitôt enfermée pour le reste de ses jours, par l'ordre de son fils, Edouard III. Ce jeune prince fit la paix avec la France, aux conditions arrêtées par le dernier traité. De plus, il s'obligea de payer cinquante mille livres sterling pour les frais de la guerre.

1328. A peine cette paix étoit-elle conclue, que le roi mourut à Vincennes (1er février), âgé de trente-trois ans. C'étoit le dernier des trois fils de Philippe-le-Bel, qui tous, à la fleur de l'âge, lorsque leur père mourut, disparurent en peu d'années. Il fut enterré à Saint-Denis. Ce prince réunit à peu près

toutes les qualités qu'on désire dans un roi ; il méprisoit le faste, et les courtisans le regardoient comme un philosophe. 1328.

En 1325, il avoit fait quelques démarches pour remettre l'empire dans la maison de France. Le pape, qui vouloit l'ôter à Louis de Bavière pour le lui donner, ne put y réussir, parce que les princes allemands qui avoient d'abord acquiescé à cette résolution, changèrent d'avis.

Sous ce règne, la baronnie de Bourbon fut érigée en duché-pairie, en faveur de Louis Ier, fils aîné de Robert de France, ième fils de saint Louis. « J'espère, dit le roi, » dans les lettres d'érection, que les descen- » dans du nouveau duc contribueront, par » leur courage, à maintenir la dignité de la » couronne. » Ce fut depuis ce temps que les princes de cette branche de la maison royale prirent le nom de Bourbon ; auparavant ils portoient celui de Clermont, qui continua d'être donné au fils aîné du chef de la famille. Louis eut deux enfans. C'est le dernier (Jacques), qui commença l'illustre maison de Vendôme, de laquelle descendoit Henri IV.

Ce fut aussi sous Charles IV qu'on vit s'élever à Toulouse une espèce d'académie,

1328 qu'on peut regarder comme l'origine de celle qui fut dans la suite nommée Jeux Floraux. Depuis long-temps on y cultivoit la poésie vulgaire ou provençale. Sept Toulousains, qui formoient une petite société littéraire, proposèrent un prix pour la meilleure pièce de vers qui seroit faite en l'honneur de Dieu, de la Vierge, ou des Saints; c'étoit une violette d'or. Il fut obtenu, au mois de mai 1324, par un citoyen de Castelnaudary, nommé Arnaud Vidal. L'Hôtel-de-Ville de Toulouse fonda un semblable prix aux dépens du public, pour être décerné annuellement. Alors la société des sept *Torbadors* (c'est le nom qu'ils se donnoient) prit une forme plus régulière; elle eut des statuts qui furent appelés *lois d'amour*, et la naissante académie se nomma *le Jeu d'Amour*. Elle admit dans son sein un plus grand nombre de littérateurs. On ajouta d'autres prix à celui de la violette; ce furent une églantine et un souci d'argent. Vers la fin du quatorzième siècle, ou au commencement du quinzième, une dame de Toulouse, Clémence d'Isaure, ayant doté cet établissement, en fut regardée comme la seconde fondatrice. Les capitouls, reconnoissans, lui dressèrent une statue qu'ils placèrent dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, où siége à présent l'académie,

et où elle est couronnée de fleurs tous les ans, 1328.
le 3 mai, jour de la distribution des prix. En 1694, cette académie obtint du monarque régnant, des lettres de confirmation, et il fut ajouté à ses trois fleurs une amaranthe d'or.

PHILIPPE VI,

DIT DE VALOIS.

Le principe établi par la loi salique, ou dérivé de cette loi, venoit d'être confirmé par deux exemples consécutifs : les filles avoient été exclues du trône tout récemment par les deux derniers monarques. Cependant Charles IV qui ne laissoit pas d'enfans, mais une veuve enceinte de sept mois, dit aux seigneurs de sa cour qu'il avoit fait appeler près de son lit de mort, que si elle accouchoit d'une fille, ce seroit aux grands barons de France d'adjuger la couronne à qui il appartiendroit, et qu'il nommoit Philippe de Valois, régent du royaume. Il est, comme l'observe Gaillard, très-singulier que Charles, après les deux exemples qui viennent d'être cités, fît dépendre le droit de son successeur, du suffrage des barons. Il falloit qu'il n'eût pas de la loi salique, les idées qu'on en a aujourd'hui. Malgré la désignation qu'il avoit

1328. faite d'un régent, la haute noblesse s'assembla pour délibérer qui le seroit. On sentoit que celui qui obtiendroit cet avantage, ayant toute la force en main, n'auroit aucune peine à s'emparer du trône, si la reine accouchoit d'une fille.

Deux concurrens se présentèrent pour la régence : Philippe de Valois, fils aîné de Charles de France, frère de Philippe-le-Bel, et conséquemment cousin-germain du côté paternel des trois derniers monarques françois ; et le roi d'Angleterre Edouard III, fils aîné d'Isabelle, sœur de ces trois princes, et par là leur neveu maternel. Des ambassadeurs anglois vinrent plaider à Paris la cause de leur maître, au tribunal des pairs, devant tout le baronnage assemblé. Ils commencèrent par répandre avec profusion l'or et les promesses. Mais Robert d'Artois soutint avec tant d'énergie et de solidité la cause de Philippe, son beau-frère, qu'il gagna tous les suffrages. Edouard convenoit que la loi salique excluoit les femmes de la couronne, à cause, disoit-il, de la foiblesse de leur sexe, mais non les mâles issus d'elles ; il ajouta qu'étant neveu des trois derniers rois de France, il leur appartenoit de plus près que Philippe qui n'étoit que leur cousin.

On répondit qu'il y avoit eu plusieurs reines de France régentes; qu'ainsi ce n'étoit pas à cause de la foiblesse du sexe que les femmes étoient écartées du trône, mais pour empêcher que le sceptre ne passât à un prince étranger, ou même d'une autre maison que celle qui régnoit, la noblesse françoise voulant conserver son droit d'élire un roi en cas d'extinction de tous les mâles de la famille régnante; que jamais les fils des filles de nos rois, mariées à des princes étrangers, n'avoient été qualifiés princes du sang royal de France; que la mère d'Edouard n'avoit pu lui transmettre un droit qu'elle n'avoit pas elle-même; enfin, qu'en admettant que les femmes pussent transmettre la couronne, il existoit deux petits-fils, par leurs mères, de Louis X et de Philippe-le-Long, lesquels auroient exclu Edouard qui, par sa mère Isabelle, n'étoit que neveu de Philippe-le-Long; mais ces petits-fils ne pouvant eux-mêmes former aucune prétention, et n'en formant pas aussi, le droit de Philippe de Valois étoit incontestable. Ces raisons, sans réplique, firent donner la régence à Philippe, et décider qu'il auroit la couronne, si la reine ne donnoit pas le jour à un fils. 1328.

On ne cite de la régence de Philippe que

1328. la punition du surintendant des finances : Pierre Remy, qui, convaincu de péculat, fut traîné à la queue d'un cheval, et pendu au gibet de Montfaucon, qu'il avoit fait rétablir. Ses biens, qui furent confisqués, montoient à douze cent mille francs; cette somme eût payé en ce temps un quart de la valeur des terres du royaume.

La reine accoucha d'une fille qu'on nomma Blanche, et qui depuis épousa Philippe, duc d'Orléans. Le régent fut sacré à Reims peu après. Tandis qu'on faisoit les préparatifs de la cérémonie, il décida l'affaire de la succession à la couronne de Navarre.

Pour entendre cette affaire, que Daniel explique très-bien, et que Velly a embrouillée de manière à la rendre inintelligible, il faut se souvenir que la Navarre avoit été réunie un moment à la France, par le mariage de Philippe-le-Bel avec Jeanne, héritière du premier de ces royaumes. Louis Hutin succéda aux deux Etats. Ce prince ne laissa qu'une fille, Jeanne, à laquelle la couronne de Navarre appartint, ainsi que la Champagne et la Brie. Ce royaume et ces deux provinces, de même que les grands fiefs de France en général, pouvoient être possédés par les femmes. Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, succes-

sivement tuteurs de Jeanne, prirent le titre 1328.
de rois de Navarre; c'étoit (comme nous l'avons dit ailleurs) l'usage que les princes et les grands prissent les titres des terres ou des Etats de leurs pupilles; mais le droit de Jeanne, mariée à Philippe, comte d'Evreux, neveu de Philippe-le-Bel, n'en demeura pas moins incontestable. Il fut cependant disputé par la fille de Philippe-le-Long, et les deux filles de Charles-le-Bel, sous prétexte que ces deux monarques étoient morts saisis de la Navarre. Edouard III y prétendit aussi, comme petit-fils, par sa mère, de Jeanne de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel; mais la comtesse d'Evreux, étant fille du fils aîné de l'héritière de Navarre, les excluoit tous, et l'emporta. Quelques années après, en 1336, le roi fit un échange des comtés d'Angoulême et de Mortain, pour la Brie et la Champagne; il donna en outre plusieurs rentes qui devoient s'éteindre avec la postérité de la comtesse d'Evreux. Depuis cette époque la Champagne et la Brie sont réunies à la couronne. Néanmoins Charles-le-Mauvais et son fils conservèrent des prétentions à ces deux provinces. En 1404, le dernier de ces princes obtint le duché de Nemours pour prix de sa renonciation aux droits qu'il pouvoit

1328. avoir sur les comtés de Champagne, de Brie et d'Evreux.

Pendant que Philippe rendoit justice à la reine de Navarre, le comte de Flandre vint implorer l'assistance du monarque contre ses sujets, qui l'avoient chassé. Philippe partit, pour les réduire, à la tête de trente mille hommes. Les Flamands avoient une armée bien moins nombreuse, toute composée de fantassins et d'hommes sans expérience, combattant sous les ordres d'un pauvre marchand de poisson. Ils étoient campés près de Cassel, sur une éminence, où l'on ne pouvoit aller les attaquer. Leur chef, nommé Zannequin, sachant que les François ne daignoient prendre aucune précaution contre un ennemi qu'ils méprisoient, forma l'audacieux projet d'enlever le quartier du roi. Peu s'en fallut qu'il n'en vînt à bout. Philippe, surpris dans sa tente, eut à peine le temps de s'armer; mais bientôt les Flamands furent enveloppés de toute part; aucun ne tâcha de s'échapper; aucun ne recula. Ils étoient seize mille. Tous, dit-on, furent tués en l'endroit où commença la bataille. Cassel fut pris et brûlé. Toute la Flandre se soumit. On fit le procès aux chefs de la révolte. Près de dix mille subirent le dernier supplice. De retour en France, le roi se ren-

dit à l'église de Notre-Dame de Chartres, où 1328.
il entra sur le même cheval et avec la même
armure qu'il avoit à la bataille de Cassel, et,
suivant le vœu qu'il en avoit fait, offrit l'un et
l'autre devant l'autel de la Vierge.

Débarrassé de cette guerre, Philippe fit 1329.
sommer Edouard de lui venir rendre hommage pour les terres qu'il tenoit sous lui. Ce vassal orgueilleux refusa audience aux ambassadeurs de son seigneur suzerain. On leur déclara de sa part que le fils d'un roi n'iroit pas se prosterner devant le fils d'un comte; le salaire de cette réponse fut la saisie des revenus de la Guienne et du Ponthieu, et la menace de la confiscation de tous les fiefs qu'il possédoit en France. N'osant encore déclarer la guerre à Philippe, le roi d'Angleterre, devenu plus humble, vint, le 6 juin, rendre son hommage. Les deux monarques avoient un cortége magnifique. Celui de Philippe étoit le plus brillant. Edouard prétendit ne devoir que l'hommage simple; mais, de retour dans son île, ayant appris que la France faisoit des entreprises sur la Guienne, il rendit, par des lettres-patentes, l'hommage lige pour la Guienne et les comtés de Ponthieu et de Montreuil.

Après qu'il eut abaissé l'orgueil du roi d'An- 1330.
gleterre, Philippe fut invité par la noblesse à

1330. réprimer les usurpations continuelles du clergé de son royaume, et à régler les limites de ce qu'on a long-temps nommé les deux puissances. Vingt évêques ou archevêques, et une foule de seigneurs laïques, convoqués par le prince dans son palais, s'y rendirent. L'avocat-général, Pierre de Cugnières, exposa que les ecclésiastiques, assez occupés des devoirs de leur état, devoient abandonner aux juges séculiers le soin des affaires temporelles. Il articula contre le clergé soixante-six griefs, desquels il résultoit que ce corps s'étoit emparé, sous divers prétextes, de l'administration presque entière de la justice. Le clergé répondit qu'elle étoit mieux rendue par des clercs qui connoissoient le droit, que par des laïques ignorans. Philippe ne prit pas de parti décisif. Il réforma seulement quelques abus de la juridiction du clergé, qui, satisfait d'en être quitte à ce prix, donna au prince le surnom de *bon catholique*. Mais Pierre de Cugnières lui devint extrêmement odieux. Ce ne fut pas sans raison; car son discours est un des premiers traits de lumière qui ait éclairé les esprits sur l'énorme pouvoir du clergé. Il a, dit le président Hénault, fait naître l'idée des appels comme d'abus qui ont porté un grand coup à la juridiction ecclésiastique.

Une affaire d'un autre genre, et dont les suites furent désastreuses pour le royaume, fixoit en ces temps tous les regards ; Robert, troisième du nom d'Artois, comte de Beaumont, avoit eu le malheur de perdre son père avant son aïeul. A la mort de ce dernier, Mahaud, tante maternelle de Robert, fut mise en possession du comté d'Artois, préférablement à son neveu, attendu que la représentation n'étant point admise par la coutume de cette province, elle se trouvoit plus proche d'un degré. Ce neveu réclama sous Philippe-le-Bel et sous Philippe-le-Long; mais le droit de sa tante fut deux fois confirmé. Il résolut de renouveler ses prétentions sous Philippe de Valois, dont il avoit épousé la sœur, et dont il avoit vivement appuyé les droits à la couronne. Mais il manquoit de titres. Une demoiselle née à Béthune, Jeanne de Divion, lui en procura. Elle en fabriqua qui supposoient que l'aïeul de Robert, en mariant son fils, lui avoit donné le comté d'Artois; ce qui en eût assuré la propriété au comte de Beaumont. La comtesse Mahaud, ainsi que Jeanne, sa fille et son héritière, veuve de Philippe-le-Long, moururent sur ces entrefaites. On répandit le bruit qu'elles avoient été empoisonnées. La petite-fille de la comtesse de Mahaud, épouse 1330.

1330. du duc de Bourgogne, fut investie du comté d'Artois. Robert alors montra au roi les titres que lui avoit fournis la Divion; ils parurent suspects à Philippe, qui l'en avertit, lui conseilla de ne pas les produire, et lui fit donner le même avis par les princes du sang et les premiers personnages de la cour. Ce fut en vain. Le parlement reconnut tout de suite la fausseté des titres. Le roi se fit amener la Divion, et l'interrogea lui-même. Elle avoua tout, et renouvela ses aveux devant le comte de Beaumont. Philippe le pressa de renoncer à ses poursuites, et ne put vaincre son obstination. Le parlement assemblé, le monarque y séant avec les pairs et les grands du royaume, il fut déclaré, à la requête du procureur du roi, que les titres produits par Robert étoient faux, et ordonné qu'ils seroient bâtonnés et lacérés. Le procureur du roi demanda au comte s'il prétendoit encore en user. Après s'être retiré un moment pour en délibérer avec son conseil, il vint déclarer qu'il y renonçoit. Les titres furent à l'instant anéantis. Robert, s'éloignant de la cour, éclata en reproches et en invectives. Ce ne fut qu'au bout de cinq mois que le procureur du roi reçut l'ordre de faire le procès criminellement au comte, à la Divion et à ses complices.

Cette procédure est contraire aux lois actuelles, même à celles qu'on suit depuis longtemps. Lorsque la personne qui produit une pièce fausse est interpellée de déclarer si elle entend s'en servir, et répond qu'elle y renonce, la pièce est rejetée du procès, et il ne se fait point de poursuites criminelles. Il paroîtroit qu'il se pratiquoit quelque chose de semblable dans le siècle dont nous retraçons l'histoire, puisque le procureur du roi demanda au comte de Beaumont, non pas avant, comme on le fait aujourd'hui, mais après la déclaration du faux des titres, s'il vouloit encore s'en prévaloir. Le comte ayant répondu qu'il y renonçoit, il nous semble que tout devoit être terminé à son égard. C'est une réflexion fort naturelle, que nous n'avons vue néanmoins dans aucun des nombreux historiens de la France. 1330.

Quoi qu'il en soit, le procès se suivit non seulement contre la Divion, qui fut condamnée au feu, punition excessive, mais contre Robert, qui fut banni, et dont les biens furent confisqués. Le roi lui-même prononça l'arrêt.

Robert, qui n'avoit point comparu, apprit 1331-32.
sa condamnation à Bruxelles. Le roi suscita contre le duc de Brabant plusieurs voisins qui lui déclarèrent la guerre; ce duc, pour le dé-

1331-32. sarmer, fut contraint de priver Robert de l'asile qu'il lui avoit accordé. Ce malheureux banni se réfugia dans le pays de Liége, puis à Namur. Poussé au désespoir, il employa la magie pour faire périr le roi, et mit même en usage un moyen plus efficace, en lui dépêchant des assassins, que la peur ramena sur leurs pas avant qu'ils eussent fait la moitié de la route. Lui-même rentra furtivement en France, dans le dessein de sonder ses partisans. Il en avoit beaucoup. Il passa quelques jours avec son épouse, et la quitta précipitamment. La comtesse de Beaumont, qui lui ménageoit quelques intrigues dans le royaume, fut confinée dans un château. On renferma ses enfans dans un autre. Toute la famille du banni fut enveloppée dans sa disgrâce. Comme on ne paroissoit lui vouloir laisser aucun asile, il se retira en Angleterre, où il ne cessa d'animer Edouard à porter la guerre en France; Philippe, dans un manifeste qu'il fit publier, le déclara *ennemi mortel de l'Etat.*

1333-39. Quoique cette retraite de Robert à la cour du rival de Philippe dût faire craindre une rupture entre les deux puissances, le monarque françois annonça l'intention de combattre les ennemis du nom chrétien, et prit la croix. Mais, comme il remit l'exécution de son

projet à trois ans, et qu'il obtint du pape, 1333-39.
pour ces trois années, une décime sur les biens de l'Eglise, on pourroit être tenté de soupçonner que son objet principal ou unique étoit la levée de cette taxe. Cependant il fit, comme nous le verrons bientôt, d'immenses préparatifs. Quoi qu'il en soit, le clergé murmura hautement de ce subside, qui fut levé avec une rigoureuse exactitude. Il sembloit, dit Mézerai, ennemi déclaré, comme on sait, de tous impôts, qu'on voulût ruiner les églises de France pour rétablir celles de la Palestine. Cette décime avoit été accordée par Jean XXII, qui mourut à Avignon, laissant vingt-cinq millions de florins, somme immense pour ce temps, et qu'il avoit, par d'avares manœuvres, extorquée aux Etats chrétiens. La France fut de tous celui qui eut le moins à se plaindre de Sa Sainteté. Elle lui laissoit toutes les décimes qu'elle permettoit de lever; et, pour accorder au roi d'Angleterre la même grâce, elle prélevoit la moitié du produit. Le successeur de Jean XXII vouloit reporter à Rome le siége pontifical, qui depuis long-temps étoit à Avignon; mais le roi, qui aimoit bien mieux le voir résider dans ses Etats, et dépendre en quelque sorte de lui, l'intimida si bien, que cette volonté demeura sans effet. Philippe alla

1333-39. passer un Carême à la cour du Saint-Père, qui l'exhorta si pathétiquement, dans un sermon du Vendredi-Saint, à secourir les chrétiens opprimés en Orient, que ce prince s'en occupa sans délai. Les rois d'Aragon, de Bohême et de Navarre, qui avoient aussi assisté à cette exhortation du souverain pontife, s'engagèrent dans cette expédition. Le monarque françois, déclaré généralissime de cette croisade, fit à ce sujet au pape des demandes qui l'épouvantèrent : entre autres celle du trésor amassé par le dernier pontife romain, et une décime pour dix ans sur le clergé de toute la chrétienté. Le Saint-Père ne donna que des réponses vagues. Néanmoins, le roi forma le plus redoutable armement qu'on eût vu depuis la première croisade; mais il demeura dans les ports. Ce fut la dernière fois, que nous nous occupâmes de ces projets désastreux.

On touchoit, en France, au moment d'avoir plus que jamais besoin d'y concentrer toutes les forces du royaume. Une guerre sanglante se préparoit entre elle et l'Angleterre. Edouard formoit en secret une ligue puissante sur le continent. Le comte de Hainaut, son beau-père, étoit le premier membre de cette confédération, dans laquelle entrèrent les comtes

de Hollande, de Gueldre, de Zélande, de 1333-39.
Mons, de Limbourg, le duc de Brabant, les archevêques de Cologne et de Trèves, le duc d'Autriche, le marquis de Brandebourg, le comte palatin du Rhin, Louis de Savoie, le comte de Genève, et quantité d'autres seigneurs d'une moindre considération.

Ces négociations furent connues en France. Philippe, de son côté, se fit des alliés des rois de Bohême et de Navarre, des ducs de Bretagne et de Bar. Le comte de Flandre eût pu lui être d'un grand secours, s'il avoit su se maintenir dans la possession que la France lui avoit rendue de ses Etats; mais il avoit de nouveau aliéné les cœurs par des rigueurs excessives; et les Flamands étoient encore plus irrités contre les François, qui l'avoient protégé. Aussi, lorsque Philippe s'adressa aux villes flamandes (qui avoient conservé quelques priviléges) pour les engager dans son parti, elles répondirent que l'intérêt de leur commerce ne leur permettoit pas d'y entrer; et que la laine d'Angleterre leur étoit plus nécessaire que l'amitié de la France.

Ces sentimens leur étoient suggérés par un de ces hommes extraordinaires qui apparoissent de temps à autre sur la scène du monde; il se nommoit d'Artevelle. C'étoit un

1333 39. brasseur de bière de Gand, qui parvint à un tel degré de richesses et d'autorité, qu'il disposoit à son gré de la multitude. Il possédoit cette éloquence populaire qui séduit et entraîne le vulgaire. Son seul génie en avoit fait un profond politique. Il ne cessoit de déclamer, devant la populace, contre le souverain et la noblesse, et ne sortoit qu'avec une nombreuse escorte, qui, au premier coup d'œil de ce tyran, exterminoit tous ceux qu'il désignoit à la fureur de ces assassins. Il s'emparoit des revenus du comte de Flandre, en disposoit à sa fantaisie, et bannissoit effrontément tous ceux qu'il soupçonnoit d'attachement à leur maître. Toutes les villes étoient pleines de ses espions. Le comte essaya vainement de réprimer son insolence. Il se vit contraint de se réfugier à la cour de Philippe, et d'abandonner ses Etats à l'audacieux d'Artevelle. Par l'entremise de celui-ci, Edouard fit avec les Flamands une alliance qui d'abord n'eut pour objet que le commerce. Les plus beaux draps sortoient de leurs manufactures de Gand et de Bruges. Le besoin qu'ils avoient, pour les fabriquer, des laines d'Angleterre, établit une étroite liaison entre les deux peuples.

Philippe, voyant la guerre avec Edouard

évitable, sentit combien il lui importoit de traverser cette alliance. Dans ce dessein, et d'ailleurs déterminé sans doute par sa qualité de seigneur suzerain de la Flandre, il donna des secours au comte pour presser vivement les factieux. Guy, bâtard de Flandre, commandoit les troupes du comte Louis son frère. Les Anglois allèrent l'attaquer dans l'île de Cadsandt, où il s'étoit porté, le prirent après un sanglant combat, s'emparèrent de la ville qui fut livrée aux flammes, et emmenèrent leur prisonnier qui embrassa le parti du vainqueur. 1333-39.

Bientôt les hostilités commencèrent directement de part et d'autre entre les deux rois, sans déclaration préalable de guerre. La flotte françoise surprit et brûla Porstmouth, ainsi que plusieurs places voisines. Elle s'empara encore de Guernesey, qui, à l'exception du château, fut également livré aux flammes. Les François prirent de plus un assez grand nombre de villes et de forteresses dans la Guienne.

Dès l'instant où Edouard eut résolu d'attaquer Philippe, il prit le titre de roi de France, et acheta fort cher celui de vicaire de l'empire, parce que plusieurs de ses partisans, qui en étoient feudataires, prétendoient ne pouvoir combattre le monarque françois qu'en

1333-39. cette qualité, et lorsque Edouard, pour la conservation de quelques terres qu'il possédoit sous le ressort de l'empire, auroit été autorisé par l'empereur à faire la guerre à Philippe.

La ligue redoutable formée contre la France obligea son souverain à en exiger de fortes taxes. Les peuples se trouvant grevés refusèrent de les payer comme sous Philippe-le-Bel. La Normandie qui tardoit à embrasser ce parti violent, y fut encouragée par son archevêque. Néanmoins, les habitans de cette province offrirent au roi de faire seuls une descente en Angleterre ; ils croyoient pouvoir conquérir cette île ainsi que l'avoit fait leur duc Guillaume ; mais les temps n'étoient plus les mêmes. Philippe ne crut pas devoir accepter cette offre.

Une des premières opérations de la guerre fut le siége de Cambrai par Edouard. Son armée comptoit quarante mille lances ou hommes d'armes, sans parler de l'infanterie. Chaque lance alors étoit accompagnée de trois hommes au moins, quelquefois de six ou de huit. Malgré cette prodigieuse multitude d'assiégeans, la défense fut si vigoureuse que le roi d'Angleterre, qui, au bout d'un mois, n'avoit fait aucun progrès, leva le siége. Ayant passé l'Escaut, il entra en Picardie, où il fit

d'affreux ravages. Philippe vint avec une nombreuse armée camper à deux lieues de la Capelle où étoit celle des Anglois ; mais l'une et l'autre se retirèrent sans en être venues aux mains. 1333-39

Loin de se décourager par le peu de succès de sa première campagne, Edouard résolut de faire dans la suivante de plus grands efforts. Il attira dans son parti les Flamands, qui, par le dernier traité fait avec lui, ne s'étoient engés qu'à une exacte neutralité entre les deux c ronnes, et à lui permettre seulement le et le passage dans leur province. Philippe s'efforça de regagner les Flamands ; n'ayant pu y réussir, il obtint contre eux, du pape, des bulles d'excommunication. Le service divin ayant cessé totalement, les peuples témoignèrent de l'effroi. Edouard les rassura en promettant de leur envoyer de son île des prêtres qui leur diroient la messe, malgré les défenses du pape.

Ce prince revint l'année suivante avec des forces considérables. La flotte françoise, pour s'opposer à son débarquement, l'attendoit près de l'Ecluse. Composée de cent vingt gros navires, elle étoit plus nombreuse que celle de l'ennemi. Edouard, parti de Douvres le 22 juin, la rencontra le lendemain, et ne balança pas à 1340.

1340. l'attaquer. Pour gagner le vent, il tourna les François, qui avoient si peu d'expérience maritime, qu'étonnés de cette évolution, ils crurent que le monarque anglois prenoit la fuite. Ils ne tardèrent pas à être détrompés en le voyant arriver sur eux à toutes voiles. Ce prince, ayant disposé son armée en capitaine, combattit en soldat. Blessé à la cuisse d'un coup de flèche, il ne cessa de commander en personne avec le sang-froid le plus intrépide. Les François de leur côté se battirent avec plus grand courage. La victoire avoit été lo temps incertaine, lorsque les Flamands vinrent la décider en se joignant à l'escadre angloise. Jusque-là, ils étoient demeurés spectateurs de l'action. La défaite des François fut sanglante; ils perdirent au moins vingt mille hommes, et quatre-vingt-dix vaisseaux pris ou coulés à fond. Après cette victoire, Edouard entra dans le port de l'Ecluse, réunit toutes les forces de ses alliés, et vint assiéger Tournai avec cent vingt mille hommes. Philippe, campé à deux lieues de la ville, se contenta de serrer l'armée ennemie et de la harceler. Edouard, craignant de ne pouvoir terminer ce siége avec honneur, envoya proposer à son adversaire ou un duel, ou un combat de cent contre cent, ou enfin une bataille générale pour dé-

cider à qui demeureroit le royaume de France. 1340.
Toutes ces propositions ayant été rejetées, il
ploya la médiation de sa belle-mère, sœur
: Philippe, pour obtenir une trève, qui lui
t accordée.

Une dispute élevée entre deux prétendans 1341
au duché de Bretagne ralluma la guerre. Arthur II, duc de cette province, avoit eu quatre fils de deux mariages. Le premier lui avoit succédé, il étoit mort sans enfans; le second laissa une fille nommée Jeanne-la-Boiteuse; le troisième, Jean III, mourut sans postérité; le quatrième, issu du second mariage, duc de Montfort, par sa mère, disputa la Bretagne à Jeanne-la-Boiteuse, mariée à Charles de Châtillon, frère puîné du comte de Blois, neveu, par sa mère, du roi de France. La loi des Bretons admettant la représentation, le droit de Jeanne étoit incontestable.

Néanmoins, après la mort de Jean III, le comte de Montfort, son frère consanguin, s'empara de ses trésors qui étoient à Nantes, et s'y fit reconnoître souverain de la Bretagne. Il y convoqua ensuite les députés des villes et les principaux seigneurs de la province pour lui prêter serment. Un seul, Henri de Léon, s'y rendit. Montfort toutefois leva des troupes et

1341. prit un grand nombre de places, entre autres Brest, où il alla d'abord, Hennebon, Aurai et Rennes. Cependant, comme il craignoit l'intervention de Philippe dans cette querelle, il voulut s'assurer l'appui d'Edouard, et fit dans cette vue un voyage en Angleterre, où il fut très-bien accueilli. Effectivement, Charles de Châtillon, plus ordinairement désigné sous le nom de Charles de Blois, implora le secours du roi de France. Ce prince manda les deux parties à sa cour. Montfort y vint; mais, s'étant aperçu que le roi ne paroissoit pas disposé en sa faveur, il se déguisa pour s'évader, et regagna la Bretagne. Les agens qu'il avoit laissés après lui continuèrent de défendre sa cause. Elle fut décidée le 7 septembre à Conflans. La cour, *suffisamment garnie de pairs*, le roi y séant, prononça en faveur de Charles de Blois.

Le duc de Normandie, fils aîné de Philippe, à la tête d'une belle armée, mena lui-même ce nouveau souverain en Bretagne. Après avoir pris Champtoceaux, il s'empara de la ville de Nantes, puis du château, lequel lui fut, à ce qu'on prétend, livré par une trahison. Montfort qui le défendoit, fut conduit à Paris et enfermé dans une tour du Louvre.

La comtesse de Montfort, véritable héroïne, également propre au conseil et au combat,

ayant appris à Rennes le malheur de son époux, 1341.
parcourut toutes les villes de la Bretagne qui tenoient à son parti, et maintint leur fidélité.

Charles de Blois se flatta de terminer promptement une guerre qui n'étoit plus soutenue que par une femme. Il assiégea Rennes. Un soulèvement des habitans l'en rendit maître; ensuite il marcha sur Hennebon, la plus forte place de la province, et que défendoit en personne la comtesse de Montfort. Elle y fit des prodiges de valeur. Pendant une des plus vives attaques, elle sort, suivie seulement de cinq cents hommes, met le feu au camp des assiégeans, qui abandonnent l'assaut pour éteindre l'incendie, et, ne pouvant après cet exploit regagner la ville, se retire à Aurai. Cinq jours après, à la tête de sa petite troupe, elle force un quartier ennemi, et rentre dans Hennebon. Néanmoins, la garnison bientôt réduite aux abois, alloit, malgré ses instances, signer une capitulation, lorsque d'une fenêtre du château elle aperçut une flotte angloise qui venoit à son secours. Elle vole aussitôt sur la place pour annoncer cette heureuse nouvelle. On ne songe plus qu'à se défendre. Gautier de Mauny qui commandoit les Anglois fait une sortie heureuse le jour même qu'il débarque dans le port, et contraint les François de lever le 1342.

1342. siége. Cependant Charles de Blois commençoit
à prévaloir; mais les seigneurs bretons des
deux partis l'obligèrent de consentir à une
suspension d'armes. La comtesse de Montfort
en profita pour passer à Londres. La conjonc-
ture lui étoit favorable. La trève entre la France
et l'Angleterre venoit d'expirer. Edouard ne
demandoit qu'à recommencer la guerre. Déjà
même il avoit fait un acte hostile en secou-
rant Hennebon. Il fournit à la comtesse qua-
rante-cinq vaisseaux, et des troupes sous le
commandement de Robert d'Artois. Les Fran-
çois furent instruits de cet armement. Leur
flotte attendit et rencontra celle des Anglois à
la hauteur de Guernesey. Il se donna un san-
glant combat dans lequel la comtesse de Mont-
fort paya de sa personne comme le plus brave
chevalier. La nuit survint avant que la victoire
se fût déclarée. Les deux escadres attendoient
le jour pour recommencer l'action: une tem-
pête les sépara. L'Anglois poussé dans la rivière
d'Hennebon, y débarqua. Robert d'Artois
1343-45. assiégea Vannes, l'emporta d'assaut, et passa
au fil de l'épée la garnison et les habitans. Les
Bretons qui suivoient le parti du comte de
Blois reprirent la place de la même manière.
Robert d'Artois y fut blessé mortellement;
néanmoins il put se retirer à Hennebon, d'où

il s'embarqua pour l'Angleterre. Il mourut de sa blessure en y arrivant, ou même dans la traversée. 1343-45.

Edouard étoit alors en Flandre où l'avoit appelé Artavelle. Ce séditieux qui craignoit le juste ressentiment du comte, avoit formé le projet de faire passer cette province sous la domination du prince de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre. Artavelle, avec les députés des villes flamandes, vint trouver à l'Ecluse Edouard et son fils. Mais ces députés, qui croyoient sans doute qu'il ne s'agissoit que de resserrer les nœuds de l'alliance contractée avec l'Anglois, se refusèrent nettement à la proposition que leur fit Artavelle de reconnoître, au nom de leurs concitoyens, le prince de Galles pour souverain de la province. Cette démarche causa la ruine d'Artavelle. Il perdit dès ce moment presque tout son crédit. Pour y suppléer, par la force et par la ruse, il parvint à introduire cinq cents Anglois dans la ville de Gand, où il faisoit sa résidence; mais, en y arrivant lui-même, il vit dans tous les yeux de sinistres présages, et n'arriva à sa maison qu'à travers une foule d'habitans dont il entendit les murmures et les menaces. Il se barricada : on l'investit, et il fut massacré en cherchant à fuir par une porte de derrière.

1343-45. Terrible et juste exemple du danger de la faveur populaire acquise par des crimes. Edouard retourna dans son île après cette catastrophe; elle n'empêcha pas les Flamands, qui se croyoient intéressés à le ménager, de renouveler leur alliance avec lui.

Ce prince remonta de nouveau sur sa flotte, et descendu en Bretagne, y fit investir quatre villes principales à la fois. Il venoit de prendre et de saccager Dinan, lorsqu'il sut que le duc de Normandie le cherchoit avec quarante mille hommes. Alors il concentra ses forces près de Vannes, une des places investies. De part et d'autre, on demeura dans des camps fortifiés. Les François, maîtres de la mer, auroient pu affamer l'ennemi. Le pape Clément VI le sauva en faisant accepter au duc de Normandie une trève de trois ans. Edouard à qui elle avoit été si utile, ne tarda pas à la rompre sous un prétexte qui n'étoit pas même spécieux. Olivier de Clisson, d'une très-illustre famille de Bretagne, et attaché au comte de Blois, revenoit des prisons d'Angleterre par l'effet d'un échange. Philippe, ayant conçu des soupçons sur sa fidélité, le fit arrêter en Bretagne, et conduire à Paris, où peu de jours après il monta sur l'échafaud, ainsi que dix autres seigneurs de cette province : leurs corps

furent de plus attachés au gibet, dans la capitale, et leurs têtes envoyées en Bretagne. Trois seigneurs normands furent pareillement décollés, et leurs têtes portées à Saint-Lo, dans le Cotentin. Geoffroy d'Harcourt, frère du comte de ce nom, alloit partager leur sort, s'il n'eût trouvé le moyen de s'y dérober par la fuite. Ces exécutions pour des crimes inconnus, faites sur de simples soupçons et sans aucune formalité préalable, répandirent la terreur et l'indignation. Quelques uns assurent qu'on avoit intercepté des lettres de ces gentilshommes à Edouard, qui attestoient leur trahison : le fait semble confirmé par la colère du monarque anglois. Il jura de venger la mort de ces *nobles*, qu'il disoit *attachés à lui*. Peu s'en fallut même que, par représaille de celle d'Olivier Clisson, il ne fît mourir Henri de Léon qui avoit changé de parti, et qu'il tenoit prisonnier à Londres. Mais que la trahison de ces gentilshommes fût vraie, douteuse ou fausse; rien ne pouvoit dispenser de leur faire leur procès; et la nécessité en étoit d'autant plus stricte, qu'on le destinoit au dernier supplice. Cet événement très-remarquable prouve qu'une grande révolution s'étoit opérée dans le gouvernement. Jusqu'à présent les rois de la troisième race,

1343-45.

1343-45. bien loin de disposer ainsi despotiquement de la vie de leurs sujets, n'exerçoient qu'une autorité circonscrite de tout côté par les priviléges des nobles et des prêtres.

Ce tragique événement qui n'intéressoit point Edouard fut la raison qu'il allégua pour rompre la trève. Il fit partir le comte de Derby avec une flotte qui vint mouiller à Bayonne. De là, ce général se rendit à Bordeaux avec le dessein de passer dans le Périgord. Le comte de Lisle-Jourdain, qui commandoit les forces de Philippe en Guienne, alla s'enfermer dans Bergerac. Il y fut assiégé. Après avoir essuyé deux assauts furieux, craignant de succomber à un troisième, il évacua la place, dont les Anglois s'emparèrent aussitôt. Cette conquête fut suivie de celle de toute la province. Le comte de Lisle essaya de prendre sa revanche en attaquant la forteresse d'Auberoche dont les Anglois s'étoient emparés; mais il fut battu et fait prisonnier par le comte de Derby. Cette victoire livra aux Anglois toute la Guienne, à l'exception de Blaye, dont ils furent contraints de s'éloigner après six mois de siége.

Les Anglois vainqueurs dans la Guienne ne négligeoient pas leur allié en la Bretagne. Le comte de Montfort, par une clause de la trève conclue entre Edouard et le duc de Nor-

mandie, avoit obtenu sa liberté, à condition 1343-45.
de ne point rentrer en Bretagne avant qu'elle fût expirée; le premier usage qu'il en fit, ce fut de manquer à cet engagement. Les hostilités recommencèrent. Charles de Blois prit Quimper, et en passa au fil de l'épée la garnison et les habitans sans exception. Dans la foule des victimes, on aperçut un enfant qui pressoit de ses lèvres le sein de sa mère égorgée, et au lieu de lait, ne suçoit que du sang. A ce triste spectacle, Charles de Blois fit cesser le carnage. Montfort voulut reprendre la ville, fut repoussé, et alla fort loin se venger de cet échec, sur Dinan, qu'il prit et saccagea. Il se rendit ensuite en Angleterre pour y solliciter des secours qu'il n'obtint pas, Edouard ayant toutes ses forces employées contre la France, et revint à Hennebon mourir de chagrin. Son fils unique, Jean, hérita de ses prétentions, sous la tutelle de l'intrépide comtesse de Montfort. Alors cependant, le roi d'Angleterre qui avoit intérêt de ne pas laisser accabler l'héroïne bretonne, envoya, pour la soutenir, un corps de troupes en Bretagne.

La guerre dans la Guienne n'étoit pour les Anglois qu'une suite de succès faciles, la France n'y ayant presque pas de troupes. Enfin le duc de Normandie arrivant, au mois de

1346. novembre, avec plus de soixante mille hommes, reprit plusieurs places, entre autres Angoulême qui étoit très-peu fortifiée; mais il en laissa échapper la garnison par un vain scrupule. Jean Norwich qui la commandoit lui ayant demandé une trève de vingt-quatre heures la veille d'une fête qui se célébroit le 2 février, le duc la lui accorda. Le lendemain, le commandant sortit de la ville avec tous ses soldats. Les premières gardes du camp françois l'arrêtèrent; il se prévalut de la trève. On en avertit le duc, qui, comme si cette guerre n'eût été qu'un jeu, ne fit qu'en rire, et le laissa passer, pour tenir, dit-il, ce qu'il avoit promis; comme si le procédé de ce commandant ne l'en avoit pas dégagé.

Le duc de Normandie, après cette très-médiocre conquête, assiégea la forteresse d'Aiguillon, située sur le confluent de la Garonne et du Lot, et qui passoit presque pour imprenable. Aussi tous ses efforts ne purent-ils la réduire, quoiqu'il lui eût donné quatre assauts par jour durant une semaine entière. Le brave Mauny se défendit si vaillamment, que les François crurent devoir convertir le siége en blocus. Edouard, dans l'intention de le faire lever, partit de Southampton sur une flotte nombreuse. Le vent le contraignit de

relâcher en Bretagne, sur les côtes de Cornouailles. Geoffroi d'Harcourt, qui, en se sauvant de France, s'étoit retiré à la cour d'Edouard, lui avoit fait hommage, et l'accompagnoit dans cette expédition. Par ses conseils le monarque anglois tourna ses armes du côté de la Normandie, et, faisant lui-même les fonctions d'amiral, il vint débarquer à la Hougue. La ville de Harfleur lui ouvrit ses portes, et fut néanmoins pillée. Cherbourg, Montebourg, Valognes, Carentan, Saint-Lo furent réduits en cendres. Geoffroi d'Harcourt marchoit à la tête des Anglois. La cour de France apprit cette invasion avec une extrême surprise. Elle envoya en Normandie le comte d'Eu, connétable de France, qui se jeta dans Caen avec beaucoup de monde. Mais, dès qu'il s'y vit assiégé, il rendit la place sans résistance. Il fut soupçonné de trahison. Les vainqueurs pillèrent la ville, et chargèrent de ses dépouilles leurs navires qui allèrent les porter à Londres. Edouard vint de Caen à Louviers qu'il prit et livra aux flammes. Puis, après avoir brûlé Pont-de-l'Arche, Vernon, Mantes, Meulan, il pénétra jusqu'à Poissy. Des détachemens de l'armée angloise firent une incursion dans le pays Chartrain, et revenant sur leurs pas, pillèrent et brûlèrent Saint-Germain-en-Laye,

1346.

1346. Nanterre, Ruel, Saint-Cloud, Neuilly et la tour de Montjoie.

Philippe, ayant rassemblé de grandes forces à Saint-Denis, entreprit de s'opposer au dessein qu'avoit Edouard de faire retraite. Le pont de Poissy avoit été détruit par les François. Le monarque anglois fit donner avis au roi de France que son dessein étoit de passer la rivière au-dessus. C'étoit un piége. Philippe, ne l'ayant pas démêlé, alla se camper au pont d'Antony. Edouard, par une contre-marche, revint à Poissy, où, n'ayant pas d'ennemis en tête, il rétablit le pont avec la plus grande célérité. Après avoir passé la rivière, l'avant-garde de son armée rencontra les communes de Picardie, qui se rendoient au camp françois, et les battit. Douze cents de leurs soldats demeurèrent sur la place. Les Anglois entrèrent dans le Beauvoisis, continuant de tout ravager. Ce n'étoit pas le moyen de gagner les cœurs d'une nation sur laquelle on aspiroit à régner. Mais les chefs n'étoient pas les maîtres de leurs soldats qui regardoient le pillage comme une partie de leur solde. Philippe poursuivit les Anglois avec vivacité. Son ennemi, sentant l'impossibilité de se maintenir au cœur de la France, et satisfait, pour le moment, d'avoir imprimé une grande idée

de sa puissance, en portant la terreur jusque 1346.
dans la capitale, songeoit à gagner la Flandre. Mais, arrivé sur les bords de la Somme, il les trouva tout hérissés de troupes. Ce fut en vain qu'il essaya de forcer le pont et la ville de Péquigny, ensuite le pont de Remy. Enfin un prisonnier françois lui indiqua un gué. Il traversa la rivière à la vue de douze mille hommes commandés par Godemard Dufay, qui, suivant quelques uns, s'enfuit lâchement à la vue de l'ennemi, et, suivant d'autres, fut abandonné par ses troupes, la plupart composées de milices. Edouard, ayant assis son camp sur une élévation qui domine le village de Créci, y attendit les François. Il partagea en trois corps son armée fort inférieure en nombre à celle qui le poursuivoit. Dans le premier étoit le prince de Galles, son fils, âgé de dix-sept ans, accompagné du comte de Warwich, de Geoffroi d'Harcourt, et de l'élite des combattans. Le père étoit à la tête du troisième qui formoit le corps de réserve. Philippe, parti d'Abbeville le 25 août, avoit déjà fait environ trois lieues, lorsqu'il se trouva presqu'en présence de l'ennemi. On lui conseilla de laisser reposer son armée jusqu'au lendemain. Il goûta ce conseil, et ordonna de suspendre la marche. Les plus avancés obéirent. Mais le comte

1346. d'Alençon (frère du roi), chargé du commandement de ceux qui les suivoient, ne cessant de marcher, les autres se remirent en mouvement, et l'action s'engagea malgré Philippe. Quinze mille arbalétriers génois qui étoient à son avant-garde, ayant été d'abord repoussés, il ordonna que sa cavalerie leur marchât sur le ventre; ce qu'elle fit, mais non sans se rompre. Malgré ce désavantage, les François pénétrèrent jusqu'au centre du corps que commandoit le prince de Galles, qui déploya en ce moment une brillante valeur. Le comte de Warwich et Geoffroi d'Harcourt envoyèrent avertir Edouard, posté sur une colline, du danger que couroit son fils, et du besoin qu'il avoit de secours. Le père demanda s'il étoit blessé et hors d'état de se tenir à cheval. On lui répondit que non. « Hé bien, » répliqua-t-il, qu'on retourne vers ceux qui » ont ordonné ce message, et qu'on leur dise » de ne m'en plus faire de semblables tant » que mon fils sera vivant; je veux que l'enfant » gagne ses éperons, et que, si la journée est » heureuse, l'honneur en reste à lui et à » ceux à qui je l'ai confié. » Le prince de Galles, aidé du second corps, enfonça les François. Philippe, s'avançant à la tête d'un gros de cavalerie, s'en vit tout à coup aban-

donné. A peine soixante hommes d'armes demeurèrent près de sa personne. Néanmoins il ne vouloit pas quitter le champ de bataille, quoiqu'il eût eu un cheval tué sous lui, et qu'il fût blessé en deux endroits. Le comte de Hainaut, qui l'avoit aidé à monter un autre cheval, en saisit la bride, et entraîna le roi malgré lui. Le principal auteur de cette défaite, le comte d'Alençon, périt en combattant. Le comte Geoffroi d'Harcourt, ayant trouvé son frère parmi les morts, en fut tellement frappé, que, détestant sa rébellion, il vint la corde au cou se présenter devant Philippe qui lui pardonna. On croit communément que ce fut à cette bataille qu'on vit, pour la première fois, de l'artillerie; que dans le fort de l'action les Anglois firent usage de six pièces de canon, et qu'ils durent leur victoire à la terreur que causa cette nouveauté. Cependant nous verrons, dans la suite, quand nous parlerons plus amplement de l'invention de la poudre, qu'on la connoissoit plusieurs années avant cette époque; et néanmoins Villaret doute qu'on s'en soit servi dans cette bataille, par la raison qu'il ne paroît point qu'on en ait fait usage, même à celle de Poitiers, qui se donna vingt ans plus tard. Quoi qu'il en soit, l'infortuné Philippe, fugitif et désolé, arriva vers 1346.

1346. minuit au château de Broye. Comme il frappoit à la porte, on lui demanda son nom. « Ouvrez, dit-il, *c'est la fortune de la France.* » Après un moment de repos, il prit la route d'Amiens. Dans un premier mouvement de colère, il vouloit faire pendre Godemard Dufay. C'étoit aussi l'avis unanime de son conseil, si l'on en excepte le comte de Hainaut, qui remontra que ce seroit irriter, par une rigueur déplacée, les esprits déjà trop aliénés, qu'il n'étoit pas étonnant que Godemard Dufay eût subi un ascendant auquel toute la fleur du royaume n'avoit pu résister. Cette observation modéra le ressentiment du monarque. Il voulut rassembler ses débris, et tenter le sort d'une seconde bataille. Mais la terreur étoit si grande, que ses ordres ne furent pas suivis. Chacun se retira chez soi, et il fut contraint de retourner à Paris. Le lendemain de la bataille de Créci, les communes de Rouen et de Beauvais, qui, n'en étant pas instruites, venoient pour joindre l'armée de Philippe, furent taillées en pièces. Les François, dans ces deux fatales journées, perdirent au moins trente mille hommes.

La victoire éclatante d'Edouard lui donna le moyen d'exécuter un projet qu'il méditoit depuis long-temps : c'étoit de s'emparer d'un

port de France, où il pût effectuer ses descentes sans être obligé de recourir aux Flamands. Il investit Calais au mois de septembre. La place, commandée par un brave homme, Jean de Vienne, étoit extrêmement fortifiée. Le roi d'Angleterre prit le parti de l'affamer. Toutes les bouches inutiles en ayant été renvoyées, ces malheureux, au nombre de dix-sept cents, vinrent au camp d'Edouard qui leur fit donner à dîner et de l'argent. 1346.

Le duc de Nomandie, qui continuoit toujours le siége d'Aiguillon, fut rappelé par son père. Le comte de Derby alors reprit aisément toutes les places de la Guienne, et, sortant de cette province, poussa ses conquêtes jusqu'à Poitiers, dont il s'empara.

Les Anglois, comme alliés de la maison de Montfort, eurent aussi en même temps des succès en Bretagne. A l'aide des Bretons, qui tenoient pour ce parti, ils s'étoient emparés de la Roche-Derien. Charles de Blois vint l'assiéger. La comtesse de Montfort amassa des troupes qui, sous le commandement de deux généraux anglois, attaquèrent le camp des assiégeans, et le forcèrent. Charles de Blois, dangereusement blessé dans ce combat, y fut pris. Presque tous les seigneurs, qui l'accompagnoient, demeurèrent sur le champ de ba-

1346. taille, entre autres un sire de Laval. Il fut inhumé à Vitré. On mit sur son tombeau une statue qui le représentoit. Elle avoit les yeux ouverts, suivant l'usage pratiqué à l'égard de ceux qui périssoient dans les combats. Plus de cent cinquante ans après, la vindicative duchesse Anne, qui étoit de la maison de Montfort, fit creuser les yeux de cette statue.

La France n'étoit pas moins à plaindre que la Bretagne. Les peuples gémissoient sous le poids des impositions que les circonstances exigeoient, et que le manque d'industrie et de commerce les mettoit, en quelque sorte, hors d'état de supporter. Un mal encore plus intolérable, ce fut l'altération des monnoies, et la variation perpétuelle de leur prix. Dans le cours de ce règne, c'est-à-dire dans l'espace de vingt-deux années, le prix du marc d'argent changea plus de cinquante fois, depuis deux livres quinze sols jusqu'à treize livres dix sols, et le marc d'or, de quarante à cent trente-huit francs. Le désordre en étoit venu au point qu'il y eut des temps où la monnoie n'avoit plus qu'un prix arbitraire. Ces refontes, qui ruinoient le peuple, n'enrichissoient pas le roi. Tout étoit dévoré par les grands et les gens de guerre, qui consumoient en plaisirs frivoles et perdoient à des jeux de hasard ce qui ne

leur étoit donné que pour le service de l'Etat. 1346.

Le roi se flattoit que la délivrance de Calais seroit l'ouvrage des circonstances; il espéroit qu'Edouard seroit forcé, par les rigueurs de l'hiver et par l'irruption que le roi d'Ecosse venoit de faire en Angleterre, de retourner dans ses Etats. Cette espérance fut déçue. La reine d'Angleterre battit le roi d'Ecosse, le fit prisonnier, et vint elle-même en apporter la nouvelle à son époux, qui, loin de se retirer, resserra plus que jamais la place qu'il avoit investie. Elle fut bientôt réduite à la famine.
Philippe s'avance à la tête de soixante mille 1347.
hommes pour tâcher de la secourir. Ayant examiné les retranchemens de l'ennemi, et reconnu l'impossibilité de les forcer, il envoie offrir la bataille à Edouard qui répond que, son objet étant de prendre Calais, c'est à Philippe, s'il veut combattre, de trouver les moyens de l'y contraindre; et il fait montrer à son envoyé toutes les fortifications du camp. Philippe crut devoir se retirer. Les habitans demandèrent à capituler. Mauny leur répondit de la part d'Edouard, irrité de leur longue résistance, qu'il falloit se rendre à discrétion. Le gouverneur le supplie d'engager son maître à leur accorder des conditions plus supportables. Mauny fit ce qu'il désiroit, et fut se-

1347. condé par plusieurs seigneurs de la cour. Edouard se réduisit à exiger que six des plus notables Calaisiens vinssent, pieds et tête nue, et la corde au cou, lui présenter les clefs de la ville, et se soumettre au sort qu'il voudroit leur faire subir. Cette terrible condition fut annoncée à tous les habitans assemblés sur la place. Eustache de Saint-Pierre s'offrit pour première victime. Jean d'Aire, son cousin, Jacques et Pierre Wisant, frères, et deux autres bourgeois, dont les noms ne sont pas connus, partagèrent son dévouement. Dès qu'ils parurent devant Edouard, il ordonna de leur couper la tête. Toute sa cour, son fils le premier, le conjura, les larmes aux yeux, de faire grâce à ces infortunés. Ce fut en vain. On s'étonna de l'inflexibilité d'un prince qu'on avoit toujours vu généreux. Enfin la reine, se jetant à ses genoux, parvint à le désarmer.

1348-49. Edouard fit sortir tous les habitans de la ville, et la repeupla d'Anglois. Les Calaisiens furent récompensés par Philippe de leur constance et de leur fidélité. Une trève entre les deux couronnes suivit la reddition de Calais.

Cette époque fut pour la France celle de tous les désastres. A une guerre malheureuse se joignit une famine épouvantable, à laquelle succéda la peste la plus terrible et la plus uni-

verselle dont les annales historiques aient conservé la mémoire. Elle désola presque toutes les parties du monde connu, laissant à peine, en quelques endroits, la vingtième partie des habitans. On avoit vu, dit-on, à la Chine, un globe enflammé qui embrasa plus de cent lieues de pays, et infecta l'air, où il naquit aussitôt une multitude prodigieuse d'insectes, auxquels on attribua le fléau répandu sur l'univers. Au mois d'août, on aperçut de Paris, à peu de distance de la terre, un feu semblable à une étoile. Il demeura, dans le même état, une partie de la journée. Après le soleil couché, il s'accrut considérablement, se divisa en plusieurs rayons, et s'évanouit. Le continuateur de Nangis assure l'avoir vu. Cette peste cruelle, commencée en 1348, continua pendant une partie de l'année suivante. Tous les jours, cinq cents morts sortoient de l'Hôtel-Dieu de Paris. L'ignorance et la superstition attribuèrent cette épidémie aux Juifs qui, sans doute, en mouroient comme les autres. Dans plusieurs endroits, ils furent massacrés ou brûlés. 1348-49.

Cette effroyable mortalité engendra le fanatisme en quelques contrées ; dans une partie de l'Allemagne, de la Lorraine, de la Flandre et du Hainaut, il s'éleva une secte de flagel-

1348-49. lans (composée principalement de femmes), qui couroient de tous côtés, nus jusqu'à la ceinture, et se déchirant à coups de fouet, en chantant des cantiques. Le roi ne permit pas qu'ils entrassent en France. Ces sectaires, se voyant méprisés, disparurent bientôt.

Pen s'en fallut qu'au milieu du déluge de malheurs dont la France étoit inondée, elle ne reçût un foible soulagement, dont la cause, à la vérité, n'eût pas été fort glorieuse : le commandant de Saint-Omer, nommé Charni, entreprit, malgré la trève, de s'emparer de Calais, en corrompant un Lombard, Aimery, de Pavie, à qui Edouard en avoit donné le commandement. On prétend que ce fut sans le consentement de Philippe, qui ne l'auroit, dit-on, jamais accordé. Il est vrai que ce prince observa toujours scrupuleusement les paroles qu'il avoit données à ses ennemis; et cependant, d'un autre côté, le séducteur promit et compta vingt mille écus, somme alors considérable, pour prix de la trahison. Quoi qu'il en soit, le roi d'Angleterre eut connoissance du complot, manda le Lombard à Londres, et lui accorda sa grâce à condition qu'il tromperoit les François; il se rendit secrètement à Calais avec le prince de Galles, et y fit entrer quelques troupes la veille du

jour convenu pour l'exécution du projet. 1348-49.
Charni, s'étant approché de la ville, envoya un officier porter les vingt mille écus au Lombard, qui les reçut, et fit entrer celui qui les lui avoit comptés, avec douze chevaliers françois et cent hommes d'armes, dans le château, comme pour les en rendre maîtres. Edouard paroissant tout à coup avec sa troupe, ils furent contraints de se rendre. Les Anglois aussitôt vont au-devant de Charni, qui, reconnoissant qu'il est pris pour dupe, se défend malgré l'infériorité du nombre. Edouard, par un esprit de chevalerie, fort inconsidéré dans un roi, se battit comme un simple fantassin, sous la bannière de Mauny. S'étant attaché dans la mêlée à Ribaumont, brave chevalier françois, à qui il voyoit faire des prodiges de valeur, il en reçut de si terribles coups sur son armure, qu'il tomba deux fois à genoux. Il se releva, couvert de son bouclier. La troupe françoise ayant succombé pendant ce combat singulier, Ribaumont rendit son épée au roi, qu'il ne connoissoit point. Le même jour, Edouard invita tous les chevaliers françois à souper avec lui, et le prince de Galles posa sur la table le premier service. Edouard loua Ribaumont de sa vaillance, lui dit qu'il avoit emporté sur les combattans des deux

1348-49. partis, le prix de cette journée, et lui mit sur la tête une espèce de couronne d'une grande valeur, qui paroit la sienne, en le priant de la porter toute l'année, et en ajoutant : « Je sais » que vous aimez les dames ; dites-leur que » c'est moi qui vous ai fait ce présent. Vous » êtes libre, et pouvez partir demain, si vous » le voulez. »

Cette entreprise sur Calais, ayant été désavouée par Philippe, ne rompit point la trève. Ce prince étoit alors accablé de tous les genres de malheurs. La reine Jeanne, son épouse, fille de Robert, duc de Bourgogne, succombant à la contagion qui dépeuploit le royaume, mourut à l'hôtel de Nesle, demeure ordinaire de nos rois lorsqu'ils étoient à Paris (1). C'étoit une princesse d'un si grand mérite, que Philippe se plaisoit à partager quelquefois avec elle les fonctions de la souveraineté. Plusieurs de ses chartes font mention *de l'avis et de la volonté de la reine sa chère épouse.* La duchesse de Normandie, sa belle-fille, lui survécut peu de temps.

1350. On jugea devoir donner une nouvelle épouse à l'héritier présomptif de la couronne, et l'on

(1) Il étoit situé sur l'emplacement où fut bâti depuis le collége Mazarin.

jeta les yeux sur Blanche de Navarre. Cette princesse âgée de dix-huit ans, et d'une éclatante beauté, eut le malheur de plaire au roi, qui l'épousa lui-même, et qui en mourut, dit Mézerai. Agé de plus de cinquante-six ans, il étoit encore épuisé par les fatigues de la guerre et les chagrins d'un règne malheureux. Il expira (22 août) à Nogent-le-Roi, peu regretté. Ce n'est pas qu'il n'eût des qualités dignes de la plus haute estime : il étoit brave, magnanime, juste et libéral; mais quelques unes même de ces qualités, poussées jusqu'à l'excès, firent le malheur de ses peuples. Son courage n'étoit pas toujours accompagné de prudence; sa générosité, dégénérant quelquefois en prodigalité, épuisa ses finances, et sa justice étoit souvent trop sévère. Il fut d'ailleurs totalement éclipsé par le mérite transcendant de son rival, un des plus grands princes qui aient régné sur l'Angleterre. Son éducation ayant été fort négligée, il ne fit aucun cas des lettres, ni de ceux qui les cultivoient. Sa veuve vécut quarante-huit ans après lui, et refusa d'épouser un roi de Castille, en disant que *les reines de France ne se remarioient point.* 1350.

On attribue communément à Philippe, et l'on place en 1342, l'établissement de la *ga-*

1350. *belle*, mot dérivé de celui de *gapel* en langue saxone, ou de *gap* en langue hébraïque, qui signifient l'un et l'autre tribut. On s'en servoit de temps immémorial en France, pour exprimer toute sorte d'impositions. Celle du sel étoit en usage dans plusieurs provinces dès le règne de saint Louis. Philippe de Valois ayant établi des greniers à sel dans ses Etats, Edouard, à cette occasion, l'appeloit *l'auteur de la loi salique.*

Les financiers qui avoient malversé sous ce règne, furent vivement poursuivis. Pierre des Essarts, trésorier du roi, condamné à une restitution de cent mille florins d'or, eut le crédit de faire réduire la condamnation de moitié. Tous les usuriers italiens et lombards furent chassés du royaume, après avoir subi de grandes confiscations.

Ce fut vers ce temps (1348) que le pape Clément VI acquit au Saint-Siége la ville et le comté d'Avignon. Jeanne, reine de Naples, après la mort violente de son mari, dont on la soupçonna d'avoir été complice, et son second mariage avec Louis, prince de Tarente, son cousin-germain, fut obligée de se sauver en Provence. Le Saint-Père, profitant de sa détresse, « tira d'elle, dit Mézerai, la ville et » comté d'Avignon, pour quatre-vingt mille

» florins d'or de Florence; mais, par dessus 1350.
» le marché, il approuva son mariage. »

Philippe aussi fit des acquisitions très-importantes pour la France. Les deux plus considérables furent d'abord le Roussillon, la Cerdagne et le comté de Montpellier, achetés de Jacques d'Aragon, roi de Majorque; ensuite le Dauphiné, d'Humbert II, dauphin de Vienne. Ce prince, ayant perdu son fils unique par un accident, eut la fantaisie de se faire moine, et auparavant traita de ses Etats pour quelque argent et une pension, avec le roi de France, au cas qu'il mourût sans postérité (ce qui fait voir que sa vocation n'étoit pas irrévocablement décidée). Il céda le Dauphiné à Philippe duc d'Orléans, second fils du roi, où à tel des enfans ou des descendans du duc de Normandie que le monarque voudroit désigner, à condition que celui qui posséderoit cette province, prendroit le nom de dauphin, et qu'elle ne pourroit être réunie à la France que dans le cas où ce royaume et l'empire auroient un même chef. Le duc d'Orléans céda son droit à Charles, fils aîné du duc de Normandie.

Mézerai donne une singulière idée des mœurs de ce siècle. « La dissolution, dit-il, étoit géné-
» rale à la cour, à la ville et dans les campagnes.

1350. » Le jeu et la danse faisoient presque l'unique » occupation des gentilshommes. Pour avoir de » quoi fournir à leurs voluptés, ils opprimoient » et pilloient leurs vassaux, puis finissoient » par se vendre à l'Angleterre. Ils ne furent » corrigés ni par les malheurs de la guerre, » ni par le fléau de la peste. Les François » dansoient, pour ainsi dire, sur les corps » de leurs parens. Le son des violons n'étoit » point interrompu par le bruit des trom- » pettes, et l'on entendoit, à la fois, les » chants du plaisir et les cris de ceux qui » tomboient sous le glaive ennemi, ou qui » étoient dévorés par la flamme. »

Bartole et Balde enseignèrent à cette époque le droit en Italie, et Pétrarque y donnoit le plus grand lustre à la poésie, que le Dante avoit ressuscitée vers la fin du siècle précédent.

JEAN II.

Ce prince (qui, jusqu'à la mort de son père, avoit porté le nom de duc de Normandie), en montant sur le trône, prorogea la trève avec l'Angleterre; mais cette prorogation ne suspendit pas les hostilités en Bretagne. Par une singularité bien remarquable,

c'étoient deux femmes qui s'y faisoient la 1350.
guerre. D'une part, la comtesse de Montfort, de l'autre, la comtesse de Penthièvre, épouse de Charles de Blois, fait prisonnier, comme nous l'avons vu, à la bataille de la Roche-Derien. La place de ce nom fut reprise par elle, et bientôt elle obtint un autre succès, près de la ville d'Aurai, contre les Anglois qui soutenoient sa rivale. Ce fut cette année que se donna le combat si célèbre en Bretagne, qu'on nomme des *Trente*, parce qu'il y avoit ce nombre de combattans de chaque côté. C'étoit la suite d'un défi chevaleresque entre l'Anglois Brembro, commandant de Ploermel, et le seigneur de Beaumanoir qui se trouvoit à Josselin : il s'agissoit de décider quels étoient les plus braves des Anglois ou des Bretons. Le lieu du rendez vous fut indiqué dans une plaine, à moitié du grand chemin entre ces deux villes. Du parti de Beaumanoir étoient plusieurs gentilshommes, dont la postérité subsiste encore : entre autres le sire de Tinteniac, et Allain de Tinteniac, d'une des plus anciennes familles de Bretagne. Au moment de l'action, Brembro ayant proposé à Beaumanoir de la remettre à un autre jour, celui-ci répondit : « Puisque nous voilà » sur le champ de bataille, il faut voir qui

1350. » a la plus belle amie. » On se battit avec tant de vivacité que les combattans fatigués s'arrêtèrent quelque temps d'un commun accord pour se rafraîchir. Vers la fin de la mêlée, Beaumanoir blessé et pressé par la soif, ayant demandé à boire, Geoffroi-Dubois, l'un des Bretons combattans, lui répondit : « Beau- » manoir, bois de ton sang, ta soif se passera; » il faut aller jusqu'au bout. » La victoire se déclara pour les Bretons. Brembro demeura sur la place, et tous ceux de son parti, au nombre desquels se trouvoient quatre Bretons, mauvais patriotes, furent aussi tués ou faits prisonniers. Le sire de Tinteniac obtint le prix de la bravoure parmi les combattans de la Bretagne.

La France respiroit un peu depuis la trève conclue sous le dernier règne ; le comte d'Eu, son connétable, fait prisonnier à Caen, vint à Paris, chargé par le roi d'Angleterre d'en négocier la prorogation, et pour prendre des mesures relatives à sa délivrance. Par malheur pour lui, les fonctions de sa charge étoient exercées par un favori du roi, Charles d'Espagne, dit de la Cerda, frère de Louis d'Espagne, qui avoit commandé diverses escadres sous Philippe de Valois. Ce favori, ambitionnant la place qu'il n'occupoit qu'en

l'absence du titulaire, fit entendre au roi que 1350. le comte d'Eu étoit un partisan secret de l'Angleterre, rappela les soupçons que la prompte reddition de Caen avoit fait naître contre lui, et n'eut pas de peine à les transformer en preuves et en certitude aux yeux d'un prince naturellement ombrageux. Le connétable fut arrêté et mis en prison à l'hôtel de Nesle, habité par le roi. Le droit de le juger n'appartenoit qu'à la cour des pairs; on ne connoissoit pas encore l'art d'éluder les lois par le moyen des commissions; il falloit ou les suivre ou les violer ouvertement. Le dernier parti étoit déjà indiqué par l'exemple du règne précédent; ce fut celui qu'on adopta. Trois jours après sa détention, le comte d'Eu fut décapité par ordre du roi, en présence de plusieurs seigneurs, dans l'hôtel même de Nesle. Pour colorer cet acte despotique de quelque apparence de justice, on publia que cet infortuné avoit confessé plusieurs trahisons. Toute la France fut effrayée de voir périr ainsi sur un ordre arbitraire, la première personne de l'Etat. Les soupçons légitimes ou téméraires, formés contre le connétable, s'évanouirent, et il fut regardé comme une victime de l'intrigue et du pouvoir arbitraire. On observa de plus que sa mort formoit une

1350. infraction au droit des gens, puisque c'étoit un prisonnier venu en France sur sa parole. La dépouille du comte d'Eu fut distribuée aux favoris. Charles d'Espagne eut pour sa part la charge de connétable, dont la possession étoit peut-être le plus grand crime du comte d'Eu.

1351. Quoique cette mort eût pu être envisagée comme un nouveau sujet de guerre entre Edouard et Jean, on négocioit toujours la paix. Mais on ne put s'accorder, et les hostilités recommencèrent avant la fin de la trève. Le premier avril, il y eut dans la Saintonge un sanglant combat dans lequel les François furent défaits, et le maréchal Guy de Nesle fait prisonnier. Au mois de septembre suivant néanmoins, ils prirent par famine Saint-Jean-d'Angely. La trève fut ensuite renouvelée pour un an.

Durant cette courte pacification, Jean institua un ordre de chevalerie, l'ordre de l'Etoile, le premier qui ait existé en France. Ce fut peut-être l'institution de celui de la Jarretière qui lui en donna l'idée. Son motif étoit de ramener les esprits de la noblesse qu'avoit indisposés la mort tragique du connétable. Mais, au lieu d'imiter le roi d'Angleterre, qui, pour illustrer son ordre, n'avoit créé qu'un petit

nombre de chevaliers (26), Jean composa le 1351.
sien de 500 membres; ce qui l'avilit dès l'origine, au point qu'il fut sous le règne suivant abandonné aux chevaliers et archers du guet. La devise étoit une étoile avec cette inscription : *monstrant regibus astra viam*; les astres guident les rois. C'étoit une allusion à l'étoile des mages.

Pendant la fête à laquelle cette institution donna lieu, Edouard se rendit maître, sans coup férir, de la ville et du château de Guines, livrés par l'infâme trahison d'un commandant à cet Aimery de Pavie, qui lui-même nous avoit vendu Calais, et qui, après la réparation et le pardon de sa faute, en étoit demeuré gouverneur pour Edouard. Le roi de France en demanda raison à celui d'Angleterre, qui répondit que Philippe de Valois avoit donné l'exemple de ces sortes de marchés (1), mais qu'il les tiendroit mieux que lui, et garderoit Guines pour la rançon du connétable. La France, en proie à la famine la plus générale et la plus absolue qu'elle eût encore éprouvée, ne put se venger de cet affront.

L'année suivante Aimery essaya de s'emparer 1352.
de Saint-Omer, au moyen de quelques intel-

(1) Il entendoit parler de la tentative de Charni sur Calais.

1352. ligences qu'il y avoit pratiquées. Le commandant de cette place étoit ce même Charni avec lequel il avoit traité pour la reddition de Calais, et qui fut averti de ce projet. Celui-ci en prévint à son tour le maréchal de Beaujeu. Les Anglois furent attaqués près de Bourbourg, se défendirent en désespérés, et tuèrent même le maréchal; mais ils étoient inférieurs en nombre, et Charni, étant sorti de Saint-Omer avec une partie de la garnison, acheva leur défaite. Aimery fut fait prisonnier, et le barbare Charni le fit écarteler, oubliant qu'Édouard lui avoit noblement pardonné une tentative semblable.

Cependant les négociations de paix continuoient toujours, ce qui ne faisoit pas cesser en Bretagne les hostilités entre les deux héroïnes dont nous avons parlé. Le maréchal de Nesle, pris dans la Saintonge, ayant recouvré sa liberté, fut envoyé au secours de la comtesse de Penthièvre. Il trouva l'ennemi campé à Mauron (village situé à quatre lieues de Ploermel), et, comptant sur la supériorité de ses forces, l'attaqua dans ses retranchemens; mais il se défendit avec intrépidité. Tannegui du Châtel (1), l'un des chefs du parti de

(1) Cette famille existe encore; il y en a des descendans à Quimper-Corentin.

Montfort, perça le corps de bataille où commandoit le maréchal, qui perdit la vie en cette occasion; ce qui détermina la victoire. Les partisans de la comtesse de Penthièvre furent écrasés. Le sire de Tinteniac périt dans cette bataille. 1352.

Si les armes du roi étoient malheureuses en Bretagne, son autorité dans sa propre cour éprouvoit de funestes atteintes par l'audace d'un prince qu'il avoit eu le malheur de fixer près de lui, Charles, roi de Navarre, fils du comte d'Evreux, prince du sang, et de Jeanne de France, fille de Louis X. Elevé à la cour de Philippe de Valois, il en avoit fait les délices. C'étoit le prince de son temps le plus beau, le mieux fait, le plus libéral, le plus populaire. Son éloquence, dit Daniel, alloit jusqu'au prodige. Le roi lui avoit accordé, l'année précédente, sa fille Jeanne, âgée de huit ans. Ce prince ne fit qu'un usage pernicieux de toutes les qualités qu'il avoit acquises, où reçues de la nature; elles ne servirent que d'instrumens à ses crimes. On le surnomma bien justement *le Mauvais*. Sa vie fut un tissu d'horreurs sans une bonne action; c'étoit Catilina ressuscité. Il voyoit impatiemment la faveur dont jouissoit le connétable, Charles d'Espagne, à qui Jean II venoit de faire

1352. épouser la fille du comte de Blois, née d'un
cousin-germain du monarque. En faveur de
ce mariage, on avoit donné au connétable
quelques terres sur lesquelles étoient assignés
trois mille francs de rente, faisant partie
d'une indemnité accordée au père du roi de
Navarre pour les droits de son épouse sur les
comtés de Champagne et de Brie. On négligea
mal à propos la satisfaction dont il étoit si fa-
cile de convenir à cet égard avec Charles-le-
Mauvais; ce fut là le premier germe, ou le pre-
mier prétexte de son animosité contre Charles
d'Espagne, auquel il reprochoit de l'avoir dé-
pouillé. D'autres motifs s'y mêlèrent encore;
le plus puissant étoit le crédit sans bornes du
connétable. Ils eurent ensemble une dispute
très-vive. Le roi embrassa la querelle de son
favori. Charles-le-Mauvais, irrité, se retira de
la cour, et alla s'établir à Evreux.

Il eût pu réclamer en justice la rente dont
il étoit privé. Quant à ses autres sujets de
plainte, l'usage lui permettoit d'en tirer ven-
geance en déclarant au connétable une guerre
particulière. Il trouva plus commode de le
1353. faire assassiner. Ce qui fut exécuté par plu-
sieurs gentilshommes à l'Aigle, où le conné-
table fut tué dans son lit. Charles, persuadé
que le roi voudroit punir ce crime, publia

pour sa justification un manifeste, dans lequel 1353.
il osa soutenir que la nécessité l'avoit contraint à cette violence. En même temps, il songeoit à passer en Angleterre, et fortifioit en Normandie des places qu'on avoit eu l'imprudence de lui donner en échange de ses prétentions du chef de sa mère sur les comtés de Champagne, de Brie, et sur le duché de Bourgogne. Cependant, quoique décidé à soutenir la guerre au besoin, il essaya de conjurer l'orage, et fit pressentir les dispositions de la cour, où il avoit beaucoup de partisans secrets. Le roi auroit voulu lui infliger une punition éclatante; mais la situation de ses affaires ne le permettoit pas. Charles possédoit sur les côtes de la Normandie des places à la bienséance des Anglois; il pouvoit même les introduire jusqu'aux portes de Paris, étant maître de Mantes, de Meulan et de Pontoise. On traita en conséquence avec lui d'une manière même ignominieuse pour le gouvernement: on lui donna, ou on lui laissa beaucoup de terres en Normandie; il céda au roi la propriété de Pontoise. On consentit que les seigneurs normands, complices de l'assassinat du connétable, devinssent les vassaux de Charles, quelque part que fussent situées les terres qu'ils possédoient dans le royaume; on

1353. publia une amnistie générale pour tous les coupables du crime qu'on étoit dans l'impuissance de punir. Charles, qui s'étoit soumis à une espèce de réparation, eut l'audace d'exiger qu'on lui donnât en otage le second fils de France pour sûreté de sa personne, et l'on eut la foiblesse d'y consentir. Il se rendit alors à Paris, comparut à un lit de justice tenu par le roi, qu'il pria de lui pardonner la mort du connétable, soutenant toutefois qu'il ne la lui avoit fait donner que pour une cause légitime, dont il rendroit compte quand on l'exigeroit.

Un coupable moins puissant paya dans ce même temps le tribut à la justice : il se nommoit Regnault de Pressigny, seigneur de Marans. Il y exerçoit une sorte de souveraineté ou plutôt une exécrable tyrannie, contraignant ses vassaux de lui payer toutes les sommes qu'il lui plaisoit d'en exiger : ceux qui osoient résister à ses exactions étoient traînés au supplice, quoiqu'ils en appelassent ; il disoit, en plaisantant, lorsqu'il les envoyoit à la mort, que c'étoit *jure aut injuriâ ;* suivant ou contre le droit. Le parlement de Paris le fit pendre.

1354. Le roi désiroit aussi, malgré le pardon que les circonstances lui avoient arraché, punir l'outrage qu'il avoit reçu par l'assassinat du

connétable, crime qu'il ne put jamais oublier. 1354.
Il crut alors pouvoir, sans danger, faire arrêter Charles-le-Mauvais. Ce prince, qui avoit des intelligences jusque dans le conseil secret du monarque, en ayant été instruit, se retira d'abord en Normandie, puis à la cour d'Avignon, où il traversa secrètement la paix qui s'y négocioit, sous la médiation du pape, entre la France et l'Angleterre. Jean fit saisir toutes les terres que possédoit sous lui le Navarrois. Mais ce dernier ayant bien fortifié ses principales places en Normandie, cet ordre n'y put être exécuté. Charles alla rassembler des troupes dans ses Etats de Navarre, et vint débarquer avec elles à Cherbourg, qui lui appartenoit. De là, il faisoit des excursions continuelles sur les terres de France. On savoit d'ailleurs qu'il négocioit avec l'Anglois. La cour traita une seconde fois avec lui, et se contenta de ses nouvelles promesses d'obéissance et de fidélité. La guerre, qui alloit recommencer contre l'Anglois, fut sans doute le principal motif de ce traité.

Les diverses trèves faites entre les deux na- 1355.
tions étant expirées, Edouard, débarqué à Calais, ravagea le Boulonnois, l'Artois, et s'avança jusqu'à Hesdin, dont il ne put s'emparer. Jean, ayant rassemblé ses forces dans la

1355. ville d'Amiens, lui présenta la bataille, et même lui offrit un combat singulier. Edouard refusa l'un et l'autre; la guerre qu'il avoit à soutenir contre l'Ecosse le rappela en Angleterre.

Pendant qu'il avoit dévasté la France au nord, son fils l'avoit désolée au midi. Les troupes françoises supérieures en nombre, mais commandées par des chefs désunis, laissèrent le prince de Galles piller les environs de Toulouse, de Narbonne et de Carcassonne, et revenir tranquillement à Bordeaux, chargé de butin.

Jean avoit au cœur de son royaume un ennemi plus dangereux encore que les deux princes anglois : le roi de Navarre trouva le secret de gagner la confiance du dauphin Charles, qui n'avoit alors que dix-sept ans, et de lui persuader que son père le haïssoit à mort. « Vous voyez, lui disoit-il, qu'on vous » laisse sans apanage. » Cependant le Dauphiné s'administroit en son nom. Le dauphin séduit prit jour avec ce perfide conseiller pour s'évader de la cour de France, et devoit se retirer à celle de l'empereur, son oncle. Mais ses yeux s'ouvrirent sur le bord de l'abîme. Il avoua sa faute à son père qui la lui pardonna, et qui ajouta même au Dauphiné, qu'il pos-

sédoit déja, le duché de Normandie; et le Navarrois se vit encore une fois obligé de recourir à la clémence du roi. Jean accorda des lettres de grâce à tous ceux qui avoient eu part à cette intrigue, et le dauphin y fut compris. Ce jeune prince cependant ne rompit pas avec le séducteur. Il feignit encore d'écouter ses conseils. La noirceur du complot dont il avoit pensé être la victime ne lui fut pas d'abord connue; mais son père et lui ne tardèrent pas d'apprendre que le projet du Navarrois étoit de surprendre et de faire périr le roi de France lorsqu'il auroit eu la personne du dauphin à sa disposition. Tous deux étoient impatiens de se venger de cette perfidie; mais les circonstances ne parurent point propices. Le coupable avoit parmi la noblesse un grand nombre de complices et de partisans que le roi crut devoir ménager. Les Etats-Généraux étoient indiqués pour le mois de novembre de cette année; et, pour les subsides qu'il devoit leur demander, il avoit besoin du suffrage de tous les ordres. 1355.

Comme ces Etats-Généraux firent une révolution dans le royaume, il est nécessaire de résumer ici ce qui a été déjà dit de ces assemblées nationales, et d'en marquer encore plus particulièrement les principales varia-

1355. tions : leur autorité, comme l'observe Villaret, a toujours dépendu de la foiblesse ou de la fermeté des monarques ; tandis que ceux de la première race se bornèrent à conférer pour un temps les fiefs ou bénéfices militaires, et les dignités, leurs possesseurs, qui composoient les assemblées du Champ-de-Mars, n'avoient garde de contredire les volontés d'un souverain qui étoit leur bienfaiteur, et qui pouvoit retirer ses bienfaits; mais bientôt les rois, ayant donné ou vendu, à titre d'hérédité, les fiefs et les charges, perdirent l'influence, qu'ils avoient sur les esprits. Ces assemblées, qu'ils dirigeoient dès l'origine, les asservirent eux-mêmes. Après la révolution qui plaça sur le trône la postérité de Charles-Martel, l'autorité des assemblées nationales disparut devant le génie et la vigueur de Charlemagne. Le foible Louis-le-Débonnaire se mit dans leur dépendance, en portant devant l'une d'elles la cause de Bernard, roi d'Italie. Il fut cruellement puni de cette faute : une autre assemblée le précipita lui-même du trône ; ses descendans craignirent les convocations générales, et, sous la fin de la seconde race, on n'en vit que de particulières faites par les rois dans leur domaine, ou par les possesseurs des

'ands fiefs. Sur ce point, la politique des sei- 1355.
urs étoit d'accord avec celle des rois; cc les principaux d'entr'eux avoient usurpé les droits de la souveraineté, ils craignoient des assemblées nationales qui eussent pu réprimer leurs usurpations.

Hugues Capet, en montant sur le trône, ouva le gouvernement féodal en vigueur; les rois de la troisième race ne se montrèrent pas plus empressés de rétablir les anciennes assemblées de la nation, et s'attachèrent à d'autres moyens pour recouvrer leur autorité: ils agrandirent leurs domaines, acquirent le plus de vassaux immédiats qu'il leur fut possible, laissèrent les petits souverains dont la France étoit pour ainsi dire infestée, s'affoiblir par des guerres particulières, et en tirèrent avantage, soit en se joignant à un parti, soit en se portant pour arbitres entre les deux.

Quand les rois réunissoient à leur couronne de nouvelles terres, ils obligeoient les vassaux qu'ils venoient de se procurer, à se rendre aux assemblées du royaume: c'est ce qui fait que les provinces, rappelées de bonne heure à l'ancien domaine des monarques, ne conservèrent point d'Etats particuliers, tandis que celles qui furent réunies plus tard, sti-

1355. pulèrent la conservation des leurs, comme le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, la Bretagne, la Flandre et l'Artois.

Les assemblées générales, qui ne se tenoient que dans les grandes occasions, telles que le couronnement des rois, ou les guerres contre l'étranger, ne furent pendant des siècles composées que de prêtres et nobles. Les peuples, serfs alors, ne pouvoient avoir même la pensée d'y entrer; mais les choses changèrent par l'établissement des communes, formé sous Louis VI; les habitans des villes, acquérant par là le rang de citoyens, formèrent dans l'Etat un troisième ordre; et, dans le cours du règne suivant, sous Louis VII, les gens *des bonnes villes* assistèrent aux Etats de 1145. Sous saint Louis ils se trouvèrent dans l'assemblée qui ordonna la guerre contre le comte de la Marche; mais dans ces occasions ils ne furent que consultés; et c'est sous Philippe-le-Bel, en 1302, suivant les uns, ou en 1314, suivant les autres, dont le sentiment paroît préférable, que les communes eurent voix délibérative. Cet ordre ne tarda pas à s'agrandir : tandis que la noblesse perdoit son sang et sa fortune dans la Palestine, la bourgeoisie acquéroit des richesses. Le principal

motif de la convocation des Etats-Généraux 1355.
étant la nécessité de fournir aux dépenses de la guerre, les suffrages des députés du tiers, sur lequel devoit principalement tomber le fardeau des taxes, devenoient de la plus haute importance. Cet ordre ne put manquer de s'en apercevoir, et de sentir sa force. Il en usa bientôt. Après avoir balancé l'influence la noblesse, il osa, dans cette mémorable ion, attaquer et restreindre les droits de la souveraineté. On vit dans cette tenue de 1355 l'administration publique réglée et réformée ; le monarque, transigeant avec ses sujets, abandonna le profit qu'il tiroit de la fabrication des monnoies, pour un impôt auquel les Etats consentirent, et le peuple en régla la levée, l'emploi, et décida du maniement des finances.

Cette assemblée se tint le 2 décembre dans la grand'chambre du parlement. Le chancelier, au nom du roi, après avoir exposé la situation du royaume, et les besoins du gouvernement, ordonna de sa part aux Etats de délibérer sur les moyens de subvenir à la défense de la patrie. Les présidens des trois ordres supplièrent le roi de permettre à leurs membres de conférer entr'eux à cet égard, ainsi que sur les remontrances qu'ils avoient



1355. à faire pour la réforme de plusieurs abus introduits dans le gouvernement.

Le premier article dont les députés demeurèrent d'accord, et qui devint une loi invariable, fut que rien ne pourroit être décidé sans le concours des trois ordres. Ce point arrêté, on régla la quantité de troupes qui devoient être levées; et, pour trouver les fonds nécessaires à leur entretien, on établit une taxe sur le sel et une imposition de huit deniers pour livre sur tous les objets vendus, à l'exception des héritages; les Etats se réservèrent le droit d'en nommer les percepteurs, et de les distribuer par leurs préposés directement aux troupes, sans que le gouvernement y pût porter la main. Ce fut avec une extrême répugnance que le roi consentit à être ainsi dépouillé de la disposition des sommes destinées à la guerre; comme cet impôt n'étoit accordé que pour un an, l'assemblée des Etats fut indiquée à pareil jour de l'année suivante.

Jean, par son ordonnance du mois de mars 1356, approuva tout ce qu'avoient délibéré les Etats-Généraux, et fit droit sur les remontrances qu'ils lui présentèrent touchant les abus qui s'étoient glissés dans l'administration. Le prince ayant par cette ordonnance renoncé à plusieurs de ses plus importantes

prérogatives, quelques uns l'ont assimilée à 1355.
la fameuse Charte accordée à la nation angloise par un roi du même nom. D'utiles règlemens furent faits sur la monnoie; le marc d'argent fut fixé à six livres tournois : c'étoit l'onzième partie de la valeur du marc d'or, qui étoit de soixante-six livres. Le roi renonça pour lui, pour sa famille et ses officiers, au droit, jusqu'alors usité, de prendre sur les gens du peuple, *blés*, *vins*, *vivres*, *charrettes*, *chevaux* ou *autres choses*, si ce n'est en voyageant, celles qui sont indispensablement nécessaires, et à condition d'en payer le prix le jour même, ou le lendemain. A l'égard de toutes autres personnes qui voudroient user du même droit, le prince permit de les repousser par la force; ce seul article peut donner une idée des vexations auxquelles le peuple étoit condamné.

L'impôt, créé pour faire face aux frais de la guerre, fut trouvé insuffisant : il fallut en revenir à une capitation générale que le roi avoit en vain proposée. On la régla sur la valeur des biens, et on n'en exempta ni le clergé ni la noblesse, pas même les princes du sang : elle fut déterminée à quatre pour cent du revenu; les meubles furent assujétis à cette contribution, et même les profits des

1355. laboureurs, et les salaires des ouvriers et serviteurs à gages; on en exempta les veuves, les pupilles, les religieuses, les moines cloîtrés et les mendians.

1356. Tandis qu'on prenoit des mesures pour soutenir la guerre dont on étoit menacé au dehors, on vit au dedans les premières étincelles d'un embrasement qui ne tarda pas à s'étendre sur toute la France : la populace d'Arras se souleva; la noblesse, ayant voulu la réprimer, se trouva la plus foible, et se vit contrainte de quitter la ville, après avoir perdu plus de vingt de ses membres dans cette sédition; ces crimes ne demeurèrent pas impunis. Un maréchal de France vint en cette ville, sans montrer d'abord d'intention sévère; mais, dès le lendemain de son arrivée, il fit arrêter cent des principaux mutins, et décapiter vingt des plus coupables; ce qui effraya et contint le peuple.

Cette révolte n'étoit pas étrangère au roi de Navarre, qui alloit de ville en ville décrier le gouvernement à l'occasion des nouvelles taxes. Le roi mit à exécution contre lui un projet formé depuis long-temps : le dauphin, qui avoit toujours continué ses liaisons d'une feinte intimité avec Charles-le-Mauvais, étoit à Rouen, capitale de son

nouvel apanage ; il y attira un jour, sous pré- 1356.
texte d'un grand dîner, ce prince qui résidoit à Evreux, et qui le vint voir suivi d'un assez grand nombre de ses partisans les plus affidés. On étoit à table lorsque le roi, prévenu par le dauphin, se présente à la porte de la salle du banquet, accompagné du comte d'Anjou son fils, du duc d'Orléans son frère, de plusieurs grands personnages, et de quelques troupes. Jean saisit lui-même le roi de Navarre. Quelques uns de sa suite se sauvent dans le tumulte ; tous les autres sont chargés de chaînes. Le roi prend le repas qui leur sembloit destiné, et, aussitôt qu'il l'a fini, fait mettre sur deux charrettes le comte d'Harcourt et trois autres gentilshommes. Il monte à cheval avec le dauphin, conduit lui-même ses prisonniers à travers la ville, les mène hors des murs, et leur fait trancher la tête en sa présence. On relâcha ensuite tous ceux qu'on avoit pris, excepté le roi de Navarre et deux de ses gentilshommes ; ce prince fut enfermé au Châtelet, où il paroît que l'on commença d'instruire son procès.

Ce coup d'autorité fut le signal du soulèvement d'une portion de la Normandie. Philippe de Navarre, frère de Charles-le-Mauvais, se mit sur une défensive respectable, et manda au

1356. roi qu'il lui juroit une guerre éternelle si son frère périssoit. Ce fut en vain que Jean fit attaquer les forces du Navarrois, cantonnées dans le Cotentin. La noblesse et la plupart des villes normandes, aigries contre le gouvernement, se déclarèrent pour les princes de Navarre, ou gardèrent la neutralité. Godefroi d'Harcourt, qui, sous le règne précédent, avoit introduit l'Anglois en France, se montra dans cette occasion l'un des plus implacables ennemis du roi. Philippe de Navarre et lui négocièrent avec Edouard. Ce prince publia un manifeste dont l'objet étoit de diffamer le monarque françois, qui, en menant au supplice les quatre gentilshommes pris à Rouen, avoit, dit-on, montré au peuple, ému de compassion en faveur des prisonniers, un traité qu'il assuroit avoir été conclu entre eux et l'Angleterre. Edouard déclara, « en parole de roi, et » devant Dieu, que le roi de Navarre et ses » amis n'avoient jamais traité avec l'Angle- » terre; qu'il les avoit, au contraire, tou- » jours regardés comme ses ennemis. » Quoi qu'on en puisse penser, Philippe et Godefroi d'Harcourt se rendirent en Angleterre pour traiter eux-mêmes avec Edouard. Ils lui firent hommage, et le reconnurent pour roi de France.

Le monarque anglois envoya en Normandie 1356.
le duc de Lancastre, qui, après avoir fait lever le siége de Pont-Audemer, place du Navarrois, investie par les François, se joignit à Philippe, revenu de Londres en cette province. Ils s'avancèrent dans le Perche, et prirent Verneuil. Jean les alla chercher vers cette ville; mais ils l'avoient quittée pour se retrancher dans des bois, où il ne crut pas devoir s'engager. En retournant sur ses pas, il prit le château de Tilliers, et fit le siége de Breteuil, qui ne capitula qu'après avoir résisté deux mois entiers.

De son côté, le prince de Galles désoloit la France méridionale. Après avoir passé la Garonne, il parcourut l'Auvergne et le Limousin avec la rapidité de la foudre, se jeta ensuite sur le Berry, et délibéroit s'il traverseroit la Loire pour joindre dans le Perche le duc de Lancastre, lorsqu'il apprit que Jean assembloit à Chartres une armée nombreuse. Il reprit alors la route de Bordeaux. Le monarque françois envoya quelques troupes en avant, pour harceler les Anglois. Elles se postèrent en embuscade dans un passage difficile, près de Romorantin, et tombèrent à l'improviste sur un petit détachement ennemi qui, quoique surpris, se battit vaillamment,

1356. et donna le temps au prince de Galles de venir à son secours. Les François, forcés alors de faire retraite, se rétirèrent au château de Romorantin : le prince, piqué de cette attaque, jura de ne pas s'éloigner qu'il ne les eût contraints de se rendre à discrétion. Ce fut dans cette circonstance que pour la première fois on fit usage de l'artillerie contre une place; celle-ci fut obligée d'ouvrir ses portes; le peu de jours qu'en dura le siége suffit au roi de France pour se mettre en état de poursuivre l'ennemi. Il le joignit à deux lieues de Poitiers aux environs d'un village appelé Maupertuis. Les Anglois n'avoient que huit mille hommes contre soixante mille, et ressentoient depuis quelques jours la disette des vivres et des fourrages : le roi eût pu aisément les entourer et les affamer. Par malheur il voulut combattre. Deux légats du pape, qui l'avoient suivi, tâchèrent de ménager un accommodement. Le prince de Galles offrit de rendre ses conquêtes, ses prisonniers, et de s'abstenir pendant sept ans de porter les armes contre la France. Jean exigea qu'il se rendît prisonnier avec cent des principaux chefs de son armée. Le prince anglois répondit qu'il ne perdroit jamais la liberté que sur un champ de bataille. Il s'étoit posté très-habilement dans un

endroit presque inaccessible, entouré de haies, 1356.
de buissons et de vignes. On entreprit néanmoins de l'y forcer. Le premier corps qui commença l'attaque, ayant été culbuté dans un chemin très-étroit, mit le désordre dans ceux qui voulurent le secourir. Le dauphin et deux de ses frères se trouvoient dans un gros de vingt mille hommes; ceux qui accompagnoient ces jeunes princes, au lieu de remédier au trouble causé par l'irruption de six cents hommes, s'enfuirent lâchement, et les emmenèrent. Le duc d'Orléans, frère du roi, qui commandoit une aile de l'armée, montrant encore moins de courage, n'osa pas même tirer l'épée. Jean Chandos, célèbre Anglois, qui, durant toute l'action, se tint près du prince de Galles, voyant ces mouvemens, lui dit : « Allons, Seigneur, la victoire » est à nous; attaquez le bataillon que com» mande le roi. On connoît sa bravoure : il » ne fuira pas; et, avec l'aide de Dieu et de » saint George, vous le prendrez. Allons, » Jean, répondit le prince, vous ne me ver» rez d'aujourd'hui retourner en arrière. » Aussitôt il vint fondre sur le corps où étoit le roi. Jean se défendit avec intrépidité : une hache à la main, il effrayoit tous ceux qui osoient l'approcher. Philippe, le plus jeune

1356. de ses fils, à peine âgé de treize ans, combattoit près de son père avec une valeur plus étonnante encore, s'il est permis de le dire. Il fut blessé en parant les coups adressés au roi. Jean reçut aussi deux blessures au visage; son casque étoit tombé dans la chaleur de l'action. Il eut la douleur d'être forcé de se rendre à un de ses anciens sujets, Denis de Morbec, chevalier de la province d'Artois, qu'un meurtre, commis dans une querelle, avoit exilé de sa patrie. Le prince de Galles, qui s'étoit déjà retiré dans sa tente, apprenant que le roi en approchoit, s'avança vers lui, s'inclina profondément dès qu'il fut en sa présence, et, l'ayant prié d'entrer dans son pavillon, présenta lui-même des rafraîchissemens à son auguste prisonnier. Le soir à souper il servit le roi, se tenant debout devant la table, et se refusant aux invitations de Jean qui le prioit de s'y placer. Il le consola même en lui disant : « Quoique Dieu » n'ait pas voulu vous accorder la victoire, » vous avez, au jugement de tous les nôtres, » remporté le prix de la vaillance. » A son exemple les vainqueurs usèrent de la plus grande humanité envers leurs prisonniers; car chacun disposoit de ceux qu'il avoit faits; la plupart furent renvoyés sur leur parole.

La perte de la France n'excéda pas six 1356.
mille hommes ; mais c'étoit l'élite de la noblesse. Au nombre des morts étoit un évêque, et parmi les prisonniers un archevêque ; l'usage et les lois féodales qui obligeoient les prêtres au service que défendoit l'Eglise, subsistoient encore. Le dauphin, qui, quelque temps avant la funeste bataille de Poitiers, avoit été nommé lieutenant-général du royaume, étant revenu à Paris, accéléra la tenue des Etats-Généraux. Suivant les mesures prises dans la dernière assemblée, ils ne devoient se réunir qu'à la fin de novembre ; l'ouverture s'en fit le 17 octobre dans la chambre du parlement.

Le tiers-état eut la principale influence dans cette session ; la noblesse avoit été écrasée dans les batailles de Créci et de Poitiers. Ceux de ses membres qui s'étoient sauvés de la dernière, déshonorés par leur fuite, osoient à peine se montrer. Le nombre des députés fut de huit cents ; le chancelier, ayant au nom du dauphin exposé la situation des affaires, demanda *aide et conseil*. Les Etats demandèrent, pour délibérer, un délai qui leur fut accordé. Ils allèrent tenir leurs conférences dans la maison des Cordeliers, où les ordres s'assemblèrent séparément. La cour avoit

1356. nommé des gens du conseil pour y assister ; les députés objectèrent que leur présence gênoit la liberté des délibérations, et voulurent qu'ils se retirassent.

Huit jours s'étant consumés en délibérations sans qu'on eût pu s'arrêter à un plan fixe, on reconnut que la multitude produisoit la confusion ; cinquante des députés, pris dans les trois ordres, furent nommés par eux pour dresser un plan de réforme qui seroit ensuite communiqué à l'assemblée générale, et le choix tomba sur plusieurs membres désagréables au gouvernement. Quand leur travail fut achevé, l'assemblée pria le dauphin de se transporter aux Cordeliers. Il y vint accompagné de six personnes. On commença par exiger qu'il tînt secret ce qu'on alloit lui communiquer. Cette prétention lui parut choquante. Il s'y refusa. Néanmoins on lui présenta le projet arrêté dans les conférences.

Ce fut l'évêque de Laon, nommé Robert-le-Coq, qui porta la parole. Il dit que les malheurs de l'Etat provenoient uniquement de sa mauvaise administration, à laquelle il falloit avant tout remédier, que les fautes commises jusque là devoient être imputées aux ministres et aux conseillers du roi, qu'il falloit les destituer, les arrêter, confisquer leurs biens, et

les faire juger par des commissaires pris dans les Etats; que, relativement à ceux qui, par le privilége du sacerdoce, n'étoient pas sujets à la juridiction temporelle, on en demanderoit la permission au pape. Les proscrits étoient au nombre de vingt-deux. A la tête se trouvoit le chancelier, Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen, ensuite le premier président du parlement, Simon de Bussi. Parmi les autres, il y avoit jusqu'à des valets de chambre et des échansons. Trois des accusés appartenoient à la maison du dauphin. La plupart des imputations ne présentoient rien de fort précis. On prétendoit que ces ministres et officiers avoient flatté le roi, n'avoient dans leurs conseils eu égard ni à la crainte de Dieu, ni à l'honneur du souverain, ni à la misère des peuples; qu'ils s'étoient uniquement occupés du soin de s'enrichir, d'arracher des dons excessifs, de faire conférer les emplois et les dignités à eux ou à leurs amis, et surtout de dérober au roi la vérité. 1356.

Passant après au projet de réforme dont ils étoient demeurés d'accord, les députés dirent qu'il convenoit de choisir, dans le sein des Etats-Généraux, des commissaires qui seroient autorisés à réprimer les malversations dont les officiers se rendroient coupables; que le dau-

1356. phin se formât un conseil, choisi encore parmi les députés, et composé de quatre prélats, de douze chevaliers, et d'autant de membres du tiers; que rien ne se décidât sans la participation de ces vingt-huit conseillers; enfin, que la monnoie fût rétablie conformément à ce que décideroient les Etats. Ils finirent par demander la liberté du roi de Navarre, et la faculté de faire durer leur session jusqu'à la quinzaine de Pâques.

Le dauphin répondit qu'il délibéreroit avec son conseil sur leurs demandes. Malgré l'intérêt des proscrits qui opinèrent tous à les rejeter, et l'avis du dauphin, la pluralité des voix fut pour l'acceptation; mais, dans une seconde séance, ce prince ramena tout le monde à son sentiment. On résolut la dissolution d'une assemblée séditieuse qui annonçoit le dessein formel d'usurper l'autorité royale. Le dauphin lui fit déclarer qu'il ne pouvoit se décider sans avoir connu l'intention du roi, et celle de l'empereur, son oncle, et lui ordonna de se séparer; ce qu'elle fit à regret.

Il faut observer ici que dans cette tenue, et dans celle de l'année précédente, ne se trouvèrent que les députés d'une partie de la France. On la distinguoit alors, comme nous l'avons vu, en Langue-*doil* ou pays coutumier,

qui comprenoit le nord du royaume, et où les coutumes tenoient lieu de lois; et en Langue-*doc*, dans le midi, où l'on suivoit le droit écrit. La seule province du Lyonnois, quoique régie par ce droit, étoit censée de la Langue-d'Oyl. La Garonne séparoit ces deux parties. La Guienne et quelques provinces voisines appartenant aux Anglois, la Langue-d'Oc ne formoit que la moindre portion du royaume : elle consistoit dans la province connue depuis sous le nom de Languedoc, dans le Quercy et le Rouergue. La Langue-d'Oyl seule envoya des députés aux Etats-Généraux de 1353 et de 1356. 1356.

Pendant cette dernière tenue, les Etats de la Langue-d'Oc, séparément assemblés à Toulouse, donnèrent des preuves de dévouement au roi. Ils convinrent de leur propre mouvement, à l'unanimité, de lever et d'entretenir des troupes, et ordonnèrent que « pendant » l'année, si leur souverain n'étoit auparavant » mis en liberté, personne ne pourroit porter » sur ses habits, soit de l'or, de l'argent, » des perles, des fourrures, ou autres orne- » mens quelconques, et qu'aucun ménestrier, » ou jongleur, n'exerceroit son métier. » La délibération des Etats de la Langue-d'Oc fut confirmée par le dauphin.

Quant aux Etats-Généraux de la Langue-

1356. d'Oil, avant de se séparer, ils dressèrent un procès-verbal de leurs délibérations, et en firent délivrer une copie à chacun de leurs membres, afin, dit-on, qu'ils pussent prouver ce qu'ils avoient arrêté pour le bien du royaume. Ce procédé, qui tendoit à décrier le gouvernement, étoit surtout l'ouvrage de Robert-le-Coq, et d'Etienne Marcel, deux factieux des plus déterminés de leur temps. Le premier, prêtre intrigant, de la profession d'avocat étoit parvenu aux fonctions de conseiller et d'avocat-général, puis fut fait évêque et duc de Laon. Aucun prétexte connu ne coloroit la noire ingratitude dont il paya les bienfaits de la cour. L'autre, dévoré d'ambition, indifférent sur les moyens de l'assouvir, vindicatif, cruel, perfide, audacieux jusqu'à l'insolence, étoit alors prevôt des marchands de Paris. Sa place, ses intrigues, le zèle qu'il affectoit pour les intérêts du peuple, le choix tombé sur lui pour la présidence du tiers aux deux dernières tenues des Etats-Généraux, avoient encore augmenté son crédit. Il étoit entré dans le complot formé par le roi de Navarre, et avoit fait plusieurs voyages à Evreux, où il étoit demeuré caché quelque temps, et où il avoit eu de fréquentes conférences avec le prince; menées qui sans doute demeurèrent

d'abord inconnues, puisqu'il obtint depuis la charge de prevôt des marchands. 1356.

Les Etats-Généraux n'ayant accordé aucun subside, le dauphin, pour obtenir quelques cours, s'adressa plusieurs fois à Marcel et aux échevins de Paris; mais ils déclarèrent qu'ils n'accorderoient rien que les Etats ne fussent rassemblés. Le prince, instruit par l'expérience, ne voulut pas consentir à leur retour. Il alla trouver l'empereur Charles IV à Metz, laissant à Paris le comte d'Anjou son frère, avec la qualité de son lieutenant, et une ordonnance sur les monnoies qu'on devoit publier après son départ, ordonnance qui, en prescrivant une altération, devoit procurer au gouvernement une triste et passagère ressource; mais la publication de cette loi produisit un mécontentement général que Marcel et ses partisans prirent soin de fomenter. Ce prevôt des marchands se rendit avec quelques séditieux au Louvre, habité par le comte d'Anjou, et demanda la révocation de l'ordonnance, protestant au nom du peuple qu'on ne souffriroit point le cours de la nouvelle monnoie. Le comte d'Anjou remit la décision au lendemain, pour avoir, disoit-il, le temps de prendre l'avis de son conseil. Marcel, revenu avec un cortége plus considé-

1356. rable, fut encore renvoyé; mais il se présenta une troisième fois avec une foule si nombreuse, que la crainte d'un soulèvement général détermina le conseil à suspendre l'exécution de l'ordonnance.

Un autre rebelle, moins vil que ce prevôt des marchands, d'Harcourt, ébranloit de son côté le royaume en Normandie. Personne n'osoit s'opposer à ses armes. Du Cotentin où il étoit cantonné, il ravageoit tout impunément par de continuelles excursions; enfin le lieutenant du dauphin, en cette province, Robert de Clermont, l'attaqua et le défit complétement. Resté seul sur le champ de bataille, il ne voulut pas se rendre, et se défendit longtemps avant d'être tué.

Ce petit échec ne rendit pas l'Angleterre plus disposée à la paix. Les légats du Saint-Siége s'occupèrent vainement à Metz de trouver des moyens de pacification entre les deux couronnes. Le dauphin, que cet espoir y avoit peut-être conduit, revint dans la capitale sans avoir recueilli aucun fruit de son voyage, et y trouva le prevôt des marchands plus intraitable que jamais. Ce prince l'ayant fait engager à venir conférer dans une maison près de Saint-Germain-l'Auxerrois avec quelques membres de son conseil, il s'y rendit, suivi d'une foule

de gens armés. On le pressa de lever les obs- 1356.
tacles qu'il mettoit au cours de la nouvelle monnoie. Loin d'y consentir, en sortant de cette conférence il souleva la populace, fit interrompre le travail des ouvriers, fermer les boutiques, et prendre les armes aux bourgeois. Le conseil crut qu'on devoit cédér à cet orage. Le dauphin alla le lendemain au palais, où il déclara, en présence de Marcel et des autres chefs de la sédition, qu'il pardonnoit l'attentat de la veille; il supprima la nouvelle monnoie, et consentit à l'emprisonnement de plusieurs grands personnages que Marcel avoit proscrits. La plupart s'enfuirent dans la crainte d'être massacrés par le peuple : enfin le prince fut forcé de souffrir la convocation des Etats.

L'assemblée s'ouvrit le 5 février, et renversa 1357.
l'autorité royale. Elle s'attribua le droit de se réunir quand bon lui sembleroit. Trente-six personnes (au lieu de vingt-huit), tirées de son corps, saisirent le gouvernement des affaires et l'administration des finances. Le dauphin fut obligé de consacrer les délibérations souveraines des Etats par une ordonnance publiée en son nom. Quelques réglemens d'une utilité générale y furent insérés; entr'autres la révocation des dons excessifs, des aliénations du domaine de la couronne depuis Philippe-le-

1357. Bel; la défense de recevoir aucunes compositions en matière criminelle, en sorte que les peines méritées par les coupables ne pur plus être rachetées à prix d'argent; l'aboliti des lettres d'Etat qui suspendoient le co de la justice; enfin l'ordre à tous les j subalternes de terminer les procès : ils en la soient plusieurs indécis, dans la crainte de l'amende à laquelle les soumettoit la réformation de leurs jugemens. C'est ainsi qu'un abus en produit quelquefois un autre; car ces amendes étoient abusives pour deux raisons: d'abord, parce que l'erreur commise de bonne foi ne doit pas être punie; ensuite, parce que l'erreur pouvoit se trouver dans la sentence qui réformoit le premier jugement.

Cette assemblée fit d'autres réglemens fort sages. Elle vouloit imposer au peuple en manifestant des intentions d'économie et de bon ordre, afin qu'on fermât les yeux sur son principal dessein, qui étoit d'envahir toute l'autorité. Il avoit été arrêté que, pour l'entretien des troupes, on leveroit un subside dont elle disposeroit seule, et que chacun des députés aux Etats-Généraux pourroit avoir une escorte de six hommes armés. La dernière séance fut terminée par une harangue séditieuse de l'évêque de Laon. Le dauphin se vit

obligé par cette assemblée rebelle de suspendre 1357.
les fonctions du parlement et de la Chambre des Comptes qu'elle vouloit refondre à son gré. Les députés dont elle avoit composé le conseil étoient tous ses complices.

Ces troubles intérieurs empêchèrent de goûter le repos qu'on eût dû attendre d'une trève de deux ans conclue avec l'Angleterre. Jean avoit été conduit dans ce royaume, de Bordeaux, où il fut d'abord emmené. Une députation envoyée de Paris à ce prince en rapporta des lettres qui annuloient toutes les opérations des Etats, et, attendu la trève, défendoient la levée du subside de guerre qu'ils avoient ordonnée. Les factieux qui se virent par là dépouillés du maniement des finances prétendirent que cette défense étoit une atteinte portée aux intérêts de la nation, et le peuple imbécille qui le crut s'assembla en tumulte, et demanda impérieusement que l'impôt fût maintenu. La multitude en fureur menaçant ceux qui avoient apporté l'ordre de sa suppression, ils s'enfuirent précipitamment, pour n'être pas mis par elle en pièces. Il fallut que le dauphin, contredisant les volontés de son père, prolongeât la session des Etats-Généraux, et ordonnât la continuation de la levée du subside.

1357. Cette condescendance forcée calma un moment les dissensions; mais les factieux trouvèrent bientôt les moyens de les renouveler. Ils répandirent le bruit que les députés revenus de Londres, et que la crainte des violences de la multitude avoit éloignés de Paris, rassembloient des troupes pour en punir les habitans. Le peuple effrayé prit les armes. On mit partout des corps-de-garde et des sentinelles; on tendit pour la première fois des cordes dans les rues; on creusa des fossés autour des murailles; on construisit diverses fortifications: ce qui obligea de détruire beaucoup d'édifices. Les propriétaires le souffrirent sans murmure. Sous le règne précédent, lorsque l'Anglois étoit campé à Poissy, le gouvernement avoit voulu pour le même objet démolir quelques maisons; il en pensa résulter un soulèvement général: ainsi, dans l'occasion présente, l'esprit de révolte fit faire sans peine des sacrifices refusés dix ans plus tôt à l'intérêt public.

Pendant ces troubles, on se battoit encore dans la Bretagne, quoique cette province eût été comprise dans la trève de deux ans. Charles de Blois, ayant obtenu sa liberté d'Edouard, moyennant une forte rançon, avoit ranimé son parti presque abattu. Quelque temps avant la bataille de Poitiers, le duc de Lancastre,

ayant inutilement tenté de joindre le prince 1357.
de Galles avec les troupes qu'il commandoit en Normandie, et n'ayant pu réussir à passer la Loire dont les bords étoient exactement gardés par les François, entra en Bretagne, et assiégea la ville de Rennes.

Ce fut durant ce siége que le héros de la Bretagne, Bertrand Duguesclin, fit les prémiers de ses exploits dont l'histoire ait conservé les détails; car il étoit déjà connu par plusieurs traits de courage. Il naquit au château de Lamotte Broon, à six lieues de Rennes, en 1326 (1). Dès son enfance il montra une passion décidée pour les armes. Son unique plaisir étoit de se battre avec tous ses voisins, quelle que fût leur naissance. Sa mère, parlant de lui, disoit : « Il n'y a pas de » plus mauvais garçon, il est toujours blessé, » le visage défiguré, toujours battant ou » battu; son père et moi le voudrions voir » sous terre. » Au premier tournoi, où il se trouva (dans la ville de Rennes) avec un cheval et des armes d'emprunt, et sans être

(1) Dans une dernière et assez mauvaise Histoire de cet illustre Breton, par Guyard de Berville, on place sa naissance en 1320. Son nom de Bertrand étoit celui de son parrain, de Saint-Pern, gentilhomme breton, dont la famille existe encore.

1357. connu de personne, il désarçonna les plus braves et les plus adroits. Son père vint pour rompre une lance avec lui. Bertrand reconnut les armes de sa maison, et jeta sa lance à terre. Ce ne fut qu'à la fin du tournoi, dont il remporta le prix, qu'on sut qui étoit cet *aventureux écuyer*, comme l'appeloit l'assemblée témoin de ses *merveilleux faits d'armes*, suivant l'expression consacrée.

La maison de Duguesclin étant attachée au parti de Charles de Blois, ce jeune guerrier le suivit constamment. Il s'associa divers aventuriers; tandis que le duc de Lancastre pressoit la ville de Rennes, il s'empara par surprise d'un château fort nommé Fougeray, et ne put s'y maintenir que par des prodiges de valeur. De ce poste, dont il fit comme sa place d'armes, il ne cessa de harceler les Anglois qui assiégeoient Rennes. Avec sa petite troupe, il traversa le camp ennemi, brûla plusieurs tentes, tua beaucoup de monde, et enleva deux cents chariots de vivres avec lesquels il entra dans la place. Le duc ayant demandé quel étoit l'auteur d'une action si hardie, on lui nomma Duguesclin, qu'il ne connoissoit pas. Il désira de voir un si brave homme, et l'invita de venir à son camp. Duguesclin, s'étant fait lire le sauf-conduit qu'on lui envoyoit, car

il ne savoit ni lire ni écrire, répondit qu'il se rendroit à l'invitation, et s'y rendit effectivement. Il alloit partir, après avoir reçu l'accueil le plus gracieux, lorsqu'un Anglois, nommé Brembro, parent de celui qui avoit péri au combat des trente, le pria de lui faire l'honneur de tirer contre lui trois coups de lance. Plutôt six, répondit le chevalier breton, en lui serrant la main. Ils se battirent entre le camp et la ville : l'Anglois fut tué. Duguesclin rentra dans la place, et brûla quelques jours après une machine de guerre nommée beffroi, sur laquelle l'assiégeant comptoit beaucoup. C'étoit une tour de bois, dont la hauteur égaloit celle des murs de la ville, et qui étoit remplie de soldats. Duguesclin, à la tête des plus braves d'entre les assiégés, fit une sortie, renversa tout ce qui voulut s'opposer à son passage, mit de sa main le feu (1) à la machine, et se fit jour à travers les assiégeans qui s'efforcèrent de l'envelopper. En trois heures, il les battit deux fois et acheva son opération. L'Anglois donna un assaut général 1357.

(1) Dans les *Anciens Mémoires du quatorzième siècle*, de M. Lefebvre, prevôt et théologal d'Arras, réimprimés en 1785 sous le titre de Mémoires de Duguesclin, il est dit qu'il se servit du feu grégeois, que l'eau ne pouvoit éteindre.

1357. à la place; le commandant Penhoet, assisté de Duguesclin, le repoussa, et le contraignit lever le siége qui avoit duré plus de huit mois.

La France n'étoit pas aussi heureuse que la Bretagne. Ses nouveaux réformateurs ne tardèrent pas à faire regretter l'ancien ministère. Marcel, le plus ambitieux de tous, et le plus accrédité, avoit la principale influence. Jean de Pecquigny, gouverneur d'Artois, et Robert Le Coq firent tous leurs efforts pour entraîner, l'un la noblesse, l'autre le clergé dans leur révolte; mais ces deux ordres, plus circonspects que le tiers, composé, en très-grande partie, d'une multitude ignorante et insensée, qui n'avoit presque rien à perdre ou à risquer, ne se laissèrent pas si facilement séduire. Ceux même d'entre eux, qui avoient été nommés pour former le conseil réformateur avec les députés du tiers-état, dédaignant de pareils collègues, qui ne déguisoient pas leurs desseins d'usurpation, leur abandonnèrent toute l'autorité, persuadés qu'elle ne tarderoit pas à s'anéantir par l'avilissement où la feroient tomber ces tyrans subalternes. Plusieurs aussi des réformateurs, pris dans le tiers, se détachèrent de ce conseil de révolte. Il n'y resta que dix ou douze membres, échevins et bourgeois, la plupart de Paris.

La noblesse et le clergé se dispensèrent de payer ce subside demandé avec tant de fureur par le tiers; il ne fut donc supporté que par cet ordre. Les chefs de la cabale avoient nommé pour le recevoir des gens qui, en qualité de leurs créatures, se croyant tout permis, retenoient une grande partie de la taxe pour leur salaire. Marcel et ses complices s'emparoient du reste, en sorte que rien n'étoit appliqué à la solde des troupes, et qu'on n'en levoit point. Celles du roi de Navarre, sous le commandement de son frère, cantonnées dans la Normandie, faisoient impunément des excursions à peu de distance de la capitale. Le peuple alors ouvrit les yeux, et les réformateurs furent méprisés. 1357.

Le dauphin, pour la première fois, sut parler en maître. Il manda au Louvre les principaux factieux, et leur défendit de se mêler davantage de l'administration. N'étant plus soutenus par la faveur populaire, ils n'osèrent résister. Mais leur humiliation dura peu. Le dauphin parcourut diverses villes du royaume pour solliciter par lui-même les secours nécessaires au gouvernement. Cette démarche, à ce qu'il paroît, fut infructueuse. Les factieux, qui en furent instruits sans doute, députèrent vers lui pour le supplier de revenir à Paris, et

1357. promirent de lui procurer ce qu'il cherchoit vainement ailleurs. Ils demandoient seulement, pour y parvenir, qu'on y rassemblât les députés de vingt à trente villes. Le dauphin se rendit à cette prière, n'entrevoyant pas d'autre ressource. A peine fut-il à Paris qu'on lui déclara qu'on ne pouvoit rien pour lui sans la participation des Etats-Généraux. Il fallut qu'il donnât les mains à leur convocation. Marcel eut l'insolence de joindre ses lettres d'invitation à celles du prince.

L'assemblée, fixée au 7 novembre, étoit à peine ouverte, qu'on apprit la délivrance du roi de Navarre. Il étoit enfermé dans un château sur les frontières de la Picardie et du Cambrésis. Le gouverneur d'Artois, Jean de Pecquigny, l'en tira, ou par force ou par adresse, et le conduisit à Amiens. Le prince, en y arrivant, harangue la ville qu'il avoit fait assembler, et, pour se concilier l'affection de la populace, fait ouvrir toutes les prisons. Ses partisans, à Paris, lui ménagèrent une réception éclatante. Pecquigny, Le Coq et Marcel exigent audacieusement du dauphin un sauf-conduit pour ce chef des conjurés, et le prince accorda ce qu'il étoit hors d'état de refuser. Dès ce moment Le Coq se met à la tête du conseil, sans la participation du lieutenant-

général, et dicte pour lui des ordres. Le Navarrois se rend à Paris, haranguant, sur sa route, dans toutes les villes ou bourgades. Il étoit escorté d'une foule de scélérats, principalement de ceux dont il avoit brisé les fers. Un grand nombre de députés aux Etats-Généraux quittèrent la capitale, pour n'être pas même soupçonnés d'avoir contribué à sa délivrance. Mais l'évêque de Paris, Jean de Meulant, accompagné de deux cents personnes, Pecquigny, Marcel, les échevins et une foule d'autres Parisiens allèrent à sa rencontre jusqu'à Saint-Denis, et le suivirent à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il vint loger. Le lendemain de son arrivée, il invita les Parisiens à se rendre au Pré-aux-Clercs, dans le voisinage de l'Abbaye. Il s'y trouva plus de dix mille personnes; le dauphin lui-même s'y rendit. Le Navarrois fit une peinture si vive des souffrances qu'il avoit éprouvées dans sa prison, qu'elle arracha, dit-on, des larmes. Il protesta néanmoins vouloir vivre et mourir pour la défense du royaume. Marcel, enhardi par ces premiers succès, alla prier le dauphin de rendre justice au Navarrois sur les dommages qu'il avoit reçus, et les indemnités qu'il prétendoit. Le conseil, dont la plus grande partie étoit dévouée aux factieux, décida en faveur

1357.

1357. des prétentions de ce méchant prince. Le dauphin témoignant quelque répugnance à y souscrire, l'audacieux Marcel lui dit : « Faites ce » que demande le roi de Navarre ; car il con» vient que cela soit ainsi. « Et il fallut y consentir. Il fallut encore souffrir que les prisons de Paris vomissent tous les scélerats qu'elles renfermoient. Le Navarrois lui-même donna la liste de tous les crimes dont il exigeoit pour eux l'absolution. Le vol sur les grands chemins, le meurtre, le rapt, le viol, la fausse monnoie, l'empoisonnement, l'assassinat, tout y étoit compris; on élargit même les débiteurs soit du roi, soit des particuliers. Le dauphin eut le déplaisir de manger plusieurs fois avec le Navarrois. Ce fut sans doute encore une obligation qu'on lui imposa. C'est probablement dans un de ces repas qu'on fit prendre à l'héritier de la couronne un poison si actif, que, malgré la promptitude des secours qui lui furent administrés, il perdit les ongles et les cheveux, et ressentit, dès ce moment et le reste de ses jours, une langueur qui les abrégea. Cet attentat fut imputé à Charles-le-Mauvais ; on n'eut cependant, à cet égard, que de violens soupçons.

Un des principaux articles du traité, extorqué par le Navarrois, étoit la restitution de ses places consfiquées en Normandie. Mais

ceux qui les tenoient refusèrent de les lui remettre, en disant qu'ils ne pouvoient les rendre qu'au monarque françois qui les leur avoit confiées. Charles-le-Mauvais, en conséquence, leva des troupes. Les chefs de la faction, avant qu'il sortît de la capitale, lui donnèrent des moyens de les faire subsister. Son frère, Philippe de Navarre, s'avança, de son côté, jusqu'à cinq lieues de Paris, ravageant tout sur son passage, et prit Maule, dont il fit une place d'armes. Le dauphin voulut assembler quelques forces pour le repousser. Les factieux crurent qu'elles étoient destinées contre eux, et firent fermer les portes de Paris pour les empêcher d'y entrer. 1357.

Marcel ne s'en tint pas là. Il institua un signe de ralliement et de révolte. C'étoit un chaperon mi-parti de drap rouge et *pers*. (Le pers étoit un bleu tirant sur le vert.) Il se fermoit avec une agrafe sur laquelle on lisoit: *A bonne fin*. Ceux même qui blâmoient la rébellion, en portèrent la marque pour leur sûreté. Le recteur de l'Université eut cependant le courage de défendre aux étudians de l'adopter.

Le dauphin, sachant qu'on le calomnioit dans l'esprit du peuple, voulut en être entendu directement, et le fit avertir de s'assem-

1357. bler aux Halles. Le prince y vint peu accompagné, assura les Parisiens qu'il vouloit vivre et mourir avec eux, qu'il ne songeoit à mettre des troupes sur pied, que pour écarter l'ennemi de leurs murailles; que cela seroit déjà fait, si les administrateurs, préposés par les Etats-Généraux, n'avoient pas détour finances du royaume à leur profit; qu'il roit être un jour en état d'arrêter cette neste déprédation. Tous les cœurs furent à dans cette journée.

Marcel, à son tour, assembla le peuple, dès le lendemain, à Saint-Jacques-de-l'Hôpital. Le dauphin y vient, et fait haranguer l'asssemblée par le chancelier du duché de Normandie (apanage). Il fut écouté avec satisfaction. Un échevin, nommé Charles Consac, essaya de lui répondre. Un murmure universel s'y opposa. Mais, le dauphin s'étant retiré, les émissaires de l'évêque de Laon et de Marcel, répandus dans la foule, s'agitèrent si fort, qu'on permit enfin à Consac et au prevôt des marchands de se faire entendre. Un avocat, appelé Jean de Saint-Ondé, les appuya, et cette multitude imbécille s'écria, d'une voix unanime, que Marcel avoit raison, et qu'elle le défendroit contre tous. Pendant cette confusion, les Etats s'étoient assemblés à Paris. Il

s'y trouva que les députés du tiers, et un 1357.
tit nombre d'ecclésiastiques. La noblesse dédaignoit ces cohues, où toute l'influence étoit exercée par des hommes méprisables. On n'y fit rien. On convint de se rassembler dans quelques mois; et, en attendant, on ordonna une fabrication de monnoie plus foible que la précédente. Un cinquième du profit de cette altération fut affecté à la dépense du dauphin, et le reste aux frais de la guerre qui continuoit toujours contre le Navarrois. Les troupes de ce prince, cantonnées dans le pays Chartrain, surprirent, vers ce temps, Etampes, qu'ils pillèrent, et d'où ils emmenèrent une grande quantité de prisonniers.

Les dissensions intestines duroient toujours: l'évêque de Paris, qui favorisoit la révolte, donna une scène scandaleuse à l'occasion d'un atroce assassinat. Un valet tua dans la rue, d'un coup de couteau, un trésorier du dauphin, auquel ce prince étoit fort attaché, et se réfugia dans une église. Le maréchal de Champagne, sur l'ordre qui lui en fut donné, fit briser les portes, et arracher de son asile l'assassin que le Châtelet fit pendre le jour suivant. Ce scélérat étoit *clerc ecclésiastique.* L'évêque de Paris, prétendant qu'on avoit violé le droit de franchise et le privilége de cléricature, fit dé-

1357. tacher le criminel du gibet, et l'on célébra pour lui des funérailles solennelles auxquelles assistèrent Marcel et beaucoup de bourgeois.

Vers ce même temps, Pecquigny vint à Paris, comme envoyé du Navarrois, se plaindre de l'inexécution de plusieurs articles du dernier traité. Le dauphin répondit qu'il l'avoit exécuté ponctuellement. L'évêque de Laon prit la parole, et dit que le prince recevroit les avis de son conseil, et rendroit une réponse satisfaisante. Quelques jours après, les Parisiens, excités par Le Coq et Marcel, adressèrent une députation solennelle au lieutenant général pour l'engager à se rendre aux désirs du Navarrois. Le général de l'ordre de saint Dominique l'exigea au nom de ses moines. Alors un religieux de Saint-Denis, prieur d'Essone, s'adressant au dominicain, s'écria : « Vous » n'avez pas tout dit ; ajoutez donc que nous » avons unanimement résolu de nous déclarer » contre celui des deux princes qui refusera de » se soumettre aux conditions d'arrangement » que nous avons réglées. »

On passa bientôt de ces insolences aux derniers excès. Le 22 février, Marcel assemble deux ou trois mille hommes de la populace, qui se rendent en armes dans la cour du palais. L'avocat-général d'Arcy, qui en sortoit,

voulant apaiser cette multitude, est massacré 1357.
par elle. Son chef conduit les plus déterminés dans l'appartement du dauphin, et leur fait égorger le maréchal de Champagne et celui de Bourgogne, qui s'y trouvent. Le sang du premier rejaillit sur le prince. Tous les officiers du palais s'enfuient épouvantés. Le dauphin, croyant que c'est fait de sa vie, demande si l'on en veut *au sang de France*. « Non, répondit » Marcel; mais, pour plus de sûreté, prenez » mon chaperon. » Le dauphin le prit et lui donna le sien, dont le prevôt des marchands se para tout le jour comme d'un trophée, qu'il se plut à promener dans toute la ville. Les corps des deux maréchaux qu'on avoit assassinés demeurèrent long-temps exposés aux outrages de la populace, sous les fenêtres du prince; et, quand on voulut enfin les inhumer, l'évêque le défendit, sous peine d'excommunication, à l'égard du maréchal de Champagne, qu'il avoit anathématisé pour avoir fait tirer de l'église l'assassin dont nous avons parlé. Il fallut rendre furtivement les derniers devoirs à deux des premiers officiers de la couronne et à l'avocat-général massacrés par les factieux.

Marcel, après ces assassinats, s'étoit rendu à l'Hôtel-de-Ville, avec les exécuteurs de ses

1357. ordres. La place étoit remplie de peuple. Il parut à une fenêtre, et dit que c'étoit pour le bien public qu'il venoit d'immoler deux traîtres; qu'il falloit que ses concitoyens le soutinssent contre les poursuites d'une action qui n'avoit eu pour objet que leur intérêt. La place retentit d'acclamations unanimes. On lui répondit qu'on mourroit pour le défendre. Il retourne aussitôt au palais avec ses satellites; et, voyant le dauphin abîmé dans la douleur, il lui dit qu'il avoit tort de s'affliger, que tout ce qui venoit de se passer s'étoit fait par la volonté du peuple, au nom duquel il venoit lui en demander l'approbation. Le prince, qui d'abord avoit cru qu'on venoit lui arracher la vie, accorda tout ce qu'on voulut, et pria, comme on l'exigeoit de lui, les Parisiens d'être de ses amis, en les assurant qu'il seroit le leur. Dès le même soir, le prevôt lui envoya du drap rouge et pers pour faire des chaperons, tant à son usage qu'à celui de ses commensaux.

Il restoit encore à Paris quelques députés de la dernière session des Etats-Généraux. Marcel obtint d'eux qu'ils s'assemblassent pour approuver sa conduite, et les fit presser d'engager les autres villes du royaume à s'unir avec les Parisiens. La crainte fit consentir à

tout ce qu'il désiroit. Ensuite, il arracha du 1357.
dauphin l'approbation de tout ce que les Etats oient ordonné, et voulut que ce prince changeât trois ou quatre membres de son conseil, ıxquels le prevôt substitua des hommes du tiers de son choix. L'évêque de Laon, de son côté, obligea le dauphin de solliciter pour lui le chapeau de cardinal; Rome ne crut pas devoir l'accorder à ce prélat séditieux.

Le roi de Navarre arrive sur ces entrefaites pour profiter de l'impuissance où il voyoit le dauphin de lui rien refuser. Il concerte avec Le Coq et Marcel les articles qu'il devoit demander. Tous lui furent accordés. Les factieux, sentant qu'ils avoient besoin d'appui, envoyèrent une apologie de leur conduite à la plupart des grandes cités, et les engagèrent à faire avec eux cause commune, en arborant aussi le chaperon mi-parti. Ils ne reçurent aucune réponse, si ce n'est d'Amiens et de Laon.

Cependant les désordres de la capitale commençoient à gagner les provinces. Malgré la trève conclue avec l'Anglois, plusieurs troupes répandues en diverses parties du royaume continuoient les hostilités, et s'étoient emparées de quelques places. On s'en plaignit à Edouard, qui ordonna de les restituer; mais aucune ne

1357. fut rendue. La plupart de ceux qui les occupoient prétendirent qu'elles n'appartenoient point au monarque anglois, et que ce n'étoit pas en son nom qu'ils les retenoient. Quelques-uns dirent que les troupes qu'ils commandoient étoient celles du roi de Navarre; d'autres qu'ils avoient agi de leur propre mouvement, mais qu'ils étoient bien sûrs de trouver des gens qui les avoueroient. Ces places devinrent autant de retraites pour des brigands, qui de là désoloient sans crainte tous les environs; car les troubles intérieurs du royaume ne permettoient pas de les réprimer.

Après la bataille de Poitiers, la plupart des troupes françoises s'étoient dispersées. Privées de leur solde et de tout moyen honnête de subsister, elles se répandirent sur toute la surface de l'Etat, et vécurent de brigandage. Depuis long-temps, nos rois avoient à leur solde quantité d'étrangers, et dès le douzième siècle, ces aventuriers, devenus dangereux en temps de paix, avoient forcé le gouvernement de lever des armées pour s'opposer à leurs ravages. La triste journée de Poitiers ayant laissé le royaume sans chef, quelques-unes de ces troupes étrangères pillèrent la campagne; bientôt elles formèrent des corps redoutables. Des gentilshommes se joignirent

; et des soldats de toute nation vinrent 1357.
ssir. Alors ces bandes, oubliant les livers et opposés qu'elles avoient servis, la guerre pour leur propre compte. leurs chefs les plus fameux, Arnaud rvole, gentilhomme gascon, traversa iousin et l'Auvergne avec une petite, s'empara des ponts de la Durance et ône, pilla la Provence et rançonna le ans Avignon. Le Saint-Père, par comn, lui donna quarante mille écus, et ition de tous ses péchés. Ce Cervole it sa troupe, la société des acquéreurs. *dell' acquisto*.

rses autres troupes de ces brigands init le voisinage de Paris. La garnison non vint piller la ville de Châtres sous iéry, aujourd'hui Arpajon, et emmena é de prisonniers. On ne sortoit plus apitale sans risquer de tomber entre iains. Comme une partie d'entre eux sous la protection ou la dépendance le Navarre, on prenoit, pour voyager, f-conduits de ce prince.

torité du lieutenant-général continuoit à peu près nulle, quoiqu'il prît alors e plus imposant. Il n'avoit que f ans lorsque son père fut fait prison-

1358. à cette violence. Celui-ci s'empara de la forteresse au grand déplaisir des habitans de Meaux. Le maire osa dire à cet officier que, s'il avoit prévu sa démarche, il s'y seroit opposé. Le régent y arriva bientôt. Là, il reçut des Parisiens une lettre insolente qui contenoit une espèce de déclaration de guerre; mais les hostilités avoient précédé leur manifeste. La noblesse s'étoit retirée de Paris en même temps que le prince, et en général s'étoit attachée à sa suite. Le peuple en fut effrayé. Pour le rassurer par un coup d'éclat, Marcel s'empara du Louvre, en ce temps situé hors de la ville. Il y mit garnison; et, y ayant trouvé une grande quantité d'armes et de machines de guerre, il les distribua dans les différens quartiers de la capitale. Il se flattoit que cette voie de fait rendroit irréconciliables le régent et les Parisiens.

Les Etats de Champagne assemblés de nouveau à Vertus, et ceux du Vermandois qui se tinrent en même temps à Compiègne, accordèrent des subsides semblables à ceux qui avoient été octroyés par les Etats-Généraux précédens, et qui consistoient dans le dixième des revenus ecclésiastiques, le vingtième de ceux des biens nobles et des fiefs possédés par les roturiers, l'entretien d'un homme d'armes

rel de quitter Paris dans la convocation d'une 1357.
assemblée de la noblesse, que, de concert avec le Navarrois et ses partisans, il avoit assignée à Senlis; il alla de cette ville à Compiègne; une grande quantité de nobles vint l'y joindre. 1358.
Plusieurs députés des trois ordres de la Champagne, mandés par le régent à Provins, s'y rendirent. Les Parisiens, inquiets de la sortie du dauphin, députèrent à ces Etats deux hommes de la faction ennemie du trône; on les laissa parler sans leur prêter beaucoup d'attention, et l'on pria le régent de permettre qu'on délibérât sans eux. Les députés champenois déclarèrent qu'ils n'assisteroient plus à aucune assemblée d'Etats à Paris; ils demandèrent au régent si le maréchal de Champagne avoit commis quelque crime digne de mort. Le prince répondit qu'il n'avoit reçu de lui et du maréchal de Normandie que de bons conseils et de loyaux services. Alors ils requirent vengeance de l'assassinat de leur compatriote. Le régent sentit qu'il n'étoit pas encore temps de songer à cet acte de justice, et sut adroitement éluder cette demande.

La dauphine étoit à Meaux; les Parisiens avoient formé le projet de se saisir de cette princesse. Le régent fit partir le comte de Joigny avec quelques troupes pour s'opposer

1358. à cette violence. Celui-ci s'empara de la forteresse au grand déplaisir des habitans de Meaux. Le maire osa dire à cet officier que, s'il avoit prévu sa démarche, il s'y seroit opposé. Le régent y arriva bientôt. Là, il reçut des Parisiens une lettre insolente qui contenoit une espèce de déclaration de guerre; mais les hostilités avoient précédé leur manifeste. La noblesse s'étoit retirée de Paris en même temps que le prince, et en général s'étoit attachée à sa suite. Le peuple en fut effrayé. Pour le rassurer par un coup d'éclat, Marcel s'empara du Louvre, en ce temps situé hors de la ville. Il y mit garnison; et, y ayant trouvé une grande quantité d'armes et de machines de guerre, il les distribua dans les différens quartiers de la capitale. Il se flattoit que cette voie de fait rendroit irréconciliables le régent et les Parisiens.

Les Etats de Champagne assemblés de nouveau à Vertus, et ceux du Vermandois qui se tinrent en même temps à Compiègne, accordèrent des subsides semblables à ceux qui avoient été octroyés par les Etats-Généraux précédens, et qui consistoient dans le dixième des revenus ecclésiastiques, le vingtième de ceux des biens nobles et des fiefs possédés par les roturiers, l'entretien d'un homme d'armes

par soixante-dix feux dans les villes, et par cent dans les campagnes. Les serfs même en fournissoient un par deux cents. 1358.

Le temps des Etats-Généraux qui devoient s'assembler à Paris s'approchant, le dauphin, sûr de la fidélité de plusieurs provinces, changea le lieu de la convocation, et désigna Compiègne. La plupart des députés furent ravis de ce changement; ils craignoient et détestoient Paris. Dès les premières séances, le régent fut supplié d'éloigner de sa présence Le Coq, regardé comme un traître, et un des principaux artisans des calamités publiques. Ce malheureux se déroba de la cour pour échapper au ressentiment de la noblesse, et se rendit à Paris. Ses complices lui envoyèrent sur sa route une troupe armée, avec laquelle il entra dans la capitale.

Les Etats de Compiègne condamnèrent tout ce qui s'étoit fait dans ceux qui avoient été tenus l'année précédente à Paris, ainsi que la conduite de cette capitale, et des factieux de la province qui s'étoient rangés de son parti. Ils remercièrent le dauphin, au nom de la nation, de ce que dans des temps de calamité il n'avoit point désespéré du salut de la France. Les Parisiens n'envoyèrent point de députés à cette assemblée. Quelques jours avant la ses-

1358. sion, le Navarrois avoit sollicité une conférence avec le dauphin, et l'avoit obtenue. Ils s'étoient vus à Clermont en Beauvoisis. Charles-le-Mauvais parla au régent d'un accord avec les Parisiens. Ce prince répondit qu'il connoissoit de bons citoyens dans la capitale; mais qu'il n'y rentreroit qu'après que les auteurs des troubles auroient été punis. Le Navarrois ayant lui même porté cette réponse à Paris, Marcel sentit le danger qui le menaçoit, et fit quelque tentative pour placer ce prince à la tête des affaires; mais Charles-le-Mauvais, ne voyant pas dans les esprits une disposition assez générale à cet égard, quitta la capitale.

La terreur du prevôt des marchands redoubla. Il envoya le recteur et plusieurs membres de l'Université à Compiègne, pour tâcher de ménager quelque accommodement. Le dauphin dit qu'il accorderoit une amnistie aux Parisiens s'ils vouloient lui livrer cinq ou six seulement des plus coupables, dont il promettoit même d'épargner les jours. Marcel, ne pouvant croire à la sincérité de cette promesse, fit redoubler les fortifications de la ville, y introduisit des troupes angloises et navarroises, envoya jusqu'en Provence lever des soldats, ou même des brigands, et acheter

des armes. Le Coq, de son côté, se fortifioit 1358.
dans son diocèse de Laon.

Les Parisiens, jouets de quelques séditieux, se virent bientôt renfermés dans leur ville où ils étoient comme assiégés par les compagnies disséminées dans les environs, et qui portoient le ravage presque au pied de leurs murailles. La noblesse, qu'ils avoient irritée, ne les traitoit pas mieux. Une troupe de Bretons dévastoit la Beauce; une autre saccagea une seconde fois et brûla Etampes. La France n'offroit, pour ainsi dire, qu'un vaste champ de pillage, de carnage et de dévastation. Cependant, le dauphin, secondé de la plus saine partie de la noblesse et des villes, assembloit des forces pour soumettre les rebelles, cause principale de tous ces maux, lorsqu'un nouveau désastre vint mettre le comble à la désolation et suspendre la décision de la querelle entre la révolte et l'autorité légitime : cette quantité de troupes insubordonnées, répandue sur toute la surface de la campagne, la rendoit inhabitable. Le cultivateur, périssant de misère, et vexé par tous les partis, s'abandonna au désespoir et à la rage. Le Beauvoisis donna l'exemple. Quelques paysans de cette contrée, s'étant rassemblés, jurèrent d'exterminer tous les nobles. Un premier attroupe-

1358. ment de cent personnes armées de bâtons ferrés assaillit le château d'un gentilhomme. Ces furieux le massacrèrent avec toute sa famille, pillèrent sa maison, et y mirent le feu. Bientôt des bandes innombrables commirent les mêmes excès dans tout le nord de la France. On donna le nom de Jacques à ces bandes de forcenés, et à leur révolte celui de Jacquerie. Les nobles depuis long-temps appeloient Jacques-Bonhomme, le malheureux cultivateur qu'ils vexoient, et qui le souffroit (1). Parmi les atrocités auxquelles se livrèrent ces cannibales, on raconte qu'ayant forcé un château, ils attachèrent le chevalier qui l'habitoit à un poteau, violèrent en sa présence sa femme et ses filles, puis, le firent rôtir, et forcèrent sa famille, avant de la massacrer, à manger de sa chair. La noblesse se retira dans les places fortes, et obtint du secours des provinces voisines; plusieurs gentilshommes étrangers vinrent même se joindre à elle. Les Jacques furent bientôt détruits ou dispersés. La noblesse, abusant à son tour de la supériorité qu'elle avoit ressaisie, massacra sans distinction

(1) Après le combat de Poitiers, où une grande partie de la noblesse montra peu de courage, le paysan lui rendit l'injurieuse dénomination de Jacques-Bonhomme.

l'innocent et le coupable. Les troupes angloises 1358.
augmentèrent les désastres de la France. Malgré la trève, elles ravagèrent la Touraine, l'Orléanois (où elles brûlèrent Mehun et Baugency), et se répandirent dans le pays Chartrain, le Maine et la Bretagne jusqu'à Nantes. Les habitans des bords de la Loire n'avoient d'autre ressource que de se retirer la nuit, avec leurs bestiaux, dans des îles, ou dans des bateaux qu'ils arrêtoient vers le milieu du fleuve.

Tous les villages devinrent des places de défense; les laboureurs qui ne s'étoient pas unis aux Jacques, firent de leurs églises, qu'ils entourèrent de fossés, des espèces de forteresses, où ils alloient se réfugier à l'approche de l'ennemi : des sentinelles, postées jour et nuit dans les clochers, donnoient le signal d'alarme.

Le régent ne cessoit de travailler à ramener l'ordre. Il parcouroit les provinces, rallioit sous ses drapeaux la principale noblesse, ennemie décidée de la rébellion, maintenoit dans la fidélité les villes qui s'étoient déclarées pour lui, et y rappeloit celles que l'esprit de faction n'avoit pas tout-à-fait corrompues. Il avoit des partisans même dans Paris. Ils tentèrent d'y introduire quelques uns de ses gendarmes. Le

1358. dessein fut découvert, et l'on trancha la tête à deux de ces fidèles sujets. Avant d'assassiner le premier, le bourreau éprouva des convulsions. Une partie du peuple cria miracle, en disant que cet injuste supplice déplaisoit à Dieu. Un nommé Jean Godard, avocat du Châtelet, qui étoit à une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, dit à cette multitude qu'il ne falloit pas s'étonner de cet accident, que l'exécuteur y étoit fort sujet.

Les Parisiens à leur tour formèrent une entreprise hardie. La dauphine, sa fille, et sa belle-sœur, Isabelle de France, étoient dans la forteresse de Meaux; ils profitèrent d'une absence de son mari, pour tâcher de s'emparer de cette place. Trois cents bourgeois sortirent de Paris sous la conduite d'un épicier. Leur petite troupe se grossit en chemin de quelques compagnies de Jacques. Le maire et les habitans de Meaux, quoiqu'ils eussent prêté serment de fidélité au régent, leur ouvrirent les portes de la ville; mais la garnison de la citadelle, ayant fait une sortie sur les assaillans, les tailla en pièces, mit le feu à la Cité, passa au fil de l'épée une partie des habitans, et fit pendre le maire. Il périt ce jour-là plus de sept mille hommes. Presque tous les paysans qui s'étoient joints aux Parisiens furent exter-

minés : cette défaite porta le dernier coup à la Jacquerie. 1358.

L'échec que les Parisiens venoient de recevoir, ayant beaucoup refroidi leur turbulence, Marcel crut avoir besoin d'un chef accrédité qui, avec des troupes à ses ordres, pût lui procurer un appui solide ; il appela le roi de Navarre à Paris. Ce prince y vint et harangua le peuple, suivant son usage. L'échevin Consac, prenant après lui la parole, dit que l'Etat, mal administré, avoit besoin d'un capitaine-général, et proposa ce prince. Quelques gens apostés applaudirent à la proposition : le peuple garda un morne silence. Personne n'osant contredire la proposition de Consac, le prevôt des marchans décida qu'on écriroit au nom de Paris à toutes les villes de France pour les engager à confirmer l'élection faite par la capitale. Cette démarche fit ouvrir les yeux à un grand nombre de gentilshommes, qui, sur la parole du Navarrois, lui croyant de bonnes intentions, s'étoient attachés à ses drapeaux : ils connurent alors qu'il les avoit trompés, et l'abandonnèrent, ne voulant pas servir sous un capitaine de bourgeois révoltés.

Le dauphin, s'étant rendu à Sens, y avoit convoqué la noblesse, et réuni trois mille hommes d'armes avec lesquels il s'avança vers

1358. Paris, et vint camper aux environs de Vincennes. Le nouveau capitaine-général fit une sortie à la tête des Parisiens; mais, rendu près des ennemis, il eut une longue conférence avec leurs chefs, et rentra sans avoir combattu. Cette conduite le rendit suspect dans son parti; on lui ôta son titre de capitaine. Irrité contre les Parisiens, ou s'apercevant que le feu de la révolte commençoit à s'éteindre, il quitta Paris, emmenant avec lui la plus grande partie des troupes navarroises et angloises qui l'y avoient suivi. Elles furent insultées par le peuple, qui tua plusieurs Anglois; ce qui dut paroître d'un sinistre présage à d'autres soldats de cette même nation que Charles-le-Mauvais laissoit à la solde de la ville. Ce prince alla se poster à Saint-Denis. Il y eut entre le régent et lui diverses conférences pour une pacification. Mais les chefs des rebelles, et Marcel, entr'autres, n'espérant point de grâce, traversèrent tous les projets d'arrangement qui au reste n'étoient probablement pas fort sincères de la part du Navarrois. Marcel alloit fréquemment trouver ce prince, dont il mendioit la protection, devenue sa seule ressource. Charles, rassurant le prevôt et ses adhérens, leur dit : « Seigneurs et amis, il ne vous arrivera jamais » de mal que je ne le partage avec vous. Je

» vous conseille de vous pourvoir d'argent que 1358.
» vous puissiez trouver dans le besoin. Vous
» pouvez hardiment l'envoyer à Saint-Denis,
» où il sera en sûreté. » Marcel, quoique fort intéressé, lui en fit passer beaucoup, la peur triomphant de l'avarice. Ses terreurs, au reste, étoient bien fondées : le peuple, en général, las de ses nouveaux maîtres, n'aspiroit qu'à briser le joug qu'il s'étoit lui-même imposé. Il fit une querelle aux Anglois restés dans la capitale. Ceux-ci se défendirent; mais ils furent accablés par le nombre. Soixante d'entr'eux périrent dans ce tumulte. Marcel sauva les autres, en les faisant sortir de Paris, escortés par des soldats qui, l'arc bandé, imposèrent au peuple, et le continrent.

Ces troupes, retirées près du Navarrois, ravagèrent les environs de Paris, et vinrent défier ses habitans au pied des murailles. Les Parisiens demandèrent qu'on les menât contre elles. Marcel sortit avec douze cents hommes, qu'il divisa en deux corps inégaux. Il plaça ses principaux ennemis dans le plus nombreux, qui fut surpris près de Saint-Cloud par les Anglois, d'intelligence avec Marcel, et perdit six cents hommes. Le prevôt, avec l'autre, parcourut des lieux où il étoit sûr de ne pas rencontrer d'ennemis, et, sans avoir combattu,

1358. rentra dans Paris aux huées de la populace. Le lendemain les parens de ceux qui avoient été tués sortirent pour enlever leurs corps ; les Anglois en massacrèrent plus de cent cinquante.

Marcel, détesté du peuple, et surtout des gens de bien, sentit qu'il n'y avoit pour lui de salut que dans une révolution complète ; il va trouver Charle-le-Mauvais, et convient avec ce prince de lui livrer la ville, de l'y introduire par les portes Saint-Antoine et Saint-Honoré. Les troupes du Navarrois, jointes aux partisans de la révolte, devoient ensuite massacrer tout ce qui étoit attaché au dauphin ; et, après cette boucherie, Charles-le-Mauvais eût été couronné roi de France par l'évêque de Laon.

Le complot devoit s'exécuter dans la nuit du 31 juillet au premier août ; trois hommes de bien qui en furent instruits, Jean et Simon Maillard frères, et Pepin des Essarts, chevalier, se réunirent pour le traverser. Durant cette nuit désicive, ils ne perdirent pas de vue le prevôt. Celui-ci, se trouvant à la porte Saint-Antoine, un peu avant le jour, ordonne à plusieurs des bourgeois qui font la garde, et dont il se défie, de retourner chez eux, disant qu'il n'est pas nécessaire de tant de

monde pour ce poste ; quelques uns font difficulté de se retirer, et de lui livrer la clef de la porte qui leur avoit été confiée. Jean Maillard, qui commandoit un poste voisin, averti de ce qui se passe, vole à l'instant même vers celui où l'on se dispute, et dit au prevôt que ce n'est pas l'heure d'affoiblir ni de changer la garde, et que ce procédé ressemble fort à celui d'un traître. Marcel répond à Maillard qu'il en a menti. Celui-ci, levant sa hache d'armes, fend la tête au prevôt et le jette mort à ses pieds; ses compagnons et lui attaquent aussitôt les gens de la suite de Marcel, en tuent six, et dispersent le reste. Sans perdre de temps, il monte à cheval avec ses amis, et déployant une bannière aux armes du roi, parcourt la ville, criant *Montjoie, Saint-Denis.* A ce cri ordinaire aux François dans les combats, les Parisiens prennent les armes; Maillard, à leur tête, court à la porte S. Honoré, où une seconde bande de traîtres alloit aussi introduire les Anglois. Tous furent arrêtés et emprisonnés, comme beaucoup d'autres de la même faction qu'on alla saisir jusque dans leurs lits. Quant à ceux qu'on trouva dans les rues, on les massacra sur-le-champ. Un des principaux coupables, l'évêque de Laon, trouva le moyen de se sauver. Le corps de ce

1358.

1358. Marcel, qui avoit été si long-temps l'idole de la populace, fut traîné par elle dans les rues, et accablé d'outrages. Aux premiers rayons du jour, son vertueux meurtrier assemble le peuple aux Halles, prononce un discours pathétique sur les malheurs qui ont été les suites de la révolte, et rend compte des motifs qui l'ont déterminé à tuer le prevôt, quoiqu'ils fussent *compères*. On l'applaudit avec transports, et l'on demande à grands cris la punition de ceux qui ont voulu trahir le roi et la ville. Une commission prise parmi les bourgeois notables, instruisit leur procès; ils subirent divers supplices, après avoir été pour la plupart appliqués à la question.

Paris ne soupiroit plus qu'après le retour du régent, dont la veille on n'eût pu prononcer le nom, sans s'exposer à la mort. Maillard, avec deux conseillers au parlement, alla, de la part des habitans, le supplier d'y revenir. Ils le trouvèrent à Charenton; le prince leur promit de les suivre incessamment, et fit, peu de jours après, son entrée dans la capitale, aux acclamations du peuple. Un insolent bourgeois osa cependant troubler ce concert unanime, et lui dit: « Pardieu, sire, si l'on m'avoit cru, vous ne » seriez pas ici; mais on y fera peu pour vous. »

Son audace alloit être punie ; le dauphin arrêta 1358.
le bras levé pour le percer, et répondit froidement : « On ne vous en croira pas, beau sire. » Rendu à l'Hôtel-de-Ville, le régent promit l'oubli du passé ; il donna des lettres d'abolition, et n'exclut de cette grâce que deux scélérats accusés d'avoir formé des desseins contre les jours du roi et les siens. Une partie des biens confisqués fut rendue aux familles des coupables, sans en excepter la veuve de Marcel et celle de l'échevin Consac supplicié. Cette dernière épousa en secondes noces un neveu du chancelier ; ce qui semble prouver qu'alors les fautes étoient personnelles.

Le roi de Navarre s'étoit présenté à la porte Saint-Antoine dans la nuit où Paris lui devoit être livré ; il la trouva fermée contre son attente, et sut bientôt ce qui s'étoit passé. Dans l'espoir de réparer ce contretemps, il attaqua la ville, mais sans succès. Il revint à Saint-Denis, outré de colère contre les Parisiens ; et, pour s'en venger, dévasta les environs de la capitale. Quelques jours après, il reçut la nouvelle de la conclusion du traité que ses agens négocioient depuis quelque temps avec l'Angleterre. Il portoit que le Navarrois aideroit Edouard à conquérir la France, et que, s'ils y réussissoient, le pre-

1358. mier auroit pour sa part les comtés de Champagne, de Brie, de Chartres, et le bailliage d'Amiens; et le roi d'Angleterre le reste, sauf à faire droit sur les prétentions du Navarrois au duché de Normandie.

Dès ce moment, Charles-le-Mauvais cessa de garder la moindre mesure avec le dauphin, qu'il avoit cherché à tromper par de perpétuelles négociations et des traités aussitôt violés que conclus; en se retirant de Saint-Denis, qu'il avoit préalablement livré au pillage, il lui envoya déclarer la guerre; ensuite il marcha vers Melun qui appartenoit à sa sœur la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois (1), laquelle lui en ouvrit les portes. Les troupes du régent continuèrent néanmoins de tenir une partie (qu'ils avoient fortifiée) de cette même place. De son côté, Philippe de Navarre, rentré dans la Normandie, se rendit maître du cours de la Seine, et fit des courses jusqu'aux environs de Paris. Les troupes angloises continuèrent de seconder celles de la

(1) La reine Jeanne, veuve de Charles-le-Bel et tante du Navarrois, avoit, concurremment avec Blanche, été médiatrice de plusieurs traités entre Charles-le-Mauvais et la cour de France, et toutes deux avoient toujours témoigné du penchant à favoriser ce méchant prince.

Navarre. Par ce moyen, Edouard, malgré la trève, perpétuoit les hostilités contre nous, sous le nom du Navarrois. 1358.

La France continuoit d'être un théâtre de calamités ; il n'y avoit de sûreté ni dans les villes ni dans les campagnes. Peu de places échappèrent au pillage et à l'incendie, et la plupart essuyèrent ces désastres plus d'une fois. Les garnisons établies pour leur défense formoient autant de troupes de bandits qui portoient partout la désolation. Toute communication entre les villes étoit interrompue. Tous les édifices étoient ou remplis de soldats, ou détruits par l'un ou l'autre parti ; les troupes du régent elles-mêmes les renversoient pour ne pas laisser des lieux de retraite à l'ennemi. La culture fut presque généralement abandonnée ; ce qui favorisoit singulièrement le projet qu'avoit le roi de Navarre d'affamer Paris. Le dauphin, rassemblant des troupes pour le combattre, se vit obligé de prendre à sa solde plusieurs de ces compagnies de brigands qui dévoroient le royaume. L'état de ses finances ne lui permettant pas de les payer régulièrement, ils commirent d'effroyables désordres. Quelques uns même de leurs chefs traitèrent avec l'ennemi. La punition de ces traîtres, qui furent découverts,

1358. entraîna la désertion de leurs troupes ; elles allèrent grossir celles du roi de Navarre, à qui l'argent tiré de Marcel donnoit le moyen de les payer. Le dauphin fit attaquer, par l'évêque de Noyon, le château de Mauconseil qui étoit tombé au pouvoir du Navarrois. Jean de Pecquigny battit le prélat, le prit et dispersa ses troupes. Le vainqueur essaya de prendre Amiens où il avoit des intelligences; mais il fut repoussé, et ne put que brûler le faubourg. Les perfides qui l'y avoient introduit, ayant été reconnus, on en décapita dix-sept sur la place publique, entre autres un abbé du Gard et le maire de la ville. Une pareille conjuration pensa livrer Laon aux Navarrois. L'évêque, qui en étoit le principal auteur, échappa au supplice que subit le reste des coupables, et se réfugia près de Charles-le-Mauvais, à Melun.

Une conjuration succédoit à une autre : plusieurs bourgeois furent arrêtés, à Paris, pour avoir formé le complot d'introduire dans la ville des troupes navarroises. Le peuple s'émut en faveur de ces conjurés. Le régent se rendit à la place de Grève, monta sur les degrés d'une croix, et harangua la multitude. Il affirma qu'il avoit des preuves certaines du crime. Un bourgeois, qui en avoit connoissance aussi, appuya

de son serment la vérité de cette déclaration, 1358.
et le peuple s'apaisa. Tout cela montre à quel point l'autorité du gouvernement étoit affoiblie. Le régent cherchoit à gagner les cœurs: après avoir fait instruire le procès des accusés, il leur fit grâce.

La ville d'Auxerre, qui avoit une garnison de deux mille hommes, fut surprise et emportée par une troupe d'Anglois et de Navarrois, composée de mille soldats tout au plus. Après l'avoir pillée, ils lui imposèrent une contribution qu'on ne put payer qu'avec les ornemens de l'église qu'ils avoient épargnée. Autant auroit valu qu'ils l'eussent dépouillée directement.

La plupart des capitaines anglois ou navarrois, cantonnés dans des forteresses, pilloient ou brûloient tout ce qui étoit dans leur voisinage, et faisoient même quelquefois des incursions à vingt et à trente lieues de leurs repaires. On ne pouvoit se mettre à l'abri de leurs violences qu'en achetant des immunités de ces chefs; mais le nombre en étoit si grand, que le remède devenoit aussi fâcheux que le mal. Les François, comme nous l'avons dit, n'avoient guère moins à redouter les troupes qui étoient à la solde du régent. Plusieurs corps d'Ultramontains de ce nombre formèrent

1358. le complot de livrer les forteresses dont la garde leur étoit confiée. Sur la déposition de leurs propres chefs, on en fit mourir quelques uns. Les autres demandèrent ce qui leur étoit dû. On ne put les satisfaire. Ils se répandirent dans les environs des places qu'ils occupoient, massacrant les hommes, faisant violence aux femmes, et brûlant tout ce qu'ils pouvoient. On fut encore réduit à leur accorder des lettres de rémission pour des crimes qu'on étoit hors d'état de punir. Au milieu de tous ces malheurs, le régent obtint un petit succès : il força Saint-Valery de capituler.

1359. Quelque temps après, il attaqua Melun. Cette ville, située sur la Seine, et occupée par les Navarrois, incommodoit singulièrement la capitale. Duguesclin, que le régent avoit depuis peu attaché à son service, montant le premier à l'assaut, vit son échelle fracassée par une pierre énorme, et tomba dans le fossé où il perdit connoissance. Dès qu'il eut repris ses sens, il alla combattre les Navarrois qui avoient fait une sortie, en renversa plusieurs, et les mit en fuite. L'assaut devoit être renouvelé le lendemain; la reine de Navarre, qui se trouvoit dans la ville avec la sœur et la tante de son époux, en craignit l'issue, et proposa un arrangement dont les

préliminaires furent signés, et dont l'une des clauses étoit la reddition de la place. Le roi de Navarre fit la paix, et n'exécuta pas cette condition. Au reste cette paix ne fut que simulée. Philippe de Navarre, feignant de se brouiller avec son frère, continua les hostilités en Normandie; et dans les autres provinces, les Anglois, s'autorisant du nom d'Edouard, tinrent la même conduite; les compagnies, changeant à chaque instant de parti, combattant tantôt sous les enseignes de la France, tantôt sous celles de ses ennemis, mais, dans la réalité, pour leur seul intérêt, ne cessèrent de la déchirer et de la dépouiller. Un capitaine anglois, qui s'étoit rendu maître de plusieurs châteaux forts entre Troyes et Châlons, réussit à s'introduire de nuit dans cette dernière ville; mais il en fut repoussé. 1359.

Uu autre chef de brigands ravageoit la Champagne sans obstacle. Le dauphin lui opposa un adversaire de sa trempe, nommé Brocard de Fénestrange, qui commandoit une troupe d'aventuriers lorrains. Ce dernier triompha; mais, comme on ne put lui payer le salaire qu'on lui avoit promis, il eut l'audace de déclarer, en règle, la guerre à la France, et fit tant de mal à la Champagne, qu'il fallut trouver les moyens de le satisfaire.

1359. Les brigands n'abandonnoient les provinces que lorsqu'à force de dévastations, ils n'y voyoient plus rien à prendre. Quelquefois, néanmoins, ils évacuoient, pour un prix convenu, des places et des endroits fortifiés. Un d'eux, Jean de Ségur, commandant de la garnison angloise de Nogent-sur-Seine, ayant vendu cette ville à l'évêque de Troyes, alla trouver ce prélat pour recevoir la somme convenue. Les habitans forcèrent la maison épiscopale, et massacrèrent ce gentilhomme qui n'étoit venu cependant parmi eux que sur la foi d'un sauf-conduit, et pour l'accomplissement d'un traité dont eux-mêmes étoient demeurés d'accord.

Edouard, instruit de la triste situation du royaume, crut que le moment décisif pour son ambition étoit arrivé. La trève venoit d'expirer. D'une part, on renouvela les hostilités; de l'autre, on tint des conférences pour la paix. Le roi Jean avoit été reçu et traité à Londres avec tous les égards dus au malheur. Néanmoins il ne put supporter une si longue captivité. Pour en sortir, il souscrivit à toutes les conditions que le vainqueur voulut lui imposer. Le régent les jugea intolérables; mais, ne croyant pas devoir seul prononcer, il convoqua les Etats Généraux qui furent unanimement de son avis. Il se rendit au palais,

et se montra sur le perron de la cour; l'avocat-général lùt au peuple, qui la remplissoit, le traité apporté de Londres. Jean y cédoit la plus grande partie de ses Etats, abandonnoit la suzeraineté de la Bretagne, et s'obligeoit de payer quatre millions d'écus d'or pour sa rançon. Le peuple, indigné, répondit par des cris de guerre. Jean apprit ces nouvelles avec déplaisir, et crut que son fils avoit cédé aux conseils du Navarrois. 1359.

Edouard ne tarda pas à entrer en France, à la tête de cent mille combattans. Le dauphin, n'ayant que peu de forces à lui opposer, fortifia les villes qui pouvoient être défendues, y mit de bonnes garnisons, et abandonna la campagne. L'ennemi, après avoir traversé le Cambrésis, parcourut l'Artois, la Picardie sans attaquer aucune place forte, et vint mettre le siége devant Reims, soit qu'il voulût s'y faire couronner, ou qu'il comptât sur le succès d'une conspiration qui se tramoit à Paris.

Charles-le-Mauvais avoit mis dans ses intérêts un ancien complice de Marcel, nommé Charles Pisdoé. Cet homme devoit lui livrer Paris. Le complot fut découvert, et son auteur arrêté. Le Navarrois fit d'abord bonne contenance; mais, quand il sut qu'on alloit donner la question au traître, il quitta Paris précipi-

1359. tamment. Pisdoé, avant de subir son supplice,
1360. avoua tout. Alors le roi de Navarre, jetant le masque, déclara la guerre au régent, et prit Rouboise, château très-fort sur la Seine.

Edouard ne put forcer Reims; mais ses troupes s'emparèrent, par le moyen de la mine, du château fort de Commercy, en Lorraine. Il traversa la Champagne, et s'approcha des frontières de la Bourgogne avec la même sécurité que s'il eût voyagé dans ses Etats, prenant, où bon lui sembloit, le plaisir de la chasse et de la pêche.

Durant ce voyage, il se fit une tentative pour enlever le roi Jean qui avoit été, aux approches de la guerre, conduit de la capitale de l'Angleterre au château de Sommerton, dans le duché de Lincoln. Edouard, ayant eu avis de ce dessein, avoit ensuite fait conduire ce prince à la tour de Londres. Quelques chevaliers normands, picards et flamands, débarqués sur les côtes d'Angleterre, ne purent que prendre la ville de Winchelsey, dans le comté de Sussex, et remontèrent sur leurs navires après l'avoir pillée et livrée aux flammes.

Edouard, délivré de toute inquiétude sur l'enlèvement de son auguste prisonnier, s'avança dans la Bourgogne, et s'empara de Flavigny,

où il trouva un grand amas de vivres. Le duc 1360.
de cette province étoit encore mineur. Son conseil paya chèrement l'Anglois, pour qu'il s'en éloignât. Il marcha vers Paris, en côtoyant le Nivernois, qui se racheta aussi, dit-on, du pillage. Le roi d'Angleterre, après avoir ravagé le Gâtinois, vint camper entre Montlhéry et Longjumeau, puis s'avança jusqu'au Bourg-la-Reine, d'où il envoya défier le dauphin à une bataille. Le dauphin ne fit aucune réponse à cette provocation. Edouard, en dévastant les environs de la ville, se flattoit d'en attirer les habitans au combat. Mais le régent avoit défendu de sortir. Les faubourgs Saint-Germain, Notre-Dame-des-Champs et Saint-Marceau furent détruits. Les Anglois, occupant Châtillon, Montrouge, Vanvres, Vaugirard et d'autres villages à la porte de Paris, insultoient les Parisiens sous leurs murailles. Les habitans des campagnes voisines accouroient dans la capitale, et n'y trouvoient aucun secours. Elle étoit en proie à une cruelle famine. Du haut de ses remparts, on voyoit brûler de petites villes des environs. Ces ravages même forcèrent Edouard de s'éloigner. Ses troupes commençoient à manquer aussi de subsistances. Elles décampèrent après avoir embrasé ou détruit tous les postes qu'elles occupoient. Un

1360. détachement de l'arrière-garde étant venu braver les Parisiens, plusieurs chevaliers enfreignirent la défense qui leur étoit faite de sortir de la ville. Ils tombèrent dans une embuscade qui les attendoit au sortir du Bourg-la-Reine. Plusieurs y périrent.

Edouard avoit le projet de passer en Bretagne après avoir rafraîchi son armée dans la Beauce et le pays Chartrain, et de revenir sous les murs de Paris, prétendant achever la conquête de la France avant de retourner dans son île; mais deux légats du pape, qui ne cessoient de l'exhorter à la paix, et le duc de Lancastre le déterminèrent enfin à se prêter aux conférences qu'on lui proposoit. Elles se tinrent dans le village de Bretigny, à deux lieues de Chartres. Le célèbre Jean Maillard fut un des plénipotentiaires françois. Le traité fut arrêté le 7 mai, au nom du dauphin et du prince de Galles, et ensuite ratifié par les deux monarques. Quoique la France y fît des concessions moins fortes que celles dont le roi Jean étoit demeuré d'accord, Edouard, qui déjà possédoit la Guienne et la Gascogne, se trouva maître de plus de la moitié du royaume de France. On lui céda, entre autres choses, le Poitou, la Saintonge, l'Agénois, le Périgord, le Limousin, le Quercy, l'Angoumois,

le Rouergue, Calais et une quantité d'autres villes, fiefs et seigneuries, avec toutes les îles dépendantes des provinces cédées. C'étoit à peu près le tiers de la France, en n'y comprenant pas la Guienne. On convint d'essayer de terminer à l'amiable le différent élevé entre les deux compétiteurs au duché de Bretagne, et, si l'on n'y réussissoit pas, de les laisser le vider comme ils l'entendroient, avec la liberté à leurs amis de les aider. C'étoit conserver une semence de guerre. Le roi Jean, après avoir ratifié, dans la tour de Londres, le traité de Bretigny, fut mené à Calais, où les deux rois le confirmèrent de nouveau. Le même jour, par l'entremise de celui d'Angleterre, fut conclu l'accommodement du Navarrois. Jean lui accorda une amnistie générale pour lui et ses partisans, ainsi que la restitution de tous leurs biens. Cependant il exigea que l'évêque de Laon sortît du royaume. Cet indigne prélat se retira en Espagne où il mourut évêque de Calahorra. 1360.

Jean, arrivé dans sa capitale le 13 décembre, confirma tous les actes faits par le régent en son absence. Cette confirmation fut jugée alors nécesaire pour une régence accidentelle, à la différence de celle qui a lieu pendant la minorité du souverain, et

1360. après laquelle une telle confirmation n'est point d'usage.

On manquoit d'argent pour la rançon du roi ; après avoir épuisé tous les autres expédiens, on rappela les Juifs qui avoient été bannis pendant sa prison. Ils payèrent une somme considérable pour prix de laquelle il leur fut permis de demeurer dans le royaume pendant vingt ans. On leur défendit d'exiger, pour les prêts qu'ils pourroient faire aux sujets du roi, plus de quatre deniers pour livre par semaine, usure encore exorbitante, qui, en quatorze mois, doubloit le capital. Les Juifs, chassés pour la septième fois en 1394, ne furent plus rappelés. S'ils rentrèrent dans le royaume, et s'ils continuèrent d'y demeurer, ce ne fut que par tolérance. Ils furent bannis de nouveau, en 1615, à l'exception de ceux de Metz. On ne tint pas encore la main à l'exécution de ce dernier bannissement. Enfin, au mois de janvier 1790, ils obtinrent des Etats-Généraux tous les droits de citoyens. Les François, pendant plusieurs siècles, ne pouvoient, ni se passer de leurs prêts, ni supporter leurs usures. Les Juifs firent long-temps tout le commerce de la France, et furent ses seuls traitans, jusqu'à ce que les Italiens et les Lombards vinssent partager avec eux ses dépouilles.

Avec l'argent des Juifs et celui qu'on put se procurer d'ailleurs, le roi se vit en état d'acquitter les obligations qu'il avoit contractées envers Edouard. On le sollicita vainement d'éluder les conditions onéreuses auxquelles il venoit de souscrire; il répondit par cette maxime qu'il avoit souvent à la bouche: « Si la justice et la bonne foi étoient bannies du » reste de la terre, il faudroit encore qu'elles » se trouvassent dans la bouche et le cœur » des rois. » Les peuples, mécontens du monarque, avoient d'abord vu ses infortunes avec assez d'indifférence; mais lorsqu'il leur fallut changer de maître, oubliant tous les griefs qu'ils croyoient avoir, ils témoignèrent en général une douleur profonde et la plus grande répugnance. Pendant plus d'une année, les habitans de la Rochelle ne voulurent point permettre l'entrée de leur ville à un seul Anglois. Jean, loin de profiter des dispositions de ses sujets, les conjura de dégager sa parole, et de céder à la nécessité. 1360.

La France, si affoiblie par un traité désastreux, demeura encore en proie aux gens de guerre, devenus des voleurs de grand chemin. A mesure qu'on licencioit les troupes, surtout celles que l'Angleterre avoit eues à sa solde, elles se donnoient de nouveaux chefs, et rava- 1361.

1361. geoient les provinces avec plus de fureur que jamais. Elles se jetèrent d'abord sur la Bourgogne et la Champagne, violant les femmes, jeunes ou vieilles, massacrant les hommes qui leur tomboient sous la main, et portant partout l'incendie. Ces bandits se donnèrent le nom de *Tard-Venus*, parce qu'ils ne venoient dévaster la France qu'après les compagnies dont nous avons déjà parlé. Bientôt ils formèrent un corps d'armée de plus de seize mille hommes. Jacques de Bourbon, envoyé contre eux, leur livra une bataille en règle près du château de Brignais, situé sur la rivière du même nom, dans le Lyonnois. Il fut défait et blessé mortellement ainsi que son fils. Une partie de ces compagnies étoit sous les ordres d'un homme qui se faisoit appeler *l'ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde*. Celles-là résolurent d'aller rançonner la cour d'Avignon. « Nous aurons, disoient-elles, l'argent des » prélats, ou ils seront *haryés* (secoués) de » la bonne manière. » Elles prirent, en passant et pour la seconde fois, la ville du Pont-Saint-Esprit dont elles massacrèrent la plupart des habitans, et où elles firent un butin considérable. Le pape trembla dans Avignon. Il les excommunia. Que pouvoient de telles armes contre des scélérats parmi lesquels le plus cri-

minel étoit le plus estimé ? On prêcha contre 1361.
eux une croisade. Quelques troupes se rassemblèrent d'abord, commandées par un cardinal; mais, voyant qu'on n'avoit, pour toute solde, à leur donner que des indulgences, les croisés se retirèrent. Quelques uns même prirent parti pour ceux qu'ils avoient eu dessein de combattre.

Le pape et les cardinaux se crurent perdus. Le marquis de Montferrat vint les sauver. Il avoit besoin de troupes. Moyennant une somme considérable fournie par le pape, et une absolution générale qu'exigèrent ces hommes féroces, et que le Saint-Père leur donna très-volontiers, ils consentirent à suivre le marquis en Italie, et lui furent très-utiles (1).

---

(1) Il y combattoit les deux frères, Jean Galeas et Bernabo Visconti, seigneurs de Milan. Le premier, dans un temps où sa domination étoit encore mal affermie, avoit épousé Isabelle, fille du roi Jean II, et l'on prétend que ce monarque infortuné n'avoit consenti à ce mariage que par la nécessité de se procurer quelque argent que lui avoit fourni son gendre. L'autre eut de grands différens avec la cour de Rome. Excommunié par Innocent VI, il fit un jour venir l'archevêque de Milan, qui avoit refusé d'ordonner un moine, malgré sa recommandation, et lui dit : « Mets-toi à genoux, ribaud. Ne sais-tu pas que je » suis pape, empereur et souverain dans toutes mes

1361. Un autre chef de brigands resté dans le Lyonnois, après l'avoir long-temps ravagé, passa dans l'Auvergne, s'empara de Brioude, qu'il garda plus d'un an, et fit payer sa retraite fort cher au roi de France; Charles-le-Mauvais, qui se disposoit à reprendre les armes, voulut l'attirer à son service : ils ne purent s'accorder sur les conditions. Le Navarrois, pour que l'autre brigand ne divulguât pas son secret, le fit empoisonner à sa table où il l'avoit invité, vit froidement les effets du poison, et le fit porter chez lui, où il mourut peu de jours après.

Le roi de France fit vers ce temps une acquisition qui devoit réparer en très-grande partie les malheurs de la France : ce fut celle de Duguesclin, qui lui étoit conseillée par le dauphin, pour lequel on a vu que ce guerrier avoit déjà combattu, et par les plus grands personnages de l'Etat et de l'armée. Duguesclin demanda que le roi voulût bien prendre en même temps à son service un certain nombre de braves gentilshommes bretons, parens ou amis de celui qui

---

» terres, et que Dieu même n'y pourroit rien sans ma » volonté? » Après cette apostrophe, il contraignit un prêtre de monter sur une tour, et de lancer de là une excommunication contre le pape et le sacré collége.

les présentoit, et dont il garantissoit le courage. Jean accepta la proposition avec empressement, et lui permit de former une compagnie de cent lances, c'est-à-dire de six cents hommes; chaque lance (ou homme d'armes) étant alors accompagnée de cinq autres combattans. Cet arrangement prouve que nos rois avoient dès ce temps des troupes régulières; elles étoient divisées par compagnies composées de cent lances, et formées par les capitaines qui en obtenoient le commandement. 1361.

On confia d'abord à Duguesclin la garde du château fort de Pontorson, dans la Basse-Normandie. Les troupes angloises tenoient là, comme ailleurs, plusieurs places qu'elles auroient dû évacuer, aux termes du traité de Bretigny. Edouard leur en avoit donné l'ordre, mais ne les avoit point obligées par la force à l'exécuter, comme il s'y étoit engagé. Ces troupes ne pouvoient subsister que de brigandage. Duguesclin les battit plusieurs fois, et prit leur commandant, le chevalier Felleton. Cet Anglois, pendant sa captivité à Pontorson, gagna deux femmes de chambre de madame Duguesclin, qui s'y trouvoit avec la sœur de son mari, Julienne Duguesclin, religieuse. Felleton, ayant été mis en liberté, profita de l'absence du commandant de ce

1361. château, et des renseignemens qu'il avoit reçus des deux femmes de la commandante, pour l'escalader en silence au milieu de la nuit. Julienne Duguesclin, heureusement réveillée à propos, endosse une casaque militaire qu'elle aperçoit dans sa chambre, vole au haut de la tour, où elle trouve des armes, renverse quelques assaillans, et appelle du secours. Felleton, se voyant découvert, s'enfuit; mais il est rencontré par Duguesclin, qui le fait encore prisonnier. On sut de lui la trahison des deux femmes de chambre; on les noya dans la rivière qui baignoit les murs du château.

L'accueil que Duguesclin avoit reçu à la cour attira en France une foule d'aventuriers bretons, qui chemin faisant pillèrent plusieurs provinces. On s'en plaignit au conseil du roi; mais, par une foiblesse ou une connivence incroyable, le gouvernement défendit de s'occuper de cette affaire.

Cependant le roi travailloit d'ailleurs à établir quelque ordre dans ses Etats et dans ses finances. On avoit imaginé une foule d'impôts divers qu'absorboient en très-grande partie les gains des régisseurs ou des fermiers. On y substitua une aide d'un sou pour livre sur toutes les marchandises vendues dans le royaume,

d'un treizième sur le prix des boissons, et d'un cinquième sur celui du sel. Le roi révoqua aussi les aliénations, qui avoient été faites des domaines de la couronne depuis Philippe-le-Bel : on en excepta les apanages des enfans de France et les dons faits à l'Eglise. 1361.

Une mort imprévue répara un peu l'énorme brèche que le traité de Bretigny venoit de faire à la France : Philippe XII, dernier rejeton de la première maison de Bourgogne, mourut sans postérité à l'âge de quinze ans. Cette maison avoit subsisté trois cent trente ans, depuis Robert de France, fils du roi de ce nom. Le duché de Bourgogne retourna au roi comme plus proche héritier ; ce qui suppose que la représentation n'avoit pas lieu dans cette province ; car, dans le cas contraire, il eût été exclu par Charles-le-Mauvais. En effet, Jean étoit fils d'une sœur d'Eudes de Bourgogne, grand-père du dernier duc, et Charles-le-Mauvais, petit-fils d'une sœur du même Eudes, laquelle étoit l'aînée de la mère du roi de France.

Du Tillet a pensé que le roi Jean avoit encore un autre titre au duché de Bourgogne : savoir, le droit de réversion à défaut d'enfans mâles ; mais ce droit ne fut établi par Philippe-le-Bel que bien long-temps après l'investiture

1361. du duché de Bourgogne accordée à Robert de France, en 1032. Villaret cite trois arrêts antérieurs à Philippe-le-Bel, qui avoient déjà décidé du principe de la réversion; d'où l'on conclut qu'il existoit à cet égard une loi; mais Villaret ne donne la date d'aucun de ces arrêts; il dit seulement que les deux derniers suivirent de près le premier : or, comme le troisième est de 1283 (1), il s'ensuit que les deux autres ont été bien postérieurs à l'an 1032, date, comme on a dit, de l'investiture du duché de Bourgogne, et n'ont pu établir à son égard le droit de réversion. Il paroît encore que le roi Jean ne s'en est point prévalu, puisque dans les lettres de réunion de cette province à la couronne il ne parle que de son titre de plus proche héritier. Le roi de Navarre réclama contre cette réunion; ce fut sans fruit, et il ne jugea pas la circonstance favorable pour recourir à la force.

Le jeune Philippe XII laissoit d'autres Etats, entre autres les comtés de Bourgogne et d'Artois dont il avoit disposé par son testament en faveur de Marguerite de Flandre qu'il avoit épousée cinq ans avant sa mort; mariage qui ne fut point consommé à cause de l'extrême

(1) Observations de Gaillard.

jeunesse des deux époux et de la mort préma- 1361.
turée du mari. Cette princesse étoit de son chef héritière présomptive du comté de Flandre; le roi d'Angleterre obtint l'agrément du père de Marguerite pour l'unir à son fils Edmond, comte de Cambridge. Ce mariage, en mettant encore dans les mains d'Edouard trois comtés d'une si grande étendue, lui eût facilité les moyens de conquérir le reste de la France. Jean II, quelque foibles que fussent ses vues politiques, sentit la nécessité de traverser le dessein du monarque anglois; mais, n'osant se
commettre ouvertement avec lui, il alla trou- 1362.
ver dans Avignon le pape Urbain V, et obtint de Sa Sainteté qu'elle révoqueroit les dispenses que son prédécesseur avoit accordées pour cette union, et défendroit de la contracter sous prétexte que le comte de Cambridge et Marguerite de Flandre étoient parens au troisième et quatrième degré. Edouard, tournant alors ses vues d'un autre côté, fit épouser à son fils une fille de don Pèdre, roi de Castille, avec lequel il avoit déjà formé une confédération. Jean, pour se garantir des effets de cette alliance, fit un traité secret avec Henri de Transtamare, qui depuis long-temps faisoit la guerre à don Pèdre, dont il étoit le frère naturel. Henri, par ce traité, s'engageoit

1362. à tirer hors de France les compagnies qui la dévoroient.

Pendant son séjour à la cour du pape, le roi entendit un sermon dans lequel Urbain déploroit d'une manière pathétique la détresse des chrétiens de l'Orient. Aussitôt ce monarque inconsidéré déclara que depuis quelque temps il avoit formé le dessein d'acquitter, en se croisant, le vœu fait par son père, et prit la croix des mains du pape. Tous les seigneurs de sa suite imitèrent son exemple, et l'époque du départ fut fixée à deux ans. L'intervalle devoit être consacré aux préparatifs. Heureusement pour la France, dont cette expédition eût consommé la ruine, le roi ne vécut pas assez pour la faire.

Ce monarque, pendant son séjour dans Avignon, souscrivit à un traité nuisible qu'avoient arrêté avec Edouard, les ducs d'Anjou et de Berry, fils de Jean II, le duc d'Orléans son frère, et le duc de Bourbon. Ces princes, détenus comme otages à Londres jusqu'à l'entière exécution du traité de Bretigny, promirent à Edouard tout ce qu'il leur demanda pour obtenir leur liberté. Jean ratifia leurs promesses; mais, ayant fait passer le traité au dauphin qu'il avoit constitué son lieutenant durant son absence, ce prince, de l'avis du conseil, re-

présenta au roi qu'il étoit trop opposé à l'intérêt de l'Etat, et il fut rompu. Le duc d'Anjou se sauva. Le dauphin et le roi l'engagèrent vainement à réparer cette faute; son père en fut tellement affecté, qu'il résolut de l'aller remplacer. 1362.

Avant d'exécuter cette résolution, un peu chevaleresque, il assigna pour apanage au plus jeune de ses fils, à Philippe, le duché et le comté de Bourgogne, quoiqu'il eût déclaré réunir irrévocablement cette province à la couronne. Il vint ensuite tenir dans Amiens une assemblée des Etats-Généraux de la Langue-d'Oil. On y fit quelques sages réglemens. Le commerce étoit grevé de droits arbitraires à tous les passages de villes ou de rivières; ces exactions furent défendues à tous sans exception. Comme il avoit déjà été commis quelques hostilités par le roi de Navarre, et que les garnisons angloises se trouvoient encore dans plusieurs des places qu'elles devoient évacuer, les guerres particulières furent interdites jusqu'à la paix générale. L'éloquence intempérante des avocats fut réprimée; on leur ordonna, sous des peines sévères, de se renfermer dans les bornes de leurs causes; mais de telles ordonnances sont d'une difficile exécution, ces bornes ne pouvant être détermi- 1363.

1363. nées d'une manière précise; on leur enjoignit également de signer leurs écrits; mesure utile qui a été conservée.

Le roi passa ensuite en Angleterre; quelques uns ont prétendu sur la foi d'un mot équivoque du moine continuateur de Nangis, qu'il y fut rappelé par la passion que lui avoit inspirée la fameuse comtesse de Salisbury; mais elle avoit toujours été sage, dit-on, et n'étoit plus jeune : cette anecdote paroît donc plus que suspecte. Quoi qu'il en soit, il fut reçu à Londres avec les plus grands honneurs. On remarque comme une singularité qui atteste la richesse dont cette ville jouissoit déjà, qu'un marchand de vin eut l'honneur d'y réunir à sa table les rois de France, d'Angleterre, d'Ecosse et de Chypre, avec tous les seigneurs et les gens de leur suite.

1364. Le roi de Navarre crut la circonstance favorable pour recommencer la guerre, et s'y disposoit. Le dauphin le fit prévenir. Duguesclin attaqua les places normandes du Navarrois, prit la ville de Mantes par stratagème, et le château de vive force. On y trouva plusieurs Parisiens, attachés dès long-temps au roi de Navarre; on en mena vingt-huit à Paris, où on leur coupa la tête. Le château de Rouboise fut forcé ensuite, et bientôt après Meulan.

Cette triple conquête rendit la liberté à la navigation de la Seine, à l'occident de Paris. Le jour même de la prise de Meulan (8 avril), Jean II terminoit sa carrière à Londres, les uns disent à quarante-cinq ans, d'autres à cinquante-quatre, quelques uns à cinquante-six. 1364.

C'étoit un prince généreux, fidèle à sa parole, d'une bravoure héroïque, ami de la justice. D'abord trop impétueux et trop vindicatif, le malheur adoucit son caractère; il finit par être aimé. Malgré ses nombreuses fautes, l'indocilité de ses sujets contribua, dit Villaret, autant que ses imprudences, aux affreuses calamités de son règne.

Il protégea la littérature qu'il aimoit; on lui doit la plus ancienne traduction de Tite-Live qui soit connue. Il la fit faire par Bercheure, prieur de Saint-Eloi. Elle fut suivie de celles de Salluste, de Lucain, des Commentaires de César; ces traductions préparèrent la renaissance des lettres.

Le corps du roi envoyé en France fut enterré à Saint-Denis. Il laissoit quatre fils: Charles, son successeur, Louis, duc d'Anjou, Jean, duc de Berry, et Philippe, duc de Bourgogne.

Jamais, dit le père Griffet, les assemblées

1364. des Etats-Généraux ne furent plus fréquentes que sous ce prince.

Chaque province y envoyoit un député de chacun des trois ordres.

Ces députés commencèrent par se réunir tous ; ensuite chacun des ordres s'assembloit en particulier, pour dresser un cahier contenant les réponses qu'ils avoient reçues, ou les remontrances qu'ils vouloient rédiger de leur côté.

Le roi faisoit examiner ces cahiers par son conseil, et y répondoit ordinairement par des ordonnances ; mais quelquefois ces ordonnances ne parloient ni des demandes qui les avoient déterminées, ni de l'assemblée des Etats ; en sorte qu'elles paroissoient émanées du propre mouvement du roi.

Dans les assemblées des Etats particuliers des provinces, chaque ville principale envoyoit aussi un député de chacun des trois ordres.

Les impôts qu'accordoient les Etats généraux ou particuliers ne duroient qu'un an. Le roi étoit obligé d'en demander la continuation pour l'année suivante.

Les Etats de la Langue-d'Oil et ceux de la Langue-d'Oc ne s'assembloient pas ordinairement dans le même lieu ni dans le même

temps. Sous ce règne, ils ne furent réunis 1364.
qu'une seule fois, en 1350.

Les Etats de 1356 de la Langue-d'Oil, tenus à Paris, furent composés d'un bien plus grand nombre de députés que de coutume; les bonnes villes (1) seules en avoient plus de quatre cents, et les trois Ordres réunis plus de huit cents; d'où il résulte qu'à cette session, le tiers eut seul autant de députés que la noblesse et le clergé ensemble; mais on n'en délibéra pas moins par Ordre, ce qui rendoit le nombre indifférent.

Les changemens dans les monnoies avoient été fréquens depuis Philippe-le-Bel, et c'étoit un des moyens auxquels on avoit plus souvent recours dans les besoins de l'Etat. On voit par plusieurs ordonnances de Philippe de Valois et de Jean II, que ces princes regardoient le droit de hausser et de baisser le prix des monnoies à leur volonté, non seulement comme un droit de la couronne, mais comme la manière de lever les impôts la plus prompte, la plus facile, et la moins onéreuse au contribuable. Le peuple n'en jugeoit pas de même, puisqu'il accordoit quelquefois une aide pour

(1) On nomme ainsi certaines villes considérables du royaume.

1364. obtenir que le cours n'en fût pas changé, et pour dédommager le souverain du profit que le changement lui auroit valu.

Il y avoit deux moyens pour le gouvernement de gagner sur les monnoies. Le premier consistoit à en hausser le prix quand le roi avoit beaucoup d'argent à sa disposition. C'étoit le moins usité.

L'autre à interdire les anciennes espèces, et à en fabriquer de nouvelles dont le marc étoit porté à un taux plus élevé. Comme chaque mutation de cette nature rapportoit beaucoup au roi, il y en eut jusqu'à onze dans la seule année 1360. Le mal vint à un tel point que dans les lettres-patentes données pour y remédier (17 septembre 1361), on avoue « qu'à grand peine un homme avoit-il le temps » de connoître l'état de son bien d'un jour à » l'autre. »

La chevalerie, dont l'institution présentoit de grands avantages, n'étoit pas aussi sans inconvéniens, et depuis assez long-temps avoit commencé à dégénérer. Parmi les causes qui contribuèrent à diminuer la considération des chevaliers, on peut placer au premier rang peut-être l'ignorance à laquelle ils se vouoient, pour ainsi dire, et dont ils faisoient gloire. Dans l'origine, ils étoient tenus de se former

également aux lettres et au métier des armes. 1364.
Insensiblement les exercices militaires devinrent leur unique occupation. Les moins ignorans savoient à peine lire ; l'instruction étoit regardée comme ignoble, et comme un signe de roture. Ne sachant point s'occuper, ils se livrèrent à la dissolution. Le pillage devint un besoin pour eux; c'étoit le seul moyen de fournir des alimens à leur excessive prodigalité : ils ne firent la guerre que pour piller. Talbot, général anglois, disoit que « si Dieu » étoit homme d'armes, il seroit pillard.. » Leur religion consistoit en quelques pratiques superstitieuses, au moyen desquelles ils se croyoient tout permis. On raconte que le fameux Lahire (au commencement du siècle qui va suivre), rencontrant un chapelain au moment d'une action périlleuse, lui demanda l'absolution. « Confessez-vous donc, » lui dit le prêtre. Lahire répond qu'il n'en a pas le loisir; qu'il a fait tout ce qu'ont coutume de faire les gens de guerre : sur quoi il reçoit une absolution *telle quelle ;* alors il adresse à Dieu cette prière : « Dieu, je te prie que tu » fasses aujourd'hui pour Lahire autant que » tu voudrois que Lahire fît pour toi s'il étoit » Dieu, et que tu fusses Lahire. » La trop grande facilité avec laquelle on créa des che-

1364. néral breton le rencontra près de Cocherel, à trois lieues d'Evreux, posté si avantageusement, que, ne jugeant pas devoir l'attaquer dans cette position, il décampa pour tâcher de lui en faire changer. Les ennemis crurent qu'il fuyoit. Leur général, qui étoit fort habile, leur dit : « C'est une ruse de guerre; » Duguesclin ne sait pas fuir. » Ils ne voulurent pas le croire, et l'entraînèrent malgré lui au combat. Duguesclin dit aux siens : « Pour » Dieu, amis, souvenez-vous que nous avons » un nouveau roi de France. Etrennez aujour- » d'hui sa couronne. » Le captal fut battu et pris (19 mai). Au nombre des prisonniers faits par les vainqueurs, il se trouva des François qui avoient embrassé le parti du Navarrois. Plusieurs d'entr'eux payèrent de leur tête leur infidélité. Cette victoire ranima la confiance de nos guerriers, découragés par de sanglantes défaites. La nouvelle en arriva à Reims le lendemain du sacre. On vit dans cette cérémonie la comtesse d'Artois, faisant les fonctions de pair, soutenir de ses mains la couronne sur la tête du nouveau monarque.

Dès que Charles eut été informé de la mort de son père, il avoit confirmé dans l'exercice de leurs charges les officiers de judicature, dont les fonctions cessoient avec la vie du sou-

redoutables, et contraignirent des souverains 1364.
de reconnoître le titre qu'ils s'étoient donné. Les chevaliers, habitués à l'indépendance, étoient plus propres aux combats particuliers qu'aux actions générales, et dans celles-ci leur but principal étoit moins la victoire de leur parti que leur gloire personnelle, ou même leur profit privé; ils cherchoient à se distinguer par quelque exploit éclatant, ou à faire un prisonnier illustre : on les voyoit, dans cette intention, sortir des rangs pour s'attacher à un guerrier qui leur promettoit l'un ou l'autre avantage; et, lorsqu'ils l'avoient contraint de se rendre, la crainte de perdre leur proie les empêchoit de reparoître. A ces désordres il faut joindre l'embarras causé par leurs écuyers dont les fonctions ne consistoient qu'à porter leurs armes, tenir leurs chevaux, et relever les chevaliers qui tomboient.

CHARLES V.

Le règne de Charles s'ouvrit par des succès dus à la valeur de Duguesclin. Jean de Grailly, captal (1) de Buch, étoit venu en Normandie commander les troupes du Navarrois. Le gé-

(1) Ce mot signifie chef, seigneur, souverain.

1364. néral breton le rencontra près de Cocherel, à trois lieues d'Evreux, posté si avantageusement, que, ne jugeant pas devoir l'attaquer dans cette position, il décampa pour tâcher de lui en faire changer. Les ennemis crurent qu'il fuyoit. Leur général, qui étoit fort habile, leur dit : « C'est une ruse de guerre; » Duguesclin ne sait pas fuir. » Ils ne voulurent pas le croire, et l'entraînèrent malgré lui au combat. Duguesclin dit aux siens : « Pour » Dieu, amis, souvenez-vous que nous avons » un nouveau roi de France. Etrennez aujour» d'hui sa couronne. » Le captal fut battu et pris (19 mai). Au nombre des prisonniers faits par les vainqueurs, il se trouva des François qui avoient embrassé le parti du Navarrois. Plusieurs d'entr'eux payèrent de leur tête leur infidélité. Cette victoire ranima la confiance de nos guerriers, découragés par de sanglantes défaites. La nouvelle en arriva à Reims le lendemain du sacre. On vit dans cette cérémonie la comtesse d'Artois, faisant les fonctions de pair, soutenir de ses mains la couronne sur la tête du nouveau monarque.

Dès que Charles eut été informé de la mort de son père, il avoit confirmé dans l'exercice de leurs charges les officiers de judicature, dont les fonctions cessoient avec la vie du sou-

verain, et qui ne pouvoient les reprendre que 1364.
du consentement de son successeur.

Un des premiers soins du monarque fut ensuite la récompense des services de Duguesclin et l'encouragement qu'il convenoit de donner à ce guerrier dont les talens et la bravoure en promettoient encore de plus importans. Charles lui fit présent du comté de Longueville, à la charge d'entretenir quarante hommes d'armes au service de la France, pendant la guerre : c'étoit un domaine qu'il lui donnoit à conquérir; car les Navarrois occupoient encore ce comté. Duguesclin les en eut bientôt chassés. Mais tel étoit l'esprit de rapine de ces temps malheureux, que ce héros (qui signala le cours de sa vie par mille traits de générosité) et les Bretons qui l'accompagnoient, pillèrent indistinctement amis et ennemis dans les environs de Rouen.

Bientôt toutes les possessions du Navarrois dans la Normandie furent attaquées. Duguesclin envoyé dans le Cotentin le fit trembler par sa seule présence. Les villes lui ouvroient leurs portes sans oser, pour ainsi dire, se défendre. Tout fuyoit devant lui, en criant : *voilà le diable qui vient.* Le seul château de Valognes voulut tenir ; mais Duguesclin lui livra plusieurs assauts si vigoureux que les assiégés capitulèrent. En sortant de la forteresse ils furent

1364. outragés par les vainqueurs. Huit chevaliers anglois indignés y rentrent, déterminés à s'y défendre seuls. Ils se battirent en désespérés sans pouvoir obtenir la consolation de mourir en combattant. On les prit, et on leur coupa la tête. Leur courage méritoit un autre sort.

Le Navarrois alloit être chassé de la Normandie, lorsque le roi fut obligé d'en retirer ses troupes pour secourir Charles de Blois dont la querelle étoit enfin au moment de se décider. Depuis le siége de Rennes, sous Jean II, il n'y avoit eu que de petites expéditions en Bretagne, telles que la prise de Carhaix et de La Roche-aux-Anes, par Charles de Blois. Les deux partis convinrent, pour vider la contestation, d'une bataille générale. On en venoit presque aux mains, lorsque les deux rivaux, à la sollicitation de leurs principaux partisans, se décidèrent à partager le duché. Les deux capitales devoient être Rennes et Nantes. La comtesse de Penthièvre, épouse de Charles de Blois, témoigna tant de déplaisir de ce traité, que son mari le rompit. Duguesclin le vint joindre. Les deux armées se rencontrèrent près d'Aurai, dans une prairie coupée par un ruisseau. Duguesclin rangea celle du comte de Blois, et en dirigea une aile. L'Anglois Jean Chandos, illustre capitaine, disposa les troupes de Mont

fort, et les commanda en chef; il ne voulut 1364.
pas qu'elles passassent le ruisseau. Duguesclin ne put obtenir de Charles de Blois la même réserve : ce prince le traversa (22 septembre). Les seigneurs bretons, las d'une guerre si longue et si terrible, avoient de part et d'autre décidé que le rival qui seroit vaincu dans cette journée perdroit la vie. Ce fut sans doute le motif qui porta Montfort à engager un des gentilshommes de son parti à se couvrir d'une armure semblable à la sienne : il diminuoit ainsi le danger en le divisant. Cette précaution lui réussit. Son rival, trompé, se jette sur ce malheureux gentilhomme avec impétuosité, le tue, et s'écrie que son ennemi est mort; mais il est presqu'aussitôt désabusé. Montfort accourt lui-même pour le combattre, et un corps de réserve, habilement posté par Chandos, l'accable au moment où il se croit victorieux : il est tué par un Anglois. Cette mort met bientôt fin au combat. Duguesclin couvert de blessures rend son épée à Chandos. Montfort verse des larmes en voyant le corps de son rival. Chandos, l'arrachant à ce triste spectacle, lui dit : « Monseigneur, vous ne » pouviez avoir votre cousin en vie et le duché » tout ensemble : remerciez Dieu et vos amis. » Olivier de Clisson, Breton célèbre, seconda

1364. puissamment le comte de Montfort dans cette bataille, et y perdit un œil. Charles de Blois fut enterré dans l'église des Cordeliers de Guingamp. On eut la pensée d'en faire un Saint, et l'on prétendoit qu'il s'étoit fait des miracles sur son tombeau. Ce prétendu Saint n'avoit pas été exempt de foiblesses : il avoit un fils naturel qui fut tué à ses côtés. Le comte de Montfort traversa cette béatification. Il sentit que l'heureux concurrent d'un Saint seroit regardé comme un usurpateur. Quelques écrivains ont assuré qu'il ne fut pas tué dans le combat, mais fait prisonnier, et que son concurrent lui fit couper la tête en sa présence. Les mœurs du temps ne démentiroient point cette version. Tous les historiens ont condamné ce qu'ils appellent *l'obstination* de la comtesse de Penthièvre : tous se sont décidés par l'événement; c'est l'oracle du vulgaire; le bon droit étoit de son côté; elle fut à plaindre et non à blâmer. Son mari n'eut d'autre tort que d'avoir mal à propos consenti d'abord à perdre la moitié de l'héritage de sa femme, ensuite d'avoir été vaincu, peut-être par sa faute. Sa mort fut pour la Bretagne, on peut ajouter pour lui-même, un moindre malheur que le partage de cette province.

Aurai, Jugon, Dinan, Quimper et un grand

nombre d'autres places se rendirent au vainqueur. Enfin, la guerre de Bretagne qui duroit depuis vingt-trois ans (1) fut terminée par un traité fait à Guérande. La veuve de Charles de Blois renonça aux droits qu'elle avoit sur la Bretagne; on lui laissa le comté de Penthièvre dans cette province, et ailleurs la vicomté de Limoges; on lui assigna en outre une rente perpétuelle de dix mille tournois, et trois mille de rente viagère. L'hommage de ces terres et même des rentes fut réservé à la Bretagne dont le duché resta tout entier au comte de Montfort. Il fut convenu que, s'il mouroit sans postérité masculine, la Bretagne retourneroit à la maison de Penthièvre, et qu'à l'avenir les femmes n'y pourroient succéder qu'au défaut des mâles. On reconnut que l'hommage en devoit être fait au roi de France qui garantit ce traité, ainsi que le roi d'Angleterre, le prince de Galles et le duc d'Anjou, frère de Charles V, et gendre de Charles de Blois. 1364.

Plusieurs seigneurs bretons à cette époque passèrent au service de France, entre autres

(1) On a remarqué, à l'honneur des Bretons, que dans ce long espace de temps aucun gentilhomme de cette province ne changea de parti.

1364. Olivier de Clisson, qui fut depuis connétable (1), et Tannegui du Chastel, qui fut gouverneur de l'île de France et prevôt de Paris (2).

1365. La France n'avoit plus de guerre qu'avec le Navarrois. Ce prince n'eût pu résister longtemps à toutes les forces du royaume qui alloient être dirigées contre lui. Les deux reines Jeanne et Blanche, veuves de Charles-le-Bel et de Philippe de Valois, lui procurèrent encore la paix. On le dédommagea des villes de Mantes, de Meulan qu'on lui avoit prises, et du comté de Longueville qui lui appartenoit aussi, et qu'on avoit donné à Duguesclin, par la cession de Montpellier, que Philippe avoit acquise du roi d'Aragon. Les places qu'on avoit enlevées en Normandie au Navarrois lui furent rendues. Les renonciations à ses anciennes prétentions sur la Champagne et la Brie furent renouvelées, et le jugement de ses réclamations relatives au duché de Bourgogne fut remis à la décision du pape. A ces

(1) Cette maison a fini au dix-huitième siècle par des demoiselles de ce nom, mortes à Lesneven, auprès de Brest.

(2) Gaillard semble avoir prouvé que ce n'est pas celui qui tua le duc de Bourgogne en 1419.

conditions il fut encore ajouté des lettres d'abolition pour les derniers crimes de ce prince. 1365.

Il ne manquoit plus au repos de la France que de se voir délivrée de ces terribles compagnies dont la paix générale avoit singulièrement augmenté le nombre. Ce n'étoit plus seulement des bandes d'aventuriers : une infinité de gentilshommes, de chevaliers, même de seigneurs de la plus haute distinction venoient journellement grossir ces troupes de malfaiteurs. La mauvaise politique des princes avoit contribué à ces désordres. Ils étoient depuis long-temps dans l'usage d'attirer à leur service des capitaines étrangers qui arrivoient avec un certain nombre de gens de guerre. Dès qu'un de ces chefs avoit acquis quelque réputation, il commandoit à ce qu'on nommoit une compagnie, dont il disposoit, se donnoit à qui lui offroit davantage, recrutoit et augmentoit sa troupe, sans avoir besoin d'y être autorisé par une commission spéciale. Les prérogatives de la souveraineté alors étoient méconnues au point que le droit de faire la guerre sembloit dévolu à qui pouvoit réunir quelques soldats.

Charles, pour se délivrer de ces compagnies redoutables en tout temps, et qui alloient le devenir plus que jamais, avoit tenté quelques

1365. moyens qui n'eurent pas de succès. Le pape ne fut pas plus heureux : il les excommunia ; ils bravèrent ses foudres. Le Saint-Père offrit des indulgences à tous ceux qui s'armeroient pour les exterminer ; personne ne se présenta ; enfin il leur promit une absolution générale s'ils vouloient renoncer à leurs brigandages. Ils n'eurent pas plus d'égard à ses promesses qu'à ses menaces. Le gouvernement françois, qui ne se sentoit pas en état de les combattre à force ouverte, ou qui n'auroit pu les exterminer qu'en renouvelant les horreurs de la guerre que la nation n'étoit plus en état de supporter, et en faisant répandre encore des flots de sang, apprit avec joie l'arrivée de Transtamare à la cour d'Avignon. Ce prince venoit y demander la condamnation du roi de Castille son frère, don Pèdre, connu depuis sous le nom de Pierre-le-Cruel, et dont la tyrannie avoit soulevé toute l'Espagne. Transtamare réitéra l'offre qu'il avoit faite sous le règne précédent, de prendre à sa solde les terribles compagnies : elle fut acceptée sans balancer, et l'on destina Duguesclin au commandement de ces troupes. Le roi, Transtamare et le pape, se réunirent pour payer sa rançon, pour laquelle Chandos exigea cent mille francs. Outre le bien public, que Charles

considéroit principalement, ce monarque pouvoit avoir en vue la juste punition du Castillan que la voix publique accusoit d'avoir fait périr Blanche de Bourbon son épouse, sœur de la reine de France, et l'une des princesses les plus accomplies de son temps. 1365.

Duguesclin ayant obtenu un sauf-conduit des brigands qui formoient les compagnies, alors campées près de Châlons-sur-Saône, et formant une armée de trente mille hommes intrépides et aguerris, alla les trouver, et leur dit : « Nous avons assez fait pour nous damner. » Vous pouvez vous vanter d'avoir fait pis que » moi; faisons honneur à Dieu, et le diable » laissons. » Il leur offre ensuite deux cent mille francs comptant de la part de Charles, et leur présente l'appât des trésors du monarque castillan, et d'une visite, chemin faisant, à Sa Sainteté qui cependant venoit de contribuer au paiement de sa rançon. Le marché fut bientôt conclu. Quand on sut que les compagnies alloient porter la guerre en Espagne, plusieurs gentilshommes, même anglois, vinrent y prendre place. Duguesclin, suivant sa promesse, les mena sous les murs d'Avignon. Le pape Urbain V envoya au-devant d'elles un cardinal chargé de les menacer de l'excommunication si elles ne vidoient promptement

1365. le territoire de l'Eglise. Le premier auquel parla l'envoyé du Saint-Siége se trouva être un Anglois qui lui dit : « Soyez le bien-venu. » Apportez-vous de l'argent? » Le Saint-Père finit par en donner. Il n'avoit pas d'autre moyen de renvoyer ces hôtes incommodes, qui d'ailleurs, pour hâter la contribution qu'ils exigeoient, avoient en arrivant dévasté la campagne.

1366. Duguesclin n'eut qu'à paroître pour renverser don Pèdre du trône. Ce roi de Castille alla trouver le prince de Galles, qu'Edouard avoit fait duc de Guienne, et qui résidoit en cette province. La gloire de rétablir un roi légitime tenta le jeune Edouard. Il en obtint la permission de son père, qui, dans cet acte de générosité, trouvoit l'occasion de faire indirectement la guerre à la France, en combattant son allié et son plus célèbre général. Il manda les compagnies qui avoient placé Transtamare sur le trône. Elles prirent congé du nouveau possesseur de la Castille, qui les laissa partir, après les avoir récompensées. Elles rencontrèrent beaucoup d'obstacles sur la route, et les surmontèrent tous. Le sénéchal de Toulouse et le comte de Narbonne, en ayant attaqué quelques unes dans la ville de Montauban, furent vaincus par elles. Ces heureux brigands

renvoyèrent les prisonniers faits par eux, sur 1366.
leur promesse de payer une rançon (promesse dont le Saint-Père leur donna une dispense), et vinrent dans la Guienne grossir l'armée du prince de Galles. Le brave Chandos et le duc de Lancastre, frère puîné du jeune prince, l'étant venus joindre avec des troupes angloises, il entra dans la Castille par la Navarre, dont 1367.
Charles-le-Mauvais n'osa lui disputer le passage. Transtamare vint au-devant de lui à la tête de cent mille hommes. La bataille se donna le 3 avril près de Navarette. Le prince de Galles étoit beaucoup plus foible que son ennemi. Néanmoins son ascendant ordinaire et son habileté l'emportèrent encore, et décidèrent la victoire en sa faveur. Duguesclin, opposé à Chandos, fut une seconde fois pris par cet Anglois, qui passoit pour être, après le jeune Edouard, le premier capitaine de son siècle. Don Pèdre, remis sur son trône par cette seule journée, voulut se jeter aux pieds du prince de Galles, pour lui rendre grâces de cette victoire. « Remerciez-en Dieu, lui dit le jeune » Edouard ; c'est de lui qu'elle vient, et non » pas de moi. » Le cruel don Pèdre ne rougit pas de lui demander les prisonniers castillans sur lesquels il brûloit d'exercer sa vengeance. Le vainqueur rejeta cette demande avec hor-

1366. reur, et lui conseilla d'essayer à regagner par la clémence le cœur de ses sujets. Burgos, et, à son exemple, les autres villes de la Castille ouvrirent leurs portes aux vainqueurs; mais les compagnies ne tardèrent pas à rançonner aussi l'Espagne. Don Pèdre aspiroit à s'en voir débarrassé. Le prince de Galles vouloit bien lui procurer cette satisfaction; avant de partir néanmoins, il demanda au roi l'argent dont il avoit besoin pour payer ses troupes. La demande fut éludée sous divers prétextes, et le prince malade, soit par l'effet du climat ou du chagrin que put lui causer l'ingratitude du roi castillan, revint dans l'Aquitaine avec de vaines promesses et une armée fort affoiblie.

Ce prince désiroit à son tour congédier les compagnies qui, de trente mille hommes réduites à six mille, ne laissoient pas encore que d'être fort incommodes partout où elles se trouvoient. Comme il tenoit dans ses Etats une cour brillante et fastueuse, il manquoit d'argent pour les payer, et c'étoit un préliminaire indispensable de leur renvoi. Il demanda une imposition de vingt sous par feu à toute la province. Une grande partie ne lui opposa qu'une foible résistance; mais il éprouva un refus positif de la part de toute la noblesse gasconne, qui prétendit que ses

terres étoient franches, et qu'elle n'avoit jamais été assujétie à de semblables taxes par les monarques françois. 1366.

Un grand nombre de seigneurs et de prélats 1368.
gascons allèrent se plaindre à Charles V de cette prétention du prince de Galles; le roi ne jugea pas devoir se déclarer encore ouvertement : il se contenta de promettre sa bienveillance et sa médiation près du prince de Galles. Ces seigneurs, pour le déterminer à quelque chose de plus positif, demeurant à la cour de France, le prince de Galles en conçut de l'ombrage.

D'un autre côté, Transtamare qui avoit été accueilli dans le Languedoc par le duc d'Anjou, gouverneur de cette province, et frère de Charles V, avoit rassemblé ses débris, et menaçoit la Castille d'une invasion nouvelle; il avoit franchi l'Aragon malgré le souverain de ce royaume, allié de don Pèdre. Il n'avoit plus à désirer que la présence de Duguesclin, qui, seul pour ainsi dire de tous les prisonniers faits à Navarette, avoit été retenu par un reste d'égards du prince de Galles pour don Pèdre. On fit entendre à ce prince qu'il ne retenoit ce général qu'à cause de ses grands talens militaires. Le jeune Edouard, piqué de ce reproche, répondit qu'il ne le craignoit pas;

1368. qu'il l'avoit vaincu une fois, et le vaincroit toujours. Il le fit venir, et lui dit : « On prétend » que si je ne vous mets pas en liberté, c'est » parce que je vous crains. Il y en a qui le » disent, repart franchement Duguesclin, et » je m'en tiens fort honoré. Eh bien! réplique » le prince, fixez vous-même le prix de votre » rançon. Je la mets à cent mille florins, dit » le chevalier. Où prendrez-vous tant d'argent? s'écrie le prince étonné. Les rois de » France et de Castille, le pape et le duc d'Anjou, dit-il, me le prêteront; et dans mon pays, » les femmes, au besoin, vendroient leurs » quenouilles pour faire ma rançon. » La princesse de Galles avoit conçu pour lui tant d'estime, qu'elle voulut y contribuer pour vingt mille francs. Chandos aussi lui offrit sa bourse. Il partit pour aller rassembler la somme qu'il avoit offerte. Sur toute sa route, il combla de largesses les gens de guerre qu'il rencontra. Rendu chez lui, il demanda un dépôt de cent mille francs qu'il avoit laissé à son épouse; mais la dame Duguesclin, aussi généreuse que son mari, en avoit disposé en faveur des militaires qui s'étoient adressés à elle pour obtenir des secours qui pussent les remettre en équipage. Son mari l'approuva, se rendit à la cour du duc d'Anjou, puis à celle du pape,

reçut de l'argent de tous deux, et retourna 1368.
les mains vides à Bordeaux. Il en fit l'aveu au prince de Galles, qui lui dit en riant : « Vous » donnez à tout le monde, et ne gardez » rien pour vous. Hé bien, vous demeurerez » prisonnier. » A l'instant même arrive la rançon de Duguesclin, de la part du roi de France, à l'exception des vingt mille francs que la princesse de Galles avoit pris sur son compte.

Dès qu'il fut libre, il se rendit près de Transtamare, à la tête d'une petite armée accourue avec empressement sous ses drapeaux. Ce prince et Charles V firent une alliance offensive et défensive, par laquelle Transtamare, lorsqu'il seroit maître de la Castille, s'obligeoit de fournir toujours à la France le double des vaisseaux qu'elle mettroit en mer; convention qui indique la foiblesse de la marine françoise à cette époque. Transtamare avoit déjà fait de grands progrès quand il fut joint par Duguesclin. Calahorra, Burgos et plusieurs autres places lui avoient ouvert leurs portes volontairement; il assiégeoit Tolède, et la plupart des seigneurs castillans s'étoient rangés sous ses drapeaux. Il ne restoit à son frère que quelques villes sur lesquelles même il comptoit peu, et de grands trésors. Le roi

1368. de Portugal, son allié, et le roi mahométan de Grenade lui fournirent des troupes, et, ayant rassemblé quarante mille hommes, il entreprit de faire lever le siége de Tolède. Transtamare alla au-devant de lui, et le défit entièrement près de Montiel. Don Pèdre se retira dans le château avec douze hommes. Il y fut aussitôt investi. Ayant tenté de se sauver dans l'obscurité de la nuit, il tomba entre les mains de l'ennemi. On le conduisit dans la tente d'un capitaine breton, nommé Eustache de la Houssaie, où on lui promit la vie. A peine y est-il entré, que Transtamare accourt, et l'accable des plus grossières injures. Don Pèdre les lui rend. Ils se précipitent l'un sur l'autre; le roi, plus vigoureux, renverse Transtamare, et l'alloit immoler; un Aragonois, le comte de Roquebertin, vient placer don Pèdre sous Transtamare qui, profitant de cet avantage, plonge un poignard dans le cœur de son frère. Il paroît que Duguesclin fut présent à cette scène horrible. Les historiens espagnols supposent même qu'il en fut complice; mais l'accusation manque de vraisemblance. C'est déjà trop que la neutralité qu'il garda en cette circonstance, et la barbarie du siècle peut seule l'expliquer dans un guerrier si magnanime. La tête de don Pèdre, après

avoir été exposée sur les murs de Montiel, et 1368.
de là portée à Séville, fut jetée dans le Guadalquivir. Transtamare, frère inhumain, ne fut pas un roi sans gloire. Après s'être emparé de la Castille, il s'y maintint malgré les efforts des rois de Navarre, d'Aragon, de Grenade et de Portugal. Le duc de Lancastre, ayant épousé une fille de don Pèdre, prit vainement le titre de roi de Castille. Transtamare mourut possesseur de cette couronne; et, pendant un règne de dix ans terminé, dit-on, par un empoisonnement attribué au roi de Grenade, il fournit à Charles V des flottes nombreuses. Ses descendans occupèrent le trône après lui, jusqu'au moment où il passa par un mariage dans la maison d'Autriche.

Durant ces guerres de Castille, la France, délivrée des compagnies, avoit enfin respiré. Le roi porta un œil attentif et réformateur sur toutes les parties du gouvernement. L'altération des monnoies disparut. L'ordre fut remis dans les finances, on diminua les subsides, on remit en bon état les domaines qui formoient alors le principal revenu de la couronne. La culture, n'étant plus entravée, ramena l'abondance. Le commerce fut protégé. On avoit en France plusieurs manufactures, grossières à la vérité. On fabriquoit des draps dans

1368. plusieurs villes, telles que Paris, Rouen, Amiens, Louviers et beaucoup d'autres; mais les plus beaux se tiroient de Bruxelles, et les belles étoffes de soie, d'Italie, quoique nos provinces méridionales en possédassent depuis long-temps la matière.

Les villes avoient des corps de marchands. Le plus ancien étoit celui de Paris. Du temps de l'empereur Tibère, il étoit connu sous le nom de *nautæ parisiaci* (marins parisiens). Le commerce qui se faisoit par eau lui appartenoit exclusivement. Les rois lui accordèrent de grands priviléges; ce qui fit que la plupart des bourgeois s'empressèrent d'y être admis. *Les marchands de l'eau*, c'est ainsi qu'on les nommoit, se donnèrent un prevôt qui, assisté d'officiers inférieurs, appelés échevins, avoit la police du corps; et, comme la plupart des bourgeois, négocians et artisans de Paris avoient avec ce corps des relations directes ou indirectes, la juridiction du prevôt des marchands s'étendit sur toute la ville. On a vu quel crédit et quel pouvoir il possédoit sous Jean II. C'est pendant la prison de ce prince que fut acquis le terrain sur lequel est l'Hôtel-de-Ville de Paris. On ne commença le bâtiment, qui subsiste aujourd'hui, que sous François Ier, et on ne l'acheva que sous Henri IV.

Cette sage administration de Charles le mettoit en état de profiter des occasions que le temps lui pouvoit offrir de réparer les immenses brèches faites à la monarchie par deux des plus grands princes qui aient paru en Angleterre. Leur étoile commençoit à pâlir. Le jeune Edouard avoit rapporté de l'Espagne une langueur qui dégénéra en maladie. Néanmoins rien n'échappoit à sa vigilance. Il sut qu'à la cour de Charles il se faisoit des mouvemens excités par les mécontens de l'Aquitaine, et aussitôt en avertit son père. Edouard négligea cet avis, soit qu'il s'endormît au sein de la prospérité, soit qu'il crût que la France ne pourroit jamais se relever de l'abaissement où il l'avoit réduite. 1368.

Mais Charles étoit déjà décidé à cette grande entreprise. S'étant rendu au parlement, accompagné des princes et des pairs du royaume, il reçut la plainte des seigneurs de Guienne contre la prétention du prince de Galles de lever une taxe sur cette province, et le fit citer à comparoître pour rendre compte de sa conduite, et subir le jugement qui seroit prononcé. Quand cette décision lui fut notifiée, il répondit qu'il viendroit le casque en tête et accompagné de soixante mille hommes. Il rassembla des forces, et comptoit se mettre le premier

1368. en campagne, lorsqu'il se vit retenu par le soulèvement presque général de la noblesse d'Aquitaine. Quelques seigneurs de ce pays attaquèrent et défirent, près de Montauban, un corps de troupes angloises. Le prince de Galles, déjà hors d'état de monter à cheval, ne put qu'envoyer Chandos pour réprimer les rebelles. Charles s'informoit journellement de l'état de sa santé. Sur les détails qui en furent envoyés à Paris, on jugea sa maladie incurable, et cette considération étoit une de celles qui enhardissoient le plus le roi de France à l'exécution de son projet. Des deux côtés on eut recours aux compagnies. Le prince de Galles, les ayant amenées d'Espagne, les avoit engagées à se retirer des terres de sa domination. Déjà elles étoient vers les bords de la Loire, lorsqu'il les fit prier de ne pas s'éloigner davantage, parce qu'il alloit avoir besoin de leurs secours. Charles, de son côté, traita aussi secrètement avec leurs chefs. Ceux de ces aventuriers, qui n'étoient pas nés en Angleterre, écoutèrent plus volontiers les propositions du roi dont les finances étoient en meilleur ordre que celles du duc d'Aquitaine.

1369. La guerre commença par le Ponthieu dont Charles avoit fait sonder les dispositions, et qu'il trouva disposé à secouer le joug des An-

glois. A l'exemple d'Abbeville, toute la Picardie ouvrit ses portes aux François. Edouard reprit le titre de roi de France, qu'il avoit cessé de prendre depuis la paix, et prépara un armement pour Calais; mais, avant qu'il fût prêt, une flotte françoise s'empara de Portsmouth, et livra la ville au feu, après l'avoir pillée. A cette nouvelle inattendue, Edouard fit mettre sous les armes la nation entière, sans en excepter le clergé. 1369.

Le principal théâtre de la guerre s'établit dans la Guienne. Le duc d'Anjou avoit attiré à son service la plupart des compagnies. Les seigneurs gascons formèrent un corps de dix mille hommes, et soumirent plusieurs villes du Quercy et du Poitou; plus de soixante places du Limousin et du Rouergue furent prises ou se remirent d'elles-mêmes sous la domination françoise. Ces succès n'étoient pas sans mélange. Quelques compagnies angloises allèrent surprendre le château de Belle-Perche en Bourbonnois, où la duchesse douairière de Bourbon, mère de la reine, se croyoit en sûreté, attendu l'éloignement des ennemis. Une des plus grandes pertes que firent les Anglois dans cette première campagne, presque partout désavantageuse pour eux, fut celle de Chandos, tué dans une rencontre sur le pont

1369. de Leusac, près de Poitiers. Il fut pleuré du prince de Galles, et plaint même par les François. Il étoit aussi habile ministre et négociateur que grand capitaine, et toujours enclin à la paix. Il avoit en vain cherché à dissuader le jeune Edouard de cette taxe qui fut l'occasion du soulèvement et de la guerre. Ce prince la révoqua ; mais il n'étoit plus temps. La fierté des Anglois avoit révolté les provinces françoises, qu'ils avoient eu l'imprudence de traiter comme un pays de conquête.

1370. Charles augure assez bien du succès de ses armes pour ne pas craindre de pousser les choses à l'extrémité. Par un arrêt de la cour des pairs, qu'il prononce lui-même, il déclare les deux Edouard rebelles, et confisque, pour cause de *félonie*, tout ce qu'ils possèdent en France. Les ducs d'Anjou et de Berry, à la tête de deux armées, attaquèrent à la fois l'ennemi, le premier par le Languedoc, l'autre par le Limousin. Duguesclin venoit d'être rappelé de Castille ; il inspiroit aux troupes l'ardeur dont il étoit animé. Il se porta successivement de l'une à l'autre armée des deux frères du roi. Le premier soumit plusieurs places de la Guienne, l'autre le Limousin. Le prince de Galles, furieux de la réduction de Limoges, et surtout de ce que cette ville avoit été livrée

par l'entremise de l'évêque, son *compère*, son ami, et dans lequel il avoit une entière confiance, jura de tirer une vengeance exemplaire de cette trahison. Il l'assiégea, et y entra par la brèche, porté sur un palanquin, ne pouvant ni marcher ni se soutenir à cheval, et mit la ville à feu et à sang, ne respectant ni l'âge ni le sexe. Et cependant l'homme dont il avoit le plus à se plaindre, l'évêque, ne fut pas du nombre de ses victimes. On le mit en prison; le pape obtint sa grâce et sa liberté. 1370.

Les Anglois ne se bornèrent pas à la défensive : une puissante armée, débarquée à Calais, et commandée par Robert Knolles, l'un de leurs plus habiles généraux, traversa la France sans rencontrer d'obstacle. Charles se contenta de fortifier les places qui pouvoient tenir, d'y mettre de bonnes garnisons, et d'y faire entrer les habitans des campagnes voisines. L'ennemi ravagea le plat pays, en tira des contributions, brûla les faubourgs d'Arras, la ville de Roye, courut la Champagne, et vint camper entre Villejuif et Paris. Il se présenta en bataille rangée. Le roi n'accepta point le défi. Il permit seulement quelques sorties. Il y en eut d'heureuses : les Anglois perdirent sept cents hommes dans une action qui fut livrée à quelque distance du faubourg Saint-Marceau. Ce

1370. petit échec, joint à la disette des vivres, les détermina à s'éloigner. Ils se portèrent sur la Normandie, d'où ils allèrent dans l'Anjou, en traversant le pays Chartrain et la Beauce.

Duguesclin, appelé en ce moment à la cour, entra dans la ville aux acclamations du peuple, qui cria *Noël;* prérogative jusqu'alors réservée aux rois. Charles lui donna l'épée de connétable, comme au plus grand guerrier de la nation. Il avoit reçu déjà le même honneur dans la Castille. Le roi, décidé à ne pas commettre sa couronne à l'événement d'un combat, recommanda spécialement à son nouveau connétable de temporiser. Le petit nombre de troupes, qu'avoit Duguesclin, lui en faisoit d'ailleurs une nécessité. A peine se montoient-elles à deux mille hommes. Il vendit tout ce qu'il avoit de mobilier, et jusqu'aux bijoux de sa femme pour lever des soldats, et bientôt il réunit une petite armée d'environ seize mille combattans. Il la forma en Normandie. Il renouvela en ce temps l'ancien usage d'une association guerrière, et choisit pour frère d'armes Olivier de Clisson, qui, après avoir combattu avec les Anglois en Bretagne (1) et en Castille, étoit passé au service de France depuis deux ans; par un acte,

(1) Il avoit embrassé le parti du comte de Montfort.

qu'ils firent à Pontorson, ils s'engagèrent à se 1370.
prêter une assistance mutuelle contre tous, n'exceptant que le roi de France et le seigneur de Rohan. On peut s'étonner que le duc de Bretagne ne fût pas compris dans cette exception; mais Clisson commençoit à se brouiller avec lui. Tous profits devoient être communs entre les deux frères d'armes.

Duguesclin, accompagné d'une foule de seigneurs de la plus haute qualité, surtout de gentilshommes de sa province, où sa réputation avoit excité l'émulation et l'enthousiasme, alla chercher les ennemis répandus dans le Maine et l'Anjou. Il reçut en chemin un héraut chargé de lui offrir la bataille de la part des Anglois qui étoient campés au nombre de quatre mille près de Pontvalain dans le Maine. Il paroît (par les Mémoires même qui portent le nom de Duguesclin) que ce héraut fut enivré, pour qu'il ne pût retourner promptement vers les siens, et qu'on profita de cette circonstance pour les surprendre; ce qui n'étoit nullement conforme aux lois de la chevalerie; quoi qu'il en soit, étant surpris, ils furent promptement défaits; les autres quartiers des ennemis sont enlevés avec la même rapidité. L'armée de Knolles disparoît, et ce général, n'osant retourner en Angleterre, va ca-

1370. cher sa disgrâce dans son château de Derval en Bretagne.

Un plus grand malheur pour Edouard étoit la déplorable santé du prince de Galles, que ses médecins envoyèrent respirer l'air natal, et qui remit l'Aquitaine au duc de Lancastre
1371. son frère. Le comte de Pembrock fut chargé de conduire dans cette province un renfort considérable, et en même temps d'enlever de leur ville tous les habitans de la Rochelle, trop attachés à la France, pour la peupler d'Anglois. Le secret de ce projet ayant transpiré, les Rochelois fermèrent leur port au comte, en lui faisant dire que, sans se départir de leur soumission à l'Angleterre, ils se garderoient eux-mêmes. Pembrock délibéroit sur le parti qu'il avoit à prendre, lorsqu'il fut attaqué par une flotte castillane. La bataille dura deux jours : il la perdit, et fut pris. On observa que les vaisseaux de Castille avoient de plus hauts bords que ceux d'Angleterre.

Le duc de Lancastre, ne pouvant se soutenir dans l'Aquitaine après cet échec, se rendit à Londres pour solliciter de nouveaux secours, et remit le commandement de l'Aquitaine au connétable de la province, Jean de Grailly, captal de Buch. C'étoit le seul grand capi-

taine que les Anglois pussent opposer en ce 1371.
moment à la France.

Duguesclin fut chargé de le combattre. Il 1372.
vint le chercher dans le Poitou, ayant sous ses ordres deux princes du sang et l'élite de la noblesse françoise. Il y prit rapidement plusieurs places, alla ensuite dans le Limousin, hâta la reddition de Saint-Sevère qu'assiégeoit le duc de Berry, et, par une marche secrète et forcée, revint dans le Poitou, se présenta devant la capitale, où il avoit des intelligences, et dont les portes lui furent ouvertes.

Peu après, les Anglois firent une perte considérable : le captal de Buch, pris en 1364, et mis depuis en liberté, fut repris. Un compatriote leur causa ce préjudice : il se nommoit Yvain de Galles, et se faisoit surnommer *le Poursuivant d'amour*. Il étoit fils d'Aimon, le dernier des souverains du pays de Galles, à qui Edouard avoit fait couper la tête. Elevé à la cour de France, il avoit fait ses premières armes sous le roi Jean. A la paix, le duc de Lancastre, qui sans doute ignoroit sa naissance, lui avoit donné le commandement du château de Beaufort, entre Troyes et Châlons. Yvain, en 1369, le livra aux François, et prit du service chez eux.

1372. Deux ans après, il fit une descente dans l'île de Guernesey, battit le gouverneur, et l'assiégeoit dans le château du Cornet, principale forteresse du pays, lorsqu'il reçut l'ordre d'aller solliciter près de Transtamare le secours de la flotte castillane, qui étoit retournée dans ses ports. Il venoit d'arriver avec elle devant celui de la Rochelle, dont Charles avoit résolu le siége. Un détachement de l'armée françoise attaquoit alors le château de Soubise à l'embouchure de la Charente. La dame de Soubise s'y défendit vaillamment avec peu de monde pendant plusieurs jours, et envoya demander du secours au captal qui se trouvoit à Saint-Jean-d'Angely. Il accourut avec une petite troupe, surprit les François et délivra la place; mais, comme il se retiroit, il rencontra de nuit Yvain de Galles, qui étoit débarqué avec un détachement. A son tour attaqué à l'improviste, il fut battu et pris; la dame de Soubise alors se vit obligée de capituler. Le captal de Buch, mené à Paris, et renfermé au Temple, fut vainement sollicité d'entrer au service de Charles. Il préféra les ennuis de la captivité, qui au bout de cinq ans lui causèrent la mort. Le gouvernement françois le regardoit comme un ennemi si redoutable, qu'il refusa les offres les

plus avantageuses que lui fit Edouard pour la liberté de ce brave capitaine. 1372.

Plusieurs places subirent le sort de celle de Soubise. Les habitans de la Rochelle trompèrent le commandant de la garnison angloise qui étoit dans la citadelle, et l'en chassèrent. Néanmoins ils ne vouloient ouvrir leurs portes aux François qu'à de certaines conditions. Charles V leur accorda plus qu'ils ne demandoient. La plupart des villes ou des forteresses qui tenoient encore pour les Anglois dans l'Aunis, la Saintonge et le Poitou, furent abandonnées par eux ou prises d'assaut. Benon (qui n'est aujourd'hui qu'un bourg), à quatre lieues de la Rochelle, subit de tristes représailles. Le gouverneur de cette place avoit fait couper le nez et les oreilles à plusieurs Rochelois qui s'y trouvoient au moment où la Rochelle s'étoit donnée à la France; une partie de la garnison de Benon fut passée au fil de l'épée; quelques uns furent pendus; les autres retirés dans le château furent contraints de se rendre à discrétion. A ce siége se trouvoit le célèbre Clisson, qui demanda et obtint qu'on lui permît de disposer à sa volonté de ces prisonniers. Il se mit à la porte de la tour, et de sa hache d'armes fendit la tête aux quinze premiers qui sortirent, jurant qu'il traiteroit

1372. de même tous les Anglois qui lui tomberoient sous la main. Ce fut là problablement ce qui lui valut le surnom peu honorable de *boucher*. L'origine de cette haine furieuse n'étoit pas fort noble : nous avons vu qu'il avoit été long-temps attaché à l'Angleterre, et au duc de Montfort, son allié. Ayant demandé à ce souverain la seigneurie du Gavre, qui étoit à sa convenance et proche de son château de Blain, Montfort lui répondit qu'il l'avoit donnée à Chandos, auquel il avoit des obligations essentielles. Clisson, outré de dépit, alla mettre le feu à la maison principale, changea de parti, et conçut dès ce moment une mortelle haine contre le duc et les Anglois.

La seule ville de Thouars restoit à soumettre dans le Poitou; Duguesclin l'assiégea : quoique très-forte, attaquée avec du canon, elle fut bientôt réduite à capituler; la garnison convint de se rendre le 29 septembre (on étoit au mois de juin), si le roi d'Angleterre en personne, ou l'un de ses enfans, ne se présentoit pour la secourir. Après cette convention les assiégeans se retirèrent : Edouard, qui depuis long-temps ne s'étoit montré à la tête d'une armée, voulut commander lui-même une expédition formidable qu'il prépara pour délivrer Thouars. Le prince de

Galles, dont la santé parut un moment se ranimer, s'embarqua sur la flotte qui, partie de Hamptoncourt, fut pendant plus de deux mois le jouet des vents contraires, sans pouvoir aborder en France. Le délai de secourir Thouars étant au moment d'expirer, Edouard rentra dans ses ports, et dit avec dépit, en parlant de Charles, qu'il n'y eut jamais de roi moins guerrier, et qui lui donnât néanmoins tant d'affaires. Duguesclin, qui attendoit les Anglois avec une armée formidable, somma la ville au jour indiqué. Elle se rendit. Après cette conquête on se reposa quelque temps; mais l'actif connétable reprit bientôt les armes, et assiégea le château de Chizé à cinq lieues de Niort. L'Anglois livra une bataille pour le délivrer : il la perdit si complétement qu'il n'en échappa point un seul homme; tout fut pris ou tué. Ce qui restoit encore à l'ennemi dans le Poitou, l'Aunis et la Saintonge, jusqu'à la Gironde, se rendit. 1372.

Tant de revers firent songer Edouard à chercher des ressources qu'il avoit jusqu'alors négligées. Il n'avoit pas eu recours aux étrangers, tandis qu'il s'étoit cru assez fort par lui-même pour combattre la France; mais la fortune avoit changé de face. Il voulut s'étayer du comte de Montfort qui lui devoit

1372. tout, auquel il avoit donné un asile, et même sa fille, dans un temps où la fortune de ce duc ne consistoit qu'en espérances fort incertaines. Montfort reconnoissant lui étoit entièrement dévoué ; mais beaucoup d'obstacles s'opposoient à sa bonne volonté. Charles, par ses bienfaits, s'étoit concilié l'affection de la plus grande partie de la noblesse bretonne ; Montfort au contraire se l'étoit aliénée, en donnant aux Anglois, dans la distribution des emplois, une préférence offensante pour ses sujets. D'un autre côté, le peuple, respirant à peine d'une guerre de vingt-trois ans, ne désiroit que la paix. Les ravages commis en Bretagne par les Anglois y avoient rendu leur nom odieux ; et le duc, en les y appelant de nouveau, pouvoit craindre un soulè-
1373. vement général ; les grands seigneurs de la province, le vicomte de Rohan et le sire de Laval à leur tête, osèrent lui dire que, s'il se déclaroit pour ces étrangers, ils le chasseroient de ses Etats. Cette menace l'obligea de tenir ses mesures secrètes ; mais il fut trahi par un des membres de son conseil intime, nommé Kermartin ; cet homme rendoit compte de tout ce qui s'y traitoit, et poussa même la perfidie jusqu'à donner au vicomte de Rohan de faux ordres du duc,

avec lesquels ce seigneur s'empara de plusieurs places ; le duc alors crut n'avoir plus rien à ménager, conclut un traité d'alliance offensive et défensive avec Edouard, et reçut des garnisons angloises dans Quimper, Morlaix et Lesneven ; mais, à peine entrées dans ces deux dernières villes, elles y furent massacrées par les Bretons. La province presque tout entière se souleva. Montfort, appelant les Anglois à sa défense, leur livra trois places sur la côte, Hennebond, Quimperlé, Concarneau. De leur côté, les seigneurs bretons s'emparèrent de plusieurs villes importantes. Le vicomte de Rohan surprit Vannes, et le sire de Laval s'empara de Rennes. La haute noblesse de la province recourut à Charles, et le supplia de punir la *félonie* que commettoit Montfort en recevant dans ses Etats les ennemis de la France. Le roi saisit avec plaisir cette occasion de punir leur allié. Duguesclin, rappelé à Paris, eut ordre d'entrer en Bretagne avec une armée. Il se rendit aussitôt à Rennes, où il fut joint par les chefs des premières maisons de la province. 1373.

Montfort, abandonné de tout le monde pour ainsi dire, ne s'abandonna pas lui-même. Avec sept cents hommes d'armes qu'il

1373. put rassembler, il tint quelque temps la campagne. Son conseil fut d'avis qu'il cédât à l'orage, et feignît du moins de renoncer à l'alliance d'Edouard. Il répondit que, dût-il périr, il ne mériteroit jamais les reproches d'ingratitude et de lâcheté. On lui représenta vainement qu'Edouard lui-même ne le blâmeroit pas de plier sous les lois de la nécessité; il fut inébranlable. Pressé d'argent, il imposa une taxe extraordinaire ; le peuple se joignit à la noblesse, réclama l'autorité du roi et du parlement, et le subside ne fut point payé. Le duc irrité essaya la terreur des supplices : quelques uns de ceux qui refusèrent le paiement y furent livrés ; on attribua ces rigueurs aux Anglois, parce qu'un d'eux avoit conseillé la taxe. Les Bretons les massacrèrent partout où ils les purent rencontrer.

Montfort, incapable de se soutenir par ses propres forces, s'embarque à Concarneau, et va solliciter les secours d'Edouard, laissant à Knolles, qu'il avoit établi lieutenant-général, le soin de défendre ce qui lui restoit de la Bretagne. Ce départ lui en fit perdre encore une très-grande partie. Saint-Malo, Dinan, Ploërmel, Vannes, Guingamp, Quimper, beaucoup d'autres villes ouvrirent leurs portes au connétable. Celle d'Hennebond fut

forcée : elle n'étoit défendue que par une petite garnison angloise qu'on passa au fil de l'épée. Quelques habitans s'étoient montrés d'abord sur les murs ; mais Duguesclin les avoit fait retirer en les menaçant de la mort. Brest, défendu par Knolles en personne, fit une si vigoureuse résistance, que Duguesclin désespéra de l'emporter d'assaut. Il fit attaquer le château de Derval appartenant au général anglois, dans l'espoir que ce dernier délaisseroit Brest pour sauver son propre héritage. Celui qui le défendoit capitula, et promit de se rendre s'il n'étoit secouru dans deux mois. Knolles, ainsi que Duguesclin l'avoit espéré, traita aussi de la reddition de Brest, afin de pouvoir aller défendre Derval. Il consentit à ce que les Français prissent possession de la ville, s'il ne se présentoit sous quarante jours une armée pour la secourir. Les Anglois avant ce temps débarquèrent dans les environs, et offrirent la bataille à Duguesclin, qui, étant inférieur en forces, la refusa ; en conséquence ils ravitaillèrent la place. 1373.

Knolles, rendu dans son château, fit signifier au duc d'Anjou, qu'il ne tiendroit point le traité fait pour sa reddition, parce qu'on ne l'avoit pu faire, disoit-il, sans son con-

1373. sentement. Le duc le menaça de faire mourir les otages ; il répondit qu'il useroit de représailles sur les prisonniers qui étoient en son pouvoir. Le duc d'Anjou crut devoir user de ménagement, et alloit relâcher les otages, lorsque l'implacable Clisson déclara que, si on ne les faisoit mourir, il retireroit ses vassaux de l'armée. Cette déclaration fut leur arrêt de mort ; ils eurent la tête tranchée sous les yeux de Knolles. A peine cette barbarie est commise, qu'on voit sortir des fenêtres de la forteresse un échafaud tout dressé, sur lequel on traîne quatre gentilshommes dont on fait voler les têtes dans les fossés, à la vue des François ; presqu'en même temps, les assiégés font une sortie dans laquelle le féroce Clisson est blessé. La place ne fut point prise.

Charles rappela ses troupes pour défendre la France menacée par les Anglois. Edouard avoit résolu d'y tenter en personne une nouvelle expédition, quoiqu'il fût accablé du poids des ans. Son conseil eut bien de la peine à l'en détourner. Le commandement fut remis au duc de Lancastre, qui vint débarquer à Calais avec Montfort et à la tête de plus de trente mille hommes, traversa le Boulonnois, la Picardie et l'Artois sans obstacle, et seulement harcelé par quelques troupes légères,

enlevant les partis qui avoient l'imprudence 1373.
de s'écarter. Ces petits combats, la disette et le froid excessif qui survint dans l'automne, firent périr beaucoup d'Anglois. A peine six mille purent-ils arriver dans la Guienne. Le duc de Lancastre, après y avoir fait quelque séjour, retourna dans son île, où il fut fort mal reçu par son père et le prince de Galles.

De toute la Guienne, il ne restoit plus à soumettre, outre Bordeaux et Bayonne, que le comté de Foix; Gaston, qui le possédoit, avoit observé une exacte neutralité entre la France et l'Angleterre, semblant avoir oublié qu'il avoit été vassal des monarques françois; mais enfin les succès du duc d'Anjou le conduisirent dans le voisinage des Etats de Gaston; il assiégea, dans le Bigorre, la ville de Lourde, qui appartenoit aux Anglois, et qui, étant très-fortifiée, résista vigoureusement. Le duc passa outre, et alla investir Sault, place dépendante du comté de Foix. Gaston se hâta de traiter avec le duc d'Aujou, et l'une des conditions de l'arrangement fut la reddition de Lourde, que Gaston s'obligea de faire remettre au pouvoir de la France. Il crut qu'il lui seroit facile de tenir cet engagement, parce que le gouverneur de la place étoit un pauvre chevalier de sa famille. Le comte le

1373. mande dans ce dessein ; ce gentilhomme, nommé Pierre Arnaud de Berne, le vient trouver, et refuse de trahir le roi d'Angleterre qui lui a confié son gouvernement. Le comte de Foix le tue lâchement de cinq coups de poignard, que le malheureux Arnaud reçoit froidement, en lui disant que ce n'est pas là le procédé d'un gentilhomme. Ce crime ne produisit pas la reddition de Lourde ; Arnaud en avoit donné la garde à son frère, en lui faisant promettre fidélité à Edouard. Néanmoins le crime de Gaston étant un témoignage de son dévouement à la France, ses Etats lui furent laissés.

De tous les pays cédés par le funeste traité de Bretigny, la seule ville de Calais restoit aux Anglois. La cour de Rome, qui s'entremettoit sans cesse en général pour pacifier les différens des princes chrétiens, exhorta le roi de France à la paix. Charles y consentit; mais on ne put convenir que d'une trève qui devoit durer depuis le mois de juin jusqu'à Pâques de l'année suivante.

1374. La Bretagne fut comprise dans cette suspension d'armes qui survint à propos pour Clisson. Montfort avoit obtenu du secours en Angleterre ; s'étant embarqué à Southampton, il descendit à Saint-Mahé, près de Saint-Malo,

prit la citadelle d'assaut, et en passa la garnison au fil de l'épée. Il saccagea ensuite Saint-Pol-de-Léon. Plusieurs villes ou forteresses de la province, entre autres Morlaix, Lannion, La Roche-Derien, Guingamp, La Roche-Bernard lui ouvrirent leurs portes. Il assiégeoit Saint-Brieuc, lorsqu'il sut que Clisson étoit à Quimperlé; Monfort, qui le haïssoit mortellement (1), lève le siége, et vole vers Quimperlé dans l'espérance de le surprendre. Il donne de vigoureux assauts à la place. Clisson voulut capituler; mais le duc exigea qu'il se rendît à discrétion, et sa perte sembloit infaillible lorsqu'il se vit sauvé par la trève. 1374.

La paix n'étoit rien moins qu'assurée, et toutefois les compagnies étoient si fort à charge à l'Etat, qu'on se trouva fort heureux d'en être débarrassé par Enguerrand de Coucy qui les emmena dans le duché d'Autriche, sur lequel il avoit des prétentions. Le roi

(1) Outre les raisons que nous en avons déjà vues, il entroit dans cette haine des motifs de jalousie. Le roi de Navarre avoit été en Bretagne. Ce prince, qui réunissoit tous les genres de méchanceté, ayant cru remarquer quelques signes d'affection particulière de la duchesse pour Clisson, en avoit averti Montfort, et lui avoit dit les avoir vus s'embrasser à la dérobée.

1374. lui donna même soixante mille francs pour prix de ce bon office, et pour l'aider à le rendre.

Charles profita de ce moment de repos pour se livrer à des soins législatifs sur des objets de la plus haute importance. Il avoit éprouvé, pendant la captivité de son père, combien une autorité qui n'émane pas directement du souverain, rencontre d'obstacles, toujours funestes à la tranquillité de l'Etat; il voulut en conséquence abréger les minorités des rois de France; elles ne finissoient qu'à vingt et un ans. Par une ordonnance donnée à Vincennes au mois d'août, il décida qu'elles se termineroient à l'avenir dès la quatorzième année; ce qui fut entendu dans la suite de quatorze ans commencés. Philippe III avoit ordonné que son fils fût réputé majeur à quatorze ans accomplis; mais il n'en avoit pas fait une loi générale et perpétuelle comme Charles V, qui d'ailleurs abrégeoit encore la minorité d'un an. Cette ordonnance ne fut enregistrée qu'en 1375, le 21 mai, dans un lit de justice, auquel assistèrent le prevôt des marchands, des échevins de Paris, le recteur et des principaux membres de l'université.

L'apanage de Louis, fils puîné du roi, fut fixé à douze mille francs de rente en fonds

de terres qui devoient être érigées en comté; 1374.
la dot de l'aînée de ses filles à cent mille francs, et celle des puînées à soixante mille.

La foiblesse de son tempérament fatigué par le travail, et ruiné par le breuvage empoisonné dont nous avons fait mention sous le règne précédent, ne permettant pas à ce prince d'espérer une longue carrière, il régla dès ce temps ce qui concernoit la régence; il y appela le duc d'Anjou, l'aîné de ses frères, et après lui le duc de Bourgogne, au préjudice du duc de Berry, son aîné, à qui l'on reprochoit de la mollesse, de l'indolence, de l'inconsidération et de la prodigalité. Le roi mit quelques bornes à l'autorité, jusqu'alors illimitée, de la régence, qui avoit le privilége de ne rendre aucun compte lorsqu'elle venoit à expirer; il en retrancha d'abord le droit de faire des aliénations; ensuite la tutelle de ses enfans et le gouvernement des finances qu'il confia à la reine son épouse, assistée des ducs de Bourgogue et de Bourbon, qui devoient la remplacer en cas de mort; il forma pour la régence et la tutelle un conseil où il fit entrer ce que l'Etat avoit de plus illustre dans les trois ordres. Duguesclin et Clisson y furent appelés. C'étoit en France un usage antique d'établir deux administrations: l'une pour la

1374. personne du roi mineur ; l'autre pour le gouvernement du royaume ; usage qui étoit suivi également dans le droit féodal, où la tutelle, qui concernoit la personne du pupille, étoit distinguée de la *baillie*, relative à la gestion de la terre. Blanche, mère de saint Louis, fut la première qui réunit les deux titres, qu'on ne sépara plus depuis Charles V. Ces sages dispositions de Charles, relativement à la tutelle et à la majorité des rois, ne furent point exécutées. C'est long-temps après que la loi qui concerne la majorité, a été regardée comme fondamentale.

1375. Il fallut ensuite s'occuper de la guerre avec l'Anglois, laquelle fut la grande affaire de ce règne. On tint des conférences pour une paix générale, mais elles n'aboutirent qu'à une prolongation de la trève, pendant laquelle mourut le prince de Galles, à l'âge de quarante-six ans. Il est regardé comme le héros de l'Angleterre. On l'appeloit le prince Noir, parce que ses armes étoient ordinairement de cette couleur. Il emporta au tombeau les regrets de toute sa nation et l'estime des François. Cette mort causa dans la cour d'Edouard quelques agitations qui ne nuisirent pas au repos de la France.

Sa tranquillité fut légèrement troublée

par le fanatisme réel ou apparent, mais certainement intéressé, des inquisiteurs. Déjà, en 1372, ils avoient exercé leur zèle atroce contre une secte d'hétérodoxes nommés Turlupins, parce qu'ils se retiroient, comme les loups, dit-on, en des lieux solitaires. Leurs opinions tenoient de celles des Manichéens et des Vaudois. On les accusoit de plus d'offenser toutes les lois de la pudeur, qu'ils disoient être contraires à celles de la nature, qui ne rougit de rien. Ils laissoient voir leurs nudités, et se livroient aux plaisirs des sens comme les animaux, sans contracter d'unions solennelles. Un homme et une femme, convaincus de *turlupinissime*, furent condamnés au feu. L'homme mourut pendant l'instruction du procès. Son cadavre fut réservé pour le bûcher. La femme y fut jetée toute vive. Dans quelques provinces de France, les juges séculiers opposoient des obstacles à la férocité des inquisiteurs, en ne leur permettant pas d'instruire les procès des hérétiques, sans l'intervention de la justice séculière, on du moins en les contraignant de montrer leurs procédures. Le pape Grégoire XI s'en plaignit au roi, qui n'eut aucun égard à sa plainte indiscrète; mais ce prince paya le tribut à l'esprit superstitieux de ce siècle dans un autre genre d'affaires dont

1375. le clergé se mêloit fort mal à propos. Les officiaux excommunioient les débiteurs qui ne remplissoient pas leurs engagemens; ces excommuications ridicules devinrent si fréquentes qu'on n'y fit presque plus d'attention. Les débiteurs oublioient en quelque sorte leur interdit; le roi ordonna qu'ils fussent contraints de s'en faire relever; mais il enjoignit en même temps aux juges ecclésiastiques de se contenter d'une somme modérée pour prix de leur absolution, qu'ils faisoient apparemment payer trop cher.

A l'époque actuelle, il y eut d'autres troubles occasionnés par l'inexorable cruauté de l'inquisition, qu'exerçoient les frères-prêcheurs ou dominicains, concurremment avec les frères-mineurs. Les premiers étoient alors les plus redoutables ministres de cet affreux tribunal. Un reste de Vaudois, répandu dans le Dauphiné, massacra quelques uns de ces terribles juges jusque dans les maisons des dominicains. Les inquisiteurs arrêtèrent à cette occasion un si grand nombre d'hérétiques, qu'il fallut construire de nouvelles prisons pour les enfermer, les anciennes ne suffisant pas. Les inquisiteurs étoient dans l'usage de faire abattre les maisons des condamnés, en outre, de s'emparer d'une portion de leurs biens, ne rece-

vant pas, disoient-ils, d'autre salaire de leurs travaux pour le maintien de la foi; ce qui n'étoit pas vrai, les rois payoient leur besogne. Les juges séculiers dénoncèrent à Charles l'abus de ces folles destructions, et de ces saisies, ouvrage de la cupidité. Au lieu de les proscrire lui-même, le roi s'en plaignit au pape qui ordonna de laisser subsister les maisons des hérétiques condamnés; mais il y mit une restriction pour le cas où l'énormité de leurs crimes exigeroit ce genre de châtiment: c'étoit laisser une porte ouverte à la volonté arbitraire des inquisiteurs; quant à la confiscation des biens, il décida qu'elle appartenoit au seigneur temporel. Ce fut un appât enlevé à la cupidité de ces moines. On leur accorda un salaire proportionné au temps qu'ils emploieroient à l'instruction des procédures; et par là on rentroit un peu dans l'inconvénient qu'on avoit voulu éviter. Il eût fallu ôter aux inquisiteurs tout intérêt à persécuter, puisqu'on avoit la foiblesse de leur en laisser le pouvoir. 1375.

Les Juifs, plus heureux que les hérétiques, continuoient d'être tolérés en France pour leur argent; ce séjour leur rapportoit de si grands bénéfices qu'ils payoient sans répugnance les énormes contributions dont on le

1375. faisoit dépendre. Si ce moyen de se procurer des ressources pécuniaires n'étoit pas sans danger, du moins le roi faisoit l'emploi le plus utile des fonds qu'il se procuroit de cette manière et de toute autre. Il avoit souvent éprouvé, surtout avant de parvenir au trône, les embarras qui naissent de la pénurie des finances : aussi, malgré l'interruption des hostilités, il laissa subsister les taxes de guerre, et l'on étoit si fort convaincu de son économie, et de la sagesse de ses vues pour le bien public, qu'on les paya sans murmurer, et qu'il se trouva même des provinces qui se soumirent de bonne grâce à certaines taxes, dont leurs priviléges les exemptoient. Une partie de ces subsides étoit employée à mettre sur pied des forces capables de faire respecter la France. La marine avoit été presque entièrement abandonnée depuis Louis IX. L'avantage qu'on venoit de retirer de celle des Castillans fit sentir combien il importoit à la France d'en avoir une qui lui fût propre. On construisit sur les côtes de Normandie une grande quantité de navires, entre autres trente-cinq vaisseaux de ligne, et l'on fit des réglemens pour améliorer les forêts qui pouvoient fournir des bois de construction, et empêcher qu'on ne les dégradât.

La mort du duc d'Orléans, qui ne laissoit

point de postérité, donna lieu encore à une sage opération de Charles : il réunit au domaine de la couronne le duché d'Orléans que ce prince, son oncle paternel, avoit eu pour apanage, ou pour échange de son droit sur le Dauphiné (dont la première cession avoit été faite en sa faveur) droit qu'il avoit transporté au duc de Normandie. Les habitans de l'Orléanois avoient eux-mêmes sollicité cette reunion, et le roi déclara qu'elle seroit irrévocable; mais nous verrons qu'elle eut le même sort que celle du duché de Bourgogne sous le règne précédent. 1375.

La France, dans un espace de dix années, s'étoit déjà relevée des longs malheurs qu'elle avoit essuyés sous le règne précédent, et se voyoit en état de prétendre à une paix glorieuse. Le pape Grégoire XI avoit fait d'inutiles efforts pour terminer ses différens avec l'Angleterre. Son prédécesseur, Urbain V, avoit en 1368, reporté le siége papal à Rome. Mais, enflammé du désir de pacifier la chrétienté, il étoit revenu en 1371 en France, dans le dessein d'y travailler en personne, et d'aller successivement trouver les deux rois ennemis : il mourut presque en arrivant à Avignon, où fut élu son successeur. Grégoire XI demeura en France pendant cinq ans pour exécuter le 1376.

1376. projet conçu par Urbain V; n'ayant pu y réussir, il alla fixer sa demeure à Rome, où les papes ont résidé depuis cette époque.

1377. Les négociations pour la paix continuèrent malgré le départ du Saint-Père. On offrit d'abandonner aux Anglois, dans la seule Aquitaine, quatorze cents villes closes, et trois mille châteaux, tous en état de défense. Cette prodigieuse quantité de forteresses donne une idée de l'étrange situation de la France à cette époque. Edouard mourut avant d'avoir pu prendre un parti sur les propositions qu'on lui faisoit. L'Angleterre depuis Guillaume-le-Conquérant n'avoit pas eu d'aussi grand roi. Charles, en apprenant sa mort, rendit noblement justice à sa mémoire : il eut pour successeur Richard II, fils du prince de Galles.

La trève, deux fois prolongée, venoit d'expirer, et la France avoit dans la Manche une flotte formidable commandée par Jean de Vienne, successeur du vicomte de Narbonne, Amaury VIII, qui le premier posséda la charge d'amiral à titre d'office. La marine jusqu'alors étoit si foible, que cet emploi ne procuroit qu'une médiocre considération. Charlemagne avoit eu une marine respectable; après lui on la laissa dépérir. Les premiers rois de la troisième race, possédant peu de provinces mari-

times, ne prirent pas soin de la relever. On la vit 1377.
renaître au temps des croisades. Dans les guerres presque continuelles qui survinrent ensuite entre la France et l'Angleterre, on en sentit la nécessité; néanmoins les rois n'eurent pas encore de vaisseaux qui leur appartinssent: ils louoient les navires marchands de leurs sujets, ceux des puissances étrangères, notamment de la Castille et des Génois, réputés alors les meilleurs marins de l'Europe. Les escadres mercenaires de ceux-ci, également recherchées par la France et l'Angleterre, servoient indifféremment l'une ou l'autre. Charles V voulut avoir une flotte qui fût à lui. Il fit construire dans la Normandie des navires uniquement destinés à la guerre. Les plus grands, nommés *gallées*, employoient tout à la fois la voile et la rame; ils avoient des tours peu élevées, des balistes, des machines pour lancer des pierres et des grappins pour l'abordage; la proue étoit armée d'une longue poutre ferrée pour briser les flancs des vaisseaux ennemis.

La flotte françoise, à laquelle se joignit celle de Castille, effectua, immédiatement après la mort d'Edouard, plusieurs descentes successives en Angleterre, saccagea et brûla les villes de Rye, de Hastings, de Portsmouth, de Darmouth, de Plymouth, prit et rançonna

1377. la plupart des villes de l'île de Wight. Repoussés à Southampton, les François vinrent mouiller à la vue d'une abbaye voisine de Douvres. Le prieur du monastère rassembla les milices du pays, et se mit à leur tête pour s'opposer à la descente. Il fut défait et pris après un sanglant combat. Les Anglois, alarmés de toutes ces incursions, se rassemblèrent au nombre de cent mille sur le rivage de Douvres. L'amiral alors vint se présenter devant Calais. Ce mouvement, en donnant de l'inquiétude aux Anglois pour cette côte, servit à favoriser la guerre que Charles faisoit en même temps dans le Boulonnois. Le duc de Bourgogne attaqua la ville d'Ardres avec impétuosité. Des machines de guerre qui lançoient des pierres du poids de deux cents livres, et une artillerie formidable ayant foudroyé la place, elle capitula. Deux autres forteresses voisines se rendirent également. Le roi, qui, en montant sur le trône, trouva les finances tellement délabrées qu'il eut d'abord de la peine à payer douze cents combattans, avoit alors sur pied cinq armées bien entretenues. Le duc d'Anjou, de son côté, achevoit de conquérir la Guienne. Il réduisit dans une seule campagne jusqu'à cent trente-quatre places fortes : une des plus importantes étoit Bergerac, située sur la Dordogne.

Les Anglois furent battus en voulant la secourir. 1377.
En Bretagne, leur allié n'étoit pas plus heureux. Clisson prit Aurai; les autres places qui s'étoient remises au duc avoient déjà subi le même sort; il ne lui restoit dans la province que le château de Brest, qui étoit même investi par les François.

Le roi de Navarre, qui confessoit être importuné par la prospérité de Charles, essaya d'y mettre fin par un de ces moyens atroces qui lui étoient familiers. Ce scélérat inquiet et tracassier, dont nous n'avons point parlé depuis 1365, s'étoit encore brouillé et raccommodé avec la France en 1369 et en 1371. Il avoit en 1375 ébauché avec l'Anglois un traité que la mort du prince de Galles et d'Edouard avoit empêché de terminer tout-à-fait. Cette même année, il perdit son épouse. On le soupçonna de lui avoir fait donner du poison, ainsi qu'à son fils aîné, le comte de Beaumont, qui n'en mourut pas, et à un cardinal qui fut plus malheureux. Ces crimes ne furent pas prouvés; mais le seul soupçon peut faire juger de la réputation qu'il s'étoit acquise. A l'époque actuelle, il venoit d'envoyer en France le comte de Beaumont, sous prétexte de quelques explications sur le dernier traité qu'on y avoit fait avec lui. Il avoit donné à ce

1377. jeune prince comme pour l'accompagner, son chambellan, Jacques du Rue, qu'il avoit chargé d'empoisonner le monarque françois: le poison avoit été préparé sous ses yeux, en Navarre, et un de ses valets de chambre, parent d'un officier de la cuisine de Charles V, devoit être le ministre du crime. La trame fut découverte. Le comte de Beaumont n'y avoit aucune part. Du Rue arrêté avoua tout. Le duc
1378. de Bourgogne et Duguesclin s'emparèrent de toutes les places du Navarrois, en Normandie. On prit dans le château de Bernay un secrétaire de Charles-le-Mauvais qui fut amené à Paris, et renfermé au Temple; il se nommoit Pierre du Tertre. Ses interrogatoires révélèrent plusieurs détails des traités conclus en divers temps par son maître avec les ennemis de l'Etat; on sut qu'il conservoit ses anciennes prétentions sur la Bourgogne. On apprit beaucoup de tentatives de corruption sur des gouverneurs de places, et de manœuvres secrètes pour susciter des ennemis à la France; quant au poison, il nia toujours en avoir eu connoissance, et détesta hautement ce forfait; mais il faut croire qu'on l'en jugea convaincu, puisqu'il fut mis à mort avec du Rue.

Le Navarrois, dépouillé de la plus grande partie de ses Etats en Normandie, et de la

ville de Montpellier dans le Languedoc, passa 1378.
en Angleterre, où il avoit déjà des négociations entamées, et fit un traité avec la régence. (Le roi étoit mineur.) On lui accorda quelques troupes pour défendre la Navarre contre les Castillans qui la menaçoient. Il acheta ce secours en livrant aux Anglois, pour trois ans, la forte place de Cherbourg, la seule importante pour ainsi dire qui lui restât en Normandie. Peu après, il vit la Navarre ravagée par les ordres de Transtamare, sur l'invitation du roi de France. L'infant de Castille prit plusieurs villes qu'il fortifia, fit le dégât jusque sous les murs de Pampelune, et rentra ensuite dans la Castille. En Normandie, le Navarrois ne fut pas plus heureux. Son trésor fut pris dans le château de Gauray, à quatre lieues de Coutances. Il ne lui restoit plus que Cherbourg, qui passoit pour être imprenable de vive force. Le connétable l'assiégea pendant plusieurs mois. Rafraîchie par les Anglois de vivres et de troupes, et pourvue d'ailleurs d'une bonne garnison, cette ville triompha de tous les efforts des François. Dans l'Angoumois, les Anglois firent lever le siége de Mortagne, entrepris par Yvain de Galles. Ce brave guerrier y fut assassiné par un traître de sa nation. Les Anglois, à leur tour, ne purent réussir à

1378. prendre Saint-Malo en Bretagne. Le duc de cette province, chassé de ses Etats depuis plusieurs années, traînoit le plus ordinairement son infortune en Flandre, dont le comte étoit son cousin germain. Ayant donné quelque mécontentement extraordinaire au roi de France, ce prince exigea qu'il fût chassé de Flandre. Le comte menacé de la guerre, s'il ne déféroit à la volonté de Charles, consulta les Etats qui ne furent point d'avis de céder à la menace, et qui lui promirent deux cent mille hommes s'il étoit attaqué.

Le duc alla volontairement en Angleterre, et y sollicita de nouveaux secours. Pour en obtenir, il fut obligé de livrer Brest, la seule place qui lui restât en Bretagne. Les Anglois se virent, par ce moyen, maîtres des quatre ports les plus importans du royaume, de Calais, de Cherbourg, de Brest et de Bordeaux.

Le duc d'Anjou, gouverneur de la Guienne depuis qu'on l'avoit presque entièrement conquise sur les Anglois, avoit fait de grands préparatifs pour tâcher de leur enlever cette dernière place. Le roi lui avoit accordé une imposition considérable sur la province, pour l'exécution de ce projet. Diverses circonstances l'avoient rompu. La taxe, néanmoins,

avoit été levée, et ne fut point rendue au 1378.
peuple, qu'elle avoit fort grevé. Celui de Montpellier se souleva, et massacra quatre-vingts personnes de la maison du duc. Ce prince, frémissant de colère, accourut pour châtier les rebelles. Comme il étoit fort avide d'argent, il imposa les peines pécuniaires les plus exorbitantes à toute la ville, dont la seule populace étoit coupable; et décida, de plus, que six cents de ses habitans perdroient la vie, un tiers par la corde, un autre par le fer, le dernier par les flammes, et que toute la postérité de ces malheureux seroit notée d'une éternelle infamie, et réduite à la servitude. Cependant il se laissa fléchir par les exhortations d'un cardinal et d'un dominicain, et borna la punition à la mort de ceux qui furent convaincus d'avoir trempé leurs mains dans le sang, et à une amende de cent vingt mille francs (somme immense à cette époque), outre six mille francs pour les frais de sa marche contre les révoltés.

Nulle autre émeute ne survint durant le reste de la vie du roi. L'ordre qu'il entretenoit dans ses finances n'y laissoit aucun prétexte. Malgré les prodigieuses dépenses qu'entraînoient les entreprises qui lui avoient si bien succédé, il avoit trouvé dans ses épargnes les

1378. moyens d'accroître encore, par des acquisitions, les domaines de la couronne. Il y fit un grand nombre de réunions.

Là guerre continuoit, mais avec quelque langueur. Il y eut des hostilités dans l'Auvergne, le Limousin, la Navarre et la Guienne. Dans les deux premières provinces, les Anglois prirent quelques places; dans le royaume de Navarre, ils forcèrent l'infant de Castille, qui avoit formé le siége de Pampelune, à le lever. Ils eurent aussi quelques succès dans la Guienne. Ils en obtinrent un plus grand en Normandie : il se donna dans le Cotentin un sanglant combat entre deux petites armées. Celle de France fut si entièrement défaite, qu'il n'en revint pas un combattant : tout ce qui ne fut pas tué fut pris. Cette victoire livra aux Anglois presque tout le Cotentin.

On leur abandonna momentanément ce pays, dont on retira les troupes françoises, pour les employer à une guerre qu'on jugea plus importante. Charles crut qu'il lui seroit facile de réunir la Bretagne à sa couronne, et que les lois féodales lui en donnoient le droit. Montfort avoit été constamment l'allié de l'Angleterre, et cette alliance, incompatible avec sa qualité de feudataire et de pair du royaume, fut déclarée une félonie envers

le suzerain. Son duché, ainsi que toutes les terres qu'il possédoit en France, furent confisqués dans un lit de justice tenu au parlement (4 décembre). La comtesse de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, y avoit envoyé des députés qui représentèrent qu'aux termes même du traité de Guérande, la succession du duché appartenoit à la maison de Blois, au défaut de celle de Montfort, et que, le duc étant mort civilement, le cas prévu étoit arrivé. D'ailleurs, Montfort, marié deux fois, n'avoit point d'enfans. 1378.

On alléguoit contre la réunion d'autres motifs, dont Montfort même pouvoit se prévaloir : on disoit que la Bretagne étoit une souveraineté indépendante; que les hommages volontaires de ses ducs n'avoient pu anéantir cette indépendance. En effet, le plus ancien titre de suzeraineté des monarques françois sur cette province étoit l'hommage, forcément rendu, en 1202, à Philippe-Auguste par Artus, à peine âgé de quatorze ans. Pierre de Dreux, dit Mauclerc, avoit renouvelé cet hommage; mais il n'étoit que *garde* et *baillistre* du duché pour son fils. De plus, ces hommages, qualifiés seulement du nom de *baiser d'honneur*, n'étant point accompagnés du *serment de feauté*, ceux qui s'y assujétis-

1378. soient ne pouvoient encourir la confiscation. L'érection de la Bretagne en pairie pouvoit-elle, disoit-on, grever cette province d'une nouvelle sujétion? Les hommages-liges rendus par les ducs, en qualité de pairs, avoient-ils pu changer la nature du simple devoir de baiser d'honneur? L'avocat du roi n'opposa rien à ces objections. Il auroit pu cependant, dit Villaret, répondre que, suivant Grégoire de Tours, Varoch, souverain de Bretagne, se reconnut vassal de Chilpéric; qu'il promit, en traitant avec ce monarque, contre lequel il s'étoit révolté, de payer à l'avenir les redevances auxquelles la Bretagne étoit tenue envers la France; que Charles III, par le traité fait avec Raoul, son gendre, lui céda la Neustrie et l'hommage de Bretagne; que, par là, cette province devint un arrière-fief de la France : d'où il faut conclure qu'Artus et les autres ducs de Bretagne n'ont fait que reconnoître une vassalité antérieurement établie. Telles sont les raisons principales sur cette question, qui a cessé d'être importante depuis que la Bretagne a été réunie à la France par un accord volontaire. Mais ces raisons n'avoient aucune force contre les réclamations de la maison de Blois, qui furent trouvées plausibles sans doute, puisque ses droits

furent réservés. Cependant ils eussent été inconciliables avec la réunion projetée. 1378.

Quoique tout pliât sous son autorité, le monarque dut s'apercevoir que son projet n'avoit pas l'approbation générale. La plupart des pairs, entr'autres deux frères de Charles, étoient absens, ce qui sans doute provenoit d'un mécontentement qu'ils n'osoient faire éclater. Ceux qui assistèrent au lit de justice prétendirent que le roi, qui étoit la partie offensée, ne devoit pas être du nombre des juges, et qu'un pair ne devoit être jugé que par ses pairs. Ils demandèrent des lettres de non préjudice. On les promit; mais elles ne furent pas expédiées. Sous le règne suivant, la même question se présenta, et ils en obtinrent; mais le procureur-général protesta contre cette prétention. Elle dérivoit des lois ou coutumes féodales, qui ne permettoient pas au seigneur d'être au nombre des juges dans les contestations qu'il avoit avec son vassal.

Montfort, instruit des mesures prises contre lui, fit avec l'Angleterre un nouveau traité par lequel il lui céda la propriété de Brest, s'il mouroit sans postérité. Il tint secret cet arrangement, qui eût été fort improuvé par la Bretagne.

Charles manda le connétable à Paris, ainsi

1378. que Clisson, Rohan et Laval; tous quatre étoient en Bretagne. Ce prince leur dit que sans doute ils ne feroient aucune difficulté de lui remettre les places fortes qu'ils possédoient en Bretagne, afin qu'il pût les défendre contre les Anglois. Etonnés de cette proposition, ils hésitèrent quelque temps, et quelques uns répondirent vaguement « qu'ils feroient tou» jours pour son service ce qui leur seroit » possible. » Mais Laval dit qu'il ne pouvoit assister plus long-temps à un conseil où il s'agissoit de dépouiller son cousin germain; que ce qui s'étoit passé jusqu'alors n'étoit pas de nature à mériter cette rigueur excessive; qu'il supplioit Sa Majesté de vouloir bien y penser encore, et se déterminer par de bons conseils; qu'à l'égard de ses places, il sauroit bien les garder, et n'avoit pas besoin de garnisons étrangères. Le roi écouta ce discours franc et hardi avec une extrême modération. Quelques jours après, il se tint chez Laval une assemblée des principaux Bretons qui se trouvoient à Paris. Ce seigneur dit que, connoissant la sagesse du monarque, il se seroit attendu à plus de circonspection de sa part; qu'il croyoit apparemment être parvenu à une telle puissance, que ses volontés dussent tenir lieu de loi; que si cette réunion tant

désirée par le conseil de France avoit lieu, ce 1378.
seroit en vain qu'ils auroient versé des flots de sang pour se soustraire au joug des Anglois, puisqu'ils passeroient toujours sous une domination étrangère; que cette réunion seroit très-préjudiciable à leurs intérêts, qui s'accommodoient mieux de l'autorité d'un duc que de celle d'un roi. Le roi, ajouta-t-il, commande toujours; le duc prie souvent. Il rappela par quels degrés on avoit amené les souverains de Bretagne, dans l'origine, disoit-il, indépendans, à se reconnoître vassaux de la France, pour s'arroger ensuite le droit de confisquer leurs Etats. Il déclara qu'il s'opposeroit de tout son pouvoir à une telle entreprise, et qu'il défendroit son pays, son parent et son seigneur. Tous les membres de cette assemblée témoignèrent la même résolution. Duguesclin n'y avoit pas été invité, non qu'on doutât de son patriotisme; mais la dignité de connétable dont il étoit revêtu l'auroit mis dans une position trop embarrassante. Ceux qui s'y étoient rendus quittèrent Paris dès le lendemain. En arrivant en Bretagne, ils y trouvèrent tout disposé à la résistance. Il se forma de tout côté des confédérations, tant du peuple que de la noblesse, *pour la conservation du droit ducal.* On résolut de rappeler

1378. le duc. La comtesse de Penthièvre elle-même, quoique belle-mère du duc d'Anjou, quoique ennemie née de Montfort, se déclara contre le projet du monarque. Elle aimoit mieux voir le duché aux mains de l'usurpateur de ses droits, à la succession duquel son fils pouvoit prétendre, que dans celles du roi, dont il ne sortiroit plus.

1379. Le duc d'Anjou fut chargé de la conduite principale de l'armée, que la cour ne crut pas devoir confier au connétable. Cependant Duguesclin alla en Bretagne pour y maintenir les villes dans le parti de la France, mais avec peu de monde. Il se tint pendant l'ouverture de la campagne à Saint-Malo, qu'il fit fortifier. Les troupes envoyées en cette province étoient si peu nombreuses qu'elles sembloient plutôt destinées à une prise de possession qu'à une conquête. Nantes, où commandoit Amaury Clisson, parent d'Olivier, refusa d'ouvrir ses portes aux commissaires du roi. Le gouvernement françois, qui en ce moment n'auroit dû s'occuper qu'à gagner le cœur des Bretons, eut la maladresse de vouloir introduire chez eux la gabelle et les autres taxes que payoit la France; ces impôts, qui avoient été une des principales causes des disgrâces du duc, parurent plus intolérables de la part

d'un prince regardé comme étranger. La résistance en devint plus opiniâtre : on députa une seconde fois vers le duc, qui la première n'avoit répondu que par des protestations générales de bienveillance, voulant avoir le temps de voir si la révolution prendroit un caractère bien décidé ; mais cette seconde députation le détermina. Il partit de Southampton avec un petit nombre d'Anglois, et l'assurance d'un puissant secours ; il entra dans l'embouchure de la rivière de Rance, près de Saint-Malo, et fut reçu avec ivresse par le peuple breton qui l'avoit chassé de ses Etats. Au moment où il entroit dans cette rivière, parut une flotte castillane qui alloit s'emparer des bâtimens de transport, sur lesquels étoit le trésor du duc, seul débris de sa fortune. Un Anglois, Hüe de Kaurelé, ou de Kaverlé, commandant du seul vaisseau qui l'avoit amené, ayant mis Montfort à terre, ordonne au pilote de tourner la proue : celui-ci, effrayé d'une telle audace, lui fait quelques représentations ; mais les plus terribles menaces l'obligent d'obéir. Kaurelé ose attaquer une flotte entière ; tandis qu'il la tient en échec, le convoi entre dans le port, et Kaurelé trouve le moyen de se retirer sain et sauf. On dit que Duguesclin, apercevant du haut des remparts

1379.

1379. de Saint-Malo, cette manœuvre intrépide, ne put lui refuser les louanges qu'elle méritoit. Ses envieux lui en firent un crime.

Le duc de Bretagne se vit à Dinan renforcé par les troupes des plus grands seigneurs de la province; le vicomte de Rohan, qui avoit été l'un des plus zélés partisans de Charles de Blois, lui amena quatre cents lances. La comtesse de Penthièvre elle-même lui témoigna de l'intérêt; Montfort déclara qu'il vouloit prévenir les François et les attaquer. Cette résolution fut applaudie et adoptée par les Bretons. Le roi dut bien s'apercevoir qu'on l'avoit entraîné à une fausse démarche. Il comptoit sur le concours des seigneurs bretons, par lui comblés de bienfaits, et il les voyoit tous déclarés contre lui, à l'exception du connétable, qui le servoit à regret dans cette entreprise. Les amis de Duguesclin le blâmoient de porter les armes contre sa patrie; et, dans sa province où il avoit été autrefois l'objet de l'affection et de l'admiration publique, il ne rencontroit plus que de l'improbation et de l'inimitié. Sa fortune avoit attiré près de lui une foule de ses compatriotes, dont un grand nombre étoient ses parens ou ses amis. Plusieurs quittèrent alors le service de la France : le roi, piqué de cet

abandon, enjoignit à tous les Bretons qui ne voudroient pas servir contre Montfort, de se retirer sur-le-champ : aussitôt le connétable se vit abandonné d'une foule de guerriers du premier mérite. Clisson lui resta ; tous deux allèrent successivement joindre les ducs d'Anjou et de Bourbon à Pontorson en Normandie, où se rassembloient les troupes françoises. Jean de Beaumanoir, l'un des Bretons qui tenoient pour Montfort, entra dans cette province avec une petite troupe, en ravagea impunément les campagnes, prit quelques châteaux, et s'en retourna chargé de butin. Le duc de Bretagne, de son côté, s'approcha de Pontorson ; dès que le bruit en courut, l'armée du duc d'Anjou se débanda. Ce prince, qui n'étoit point d'avis de l'expédition dont il étoit chargé, proposa une trêve d'un mois, qui fut acceptée : on convint d'employer ce temps à terminer la querelle, et l'accord fut remis à l'arbitrage du duc d'Anjou, du comte de Flandre, et des seigneurs de Laval, de Rohan, de Montafilant et de Beaumanoir. Le duc d'Anjou promit de faire agréer au roi ce qui seroit décidé. Il fit garantir par le duc de Bourbon et le connétable sa promesse, qui fut néanmoins désavouée. C'est là l'époque, et peut-être la cause ou l'occa- 1379.

1379. sion d'une disgrâce qu'éprouva Duguesclin.

Charles avoit un premier chambellan, nommé Bureau de la Rivière, qui jouissoit de toute sa faveur, et auquel ce prince, si économe d'ailleurs, avoit fait d'excessives libéralités. Cet homme accusa le connétable d'avoir secrètement favorisé Montfort : le roi le crut, écrivit une lettre offensante à Duguesclin, qui sur-le-champ lui renvoya l'épée de connétable. Les plus grands du royaume représentèrent au prince l'énormité de la perte qu'il faisoit volontairement. Il reconnut qu'on l'avoit trompé. Les ducs d'Anjou et de Bourbon allèrent de sa part trouver Duguesclin, et lui reporter l'épée de connétable. Il refusa d'abord de la reprendre; mais il paroît qu'il céda particulièrement aux remontrances du duc de Bourbon, quoique plusieurs historiens pensent qu'il persévéra dans son refus. Il revint à Paris, et fut chargé du commandement des troupes dans le midi de la France, où plusieurs chefs de compagnies angloises avoient pénétré, et causoient de grands ravages. Duguesclin, en partant, dit au roi : « J'ignore si je retournerai du » lieu où je vais : je suis vieilli et non pas » las ; mais, sire, je vous supplie d'accor- » der la paix au duc de Bretagne ; car les

» gens de guerre de ce pays vous ont été 1379.
» très-utiles, et peuvent l'être encore, s'il
» vous plaît de les employer. » Le roi l'assura qu'il songeoit à terminer cette affaire, dès qu'il s'en présenteroit une occasion honorable. Duguesclin entra dans la Guienne, où il reprit quelques châteaux; à l'ouverture de l'année suivante, il alla trouver à Moulins le duc de Bourbon, dont les Anglois menaçoient les domaines, et reçut de lui le collier de son ordre de l'Espérance. En quittant sa cour, il traversa le Bourbonnois, l'Auvergne, et alla mettre le siége devant une petite forteresse du Gévaudan, nommée Castel-Randan, à quelques lieues de Mende. Le commandant de la place, sommé de se rendre, s'y refusa : le connétable jura, suivant l'usage de ce temps, de ne pas décamper sans l'avoir prise. Il donna un assaut meurtrier, et fut repoussé avec quelque perte : il en tomba malade de chagrin, et vit approcher la mort avec fermeté. Avant d'expirer, il fit dire au chef des ennemis que, s'il prétendoit l'arrêter plus long-temps, il le feroit pendre quand il auroit forcé la ville. Le commandant, ému de cette menace, vint lui en apporter les clefs, et fut très-surpris de le trouver mourant. L'effort qu'il fit pour cette cérémonie

1379. (13 juillet), accéléra son dernier soupir : telle est la version qu'on voit dans ses Mémoires ; les historiens ont trouvé plus extraordinaire et plus touchant de supposer qu'il étoit mort, quand on vint lui apporter ces clefs, et de les faire déposer sur son cercueil. Avant de mourir, il recommanda spécialement aux guerriers qui l'entouroient, de respecter dans leurs expéditions les laboureurs et tous ceux que leur foiblesse exposoit sans défense aux horreurs de la guerre. Il témoigna le repentir de n'avoir pas toujours été dans sa jeunesse fidèle à cette maxime. Le roi le fit enterrer à Saint-Denis, et lui fit élever un mausolée au pied de la sépulture qu'il avoit désignée pour lui-même (1). Les officiers et les domestiques du connétable étant venus après la cérémonie funèbre pour prendre congé du monarque, il ne put soutenir leur présence, et détourna la vue pour cacher les larmes qu'il ne pouvoit retenir. Il fit distribuer à tous des récompenses. Duguesclin fut peut-être le premier des généraux françois, qui connut et pratiqua l'art de la guerre.

(1) Dix ans après sa mort on lui fit un service, à l'occasion duquel fut prononcée la première oraison funèbre qui ait été entendue en France dans une église.

Avant lui on ne savoit que fondre avec impé- 1379.
tuosité sur l'ennemi : le nombre, la force, la bravoure, quelquefois une sorte de hasard décidoient du sort des combats. Villaret l'a comparé à Turenne; tous deux ont eu l'honneur de partager la sépulture des rois.

Duguesclin n'eut pas le bonheur de voir terminer la guerre qui déchiroit sa patrie. L'occasion que désiroit Charles pour y mettre fin ne se présenta pas avant la fin de la trève, et les hostilités recommencèrent. Clisson assiégea Guérande, et, loin de pouvoir la prendre, vit ravager par les habitans de cette ville, les terres qu'il possédoit près de Nantes. Après qu'il eut levé le siége, parurent une flotte et des troupes castillanes envoyées par don Juan, fils et successeur de Transtamare; mais elles se retirèrent sur l'avis que le duc venoit pour secourir la place. Les Castillans ne furent pas heureux devant Saint-Nazaire, d'où une poignée de Bretons les repoussèrent deux fois; ce qui leur inspira tant de terreur qu'ils n'osèrent plus rien entreprendre. Enfin, Clisson parvint à s'emparer de Dinan. Les
Anglois vinrent encore une fois au secours de 1380.
Montfort. Le duc de Bukingham les commandoit; descendus à Calais, ils traversèrent le Boulonnois, le Vermandois, le Laonnois, le Sois-

1380. sonnois, entrèrent en Champagne, et incendièrent soixante villages dans les environs de Reims, ensuite la ville de Vertus; puis, ayant passé la Seine, se rangèrent en bataille sous les murs de Troyes. Le duc de Bourgogne brûloit d'impatience de les combattre; mais le roi, fidèle à son système de temporisement, le lui défendit. Les Anglois, ne pouvant engager une action générale, passèrent rapidement le Gâtinois et la Beauce, dans l'intention de se rendre en Bretagne par le Maine. On dépêchoit courrier sur courrier à Charles, pour en obtenir la permission de leur livrer bataille. Il répondoit toujours : « Laissez aller les An» glois, ils se détruiront d'eux-mêmes. » Ce fut un des derniers ordres qu'il put donner. Il touchoit à la fin de sa carrière. Né avec une complexion délicate, et empoisonné dans sa jeunesse, il ne s'étoit conservé jusqu'alors qu'au moyen d'un régime sévère.

Sa mort alloit livrer le royaume à une régence. Le duc d'Anjou, Louis, à qui le droit d'aînesse sembloit l'attribuer, et que le roi lui-même avoit désigné, lui étoit devenu suspect. La dureté de son caractère, son avidité, son ambition, causoient à Charles la plus vive inquiétude; d'ailleurs Jeanne, reine de Naples, venoit de lui assurer ce trône après

elle. Il l'avoit accepté (1), sans songer aux obstacles, et contre l'avis du roi; et ce prince ne doutoit point qu'il n'employât à son intérêt particulier toutes les forces et tous les trésors du royaume, que la régence mettroit en son pouvoir. Il ne redoutoit pas moins les vues ambitieuses du duc de Bourgogne; et le duc de Berry, pour les raisons qu'on a déjà dites, paroissoit peu propre à tenir le timon des affaires. Charles, à ce qu'il paroît, sentit qu'il seroit difficile d'ôter la régence au duc d'Anjou, prémier prince du sang, et ne révoqua point la disposition qu'il avoit faite en sa faveur par ses lettres patentes du mois d'octobre 1374. Il est assez vraisemblable que le duc de Berry fut verbalement associé aux ducs de Bourgogne et de Bourbon qui avoient été chargés d'assister, dans l'administration de la tutelle et des finances, la reine, morte depuis l'époque des lettres patentes. Le roi manda ces trois princes; il avoit surtout confiance au duc de Bourbon (Louis II), frère de son épouse, et le plus estimable membre de la famille royale. Tandis qu'on l'appeloit à la cour avec 1380.

(1) Louis fut la tige des ducs d'Anjou qui ont fait la seconde branche des rois de Naples.

1380. deux des frères de Charles, on donnoit au duc d'Anjou l'ordre de ne pas quitter son apanage, sous prétexte que les Anglois s'en approchoient. On vouloit que les trois princes, à qui la tutelle et les finances étoient confiées, se trouvassent, au moment de la mort du roi, en possession, sans que le duc d'Anjou y pût mettre obstacle. Le monarque leur dit : « Je vous » recommande mon fils Charles; toute ma » confiance est en vous; l'enfant est jeune et » de léger esprit. » Il ordonna de lui procurer quelque grande alliance, en le mariant avec une princesse d'Allemagne. Son objet étoit de contrebalancer le crédit que l'Angleterre recherchoit par un semblable mariage pour son roi; il recommanda aussi de donner l'épée de connétable à Clisson. Mézerai fait observer, au sujet de ces deux recommandations d'un des princes les plus sages qui aient tenu le sceptre, combien la prudence humaine est trompée dans ses vues. Ces deux points de la volonté du roi, qui furent suivis, pensèrent renverser le royaume. Il mourut le 16 septembre, au château de Beauté, à Vincennes (1), à quarante-deux ans, laissant de son

(1) L'éditeur de la Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France, dit que ce fut

unique mariage, avec Jeanne de Bourbon, 1380.
deux fils, Charles, Louis, duc d'Orléans, et une fille mariée au comte de Montpensier, second fils du duc de Berry.

Il fut surnommé le Sage; on lui donna aussi les noms d'Heureux et de Riche; effectivement, malgré les guerres continuelles qu'il eut à soutenir, les acquisitions considérables qu'il eut à payer (1), les constructions des châteaux de Montargis, de Creil, de Saint-Germain-en-Laye, de Saint-Ouen, de Beauté, du Louvre, de la Bastille (2), celles qu'il fit à l'hôtel de Saint-Paul qu'il avoit acheté durant la captivité de son père, et qui lui coûtèrent des sommes immenses, il laissa, dit-on, dix-sept millions dans le trésor; et le marc d'argent n'étoit alors qu'à cent sous. Il trouva toutes ces richesses dans son économie; car il ne se permit ni taxes exorbitantes, ni mutations de monnoie, plus onéreuses que les taxes. Il fut adoré de ses sujets, dont

à l'hôtel de Saint-Paul, à Paris. Il ne cite point d'autorité à l'appui de ce fait, assez peu intéressant.

(1) Celle de l'île d'Oléron fut une des plus importantes, à cause du voisinage de la Rochelle.

(2) Ce château, dont on jeta les fondemens en 1370, ne fut achevé que sous le règne suivant. On sait qu'il a été démoli à la révolution de 1789.

1380. le bonheur étoit à la vérité son unique passion; il disoit « que les rois ne lui sembloient heureux qu'en ce qu'ils avoient le pouvoir de » faire du bien ; » et il en fit jusqu'à son dernier soupir; car, le jour même de sa mort, il signa un édit qui supprimoit une partie des taxes qu'il avoit imposées.

Quoique très-zélé pour la religion, il fut tolérant. Les Juifs, qui avoient adopté le christianisme, se montroient les plus cruels persécuteurs de ceux qui n'avoient pas abjuré leur culte; chaque jour ceux-ci se voyoient dénoncés par ces nouveaux chrétiens. Le roi défendit aux tribunaux d'admettre leurs dénonciations, à moins que les faits ne fussent préalablement constatés par des informations juridiques, et que les délateurs ne donnassent caution.

Parmi les établissemens utiles de Charles V, il faut compter le couvent de Saint-Antoine, nommé depuis le Petit-Saint-Antoine, avec une fondation pour l'entretien de plusieurs religieux de l'ordre de Saint-Augustin, consacrés au service d'un genre de pestiférés, connus sous le nom de malades du feu Saint-Antoine. Cette maladie étoit une espèce de scorbut, qui faisoit périr beaucoup de monde dans Paris. La capitale, dont ce monarque

avoit agrandi l'enceinte, renfermoit un peuple 1380.
nombreux, entassé dans des maisons peu commodes et des rues étroites ; l'air, n'y circulant pas librement, devoit être mal sain ; la malpropreté surtout contribuoit à l'empester. Le réglement de la police qui enjoignoit d'enlever les immondices une fois la semaine, regardé comme très-onéreux, étoit mal observé ; de là naissoient en foule des maladies épidémiques, dont les noms ne se trouvent plus que dans les anciens ouvrages. Au lieu de prendre des précautions pour prévenir le mal, on s'adressoit au Ciel pour qu'il le guérît, et on lui donnoit le nom de la puissance céleste, ou du Saint qu'on invoquoit ; de là, le feu divin ou sacré, le feu de la Vierge, celui de saint Ambroise. Le feu Saint-Antoine étoit connu depuis long-temps ; un gentilhomme du Dauphiné, nommé Gaston, avoit, dans l'onzième siècle, institué un ordre de personnes destinées au secours de ceux qui en étoient attaqués. Une maladie de ce règne fut un genre de folie épidémique, dont les effets étoient fort extraordinaires ; ceux qui la ressentoient, se couronnant de fleurs, dansoient ensemble en rond, jusqu'à perdre connoissance, et devenoient excessivement enflés.

C'est sous ce règne qu'on place le combat

1380. d'un gentilhomme accusé d'un assassinat, contre le chien du mort, par lequel il fut vaincu et contraint d'avouer son crime.

Charles aima, protégea et cultiva les lettres; il sentoit qu'elles seules pouvoient polir les esprits, et avoit coutume de dire : « Les » clercs, où a sapience, l'on ne peut trop ho» norer, et tant que sapience sera honorée » en ce royaume, il continuera à prospé» rité; mais quand déboutée y sera, il dé» cherra (1). » Ce prince, dit le président Hénault, peut être regardé comme le fondateur de la bibliothèque royale. Son père possédoit à peine vingt volumes; Charles en rassembla neuf cents, collection en ce temps réputée immense. Parmi ces livres il y en avoit plusieurs qui concernoient l'astrologie judiciaire, regardée, à cette époque, comme une science; erreur que partageoit Charles V, un des esprits les plus éclairés de son siècle. On vit paroître sous ce prince un grand nombre de traductions d'auteurs grecs et latins, et plusieurs ouvrages originaux, tels que la Légende Dorée, quelques Vies de Saints imprégnées de la superstition du temps, le Songe du Vergier, attribué à Raoul de Presle, avocat gé-

(1) Mémoires de Christine de Pisan.

néral du parlement de Paris, livre dans le- 1380.
quel on établit que le pape n'a nul droit sur *le temporel et la justice du roi.*

La géographie ne fit guère de progrès sous Charles V. Cependant ce prince avoit dans sa bibliothèque des cartes géographiques, et la découverte de la vertu de l'aiman avoit mis les navigateurs en état d'entreprendre des voyages de long cours. Dans ce siècle, les Dieppois commercèrent à la côte de Guinée. Un missionnaire dominicain, qui avoit passé la ligne, adressa à Philippe de Valois un ouvrage dans lequel il rendoit compte de ses découvertes. Il y affirmoit que les chrétiens ne formoient point la vingtième partie des habitans de l'univers, et qu'il existoit des antipodes. Mais cette dernière assertion passa bien long-temps pour hérétique, et ne fut enfin réputée constante qu'après la découverte de l'Amérique et les conquêtes de Cortez dans cette partie du monde. La théologie brouilloit tellement les idées sur les objets qui appartenoient le moins à son domaine, que l'Université de Paris prétendoit que la Grèce, étant schismatique, ne devoit pas être comptée au nombre des contrées de l'Europe.

Froissard, qui vécut sous ce règne et le suivant, a laissé une histoire instructive et

1380. même agréable, malgré la barbarie de son style, des règnes de Philippe de Valois, de Jean II, de Charles V, et d'une partie du règne de Charles VI. Il est sincère, naturel et pittoresque Nous avons encore de lui des poésies, dont quelques unes sont fort licencieuses. Quoique prêtre et chanoine, il étoit galant et passionnément amoureux. Christine de Pisan, fille de l'astrologue du roi, composa une espèce d'histoire de Charles V, qui n'est guère qu'un panégyrique de ce prince et un recueil de mots dits par lui, et d'anecdotes. Il s'en falloit bien que tous ces mots méritassent d'être recueillis. Christine fit aussi beaucoup de vers; mais ceux de ce quatorzième siécle ne sont pas lisibles : il s'y trouve cependant quelques images gracieuses et de la vérité dans certains détails, jamais d'ensemble intéressant; au reste, il manquoit aux poëtes de ce siècle un instrument essentiel : la langue n'étoit point formée; à peine commençoit-elle à se dégrossir.

La peinture ne l'emportoit pas beaucoup sur la poésie, et sembloit avoir le même caractère. Les objets étoient rendus avec une grande fidélité, mais sans aucune ordonnance; et aucune expression n'animoit les figures.

La seulpture n'étoit pas plus avancée. On

remarque seulement une patience infinie et 1380.
quelquefois de la délicatesse dans les bas reliefs dont nos anciennes églises sont surchargées. Quant à l'architecture dont les travaux étoient presque uniquement réservés à la construction des monumens religieux, quoiqu'elle n'offre rien qui rappelle les beautés de celle des Grecs et des Romains, elle en a de particulières; l'élévation et la hardiesse de ces voûtes gothiques dont la plupart subsistent encore, n'ont point été surpassées. A l'égard des autres édifices, ils ne présentoient ni agrément ni commodités. Le verre ne s'y employoit qu'avec une extrême économie; le papier, ou de grosse toile tenoit lieu de carreaux. La simplicité des meubles répondoit à celle des bâtimens. Les princes, néanmoins, avoient des appartemens d'une riche décoration. Les petits miroirs étamés étoient extrêmement rares; on en avoit de métal poli, jusque dans le seizième siècle.

Les palais des rois de France commençoient à respirer un air de grandeur; cependant les appartemens qu'ils occupoient en personne étoient seuls couverts d'ardoises ou de tuiles; les autres parties du bâtiment avoient des couvertures de chaume. Parmi les officiers étoit un fou. Charles-le-Sage en eut deux, et leur fit

1380. ériger des mausolées, dont un subsiste encore à Senlis, dans l'église de Saint-Maurice. La représentation de ce personnage est revêtue de tous les attributs de la folie, et son épitaphe annonce sa qualité de fou du roi.

L'Université de Paris abondoit en professeurs et en écoliers. Lorsque ce corps alloit en procession à Saint-Denis, la tête du cortége entroit dans l'église de l'abbaye tandis que les dernières files sortoient de l'église des Mathurins à Paris. Dans une assemblée générale tenue sous ce règne, on compta dix mille membres qui avoient droit de suffrage. Depuis Philippe de Valois jusqu'à la mort de Charles V, plus de vingt colléges furent institués pour la seule Université de Paris.

La théologie, qui ne consistoit guère que dans la lecture de la Bible et du Livre des Sentences, étoit toujours fort embrouillée par des discussions sur les mystères. Les frères prêcheurs, dans les premières années du règne suivant, scandalisèrent toute la faculté de théologie par une de leurs opinions sur la Vierge: Jean Adam, dominicain, docteur en théologie, soutint qu'elle n'avoit pas été exempte du péché originel. On l'obligea de se rétracter publiquement. Il paroît que son ordre dans lequel étoient pris les inquisiteurs de la foi embras-

soit unanimement cette proposition hétérodoxe. 1380.

Ce siècle peut être regardé comme celui de la vogue des disputes scolastiques. La fureur d'argumenter passa des bancs de la logique dans toutes les autres écoles, surtout dans celles de la théologie. Le cordelier Jean de Dunz, plus connu sous le nom de Scot, fut le premier qui s'acquit une grande réputation dans ce genre d'escrime.

La philosophie d'Aristote étoit toujours dominante. Deux sectes partageoient l'Europe : les Réalistes et les Nominaux. Ceux-ci s'attachoient scrupuleusement à la définition et à la rigueur des mots ; les autres se vantoient de ne considérer que les choses ; mais, des deux côtés, on s'égaroit en subtilités. Les chefs de l'Université parisienne sembloient vouloir faire de la philosophie une espèce de mystère ; car, des professeurs ayant prononcé leurs leçons assez lentement pour qu'on pût les transcrire, l'Université leur ordonna d'expliquer les écrits des philosophes si rapidement, suivant l'ancien usage, qu'on n'eut pas la faculté de copier leurs discours.

La physique de ce siècle ne se bornoit pas à l'explication des livres d'Aristote ; mais, si l'on osoit s'en écarter, c'étoit sous prétexte de les commenter. Quelques philosophes fran-

1380. çois et anglois composèrent des traités universels, espèces d'encyclopédies. Un géomètre, Albert de Saxe, proposa pour mesurer la terre, du midi au nord, le même expédient qui fut mis en usage dans le dernier siècle. La métaphysique, par ses abstractions, s'étendoit à tout, et avoit attiré à elle toutes les autres parties de la philosophie. On cultivoit avec quelques succès les mathématiques et l'astronomie. Jean de Dondis imagina une sphère mouvante, dirigée par un seul contre-poids, et si régulière qu'on pouvoit, en quelque moment que ce fût, y connoître les différens points de l'espace occupés par les corps célestes. Cet ouvrage étoit en cuivre; il coûta seize ans de travail à son auteur, et fut perfectionné par son fils. Ce fut la merveille du temps. Dès le commencement de ce siècle, on annonçoit les éclipses; mais on croyoit toujours à l'astrologie judiciaire et à la magie. Il existoit une Faculté de médecine à Paris depuis Philippe-Auguste. Le célibat étoit imposé à ses régens : ils n'en furent affranchis qu'au quinzième siècle. Les Juifs étoient réputés les plus habiles médecins. Long-temps après, François Ier, malade, en appela un. L'Israélite venoit de se convertir. Le monarque ne voulut pas l'employer, et en fit appeler un autre qui

n'avoit point abjuré, sa religion, et qui lui rendit la santé. On avoit aussi des chirurgiens, des apothicaires, et même des chimistes. Parmi ces derniers, plusieurs cherchèrent le secret, qu'ils ne trouvèrent pas, de la transmutation des métaux en or (mais cette recherche leur fit trouver l'eau forte et l'eau régale); Nicolas Flamel passa néanmoins pour avoir fait cette merveilleuse découverte. 1380.

La jurisprudence s'épuroit peu à peu. Les Instituts de Justinien avoient dès long-temps succédé en France au Code Théodosien. En vain la cour de Rome les proscrivit pour faire prévaloir les canons et les décrétales : saint Louis les fit traduire. On en reconnoît des traces dans ses Etablissemens. Néanmoins quoiqu'on les enseignât dans tout le royaume, ils n'avoient force de loi que dans les pays de droit écrit; ailleurs on ne les admettoit que dans les cas où les coutumes étoient muettes. Au temps où les peuples gémissoient sous le joug de l'esclavage, les motifs et la faculté de plaider leur manquoient également : le très-petit nombre de leurs contestations se décidoit par les coutumes reçues. La liberté les rendit beaucoup plus fréquentes; et les détours captieux de la chicane dégoûtèrent de leurs fonctions des juges accoutumés à pro-

1380. noncer d'après des usages reçus et les simples lumières du bon sens. Les baillis appelèrent à leur secours des hommes instruits dont ils firent leurs assesseurs. Les Etablissemens et les Coutumes n'ayant pu prévoir tous les cas, les plaideurs se prévalurent de la jurisprudence romaine, des canons, des décrétales. Alors les décisions juridiques exigeant un travail pénible, les seigneurs les abandonnèrent aux légistes. La justice fut presque étouffée par la forme; l'avidité du gain fit éclore des nuées de jurisconsultes. La découverte des Pandectes ou Digeste de Justinien, par la prise d'Amalphi, au douzième siècle, produisit l'Ecole de droit instituée à Bologne; et, de l'Italie, la science du droit se répandit en France.

Le droit civil fut enseigné dans la France entière jusqu'au commencement du treizième siècle que le pape Honorius osa défendre à l'Université de Paris d'en donner des leçons, sous prétexte que cette étude pouvoit détourner de celle de la théologie; ceux qui vouloient acquérir cette science du droit étoient obligés de recourir à d'autres universités. On eut la sottise d'observer cette défense jusqu'en 1679. Durant cet intervalle de plus de trois cent cinquante ans, le droit canonique domina dans Paris. Cette étude menoit

à tout. Ce droit étant fondé sur les décrets, les bulles et les rescrits des papes, il établissoit et cimentoit la puissance du Saint-Siége, qui conséquemment n'oublioit rien pour le faire prévaloir même sur la théologie. Clément VII, qui vivoit au seizième siècle, dit en parlant d'un jeune étudiant qui lui étoit recommandé : « Que veut-il faire avec les » théologiens ? Ce sont des visionnaires. » Aveu fort singulier dans la bouche d'un souverain pontife. Ce fut surtout le séjour de la cour papale dans Avignon qui donna de la vogue au droit canonique. Dès les premiers siècles de l'Eglise, les Grecs avoient rassemblé en un corps les canons des conciles adoptés en partie par l'Eglise latine, et de plus ceux des conciles d'Afrique. Denis-le-Petit, moine de Scythie, rédigea, sous Justinien, une nouvelle compilation à laquelle on joignit les décrétales des papes. Ce code, reçu en France du temps de Charlemagne, forma, jusqu'à la révolution de 1789, le droit commun ecclésiastique pour tous les points qu'un usage contraire n'avoit point abrogés. Quant aux fausses décrétales fabriquées par Isidore de Séville, les souverains pontifes, dont elles flattoient l'ambition, firent les derniers efforts pour les accréditer. La France en adopta quelques ar- 1380.

1380. ticles qui lui parurent raisonnables. Enfin, Gratien, moine de l'ordre de Saint Benoît, entreprit, au douzième siècle, la concordance de tous ces réglemens. Cet ouvrage rempli d'absurdités, de canons supposés, de fausses décrétales, fut néanmoins la boussole des universités sous le nom de Décret. On donna celui d'*Extravagantes* aux décrétales du pape Jean XXII, promulguées depuis la concordance de Gratien. Tel fut l'objet de l'étude du droit canonique jusqu'au quinzième siècle; alors elle suivit une méthode nouvelle.

Dans cette collection se trouvent établis les principes des droits que les papes vouloient s'arroger sur les souverains. Les gens d'église dans ces siècles de ténèbres, étant presque les seuls hommes un peu instruits, joignoient à la connoissance des lois canoniques celle du droit civil. Ce mélange compliqua les procédures, et rendit les limites de la jurisdiction ecclésiastique et laïque si incertaines, qu'une infinité de causes étoient réclamées par l'une et l'autre à la fois. L'origine de cet abus remonte au berceau de l'Eglise. Les fidèles prenoient communément les évêques pour arbitres de leurs contestations, et les premiers empereurs chrétiens ordonnèrent qu'en ce cas la sentence seroit sans appel; ce qui fut adopté

par les Capitulaires de Charlemagne. Dans la suite, les juges ecclésiastiques prétendirent que, si une des parties se soumettoit à leur juridiction, l'autre ne pourroit plus la décliner, et les tentatives des officiaux allèrent si loin, qu'ils voulurent connoître de toute affaire où il pouvoit y avoir soupçon de péché; ce qui les embrassoit toutes. Sous Philippe de Valois, on diminua un peu l'exorbitante étendue de la juridiction ecclésiastique. Les officialités faisoient payer de grosses sommes aux maris qu'elle accusoit d'infidélités conjugales. On leur enleva les jugemens du crime d'adultère, ce qui mit fin à ce genre de rapines. Le roi Jean rendit une ordonnance pour interdire aux officiaux la connoissance de l'exécution des testamens; mais elle ne mit pas fin à leurs prétentions sur ce sujet. On vit même subsister, long-temps après, le refus de sépulture à ceux qui mouroient sans avoir rien donné à l'Eglise. Pour faire cesser ce refus scandaleux, il falloit nommer d'office quelqu'un qui testât au lieu du mort. Charles V réprima plus qu'aucun de ses prédécesseurs les usurpations des officialités. Son ordonnance de 1371 leur défendit de connoître des actions réelles ou possessoires. Les parlemens secondèrent la juste fermeté du monarque, et resserrèrent, autant qu'ils 1380.

1380. purent, les limites de la juridiction du clergé. Il y avoit eu jusque là un tel désordre dans les idées à ce sujet, qu'on avoit souffert que des enfans de chœur du Puy en Velay s'érigeassent en juges des Juifs. Ils en condamnèrent un à trois cents francs d'amende.

La corruption de tous les gens qui touchoient alors aux finances de l'Etat ne se peut imaginer. Adjudicataires des impôts, receveurs, contrôleurs, visiteurs, élus, tous pilloient le trésor public et le peuple. Ils étoient soutenus par les grands avec lesquels ils partageoient leur butin. Charles fit ce qu'il put pour réprimer ces horribles vexations. Entre autres mesures, qu'il prit à cet égard, il défendit à la noblesse et au clergé de se rendre adjudicataires des fermes. Il fit aussi sur la milice les ordonnances les plus sages, au milieu même des embarras de la guerre.

La police fut un des principaux objets de son attention. Vers la fin de 1369, il rendit contre les jeux une ordonnance qui paroîtra bien sévère, puisqu'il interdit, sous peine d'amende, même ceux de paume, de quilles, de palets, de boules, de billard et tous ceux qui ne rendent point l'homme habile à la guerre. Celui qu'il défendit le plus sévèrement fut le jeu de dés auquel toutes les classes de citoyens se

Lombardie jusqu'au quatorzième siècle qu'il 1380.
s'en établit en France plusieurs manufactures. Celles d'Essone et de Troyes furent les premières.

Quoique le fameux Gerbert eût, dans le dixième siècle, inventé les horloges à roues, cet art, depuis ce temps, avoit été peu cultivé en France. On se servoit d'horloges d'eau (de clepsydres) ou de sable pendant le jour, et pour la nuit on avoit des bougies dont les divisions indiquoient la mesure du temps. Charles V, ayant fait venir d'Allemagne le plus habile horloger qui fût connu, fit placer, sur la tour de son palais à Paris, la première grosse horloge qu'on ait vue en France. Elle sonnoit les heures. Il y en eut, quelques années après, une semblable à Sens. On en voit encore une de ce genre à Dijon.

Rien n'est moins certain que l'époque de la découverte de la poudre à canon, dont l'usage remonte vers le milieu du quatorzième siècle. On raconte que le cordelier Bertrand Schwarts, né à Fribourg, ayant renfermé dans un mortier du soufre, du salpêtre et du charbon pour une opération chimique, une étincelle, qui tomba sur ce mélange, fit éclater le mortier. Le moine fut, par ce hasard, conduit à la découverte du plus terrible agent de destruction.

13e. L'auteur en est ignoré. Cette découverte, en nous donnant le télescope, inconnu aux anciens, facilita les progrès de l'astronomie.

L'établissement des manufactures de papier fut encore un bienfait pour les sciences et les lettres; le parchemin ne pouvoit plus suffire aux ouvrages qu'on voyoit déjà éclore abondamment. Le papier rendit un autre service de la plus haute importance : la rareté du parchemin fut cause que plusieurs écrivains modernes raclèrent d'anciens ouvrages, dont ils ne connoissoient pas le prix, pour écrire les leurs; et si cet usage barbare, qui a fait perdre nécessairement plus d'un chef-d'œuvre de l'antiquité, eût subsisté encore quelques siècles, peut être n'existeroit-il pas un seul exemplaire des grands écrivains de la Grèce et de Rome, que le papier a sauvés de la proscription. Jusqu'à ce moment on n'en connoissoit guère d'autre dans l'Europe, que celui qui se fait en Egypte avec le *papyrus*. Vers le déclin du Bas-Empire, les Orientaux, avec le coton, en fabriquèrent un, tel à peu près que celui qui est employé à la Chine depuis des milliers d'années. Vers l'onzième siècle, le papier, semblable à celui dont on se sert aujourd'hui, fut connu en Occident; mais on en fit peu d'usage : encore le tiroit on de

1380. Mais cette version ne peut se concilier avec le silence de tous les historiens de ce siècle, dont aucun ne parle de la poudre comme d'une invention nouvelle. L'existence reconnue d'une pièce d'artillerie, fondue en 1301, prouve que la connoissance de la poudre est plus ancienne qu'on ne le croit communément. Depuis long-temps ce secret, connu à la Chine, avoit été apporté en Europe. A l'époque des croisades, des missionnaires avoient pénétré dans cette contrée de l'Asie, qu'ils appeloient le royaume de Cathai, et en avoient donné des relations. Marc Paul, Vénitien, qui avoit accompagné le fils de Gengiskan à la conquête d'une partie de cet empire, ne manqua pas sûrement de parler aux Européens des feux d'artifice si fort en usage dans ce pays. Enfin Roger Bacon, cordelier anglois, qui vivoit au treizième siècle, a fait mention de l'explosion du salpêtre renfermé dans un globe comme d'une expérience familière, et des feux artificiels qui, dit-il, imitoient le bruit de la foudre. Si l'artillerie n'a pas été plus tôt en usage, c'est que toutes les inventions ne se perfectionnent qu'avec le temps, et que les premiers canons, dont on s'est servi, n'égaloient pas l'effet des machines de guerre alors connues.

L'invention des mousquets et des carabines ne date que du règne suivant. 1380.

Ce fut Charles V qui institua la cour des aides, pour régler les différens relatifs aux aides, subsides et finances.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME.